TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10962 DERNIÈRE ÉDITION 3 SAMEDI 26 AVRIL 1980

La composition du nouveau gouvernement tunisien témoigne d'une volonté d'ouverture

LIRE PAGE 3

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 l. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts ; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 38

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Le président Carter annonce l'échec d'une opération destinée à préparer la libération des otages

- Le raid aurait été annulé pour des raisons techniques
- Un « accident d'avion dans un lieu désert d'Iran » a ensuite coûté la vie à huit Américains
- A Téhéran, M. Ghotbzadeh dénonce l'« acte de guerre »

Une opération secrète destinée à préparer une tentative de sauvetage des cinquante otages américains détenus à Téhéran depuis cent soixante-quatorze jours s'est terminée tragiquement par la mort de huit militaires américains. Selon le communiqué de la Maison Blanche rendu public au milieu de la nuit du 24 au 25 avril, l'opération avait été décommandée à cause d'une « défaillance technique », *et c'est au cours de l'évacuation des personnels engagés qu'une collision se serait produite au sol dans un* « lieu désert de l'Iran » *entre deux appareils américains.*

Selon la chaîne de télévision C.B.S., la collision entre les deux appareils s'est produite sur un petit aéroport près de la ville de Tabas, située à environ 500 km au sud-est de Téhéran.

Dans une allocution radiotélévisée ce vendredi à 7 h (h. loc., 14 h en France), le président Carter, après avoir donné des détails déjà connus sur la tentative de libération des otages, a assumé l'entière responsabilité de l'opération qui avait été organisée, a-t-il dit, « pour protéger des vies américaines et préserver les intérêts nationaux des Etats-Unis ». *Le chef de la Maison Blanche a précisé que l'opération de sauvetage avait été planifiée tout de suite après la prise en otages des diplomates américains et que seuls des* « volontaires très bien entraînés » *y avaient participé. Il a affirmé qu'il s'agissait d'une opération strictement* « humanitaire », *qui n'était pas dirigée contre l'Iran et* « certainement pas contre la population iranienne ». *En conclusion de son intervention, qui n'a duré que quelques minutes, M. Carter a déclaré qu'il continuerait* « à rechercher par tous les moyens la libération des otages »

● A TEHERAN, *M. Ghotbzadeh, ministre iranien des affaires étrangères, a déclaré que l'opération américaine constituait* « un acte de guerre contre l'Iran », *ajoutant :* « Si les étudiants, maintenant, font n'importe quoi, qui sera responsable ? Le gouvernement iranien ou le gouvernement américain ? ».

● A PARIS, *le porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré, ce vendredi en fin de matinée, que le gouvernement français* « n'avait pas été informé » *des intentions américaines.*

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Gromyko, actuellement à Paris, interrogé au cours de sa conférence de presse, a assuré avoir « failli ne pas y croire » *et a ajouté :* « Nous sommes résolument opposés à toute mesure militaire ou action de force de la part des Etats-Unis ou de tout autre pays contre l'Iran ».

● A BONN, *le porte-parole de la chancellerie a déclaré que M. Schmidt avait appris la nouvelle comme tout le monde par les dépêches d'agences. C'est une affaire qui regarde les Etats-Unis et n'appelle pas a commentaire officiel dans l'immédiat, a-t-il ajouté.*

● A LONDRES, *les milieux gouvernementaux ne cachent pas leur embarras et leur consternation. Lord Carrington a dit que le gouvernement n'avait pas été consulté.*

● A JERUSALEM, *la radio israélienne a affirmé que l'opération était partie d'Egypte. Les appareils américains auraient décollé d'un terrain situé à l'ouest du Caire et auraient fait escale à Bahrein, dans le golfe Persique.*

∴

Le cours de l'or a vivement monté sur cette nouvelle, l'once de metal passant de 500 dollars à plus de 550 dollars, soit une hausse supérieure à 10 %.

(Lire nos informations pages 4 et 41.)

La guigne

On ne sait quel aspect retenir de la nouvelle déconfiture essuyée par le président Carter avec son opération de sauvetage de ses otages de Téhéran, tant l'échec apparaît multiple et écrasant. L'annulation du projet dès sa phase initiale, en raison d'une « défaillance de matériel », montre que l'affaire, pourtant si risquée, avait été bien mal organisée sinon improvisée. La collision suivant l'ordre de repli, causant huit morts dans un désert iranien, ajoute un élément de panique à cette confusion. Enfin, l'on peut se demander pourquoi la Maison Blanche a jugé nécessaire d'annoncer tout cela aussitôt, puisque tous les participants, y compris les morts et les blessés, avaient pu être évacués et que les Iraniens, si l'on en juge par leurs premières réactions, ne se doutaient de rien.

Outre que les Américains ne sont pas les Israéliens, une action de type Entebbe pour libérer les otages de Téhéran avait été jugée impraticable depuis longtemps par presque tous les experts. Une opération au cœur de Téhéran présentait trop de risques, tant pour les otages que pour la population civile, et l'évacuation apparaissait quasiment impossible. Il semble pourtant, selon des bruits circulant avec insistance à Téhéran, que des commandos américains avaient été introduits progressivement et secrètement en Iran, prêts à converger vers l'ambassade le moment venu. Les événements de vendredi renforcent cette hypothèse et donnent à penser que l'échec aurait pris des proportions plus dramatiques encore si la même improvisation avait présidé à l'assaut de ces commandos contre les militants islamiques.

Une partie du public américain critiquera certainement le président — c'est ce que font déjà les familles des otages — pour avoir pris des risques inconsidérés avec la vie des captifs. Les dirigeants du Congrès, inquiets de voir la Maison Blanche acculée aux seules solutions militaires, avaient déjà demandé ces derniers jours à être consultés avant toute décision. Selon plusieurs indiscrétions, l'état-major de M. Carter s'était montré lui-même très divisé au cours d'une réunion tenue à la Maison Blanche.

Une distinction s'impose toutefois entre les opérations frontales envisagées pour imposer, par exemple, un blocus de l'Iran et l'action « ponctuelle » de vendredi visant uniquement à libérer les otages. Malgré son échec, cette dernière tentative pourrait susciter au moins l'indulgence d'une partie du public, conscient des mobiles humanitaires du président. Dans l'affaire du cargo « Mayaguez », en mai 1975, le président Ford avait réussi à faire passer pour une victoire la récupération de quarante marins américains détenus par les Khmers rouges, alors pourtant que l'opération avait coûté autant de morts du côté des « marines ». Cinq ans plus tôt, M. Nixon avait envoyé un commando sur un camp nord-vietnamien dans l'espoir d'y trouver des prisonniers américains... qui étaient détenus ailleurs. Cet échec ne lui avait guère valu d'ennuis à l'intérieur, tant les efforts déployés pour sauver des concitoyens en difficulté sont jugés légitimes en toute circonstance par les Américains.

A l'extérieur, en revanche, la crédibilité des Etats-Unis va souffrir une fois de plus. L'image d'un président hésitant et malchanceux va sortir renforcée d'un épisode que d'aucuns ne manqueront pas de présenter, par analogie avec le débarquement manqué des exilés cubains au début de la présidence Kennedy, comme la « baie des Cochons du pauvre ». Que penser de l'efficacité d'un appareil militaire dont dépend la sécurité d'une bonne moitié de la planète, et qui n'est pas capable de poser deux avions dans un désert avant même toute intervention de l'ennemi ? Que reste-t-il de la « doctrine Carter » qui prétend protéger les intérêts occidentaux dans toute la région du Golfe ?

POINT

La subversion réinventée

Sans s'être donné le mot, le général Méry, chef d'état-major des armées, devant la commission de la défense au Palais-Bourbon, et le bureau exécutif de l'U.D.F., ont expliqué, jeudi, que la priorité donnée à la dissuasion nucléaire ne devait plus, exclure un effort important de défense civile sur le sol national.

Des nuances semblent séparer les points de vue exprimés. Le général Méry a cité en exemple la résistance des cheminots français à l'envahisseur allemand pour conclure à la nécessité d'organiser « l'autodéfense » de la nation. La commission de l'U.D.F. réclame la protection des « arrières » de la population, contre la subversion interne et « l'armée du refus », par la préparation, dès le temps de paix, à la résistance.

L'U.D.F. peut rappeler que M. Giscard d'Estaing, parlant en 1976, à l'Institut des hautes études de défense nationale, avait observé qu'« il y a une déstabilisation générale de la sécurité dans le monde, déstabilisation, *avait-il ajouté en regardant M. Poniatowski,* qui se produit également à l'intérieur et que connaît bien le ministre d'Etat ».

Depuis la fin de 1979, le secrétariat général de la défense nationale et l'inspection de la défense opérationnelle du territoire tentent d'actualiser les textes sur l'organisation de la défense pour mieux distinguer les responsabilités du civil et du militaire en cas de crise. Les états-majors insistent pour que le gouvernement différencie l'état d'urgence de l'état de siège et pour que, dans chaque région, les préfets et les généraux continuent de conserver, le plus longtemps possible, l'exercice de leurs missions respectives sans mélanger les genres.

On retrouve ce même débat dans la conception — plus limitée — du général Méry de l'autodéfense, et dans celle — plus large — de l'U.D.F. de la lutte, indistinctement, contre la subversion, le laxisme ou le mépris des valeurs fondamentales qui marqueraient les sociétés occidentales. A l'heure où la sécurité militaire, placée sous la tutelle du ministre de la défense, « fiche » de nombreux jeunes Français suspects de non-conformisme, il est inquiétant de constater que des responsables civils se font à l'idée de confier certaines tâches intérieures à des militaires qui, par orthodoxie démocratique, les récusent encore.

(Lire nos informations page 28.)

AU JOUR LE JOUR

Grandiose...

Certes, on savait que M. Carter n'avait pas de chance, mais ce n'était guère qu'à travers des incidents mineurs, comme ce cross qu'il avait disputé pour prouver sa bonne forme et à l'issue duquel on avait dû lui prodiguer des soins médicaux. Mais tout cela prêtait seulement à sourire.

En revanche, envoyer un commando sauver les otages détenus en Iran et aboutir à ce que les avions, sans être parvenus sur les lieux de l'opération et sans avoir rencontré le moindre « ennemi », se heurtent et fassent des morts touche au grandiose dans l'absurde mais aussi au tragique par les conséquences possibles. Et l'ennui, c'est que l'absence de chance de M. Carter risque fort d'être, que nous le voulions ou non, en partie la nôtre...

MICHEL CASTE.

Le charme discret de l'archéo-communisme

La convention nationale du P.S., convoquée samedi 26 et dimanche 27 avril à Paris pour traiter notamment des questions internationales (nous publions pages 14 et 15 les points de vue de MM. Jean Poperen, Robert Pontillon et Jean-Pierre Chevènement), devait être l'occasion pour les dirigeants socialistes d'évoquer la prochaine rencontre des partis communistes européens, qui doit avoir lieu les 28 et 29 avril dans la capitale.

M. François Mitterrand a fait remarquer dès jeudi, au cours d'un entretien informel avec la presse, que, compte tenu du nombre et de la qualité des P.C. qui seront absents, M. Georges Marchais devait savoir que cette conférence n'aboutirait pas. « Je crains que M. Marchais ne finisse par être usé par ses échecs successifs », a ajouté le premier secrétaire du P.S.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles de M. Jean Elleinstein, historien, membre du P.C.F., consacrés à cette rencontre.

I. — CHOISIR SON CAMP

par JEAN ELLEINSTEIN

L'évolution du parti communiste français s'est précipitée à la fois sur le plan international et sur le plan intérieur. Elle constitue un retour en arrière considérable marqué par le ralliement quasi total aux thèses soviétiques dans le domaine de la politique étrangère et par le retour à la forteresse assiégée dans celui de la politique française.

La tenue à Paris, les 28 et 29 avril, d'une conférence des partis communistes européens, convoquée à la fois par le parti communiste français et par le parti ouvrier polonais, marque une date importante dans ce processus de rapprochement avec les communistes soviétiques amorcé dès l'été 1977. Ce sera en effet une conférence de la division puisque n'y participeront, pour l'essentiel, que les partis communistes en accord avec la politique étrangère soviétique, en premier lieu à propos de l'Afghanistan. Les communistes yougoslaves, italiens, espagnols et ceux de nombreux autres pays n'y participeront pas ; c'est bien la preuve qu'il existe, pour le moins, deux lignes dans le mouvement communiste, c'est cette vérité que voulait cacher la direction du parti communiste français depuis qu'il a rompu avec l'eurocommunisme et modifié sa politique.

L'article publié dans *l'Humanité* du samedi 19 avril par Gaston Plissonnier est très révélateur de cette démarche. « Les perspectives de la coexistence pacifique » — tel est le titre de cet article — ressemblent à s'y méprendre à celles de la fin des années 40 et du début des années 50 : la division manichéenne du monde en deux camps, les succès de l'U.R.S.S. et des pays socialistes, les difficultés de l'impérialisme y sont exposés avec cette fraîche naïveté et ce simplisme élémentaire qui font le charme discret des archéo-communistes. Cela m'a donné envie de relire le rapport présenté par Jdanov à la réunion constitutive du bureau d'information des partis communistes qui s'était tenue en septembre 1947. Entre un article de Maurice Thorez, intitulé « Le combat pour la République et pour l'indépendance de la France », et un autre de François Billoux, « Le parti socialiste, aile agissante du parti américain », on trouve ce rapport dans le numéro de novembre 1947 des *Cahiers du communisme*.

« Plus nous nous éloignons de la fin de la guerre et plus nettement apparaissent les deux principales directions de la politique internationale de l'après-guerre correspondant à la disposition en deux camps principaux des forces politiques qui opèrent sur l'arène mondiale : le camp impérialiste et antidémocratique, d'une part, et, d'autre part, le camp anti-impérialiste et démocratique. » Les Etats-Unis sont à la tête du camp impérialiste et antidémocratique. Quant à l'autre camp, il est dirigé par l'Union soviétique. C'est cette analyse que l'on retrouve dans l'article de Plissonnier de 1980.

(Lire la suite page 16.)



SRI-LANKA A L'HEURE DU LIBÉRALISME

(Lire page 5 le début de l'enquête de PATRICE DE BEER.)

ALEJO CARPENTIER EST MORT

Alejo Carpentier est mort pendant la nuit du 24 au 25 avril à son domicile parisien des suites d'une longue maladie. L'écrivain et diplomate cubain était âgé de soixante-seize ans. M. Fidel Castro a décidé d'organiser des funérailles nationales et a envoyé un avion spécial pour rapatrier la dépouille mortelle de l'écrivain. Les obsèques pourraient avoir lieu samedi ou dimanche. Selon la délégation cubaine à l'Unesco, « le peuple cubain se rendra en masse, place de la Révolution, à La Havane, pour rendre hommage » à l'écrivain qui sera inhumé dans la capitale.

Un grand écrivain caraïbe

On l'avait vu il y a peu à la télévision. Son masque impassible, un peu las, ses yeux lointains de poisson des abysses, tranchaient sur la mobilité des autres invités. Il était resté silencieux longtemps, il avait écouté attentivement, et puis, soudain, il s'était mis à parler. Et tout le monde s'était tu, car quand Alejo parlait on se taisait. Tant ses histoires, tant ses récits, tant ses souvenirs prenaient immédiatement une dimension fantastique. Une allure de conte de légende, où chaque personnage évoqué devenait immédiatement un protagoniste de fiction, chaque événement, petit ou grand, un épisode de roman.

Le terrain littéraire d'Alejo Carpentier, c'était le monde des Caraïbes, l'histoire des Caraïbes, qu'il aura élevée au plus haut niveau de la poésie. En commençant, en 1949, par un coup de maître : « le Royaume de ce monde ».

CLAUDE COUFFON.

(Lire la suite page 30.)

Demain

LE MONDE DIMANCHE

LES BRACONNIERS DE LA POSTE

Par Yves Mamou

Le Monde

idées

FANATISME

Depuis Bossuet, premier, semble-t-il, à lui donner son nom, tiré du latin « fanum » — temple — le fanatisme a fait l'objet de dénonciations quasi universelles. Il en aurait fallu davantage, malheureusement, pour en venir à bout. Chacun à sa manière, le neurologue, le philosophe et l'écrivain réunis dans cette page s'efforcent de cerner la nature du phénomène auquel André Haynal, Miklos Molnar et Gérard de Puymège viennent de consacrer un livre brillant (1).

(1) *Le Fanatisme*. Ed. Stock, voir *le Monde* du 27 février.

La tolérance dans l'identité

par DOMINIQUE LAPLANE (*)

LE renouveau islamique et certains de ses excès, une abondante littérature échelonnée sur les guerres de religion et d'autres formes d'intolérance religieuse, une émission littéraire à la télévision (sans parler de la tradition voltairienne), ont contribué à répandre l'idée que fanatisme et religion étaient presque synonymes.

Les exemples affluent pourtant d'hommes et de femmes qui sont profondément religieux sans être le moins du monde fanatiques. Combien de chrétiens œuvrent dans des organismes caritatifs non confessionnels, qu'ils ont souvent fondés eux-mêmes. Combien qui vivent en milieu non chrétien sans éprouver l'ambition, qui serait naturelle, d'attirer quiconque, comme c'est le cas entre autres des religieux en terre musulmane.

Il est tout aussi clair que le fanatisme n'est pas religieux par nature, puisque notre époque nous donne de nombreux exemples de fanatismes idéologiques, tels que le fascisme, le national-socialisme, le communisme. Il faut y ajouter le racisme, qui peut persister sans la base religieuse qu'a pu avoir l'antisémitisme, ou qui existe sans jamais en avoir eu, comme c'est le cas lorsque seule est en cause la couleur de la peau.

Sans donc nier le rôle très important des courants religieux dans le développement du fanatisme, il n'est pas légitime d'affirmer que toute religion porte en soi, et par nature, le germe du fanatisme. A vrai dire, une telle affirmation n'est pas elle-même exempte de fanatisme antireligieux.

Pour faire avancer sur de meilleurs rails une réflexion aussi essentielle à l'avenir de l'humanité, il importe au contraire de rechercher la racine commune aux fanatismes religieux et idéologiques. On peut la trouver dans la notion d'identité, telle que l'a développée le psychanalyste américain E. Erikson (1). Cette notion située à la limite de la psychologie individuelle, de la sociologie et de l'anthropologie n'a pas reçu l'accueil qu'elle mérite, dans la mesure même où sa pleine appréhension nécessite un abord pluridisciplinaire rarement rencontré chez un même auteur.

Une absence génératrice d'angoisse

Cette identité est constitutive de la personnalité des individus. C'est elle qui assure la continuité de notre « moi, » à travers ses évidents changements. C'est elle qui nous permet de prévoir ce que nous serons demain et même après-demain, du moins si cette identité est assez forte pour durer. C'est elle qui nous permet, de ce fait — on dirait volontiers aujourd'hui nous permettrait, — des engagements de longue durée et la conviction que certaines causes dépassent les destinées individuelles, ce que Garaudy appelle la transcendance.

L'affaiblissement de cette identité se comprend facilement dans une société dont la création et le maintien sont à base de jugement. Comme l'écrit Erikson, « *la formation de l'identité met en jeu un processus par lequel l'individu se juge lui-même à la lumière de ce qu'il découvre être la façon dont les autres le jugent par comparaison avec eux-mêmes et par l'intermédiaire d'une typologie à leurs yeux significative ; en même temps, il juge leur façon de juger à la lumière de sa façon personnelle de se percevoir lui-même par comparaison avec eux et avec les types qui, à ses yeux, sont revêtus de prestige* ».

Un élément de relative souplesse est cependant établi dans le système, car chaque identité individuelle n'a besoin d'être ressentie que comme une « *variante réussie d'une identité de groupe* ».

Tout système d'appréhension et d'interprétation globales du monde, tout système établissant entre les valeurs morales des rapports déterminés et relativement fixes et assignant à ceux qui y participent des buts d'existence, porte en lui une possibilité de fanatisme.

Notre société occidentale a largement renoncé à fournir à ses membres une interprétation globale du monde et à leur suggérer une finalité d'existence. Son identité propre et celle de ses membres s'en trouvent considérablement amoindries. C'est dans cette mesure qu'elle peut se considérer comme une société tolérante. Inversement, dès qu'elle s'essaie à ériger en système son propre renoncement, on voit réapparaître le germe du fanatisme, sous la forme de ce que l'on a appelé, non sans raison, le terrorisme intellectuel.

Malheureusement, ce n'est pas non plus sans dommage pour ses membres et pour elle-même que notre société affadit son identité et la nôtre. Sur le plan de la psychologie individuelle, l'absence de système de référence est génératrice d'angoisse. Une grande partie du malaise contemporain est liée à l'absence de formation de l'identité chez les jeunes et à sa dégénérescence chez les plus âgés.

L'absence de constitution ou la perte d'identité équivaut à un défaut de synthèse de la personnalité dans le temps. D'où l'incapacité d'engagement à long terme qui marque si nettement l'évolution contemporaine de la famille et une défiance à l'égard du temps : tout retard est déception, toute attente impuissance, tout espoir est danger, tout plan est chimérique. On touche ici du doigt la proximité entre cette perte d'identité et la déviance juvénile avec sa difficulté d'adaptation sociale. L'absence de références communes est également cause, pour partie, du sentiment général d'incommunicabilité.

On peut ajouter que, de même que l'organisme privé de processus immunitaire est voué aux infections, aux cancers et à la mort, de même une société sans identité tend à mourir par perte de son dynamisme interne — la dénatalité en est le signe le plus visible, — et, bientôt, sous le coup de sociétés plus solidement structurées.

Dans la mesure, difficile à décider, où une société ne se contente pas de se subir, mais se choisit (et c'est à l'évidence le rôle et la responsabilité de ses intellectuels ou alors tout n'est que bavardage), le dilemme est angoissant : ou bien mourir par dévitalisation avec la tolérance comme seule consolation, ou bien se restructurer au risque de voir réapparaître le fanatisme agressif pour l'extérieur et opprimant pour les non-conformistes de l'intérieur.

Pourtant une troisième voie est possible : celle qui inclut dans une identité fortement structurée la tolérance elle-même. Alors que la tolérance actuelle n'est le plus souvent qu'inconsistance, cette troisième voie la prendrait comme vertu, c'est-à-dire comme force, et, loin d'espérer son éclosion spontanée, elle la cultiverait comme son bien le plus précieux.

Contrairement à ce que des analyses superficielles, souvent partiales et parfois haineuses, laissent penser, une telle tolérance, une telle non-agressivité, font intégralement partie de toute religion authentiquement chrétienne. René Girard (3) a parfaitement montré qu'une bonne part de l'originalité du message évangélique tient dans l'abandon et le rejet de la mentalité « sacrificielle » et de la violence fondatrice des sociétés.

Si donc les Eglises chrétiennes ont fait montre dans le passé d'un regrettable fanatisme, ce n'est pas en conformité à leur nature propre, mais au contraire en opposition à elle. Le comportement des sociétés ne dépend pas d'un facteur unique, mais de courants divers. C'est vrai des sociétés religieuses dont le comportement est influencé pour partie par la religion elle-même mais pour une autre part, tout aussi importante, par le milieu culturel, qui contribue à sa génération et à son alimentation.

L'inverse est tout aussi vrai. C'est pourquoi, contrairement à certaines apparences, les idées-forces qui constituent encore le consensus éthique occidental sont d'origine chrétienne : l'égalité fondamentale des hommes et des races, les droits de l'homme et la tolérance. Ces idées-forces sont fragiles. Elles sont menacées à l'intérieur même du monde issu de la pensée occidentale par la cupidité des dictatures ploutocratiques et par la volonté de puissance d'oligarchies habiles à utiliser la superstructure de l'idéologie marxiste à leur avantage.

Peut-on essayer de rebâtir une identité du monde occidental sur les ruines de son identité chrétienne en cherchant les intuitions les plus fondamentales du mouvement de pensée contemporaine, tels que le désir et le développement des individus, tout en secouant les scories les plus évidentes : l'excès d'individualisme et l'incommunicabilité (3).

Cependant, les limites d'une telle entreprise apparaissent justement lorsqu'il s'agit de justifier la tolérance. A cet égard, rien ne vaut, manifestement, la foi chrétienne en un Dieu créateur et sauveur de tous. Mais elle doit être articulée dans cette mentalité « non sacrificielle » implantée au cœur de l'Evangile mais apparemment si difficile à acculturer. Quant à croire que la tolérance est un acquis définitif qui se justifie de lui-même, c'est faire preuve d'une naïveté démentie de génération en génération.

(*) Professeur de neurologie à l'U.E.R. de la Pitié-Salpêtrière.

(1) E.H. Erikson : *Adolescence et crise (la Quête de l'identité)*, tr. fr. Flammarion 1978.

(2) R. Girard : *Des choses cachées depuis la fondation du monde*. Grasset, 1979.

(3) D. Laplane : *Le bonheur est-il pour les imbéciles ?* Fayard, 1979.

Les dieux en exil

par GABRIEL MATZNEFF

UN monsieur et sa jeune maîtresse parlent de la chute de l'Empire romain et de la responsabilité du christianisme dans cette chute : c'est un des sujets de conversation favoris du monsieur, une de ses scies. Celui-ci rappelle à la lycéenne le mot fameux de Piganiol : « L'Empire romain n'est pas mort de sa belle mort. Il a été assassiné. »

On peut avoir été incorporé à l'Eglise par son baptême enfantin, et néanmoins se sentir souvent de cœur avec les païens contre les chrétiens, avec Celse contre Origène, avec Hypathie contre « saint » *Cyrille d'Alexandrie, qui la fit ignoblement torturer et mettre à mort par ses fidèles fanatisés. Le paganisme a, lui aussi, ses martyrs, et l'Eglise ses bourreaux.*

Le christianisme n'est une aventure poétique et féconde que s'il est vécu comme un mystère qui récapitule, et non comme une doctrine qui exclut : la rédemption christique est une hiérophanie en laquelle s'accomplissent toutes celles qui l'ont précédée. Ni Dionysos, ni Cybèle, ni Mithra ne contiennent le Christ, mais le Christ les contient, les exprime et les transfigure tous, prodigieusement. Tel n'est peut-être pas le christianisme qu'on enseigne dans les Instituts de théologie, mais c'est le mien, et je n'en veux pas d'autre. C'est le seul qui me fasse rêver. Soyons chrétiens, c'est entendu, mais brûlons aussi notre encens sur les autels désertés du paganisme gréco-romain, où les dieux s'incarnent, meurent, descendent aux enfers, ressuscitent, et où la douleur d'Isis pleurant Osiris, de Vénus pleurant Adonis, de Cybèle pelurant Attis, sont de sublimes figures de la douleur de la Vierge au pied de la Croix.

Sur le mont Palatin, dans le temple consacré à la Pierre noire d'Emèse, Héliogabale a célébré solennellement le mariage du Baal syrien — dont, à quatorze ans, il était déjà grand pontife — avec la Tanit carthaginoise ; et dans ce lieu où il avait rassemblé les emblèmes sacrés des cultes romains, le feu de Vesta, le Palladium, *les boucliers de Mars, il souhaitait réunir les autres cultes existants, le juif, le samaritain, le chrétien, confondre en une adoration unique tous les visages du divin. L'empereur adolescent régna trop courtement pour pouvoir accomplir son vœu, mais celui-ci demeure en nous comme une espérance inachevée.*

Le successeur d'Héliogabale, Alexandre Sévère, avait, à Rome, un oratoire où, selon son historiographe Lampride, il priait devant les portraits d'Apollonius de Tyane, de Jésus-Christ, d'Abraham, d'Orphée « et d'autres dieux de ce genre-là ». Un des charmes les plus scandaleux de la Rome païenne est cette tolérance, ce respect de l'autre, cette bienveillance envers les divinités et les cultures étrangères. Ce n'est pas un hasard si notre vingtième siècle, fanatique, haineux, doctrinaire, ne perd pas une occasion de donner une image calomniatrice et caricaturale des anciens Romains : d'instinct, il déteste ce qui lui est supérieur. Nous sommes néanmoins quelques-uns qui demeurerons fidèles aux dieux en exil. « O Vénus, reine de Cnide et de Paphos... »

Le totalitarisme, c'est autre chose...

par FRANÇOIS-MICHEL PASQUET (*)

NOMMONS fanatisme l'entreprise d'imposer au monde une vérité *qui n'est pas de ce monde* : c'est le sens de Voltaire, le fondateur, rassembleur de formules éparses.

1) A l'origine, l'intuition d'une transcendance tout autre, qui, de ce fait, exige pour apparaître une médiation (le Prophète, les élus), mais aussi s'adresse à l'humanité sans distinction, du haut de sa différence absolue. Par conséquent, le zélote *peut* exterminer ou marginaliser quiconque se refuse consciemment à la vérité, mais son mouvement premier *doit* être la réintégration de l'égaré, dont seule la persévérance est diabolique.

2) Illuminé par la grâce, l'élu n'a plus de raison ni de passions ; parfaite simplicité du vide qu'il accueille et qui le déploie, il tend à résorber sa particularité opaque dans l'autre ; mais, dès lors, la plénitude de ce néant prend aisément la forme d'une agression *contre* les réalités illusoires (le souffle divin renverse les murailles, etc.). La seule puissance de l'Etre dissout déjà le chaos des apparences. Or, comment incarner cette transparence en quoi se résume l'être de l'élu ? Dans ce que Voltaire appelle la « barbarie », la grâce dépouille le moi mensonger, la violence efface les identités originales ; cette transition toujours possible du néant spirituel à l'anonymat personnel, métamorphose l'élu en *fanatique*.

3) C'est dire que la différence individuelle resurgit dans sa dénégation même ; la vérité autre ne peut pas ne pas se dévoiler puisqu'elle est autre, mais ce dévoilement l'imbrique dans les labyrinthes du siècle. Une issue ? En finir à jamais avec l'existence singulière, et fondre au rayonnement de l'autre : à la barbarie succède le martyre, la mort comme dénonciation des mirages, accession à l'unique nécessaire.

Le totaliterisme, c'est autre chose... l'entreprise d'élever le monde à sa *propre réalité sous-jacente*, que l'écume des choses refoule ou corrompt.

1) Dans les interstices de l'univers visible (des hommes, des institutions, des doctrines) respire un ordre invisible qui le sous-tend et le cautionne (les forces profondes du sang, les rapports sociaux noués dans la transformation de la nature, la lente épopée du salut), mais qui, du même coup, ne l'authentifie pas. Le visible ment, mais c'est que la vérité y agit en secret, la vérité court immanente à toute expérience vécue, mais nulle expérience ne naît à son intime vérité. Le fanatisme apparaît d'emblée comme un élan de l'âme : le totalitarisme doit d'abord déchiffrer la structure ensevelie mais toute-puissante du vrai réel ; « saisie de ce qui dans le visible est proprement le monde », « vision du monde », il est donc avant tout *idéologie*.

2) La vérité cachée dans le réel est du réel même, elle cherche à s'actualiser : l'appréhender, ce n'est pas contempler, c'est plonger dans un mouvement douloureux, de gésine, progressive du réel à son être. L'idéologue est ce mouvement. La vérité *veut*, elle se poursuit elle-même et vise à s'épanouir à la surface visible. Loin de supprimer raison et passion dans le flamboiement du rien, comme le fanatique, l'idéologue doit pousser l'une et l'autre à l'extrême où elles s'échangeront.

Le délire de la logique

La raison devient passion dans le délire de la *logique*, inhérent, comme l'a montré Hannah Arendt, au mode d'être totalitaire ; la passion se fait raison dans l'*abnégation* radicale, qui détache l'individu de sa particularité close et l'ouvre à l'immensité de la vie enfin affleurante.

3) L'idéologie n'est pas « barbare ». Pour faire germer dans l'être vivant la vie impersonnelle qui le fait être, besoin est de ne le point tuer, mais bien de l'extirper de « lui-même » (empire des apparences !) pour renaître à la vérité invisible, à l'indétermination désormais incarnée. On ne tue pas, on fait mourir, et que cela n'en finisse pas, et que les visages n'en terminent jamais de se brouiller, de s'estomper, de se fondre aux murs. Ce n'est plus la « barbarie », qui se fondait sur l'identité choisie par l'autre (ah ! tu te dis chrétien, luthérien, musulman, juif, eh bien soit !), c'est la *terreur*, qui s'attaque au réel non plus en fait (on liquide certains objets), mais en droit (le réel n'est pas le réel).

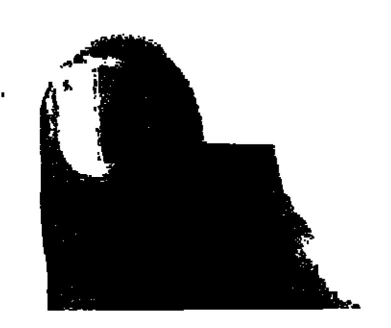
La violence fanatique aboutissait au martyre. La terreur se dépasse dans l'impossible (pour elle-même, j'y insiste) meurtre collectif. Oui : en principe, il faudrait ne pas tuer, mais anéantir. Seulement, si le monde extérieur s'offre entièrement poreux à la volonté qui le connaît, et le réfute par la connaissance même qu'elle en détient (puisqu'un ordre profond le structure à son insu et contre lui), comment expliquer la résistance des apparences au noyau splendide qui en constitue l'unique réalité ? C'est qu'une volonté maumaise s'y oppose. Mauvaise, elle n'est que fantôme inconsistant : mais volonté, elle tient à la nature même du vrai. A la gésine de l'être, répond le complot des démons, qui sont et ne sont pas ; la figure sensible et renversée du complot, c'est le camp, plaque de mal domestiquée ; hélas ! à rendre l'ennemi de plus en plus invisible, on lui confère d'autant mieux les caractères de l'être, on accroît sa puissance maléfique et usurpatrice ; bref, plus la bête meurt, et plus elle prolifère.

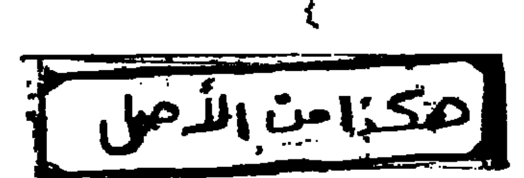
Le totalitarisme n'est hideux que parce qu'il n'arrive pas à tuer ; parce qu'il ne parvient pas à n'être que barbare ; parce qu'il ne vise pas à implanter dans le monde une vérité qui s'en détourne, mais à égaler le monde à la vérité qu'il appelle et qui le justifie. Volonté, non croyance ! l'idéologie est notoirement *pragmatique*, dans son vertige d'entropie ; expérience du néant, le fanatisme dresse le oui et le non sur la table rase de choses. A celui-ci, Voltaire oppose la tolérance, disons l'adhésion à la complexité irréductible comme ultime unité du réel (derrière tous les dieux, un dieu de droit naturel ; au-delà des coutumes, une raison humaine qui tire divers partis de la variété terrestre, et le bon sens toujours à l'œuvre dans nos inconciliables vérités). A l'idéologie, nous devons affronter, non un retour au monde, qu'elle colonise déjà, mais, plus audacieusement, ce matérialisme intransigeant qui ne recourbe pas l'extériorité du réel, et de ses objets à jamais singuliers, dans l'homogénéité d'une nature totalisante et que nous n'aurions qu'à intérioriser.

L'heure de la tolérance a passé, car le fanatisme n'est plus de ce royaume (l'Iran se réclame moins de la transcendance que du génie propre de sa « culture », de sa vérité enfouie jaillissante, oui, de l'idéologie). Voici le temps de ce que Clément Rosset nomme l'allégresse, et qui pourrait s'appeler la générosité : car face à l'idéologue, agent de la réalité, mais qui la rassemble tout entière et sans fissure dans sa volonté impersonnelle, le généreux accueille l'indépendance, la prolifération de ce qui est, sans l'arraisonner ni la revendiquer, pour mieux cultiver en lui-même ses bigarrures et ses éclats.

(*) Ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Agrégé de l'Université.

● RECTIFICATIF. — Le prix de l'ouvrage de MM. Davy, *Initiation médiévale — La philosophie au douzième siècle* (Albin-Michel), dont Jean Lacroix a rendu compte dans *le Monde* du 23 avril, est d'environ 80 F et non 52 F comme nous l'avons indiqué par erreur.





Le Monde

Les images présentées à l

confirment l'ampleur des affront

Les fai

République

Quatre opposants à

à la suite des gr

Zimbabwe

Le Monde

étranger

AFRIQUE

Algérie

Les images présentées à la télévision confirment l'ampleur des affrontements de Tizi-Ouzou

De notre envoyé spécial

Alger. — Des vitrines éventrées, des bus calcinés, des rues jonchées de débris : l'Algérie tout entière a pu, à la veille du sacro saint week-end, constater la *« casse »* provoquée par les *« éléments antinationaux et antipatriotiques »* qui, trois jours durant, ont défié l'autorité des forces de l'ordre dans le centre de Tizi-Ouzou. La télévision algérienne, jusqu'à présent fort avare d'informations sur les troubles de Kabylie — complaisamment *« gonflés »* assurait-on par la presse étrangère, et surtout française — leur a consacré jeudi soir 23 avril quelque quarante minutes de reportages et de commentaires.

Les images délibérément insistantes des dégâts causés dans la ville par des *« trublions manipulés »* auront peut-être, comme il convenait, soulevé l'indignation des bons citoyens. Mais elles témoignent aussi *a posteriori* de la violence et de l'ampleur d'affrontements que les autorités s'attachaient il y a peu à minimiser.

Le feu vert donné aux médias officielles pour rendre compte sur place des événements indique, en tout cas, que le gouvernement estime avoir repris le contrôle d'une situation qui, admet-on discrètement, lui avait bel et bien échappé. De fait Tizi-Ouzou a vécu jeudi une journée sans heurts, mais la ville est loin d'avoir repris son animation habituelle.

Des barrages dressés sur les routes au pourtour de la ville contrôlent les allées et venues et interdisent encore le passage aux journalistes étrangers. Nombre d'habitants ont cependant pu sortir pour aller se ravitailler et, dans l'après-midi, les Kabyles de la capitale de retour au « pays » pour le week-end, formaient de longues queues aux divers postes de contrôle installés entre Alger et Tizi-Ouzou.

Retour à l'ordre ou simple répit ? Il est encore trop tôt pour trancher avec certitude. La répression brutale déclenchée dimanche contre les étudiants qui occupaient leur université et les ouvriers qui s'étaient déclarés solidaires, loin d'étouffer aussitôt le mouvement, a au contraire attisé la révolte et suscité l'émeute.

Calme à Alger

Les témoignages concordants et dignes de foi attestent qu'au plus fort des troubles, surtout dans la journée de mardi, une large majorité de la population de la ville et des villages avoisinants soutenait activement les jeunes les plus déterminés à l'affrontement. Mais la « rafle » opérée sur le campus et les arrestations qui ont suivi n'ont-elles pas aussi « décapité » le mouvement en le privant de tous ceux qui depuis six semaines, alimentaient et conduisaient la contestation ?

Les autorités ont misé sur l'essoufflement rapide des manifestants. Elles ne veulent encore voir dans ces événements qu'une effervescence sans lendemain, totalement isolée du reste du pays. De fait, les relais espérés et attendus par les jeunes Kabyles à Alger où dans d'autres régions berbérophones (Aurès), ont fait défaut... La capitale est restée parfaitement calme, malgré certaines tensions dans les centres universitaires, et rien n'indique que les Chaouias des Aurès se soient à quelque moment sentis concernés par la colère des *« frères berbères »*.

Rassurés d'être ainsi parvenus à confiner le mouvement au bastion kabyle, les dirigeants algériens s'emploient désormais à isoler en son sein les *« pyromanes »*, rejetant d'emblée — et non sans un certain dédain — les motivations culturelles, considérées ici comme un simple habillage. Les autorités entendent désormais étayer leur thèse du complot tramé et organisé à l'étranger. Seule *« pièce à conviction »* présentée, le témoignage-interrogatoire d'un enseignant arrêté à Tizi-Ouzou, diffusé jeudi soir par la télévision.

Parlant un français maladroitement *précieux*, ce *« meneur »* a longuement expliqué comment il avait été, depuis des années, *« manipulé »* par une organisation dirigée de Paris par un avocat kabyle naturalisé français, M. Rachid Ali Yahia. Déjà pris à partie à plusieurs reprises par la presse algérienne, ce dernier semble devoir être présenté comme l'*« âme du complot »*. Il n'est pas inconnu à Alger : militant du Mouvement nationaliste au lendemain de la guerre, il aurait, en 1949, tenté de prendre le contrôle de sa Fédération de France avant d'être écarté sous l'accusation de *« berbérisme »*

La silhouette du *« chef d'orchestre »* peut paraître un peu terne. Aussi s'empresse-t-on dans maints commentaires de l'entourer d'alliés plus menaçants : du roi du Maroc au président Sadate sans oublier — cité nommément par *Algérie-Actualités* — le SDECE français...

DOMINIQUE POUCHIN.

« Les faits sont têtus »

El Moudjahid accuse des *« organisations implantées en France »* d'être derrière les émeutes de Tizi-Ouzou. Que certains opposants cherchent à tirer parti de l'effervescence actuelle ne fait pas de doute. Qu'ils aient réussi à provoquer un soulèvement de leur seul fait paraît peu probable ou alors cela reviendrait à leur accorder une puissance et une influence que le gouvernement algérien leur a toujours déniées, ce qui, au demeurant, correspondait assez à la réalité. L'hebdomadaire *Algérie-Actualités* met, pour sa part, en cause des étudiants et des *« éléments antinationaux »* manipulés par les services français en coopération avec les services marocains.

Déjà, au début de 1976, Alger avait fait état d'une opération du même genre : elle n'avait trouvé aucun écho au sein de la population, et les comploteurs avaient été arrêtés, jugés et condamnés. L'Algérie fait partie de ces pays du tiers-monde dont le peuple, trempé dans une longue et dure guerre de libération, a apporté la preuve de sa maturité en maintes circonstances difficiles. En outre, entre 1965 et 1978, année de sa mort, le président Boumediène et son équipe ont édifié un Etat fortement structuré, qui a toujours déjoué les complots inspirés ou organisés à partir de l'étranger.

Cela étant, il existe bien un *« malaise kabyle »* et il remonte à plusieurs années. C'est par une série de maladresses et en faisant la sourde oreille chaque fois que le signal d'alarme était tiré que les autorités l'ont laissé s'amplifier, donnant à leurs adversaires la possibilité d'exploiter la situation. Les premiers symptômes du malaise étaient apparus au grand jour lors du débat sur la Charte nationale. A l'époque, nombre d'orateurs kabyles mais aussi arabes avaient regretté, au nom de la rigueur et de la vérité historique, que les origines berbères du pays aient été escamotées dans le texte fondamental : ce substrat socio-culturel n'était, en effet, évoqué que par allusions.

Alors que le pouvoir cite souvent cette phrase du cheikh Ben Badis *« l'Algérie est ma patrie, l'arabe ma langue, l'islam ma religion »*, certains s'étaient chargés de rappeler que le penseur religieux, considéré comme un des inspirateurs du mouvement national, affirmait aussi : *« La personnalité algérienne repose sur un trépied, l'ethnie berbère, ma langue arabe et la religion musulmane »*. Deux ans plus tard, le malaise était encore plus nettement perceptible.

Tous les Kabyles reconnaissent volontiers que l'Etat a assuré un essor économique sans précédent dans leur région, mais il suffisait de converser un moment avec eux pour percevoir combien était vive leur frustration au niveau de l'identité culturelle. Diverses mesures y avaient contribué. Rappelons, entre autres, la suppression de la chaire de kabyle à l'université d'Alger, l'interdiction faite à des chanteurs kabyles de se produire chez eux, alors qu'ils pouvaient librement le faire à Oran ou à Alger, la nomination à Tizi-Ouzou d'un wali (préfet) qui se refusait à parler le kabyle, qui était pourtant sa langue maternelle, même avec de vieux paysans dont c'était le seul moyen d'expression... Plusieurs hauts fonctionnaires, dont on ne pouvait soupçonner la loyauté, et même des ministres, nous disaient alors, faisant allusion à leur origine : *« Nous ne pouvons renier notre mère. »* Personne ne pensait, ni ne pense pourtant, à une solution *« séparatiste »*, jugée irréaliste et, au demeurant, non viable.

Les autorités s'étonnaient alors de voir des journalistes étrangers s'intéresser à un problème qui, selon elles, *« n'existait pas »* et donc, de parler d'un malaise « inexistant ». Pourtant, comme le déclarait un militant du F.L.N. au cours du débat sur la Charte : *« Ceux qui persistent à nier la berbérité finiront par recréer le berbérisme inventé par le colonisateur, et nos ennemis sauront bien en tirer parti pour nous opposer les uns aux autres. Si, en revanche, on accepte de regarder la réalité en face, sans complexes, on s'apercevra alors qu'il n'existe pas vraiment de problème kabyle et tout ira mieux. »*

Ce propos avait été rapporté à l'époque dans un numéro du *Monde* (2-3 juillet 1976) qui n'avait pas été mis en vente en Algérie. C'est le cas à chaque fois que les « événements » de Kabylie sont évoqués. Pourtant, ce n'est pas en accusant la presse étrangère de malveillance et en l'interdisant — comme ce fut le cas lors de la maladie du président Boumediène, maintes fois démentie officiellement — que les responsables supprimeront les réalités qui les dérangent. Comme disait Lénine, *« les faits sont têtus »*.

PAUL BALTA.

République Sud-Africaine

Quatre opposants à l'apartheid sont arrêtés à la suite des grèves de lycéens métis

De notre correspondante

Johannesburg. — L'histoire sud-africaine bégaie et la leçon des révoltes lycéennes de 1976-1977, qui firent, lors d'affrontements avec la police, des centaines de morts et des milliers de blessés, sans compter plusieurs milliers d'arrestations et un important exode de jeunes à l'étranger, n'a pas servi au gouvernement : une nouvelle fois, celui-ci a réagi à des manifestations lycéennes organisées pour protester contre la discrimination raciale dans l'enseignement par des arrestations, des menaces et les charges de la police anti-émeute.

Quatre opposants résolus à la politique de ségrégation raciale ont en effet été arrêtés mercredi 23 avril, au Cap et à Johannesburg, à la suite des grèves de lycéens. Se tenant à sa version selon laquelle les grèves des lycéens métis sont le fait d'« agitateurs », le gouvernement a fait appréhender M. Curtis Nkondo, président du Comité d'action des enseignants de Soweto, qui multipliait, ces derniers temps, des discours publics contre la politique d'apartheid, M. Trevor Wentzel, secrétaire d'une branche du Cap du mouvement de la conscience noire Azapo (Azanian People's Organisation), M. Achmed Cassiem, qui fit sept ans de prison dans l'île de Robben et était banni au Cap depuis sa libération, et M. Michael Sedgwick, de l'université du Cap, travaillant également pour la commission de la planification urbaine des églises.

Jeudi a, en fait, été une journée de réunions et de discussions pour les lycéens et lycéennes métis. Tôt le matin, dans la banlieue de Johannesburg, plusieurs centaines d'entre eux ont défilé dans les rues avant de se rendre au lycée de la cité, pompeusement baptisée Eldorado-Park. — C. C.

Zimbabwe

● *Plus de quatre cents Noirs ont été arrêtés* à la suite d'incidents entre diverses factions, notamment plusieurs fusillades et des jets de grenades, a annoncé la police jeudi 24 avril.

Ces incidents ont fait au moins quatre morts et plusieurs centaines de blessés depuis une semaine. L'ancien premier ministre, M. Abel Muzorewa, a déclaré que ses partisans étaient les premières victimes de ces heurts et a dénoncé comme agresseurs les militants de l'Union nationale africaine de M. Robert Mugabe. Ce dernier a averti que la police allait prendre les *« mesures les plus sévères »* pour mettre fin aux incidents. — *(A.F.P.)*

Tunisie

La composition du gouvernement témoigne d'une volonté d'ouverture

Une décrispation de la vie politique semble se dessiner en Tunisie après le remaniement du gouvernement auquel a procédé, jeudi 24 avril, le président Bourguiba.

Cette volonté d'ouverture est illustrée par le retour de trois ministres démissionnaires à la veille des émeutes du 26 janvier 1978 pour protester contre le refus du pouvoir de dialoguer avec les syndicats (MM. Mongi Kooli, Abdelaziz Lasram et Moncef Bel Hadj Amor) et l'éviction de M. Mohamed Sayah — qui demeure au gouvernement à un département technique — de la direction du parti socialiste destourien.

Considéré comme le principal animateur de la « tendance dure » au sein du parti et comme un chaud partisan des méthodes autoritaires, M. Sayah était contesté par une partie de l'opinion publique. Sa mise à l'écart pourrait atténuer le malaise existant dans les milieux syndicaux, faciliter le dialogue avec les oppositions et même satisfaire bon nombre de cadres et militants destouriens. Son remplacement par un ministre démissionnaire à la veille du *« jeudi noir »*, M. Mongi Kooli, considéré comme libéral, devrait aussi aider à détendre le climat politique.

Depuis l'attaque lancée le 26 janvier dernier contre la ville de Gafsa, le président Bourguiba a fait libérer huit anciens dirigeants syndicaux et a levé les mesures d'exclusion du parti frappant neuf anciennes personnalités du gouvernement devenues membres du mouvement d'opposition des *« démocrates socialistes »*. L'un d'entre eux, M. Sadok Ben Jomaa, est devenu ministre des transports et des communications.

Le remaniement du cabinet est aussi caractérisé par une restructuration des départements à caractère économique, avec la fusion des ministères de l'industrie et du commerce réunis en un ministère de l'économie nationale, confié à M. Abdelaziz Lasram, et de celui du Plan et des finances, que dirigera M. Mansour Moalla. Enfin, M. Moncef Bel Hadj Amor a été désigné comme ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.

Dans les cercles politiques tunisiens on souligne que la composition de ce nouveau cabinet — qui devrait bénéficier d'une plus large audience que le précédent — témoigne, de la part du président Bourguiba, d'une volonté *« d'efficacité et de crédibilité »*.

M. D.

LE NOUVEAU CABINET

Voici la liste du nouveau cabinet :

Premier ministre : M. Mohamed Mzali ;

Conseiller spécial auprès du président de la République : M. Habib Bourguiba junior ;

Ministre de la justice : M. M'Hamed Chaker (**) ;

Affaires étrangères : M. Hassan Belkhodja ;

Intérieur : M. Driss Guiga ;

Défense nationale : M. Slaheddine Baly (**) ;

Plan et finances : M. Mansour Moalla (*) ;

Economie nationale : M. Abdelaziz Lasram (*) ;

Equipement et habitat : M. Mohamed Sayah (**) ;

Information et affaires culturelles : M. Fouad Mebazaa ;

Education nationale : M. Mohamed Frej Chedli (*) ;

Enseignement supérieur et recherche scientifique : M. Abdelaziz Ben Dhia ;

Agriculture : M. Lassaad Ben Osman ;

Santé publique : M. Rachid Sfar (**) ;

Transports et communications : M. Sadok Ben Jomaa ;

Affaires sociales : M. Mohamed Ennaceur ;

Jeunesse et sports : M. Hedi Zghal ;

Ministre délégué auprès du premier ministre, directeur du parti : M. Mongi Kooli (*) ;

Ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la fonction publique et de la réforme administrative : M. Moncef Bel Hadj Amor (*) ;

Secrétaire d'Etat aux P.T.T. : M. Brahim Khouaja.

(*) Personnalité nouvelle.

(**) Ministre ayant changé d'affectation.

M. MOHAMED SAYAH : une personnalité controversée.

M. Mohamed Sayah, qui vient d'être écarté de ses fonctions de directeur du parti socialiste destourien et nommé ministre de l'équipement et de l'habitat, a été l'une des personnalités les plus influentes et les plus controversées du régime tunisien.

Agé de quarante-sept ans, licencié ès lettres, M. Sayah a commencé sa carrière politique, en 1962, comme directeur adjoint du parti avant d'en devenir directeur, en 1964, jusqu'à la fin 1969, pendant l'expérience des coopératives menée par l'ancien ministre de l'économie, M. Ahmed Ben Salah. Lorsqu'il a été mis fin à cette expérience, il a été déchargé de la direction du parti pour être nommé, en novembre 1969, secrétaire d'Etat à l'information. Après avoir représenté la Tunisie auprès des Nations unies à Genève, d'août 1970 à octobre 1971, il revient au gouvernement en tant que ministre des travaux publics et de l'habitat. En 1973, il est à nouveau directeur du parti, poste qu'il cumule alors avec celui de ministre de la jeunesse et des sports, puis avec celui de ministre délégué auprès du premier ministre. M. Sayah est l'historiographe de la lutte du président Bourguiba pour l'indépendance.

M. MONGI KOOLI : la fin d'une disgrâce.

M. Mongi Kooli, qui succède à M. Sayah à la direction du parti, a été ministre de la santé publique du 31 mai 1976 au 26 décembre 1977. Il devait démissionner, à cette date, de ses fonctions, en même temps que plusieurs autres ministres, pour protester contre la politique du gouvernement dans la crise qui l'opposait alors aux syndicats.

Agé de cinquante ans, M. Mongi Kooli est originaire de Ksar-Hellal, dans le Sahel. Licencié en droit, il a été secrétaire général de l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET), puis directeur adjoint du parti avant d'être nommé gouverneur (préfet) de Bizerte, en 1967. Le nouveau directeur du parti a été ambassadeur à Madrid et secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, de 1974 à 1976. M. Mongi Kooli a été réintégré, le 18 avril, au sein du comité central du parti socialiste destourien, dont il avait été écarté en septembre 1979.

Maroc

● PRECISION. — L'Académie royale du Maroc que le roi Hassan II vient d'inaugurer (*le Monde* du 22 avril) siégera à Rabat et non à Fès, comme le titre donné à l'article de Roland Delcour pouvait le suggérer.

Somalie

LES NÉGOCIATIONS SE POURSUIVENT AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE L'UTILISATION DE LA BASE DE BERBERA

Le docteur Mohamed Aden Sheikh, ministre somalien de l'information, a déclaré, le jeudi 24 avril à Paris, qu'*« aucun accord n'a été signé pour l'instant »* entre le gouvernement somalien et les Etats-Unis pour l'utilisation par l'armée américaine de la base stratégique somalienne de Berbera. Celle-ci avait été utilisée par l'U.R.S.S. jusqu'à fin 1977.

Le ministre a toutefois précisé que des discussions à ce sujet étaient en cours entre l'administration Carter et le gouvernement somalien.

Le docteur Aden Sheikh a, d'autre part, déclaré que la « Somalie occidentale » (province éthiopienne de l'Ogaden) lutte pour son autodétermination et que, au-delà de l'aide immédiate aux réfugiés, il faudrait trouver une solution politique à ce problème, qui, selon lui, devrait être évoqué lors du sommet franco-africain de Nice en mai prochain.

M. Aden Sheikh a dénoncé le bombardement par l'aviation éthiopienne de villages de l'Ogaden, et a fait état de l'expulsion de cette région de nomades somalis par les autorités éthiopiennes. Enfin, il a estimé qu'environ un million trois cent mille réfugiés se trouvent actuellement en Somalie, où ils représentent près du tiers de la population.

C'est pour venir en aide à ces réfugiés, dont la situation sanitaire est particulièrement précaire, qu'un comité de secours (1) a été créé en France sous la présidence de M. Georges Gorse, ancien ministre, président du groupe d'amitié parlementaire France-Somalie.

(1) Les dons peuvent être envoyés à l'ambassade de Somalie, 26, rue Dumont-d'Urville, 75016 Paris. C.C.P. n° 19.91 V Paris.



PROCHE-ORIENT

L'ÉCHEC DE L'OPÉRATION AMÉRICAINE EN IRAN

La responsabilité de la mission m'incombe entièrement

déclare le président Carter

Washington (A.P.). — *Voici le texte de l'allocution radiotélévisée que le président Carter a prononcée, vendredi 25 avril, sur l'ensemble des réseaux américains à 7 heures du matin (heure américaine) :*

« Tard, mercredi, j'ai annulé une opération soigneusement préparée qui était en cours en Iran pour mettre en place notre équipe de sauvetage pour un retrait ultérieur des otages américains, qui sont détenus là-bas depuis le 4 novembre.

» Une défaillance matérielle dans l'hélicoptère de sauvetage a obligé de mettre fin à la mission. Alors que notre équipe se retirait sur mon ordre, deux des avions américains se sont heurtés au sol à la suite d'une opération de ravitaillement en un point éloigné du désert, en Iran.

» D'autres informations sur cette mission de sauvetage seront fournies au peuple américain lorsque cela sera approprié.

» Il n'y a pas eu d'affrontements. Il n'y a pas eu de combat. Mais à mon grand regret, huit des membres de l'équipage des deux avions qui sont entrés en collision ont été tués et plusieurs autres Américains ont été blessés dans l'accident.

Nos gens ont été immédiatement conduits hors d'Iran par voie aérienne. Ceux qui ont été blessés ont reçu un traitement médical et on s'attend que tous se rétablissent.

Nous n'avons aucune preuve que des dirigeants ou des autorités d'Iran aient appris cette opération avant que plusieurs heures ne se soient écoulées après le retrait de tous les Américains d'Iran.

» Notre équipe de sauvetage savait, et je savais, que l'opération serait certainement difficile, et il était certain qu'elle serait dangereuse. Nous étions tous convaincus que, si l'opération de sauvetage avait pu débuter, elle aurait eu une excellente chance de succès.

» Ils étaient tous volontaires. Ils étaient tous très entraînés. J'avais rencontré leurs chefs avant qu'ils ne partent pour cette opération. Ils savaient alors quels étaient mes espoirs et quels étaient les espoirs des Américains qu'ils emportaient avec eux.

» Aux familles de ceux qui sont morts et qui ont été blessés, je souhaite exprimer l'admiration que je ressens pour le courage de leurs êtres chers, et la peine que j'éprouve personnellement pour leur sacrifice.

» La mission à laquelle ils ont participé était une mission humanitaire. Elle n'était pas dirigée contre l'Iran. Elle n'était pas dirigée contre le peuple iranien. Elle n'a pas été entreprise avec un sentiment quelconque d'hostilité envers l'Iran ou son peuple. Elle n'a entraîné aucune perte du côté iranien.

» Les plans pour cet effort de sauvetage ont commencé peu après la prise de notre ambassade. Mais, pour un certain nombre de raisons, j'ai attendu jusqu'à maintenant pour mettre ces plans de sauvetage en pratique.

» Pour être réalisable, cette opération complexe devait être le fruit d'une planification intense, d'un entraînement intensif et de nombreuses répétitions. Cependant, la solution de cette crise par les négociations et par une décision volontaire des dirigeants iraniens était alors de toute évidence, a été depuis et demeure préférable.

» Cette tentative de sauvetage a dû attendre que je juge que les autorités iraniennes ne pouvaient pas ou ne voulaient pas régler cette crise de leur propre initiative. Du fait de la constante détérioration de l'autorité en Iran, des dangers de plus en plus grands pour la sécurité des otages eux-mêmes et de la certitude de plus en plus grande que leur libération prochaine était hautement improbable, j'ai pris ma décision.

» Le fait que nos missions étaient prêtes à s'engager a rendu les chances tout à fait réelles. J'ai donc décidé de mettre en œuvre les plans préparés depuis longtemps. J'ai donné l'ordre de cette mission, de façon à protéger des vies américaines, les intérêts nationaux des Etats-Unis, et à réduire les tensions dans le monde, qui ont été créées au fur et à mesure que cette crise évoluait. Cette décision m'appartient, et c'est moi qui ai décidé d'entreprendre la mission et de l'annuler lorsque les problèmes se sont posés. La responsabilité est entièrement mienne. Après cette tentative, nous continuons à tenir le gouvernement iranien pour responsable de la sécurité et de la libération proche des otages détenus si longtemps. Les Etats-Unis restent décidés et déterminés à obtenir leur libération le plus tôt possible.

» En tant que président, je sais que toute la nation a une grande reconnaissance envers les braves qui étaient prêts à libérer leurs compatriotes et, en tant que président, je sais aussi que cette nation partage ma déception et que cette mission n'a pu être montée du fait de difficultés. Je suis déterminé à poursuivre nos efforts pour amener tous nos otages à la liberté aux Etats-Unis. Nous avons déjà été déçus dans le passé et nous ne renoncerons pas à nos efforts pendant cette période extrêmement difficile ; nous avons recherché et nous continuerons à rechercher tous les moyens pour obtenir la libération des otages. Dans cet effort, l'appui du peuple américain et de tous nos amis constitue un élément crucial de même que l'appui des autres nations qui est encore plus important aujourd'hui.

» Nous poursuivrons avec les autres pays la recherche d'une solution rapide à la crise, sans qu'il y ait perte de vies humaines, d'une manière pacifique et par les moyens diplomatiques. »

OCÉAN INDIEN

Madagascar

● *Trois officiers malgaches, détenus depuis trois ans* pour « *complot contre la sécurité de l'Etat* », n'ont toujours pas été traduits devant une juridiction, civile ou militaire, alors que leur procès avait été fixé au 12 janvier 1980. Il s'agit du commandant Andriamaholison, ancien ministre de l'information, du capitaine Rakotonirina, tous deux saint-cyriens (*le Monde* du 3 août 1979), ainsi que du capitaine Rakoto.

Le raid aurait été annulé pour des raisons techniques

Après l'annonce faite par la Maison Blanche, M. Harold Brown, secrétaire américain à la défense, a réuni, ce vendredi à l'aube, son état-major au Pentagone. Le secret de l'opération avortée avait été très bien gardé. Plusieurs hauts fonctionnaires du Pentagone, susceptibles d'avoir été mis au courant, se sont en effet déclarés totalement surpris en apprenant la nouvelle. Le premier communiqué de la Maison Blanche ne fournit d'ailleurs aucun détail précis sur le nombre des soldats engagés, le type de matériel utilisé et les causes exactes de l'échec et de l'accident qui a coûté la vie à huit personnes. Les Etats-Unis disposent, dans la région du Golfe, de deux porte-avions avec environ cent cinquante avions à bord et d'une unité de débarquement de mille huit cents « marines » équipée d'hélicoptères.

On ne peut donc pour l'instant que formuler des hypothèses. Le sénateur républicain de l'Illinois Charles Percy a assuré que, selon les bribes d'informations en sa possession, il lui semblait que la tentative avait pour but de créer une base de départ non loin de Téhéran pour lancer ultérieurement un raid de commando éclair sur l'ambassade. Selon M. Percy, l'opération a été décommandée à la suite d'« *ennuis* » non précisés. Au cours du repli, un avion de transport C-130 aurait heurté au sol un hélicoptère. Huit Américains ont été tués. « *Je pense,* a-t-il dit, *que nous avons pris de gros risques. C'est une perte tragique pour le pays.* »

La nouvelle de l'échec de l'opération de sauvetage a provoqué stupeur, inquiétude et confusion dans les milieux politiques à Washington, ainsi que la consternation dans les familles des otages, averties par la Maison Blanche vers 1 heure du matin.

● A WASHINGTON, l'un des porte-parole du département d'Etat, M. Tom Reston, a affirmé que les « *véritables intérêts nationaux* » de l'Iran ne seraient pas servis par un renforcement de ses liens avec l'U.R.S.S. Commentant la signature d'un accord économique soviéto-iranien, il a jugé « *peu probable* » que cet accord soit suivi d'un accroissement substantiel des échanges commerciaux entre les deux pays. Il a précisé que le transport vers l'Iran de produits soviétiques pourrait être limité par l'insuffisance du réseau routier et ferroviaire. « *De toute façon,* a-t-il dit, *les Etats-Unis ne disposent d'aucune indication permettant d'avancer que ces sanctions entraîneront un accroissement majeur du commerce soviéto-iranien.* »

Selon le *Los Angeles Time*, aux termes du protocole d'accord signé mardi entre une délégation soviétique et les Iraniens, l'U.R.S.S. aurait accepté d'ouvrir trois voies de terre importantes entre les deux pays pour faire face à une éventuelle mesure de blocus des ports.

● A OSLO, le gouvernement norvégien s'est aligné le jeudi 24 avril sur la position de la Communauté européenne et a décidé de suspendre tous ses échanges commerciaux avec l'Iran

M. GHOTBZADEH : l'Europe démontre sa dépendance

Jeudi soir, le ministre des affaires étrangères iranien, M. Sadegh Ghotbzadeh avait affirmé que l'Iran était prêt à fermer l'accès du golfe Persique et empêcherait l'exportation de la « *moindre goutte de pétrole* » si les Etats-Unis entreprenaient une action militaire pour imposer le blocus des ports iraniens.

« *Si la décision est prise par ces messieurs de miner nos ports ou d'arrêter l'exportation de notre pétrole, il n'y aura aucune raison pour que nous permettions que du pétrole soit exporté vers le reste du monde à partir du golfe Persique* », avait dit le chef de la diplomatie de Téhéran. « *Dans ce cas, nous fermerons le Golfe à n'importe quel prix et par n'importe quels moyens.* » Evoquant les sanctions envisagées par les neuf pays de la C.E.E., M. Ghotbzadeh avait déclaré : « *Bien évidemment, nous regrettons ces premières décisions. Lorsque j'étais en France, j'ai eu des discussions qui ont conduit à leur ajournement. Cependant, je déplore que les pays européens soient si dépendants, non seulement de la stratégie générale, mais, ce qui est pis, des jeux de politique intérieure des Etats-Unis.* »

Evoquant l'éventualité d'un minage par les Etats-Unis des eaux territoriales iraniennes, M. Ghotbzadeh a dit : « *Ou bien nous ne réagirons pas, ou nous demanderons à d'autres de déminer.* » Invité à préciser si l'U.R.S.S. pourrait faire partie de ces « *autres* », il a répondu : « *Oui, mais elle ne nous a donné aucune réponse à ce sujet.* »

LONDRES : consternation et inquiétude

De notre correspondant

Londres. — La tentative manquée de libération des otages a provoqué la consternation des milieux dirigeants britanniques ; ils cachent mal leur inquiétude et surtout leur embarras devant l'initiative militaire de Washington et affirment n'avoir pas été mis au courant. Le gouvernement britannique n'a pas été consulté et ne pouvait s'attendre à être consulté, a déclaré en substance Lord Carrington à une station de radio indépendante.

Anticipant les critiques de ceux qui, conservateurs ou travaillistes, lui reprochent d'être allé trop loin dans la solidarité avec Washington, le gouvernement insiste essentiellement sur la distinction qui doit être faite, à son avis, entre opération limitée de sauvetage, dont la condition du succès dépend du secret, et une action militaire contre l'Iran qui aurait exigé la consultation préalable des alliés des Etats-Unis. C'est ce qu'a dit, vendredi 25 avril, sir Ian Gilmour, premier adjoint de Lord Carrington, aux Communes dans une brève et sèche déclaration. En fait, le gouvernement aurait préféré attendre les explications du président Carter, mais il pouvait difficilement répondre négativement aux dirigeants travaillistes qui réclamaient une déclaration gouvernementale.

Le cabinet se trouve dans une situation embarrassante. Il ne veut pas se désolidariser de Washington ou revenir sur le soutien total assuré par Mme Thatcher au président Carter. Mais l'initiative militaire américaine, même limitée dans son objectif, renforce les doutes, pour ne pas dire la franche hostilité de larges secteurs de l'opinion parlementaire et du public envers la politique américaine. Le gouvernement peut maintenant craindre que la législation sur les sanctions, qui doit être soumise dans les prochaines semaines aux Communes, soit remise en question. Il est évident que la démarche militaire américaine renforce et justifie les éléments de droite du parti conservateur et la gauche travailliste, les parlementaires comme M. Healey, ainsi que la plupart des grands journaux dans leur opposition à la politique des sanctions.

Dans son intervention aux Communes, M. Shore, ministre des affaires étrangères du cabinet fantôme qui, jusqu'ici, approuvait la politique du gouvernement, a invité très fermement et très gravement le gouvernement à exercer son influence pour obtenir de Washington qu'il fasse preuve de modération. Après avoir répété que les travaillistes ne pouvaient approuver toute action militaire contre l'Iran, il a indiqué que le gouvernement devrait faire comprendre aux Américains que, faute d'une consultation franche et complète avec les Européens, la Grande-Bretagne ne pourrait maintenir son soutien à la politique américaine. Il a demandé également que le gouvernement agisse auprès de Moscou pour assurer la libération des otages. Enfin il a suggéré que les Européens invitent le président Carter à leur prochain sommet de Luxembourg.

La presse britannique, elle, ne se gêne nullement pour critiquer la politique américaine et ce que le *Daily Telegraph* appelle les « *folies de la Maison Blanche* ». M. Carter est une colombe qui a découvert avec retard qu'il se devait d'agir comme un faucon. Mais « *une colombe qui veut être un faucon réunit les pires défauts des deux oiseaux* ». Les partenaires européens de l'OTAN doivent exercer une plus grande influence sur la politique générale de l'Occident. De même, le *Guardian*, après avoir noté que « *la politique américaine n'a aucun sens* », recommande aux chefs de gouvernement à Luxembourg d'ajourner les questions qui peuvent attendre « *M. Carter ne sait pas ce qu'il faut faire, les Européens doivent lui dire où sont les manettes.* »

HENRI PIERRE.

Six mois d'efforts infructueux de Washington

1979

NOVEMBRE

4 — Quatre cents étudiants islamiques prennent d'assaut l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran. Ils demandent l'extradition du chah.

5 — Washington refuse de livrer le chah et demande la libération des otages. L'imam Khomeiny annule le traité d'amitié irano-américain.

6 — Le président Carter écarte toute idée d'action militaire.

10 — Le Conseil de sécurité demande à l'unanimité la libération des otages.

12-14 — M. Carter suspend toutes les importations de pétrole iranien et gèle les avoirs iraniens dans les banques américaines.

15 — Téhéran refuse le dollar comme monnaie de règlement pour le pétrole.

20 — Washington évoque la possibilité d'une action militaire.

21 — Les étudiants islamiques menacent d'exécuter les otages en cas d'attaque.

DÉCEMBRE

15 — Le chah, qui a été opéré dans un hôpital américain, s'installe au Panama.

27 — L'U.R.S.S. intervient militairement en Afghanistan.

1980

JANVIER

25 — M. Bani Sadr, élu président de la République, critique les étudiants islamiques.

FÉVRIER

23 — L'imam Khomeiny annonce que l'Assemblée nationale qui doit être élue décidera du sort des otages. Après plusieurs ajournements, la commission d'enquête de l'O.N.U. arrive à Téhéran.

MARS

6 — Les étudiants islamiques acceptent de remettre les otages aux autorités légales, puis reviennent sur leur position.

11 — La commission d'enquête quitte Téhéran sans avoir réussi à débloquer l'affaire des otages. L'inquiétude grandit à Washington.

24 — Stupeur et colère à Téhéran : M. Sadate accueille le chah, qui a quitté Panama avant l'expiration du délai légal pour son extradition, demandée par l'Iran.

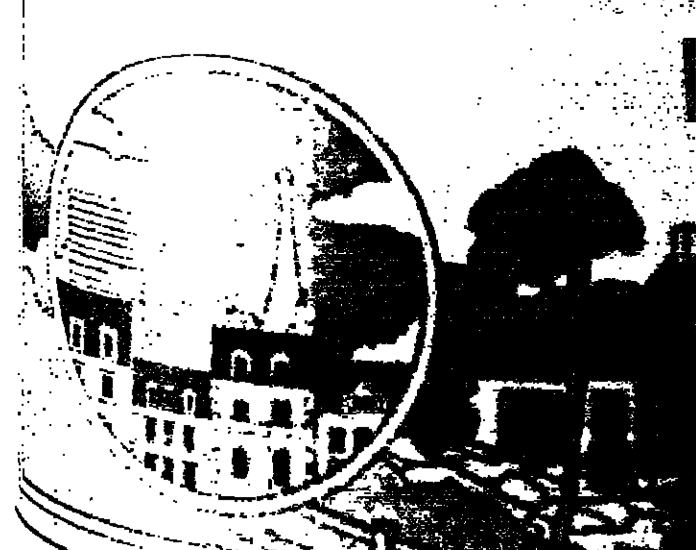
31 — Washington envisage de nouvelles sanctions.

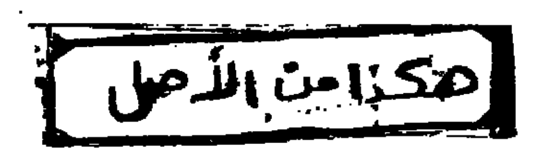
AVRIL

7 — Le président Carter déclare que la non-libération des otages entraînera un « prix de plus en plus élevé » et annonce la rupture des relations diplomatiques avec Téhéran.

22 — Les Neuf menacent de prendre des sanctions contre l'Iran si les otages ne sont pas libérés le 17 mai après le deuxième tour des élections législatives iraniennes.

25 — Le président Carter annonce l'échec d'une opération de libération des otages.





Sri-Lanka à l'heure du libéralisme

I. — Stabilité à tout prix

De notre envoyé spécial PATRICE DE BEER

Colombo. — Les élections de janvier en Inde ont été suivies à Sri-Lanka comme un événement national. En lisant les journaux et en écoutant les conversations, on aurait pu croire que les Sri-Lankais allaient quasiment participer au scrutin. Le retour triomphal de Mme Gandhi à peine annoncé, le parti d'opposition de Mme Bandaranaïke a distribué dans les rues de la capitale des tracts où l'on pouvait lire : *« L'Inde aujourd'hui, Sri-Lanka demain »*. En d'autres termes, le sort qui avait favorisé son amie indienne était de bon augure pour l'ancien premier ministre du gouvernement de Colombo.

Dès le lendemain, le président Jayawardene répliquait en déclarant : *« Sri-Lanka hier, l'Inde aujourd'hui ! »* Par cette phrase sibylline, il entendait rassurer ses partisans, ébranlés par les nouvelles venues de New-Delhi, et donnait à penser à la population que le raz de marée qui avait ramené Mme Gandhi au pouvoir était comparable à celui qui lui avait permis d'écraser, en 1977, Mme Bandaranaïke.

Ces références quotidiennes à l'Inde montrent que l'île continue de vivre à l'ombre du sous-continent et de copier la vie politique indienne. Un journal a même parlé d' *« indiomanie »*. Quelques mois après Mme Gandhi, Mme Bandaranaïke avait été battue en 1977 ; toutes deux avaient mordu la poussière face à de vieux conservateurs, M. Desai pour l'une, M. Jayewardene pour l'autre. Enfin, chacune est flanquée d'un fils, ambitieux et encombrant.

S'éloigner de l'orbite indienne

L'un des objectifs de la nouvelle diplomatie de Colombo est cependant de s'éloigner de l'orbite indienne et de regarder plus en direction de l'Asie du Sud-Est, en particulier de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est). L'exemple singapourien fascine M. Jayewardene. Celui-ci voudrait imiter la réussite économique de Singapour et s'identifie au *« non-alignement »* résolument pro-occidental de M. Lee Kuanyew. Il n'est pas exclu que Sri-Lanka demande un jour à faire partie de l'ASEAN.

La principale divergence entre le nouveau premier ministre indien et Colombo concerne l'attitude à l'égard de l'Union soviétique et de la Chine. M. Jayewardene — tout comme Mme Bandaranaïke — reste fidèle à l'amitié chinoise, et a fermement critiqué l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée rouge. Cette prise de position a surpris de la part d'un pays habituellement prudent — d'autant qu'il a présidé jusqu'en 1979 le mouvement non aligné. M. Jayewardene, appelé familièrement « J.R. », nous a déclaré : *« La souveraineté des nations ne doit pas être détruite par la force ; chaque fois que cela se produit, nous devons dire que ce n'est pas correct, comme en Tchécoslovaquie, à Cuba, en Afghanistan ou au Cambodge. C'est le fondement du non-alignement. »*

Pour se ménager les bonnes grâces du nouveau maître de l'Inde, gouvernement et opposition ont fait assaut d'amabilité envers Mme Gandhi. Mme Bandaranaïke comme M. Jayewardene lui ont adressé des télégrammes de félicitations. Or, si les deux femmes étaient assez proches, les dirigeants actuels ont à se faire pardonner les mots malheureux qu'ils ont eus à l'égard de Mme Gandhi pendant sa traversée du désert — ne la surnommait-on pas, avec son fils Sanjay, *« la vache et son veau »* (qui n'a pas la même connotation pour un bouddhiste que pour un hindou). Aujourd'hui, le président sri-lankais se souvient fort à propos qu'il est un ami de la famille Nehru *« depuis les années 30 »*.

Le système électoral hérité des Britanniques avait, en 1977, permis à l'United National Party (U.N.P.) de M. Jayewardene de gagner cent quarante des cent soixante-huit sièges à pourvoir avec une faible majorité des voix, tandis que Sri-Lanka Freedom Party (S.L.F.P.) de Mme Bandaranaïke n'en conservait que huit sur quatre-vingt-cinq. La gauche — anciens trotskistes du Lanka Sama Samaja Party (L.S.S.P.) — et le P.C. pro-soviétique étaient éliminés du Parlement. Seuls les nationalistes tamouls du TULF (Tamil United Liberation Front) avaient tiré leur épingle du jeu en obtenant dix-huit sièges. Depuis lors la vie politique est totalement déséquilibrée au profit de l'U.N.P. Il en sera ainsi jusqu'aux élections législatives de 1983 qui, aux termes de la nouvelle Constitution présidentielle de 1978, auront lieu à la proportionnelle, et permettront une représentation plus équitable.

En attendant, « J.R. » et son premier ministre, M. Ranasinghe Premadasa, n'ont pas l'intention d'abandonner la moindre des prérogatives que leur attribue la loi fondamentale. Au nom du sacro-saint principe de la *« stabilité »*, *« cruciale pour le développement économique du pays »*, des mesures de restriction des droits politiques et syndicaux ont été adoptées, tandis que l'état d'urgence a été imposé dans tout le nord de l'île, peuplé de Tamouls.

La question tamoule est sans doute la plus délicate. De tout temps, l'antagonisme entre Tamouls de Ceylan et Singhalais a existé, mais ce n'est que récemment que les Tamouls ont commencé à militer en faveur de l'autonomie, voire l'indépendance du Tamil Eelam (Etat tamoul). En août 1979, à la suite d'attentats contre la police, le gouvernement a envoyé l'armée rétablir l'ordre avec instruction d' *« éliminer le terrorisme sous toutes ses formes »*. Selon le TULF, le général Tissa Weeratunga, un parent du chef de l'Etat, a pris ses instructions au pied de la lettre. Le président du TULF, M. Sivasithamparam, nous a déclaré, dans son bureau de l'Assemblée, que la répression n'avait donné aucun résultat, si ce n'est l' « assassinat » de six personnes par les forces de l'ordre.

M. Sivasithamparam qui, avec M. Amirthalingam, dirige le mouvement tamoul, reconnaît que *« le gouvernement est conscient de l'existence du problème tamoul »* ; une commission présidentielle est en train d'examiner la question, et M. Jayewardene serait favorable à une certaine décentralisation régionale. Des mesures ont déjà été prises. Mais le temps presse, les jeunes s'impatientent et risquent pacifique de leurs aînés. C'est pourquoi M. Sivasithamparam nous a dit vouloir une solution rapide, qui passe par la reconnaissance du droit à l'autodétermination, *« avant la fin de l'année »*.

Une gauche atomisée

Les attentats tamouls ont été à l'origine de la promulgation de la loi pour la prévention du terrorisme, qui s'ajoute à d'autres textes restrictifs des libertés, comme l'article 15 de la Constitution qui permet au Parlement de voter, pour de multiples motifs, la suspension des droits fondamentaux. Certes, en même temps, le gouvernement a adopté d'autres textes annulant les procédures d'exception prises sous Mme Bandaranaïke et dont elle avait par trop abusé.

Comme en Inde, où la commission Shah avait été chargée d'enquêter sur les abus de Mme Gandhi et de ses partisans pendant l'état d'urgence, M. Jayewardene a créé une commission présidentielle pour se pencher sur les sept années de gouvernement de Mme Bandaranaïke. Mais le chef de l'Etat, juriste, et plus habile politicien que MM. Desai ou Charan Singh, a fait en sorte que l'enquête aboutisse avant les prochaines élections. La première sanction a été prononcée en janvier. M. Felix Dias Bandaranaïke, neveu de « Mme B... », et ancien ministre de l'intérieur, devrait être prochainement jugé et privé de ses droits civiques pour abus de pouvoir. L'an prochain, ce pourrait être le tour de l'ancien premier ministre elle-même. Sentant le danger qui la menace, elle se tient tranquille, ce dont l'U.N.P. ne manque pas de profiter.

Pour se défendre, l'opposition ne peut pas compter sur le Parlement, où elle a du mal à se faire entendre, ni sur la presse, nationalisée ou contrôlée par le pouvoir. M. Jayewardene nous a dit : *« Je suis déterminé à préserver les libertés démocratiques. »* Il n'est toutefois guère plus facile d'être dans l'opposition aujourd'hui qu'hier. D'autant que ses divisions l'empêchent de représenter une force cohérente.

En dehors du S.L.F.P., où l'on retrouve mêlés conservateurs et gauchistes pro-chinois, il existe au moins une douzaine de partis de gauche, sans compter les groupuscules qui vont des trotskistes-titistes aux pro-chinois maoïstes et anti-Deng Xiaoping. Cinq d'entre eux ont formé un groupe très lâche qui a seulement été capable d'organiser une manifestation : le L.S.S.P. qui, depuis la mort de son chef, M. Perera, en 1979, est en déliquescence, le N.S.S.P. (issu d'une scission du précédent), le P.C. pro-soviétique, le Parti révolutionnaire marxiste (trotskiste) du syndicaliste Bala Tampoe, et le Janata Vimukti Peramuna (J.V.P.) qui mena la révolte d'avril 1971 et est devenu depuis pro-soviétique. Parallèlement, plusieurs chapelles maoïstes pro-albanaises se sont regroupées.

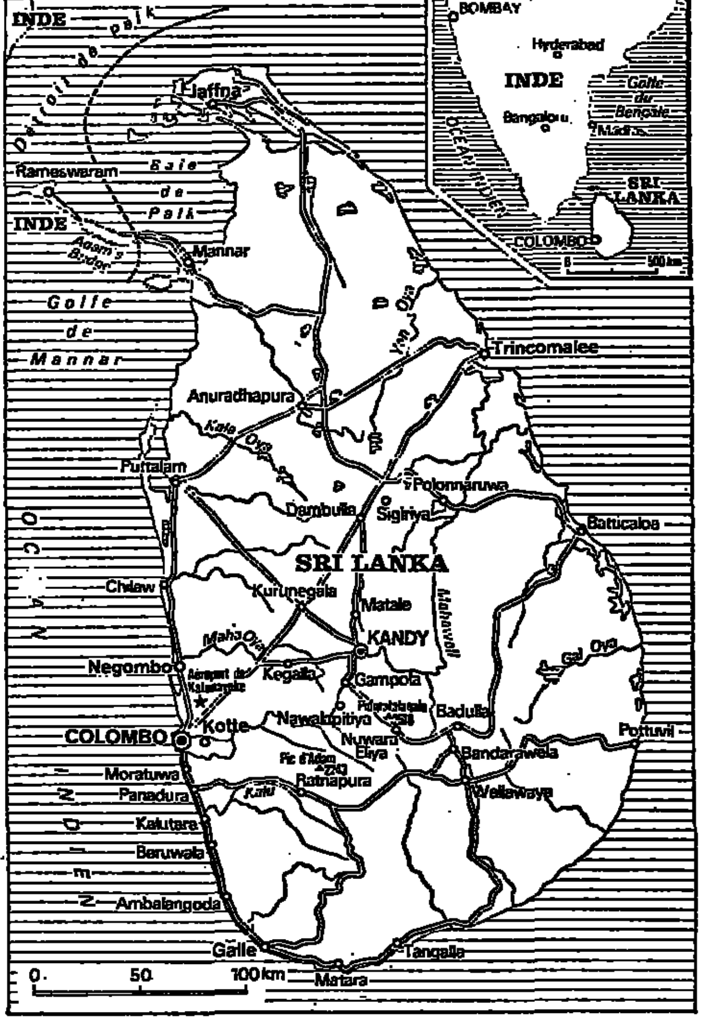
Cette mosaïque de gauche est particulière à Sri-Lanka, où l'on peut toujours voir des affiches barrées de la noire moustache de Staline ou lire dans les journaux des éloges de l' *« homme qui construisit et défendit le socialisme »*.

La force syndicale

N'ayant pas trop à se préoccuper d'une opposition malade de ses chamailleries, le gouvernement doit faire face à une renaissance du mouvement syndical qui connaît, depuis quelques mois, une nouvelle vigueur. Les syndicats représentent désormais la seule force organisée capable de contester la politique gouvernementale. En dépit de la loi sur les services essentiels, qui interdit pratiquement le droit de grève dans de nombreux secteurs — déclarés essentiels — de l'économie, l'agitation provoquée par l'inflation, la vie chère, la réduction du nombre de jours de congés des fonctionnaires et les licenciements s'est intensifiée. Certes, selon le chef de l'Etat, *« tous les défilés sont autorisés, sauf s'ils créent des problèmes »* ; mais ces *« problèmes »* sont plus souvent la règle que l'exception. A Colombo, les manifestations, les *picketings*, ont souvent lieu à l'heure du déjeuner. Faute de pouvoir cesser le travail pendant les heures ouvrables, les protestataires sont contraints de se rassembler à ce moment-là.

C'est au cours de *picketings* dans le quartier du Fort, au cœur de la capitale, que de violents incidents ont eu lieu en janvier, en particulier le 9. Ce jour-là, des employés de banque, qui brandissaient des banderoles, ont été attaqués par une bande d' *« individus non identifiés »*. Selon le récit qui nous en a été fait, un syndicaliste et un directeur de journal d'opposition ont été battus à coups de chaîne de vélo ; puis, non loin de là, devant une vingtaine de policiers impassibles, le secrétaire du syndicat lié au S.L.F.P., M. Alavi Moulena, a été battu à coups de barre de fer, poignardé et laissé pour mort. Seul le passage fortuit de personnes le connaissant a permis de le faire conduire à l'hôpital dans un état très sérieux.

La presse gouvernementale a profité de cet incident et d'autres, qualifiés de *« mini-guerre »* entre *« factions rivales »*, pour faire un large écho aux déclarations officielles en faveur du retour à la loi et à l'ordre. Seul le *Sun*, parmi les grands quotidiens, a eu le courage de parler d'une attaque *« apparemment planifiée et exécutée avec une précision militaire par des gangs hautement organisés »*. Le président a *« condamné la violence des syndicats »* et a accusé devant nous *« ceux qui veulent détruire la paix et forcer le gouvernement à tuer quelqu'un afin de créer une situation révolutionnaire »*.



Pour l'opposition, et en particulier pour M. Bala Tampoe, dirigeant du Ceylon Mercantile Union, il s'agit là d'une campagne délibérée pour *« casser »* les syndicats, si besoin par la force. M. Bala Tampoe accuse M. Jayewardene de connivence avec les gangs qui ont agi à quelques dizaines de mètres du palais présidentiel, et il craint que le sang ne continue de couler.

Sri-Lanka n'est pas un nouveau Nicaragua, comme certains exaltés veulent le faire croire, mais il semble que le gouvernement, au nom de la *« stabilité »* nécessaire et pour rassurer les investisseurs étrangers potentiels, ait décidé de reprendre en main les syndicats, tout comme Singapour l'a fait au cours des années 60.

Satisfait du système qu'il a instauré, et qu'il dit inspiré de la Constitution de la Ve République française, M. Jayewardene s'est livré devant nous à une critique de son modèle. En n'étant pas le chef de sa majorité, et en n'étant pas capable de maintenir la discipline parmi les députés, M. Giscard d'Estaing ne peut obtenir la *« stabilité »* nécessaire, nous a-t-il dit. Un autre ministre nous a parlé de l' *« affaire des diamants »* ; on sent chez certains Sri-Lankais, comme dans d'autres peuples du tiers-monde, une source de satisfaction devant les scandales qui éclatent dans les pays développés. Juste retour des choses si l'on sait combien ils sont sensibles aux attaques dont ils sont l'objet, en particulier en ce qui concerne la corruption.

Cependant la corruption est, de l'avis de la plupart des observateurs à Colombo, en augmentation vertigineuse. L'ouverture du pays aux capitaux étrangers a accru les possibilités de faire de l'argent facilement et rapidement. Les ministres que nous avons rencontrés nous ont mis au défi de citer des noms. Le dernier mot revient cependant à M. Jayewardene lui-même qui, interviewé par l'hebdomadaire prosoviétique *Tribune* à propos de la création éventuelle d'une Commission présidentielle chargée d'enquêter sur la corruption, répondait candidement : *« Mais, je me demande qui je peux bien y nommer ? Pouvez-vous me suggérer des noms ? Car tout le monde a des amis ou des parents ! »*

Prochain article :

LE MIRAGE D'UNE SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION



AMÉRIQUES

Brésil

La police a arrêté le vice-président du syndicat des métallos de Sao-Bernardo

De notre correspondant

Sao-Paulo. — Les métallurgistes en sont maintenant à leur vingt-quatrième jour de grève, mais le risque d'un affrontement entre travailleurs et forces de l'ordre paraît écarté. Le gouvernement a finalement autorisé une assemblée à Sao-Bernardo, le 24 avril, devant l'église. Plusieurs dizaines de milliers de travailleurs ont occupé l'église et les rues adjacentes. Ils ont décidé de continuer la grève. *« Retourner au travail aujourd'hui ce serait trahir nos dirigeants en prison, trahir nos enfants dont le sort dépendra de notre lutte, trahir tous les travailleurs du Brésil qui ont les yeux tournés vers Sao-Bernardo »*, a affirmé l'un des orateurs, follement acclamé par la foule.

Le dernier dirigeant important du syndicat de Sao-Bernardo encore en liberté, le vice-président, M. Rubens Teodoro, a été appréhendé par la police. Sa détention porte à treize le nombre des dirigeants ouvriers poursuivis.

Le patronat a lancé de son côté des appels à l'embauche pour remplacer les grévistes, menacés d'un licenciement collectif. De longues files de candidats se sont formées devant les usines de Sao-Bernardo, en particulier devant celle de Volkswagen. Mais, le niveau de spécialisation des métallurgistes ne rend pas cette opération aisée.

Les grévistes, qui ont déjà perdu plus d'un mois de salaire, paraissent encore en mesure de tenir bon. Le fonds de grève a permis la distribution, dans l'église de Sao-Bernardo, de plus de 100 tonnes d'aliments. Des dirigeants ouvriers d'autres Etats, sous la coordination de M. Joao Paulo Vasconcelos, dans le Minas, tentent par ailleurs de mettre sur pied un mouvement de solidarité avec les travailleurs de Sao-Bernardo. — T. M.

● *La Confédération internationale des syndicats libres* et la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie ont remis au Bureau international du travail une plainte contre le gouvernement brésilien. Le secrétaire général de la C.I.S.L., M. Otto Kersten, a, en outre, envoyé un télégramme au président Figueiredo, protestant contre les arrestations. La C.I.S.L. en « *appelle fermement* » aux autorités brésiliennes afin *« qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la libération de tous les dirigeants démocrates arrêtés injustement »*. M. Kersten demande encore que soit adoptée *« une nouvelle législation du travail conforme aux normes du travail reconnues internationalement en allant dans le sens d'une normalisation de la vie syndicale dans le pays »*.

Colombie

LES MILITANTS DU M.19 ET LEURS OTAGES POURRAIENT SE RENDRE A CUBA

Bogota *(Reuter)*. — Un dénouement semblait proche ce vendredi 25 avril à Bogota à la suite d'une série de rencontres entre des responsables colombiens, des représentants de la commission interaméricaine des droits de l'homme et les militants du M.19 qui détiennent encore seize diplomates en otages dans l'enceinte de l'ambassade dominicaine depuis le 27 février.

Quatre membres de la commission interaméricaine des droits de l'homme ont eu deux réunions jeudi avec les occupants de l'ambassade dominicaine. M. Fernando Revelo Paredes, ambassadeur de Cuba en Colombie, a également pénétré jeudi dans l'ambassade.

De source diplomatique, on affirme que M. Fidel Castro a fait savoir qu'il était prêt à recevoir les guérilleros, leurs otages, de même que les prisonniers politiques dont le M.19 demande la libération pour mettre un terme à son action.

Cuba

L'exode des réfugiés

UNE VÉRITABLE ARMADA FAIT LA NAVETTE ENTRE L'ILE ET LA FLORIDE

Key-West (Floride) *(A.F.P.)*. — Le flot de réfugiés cubains arrivant en Floride ne fait que grossir. On comptait déjà mille personnes débarquées depuis lundi, et les gardes-côtes ont indiqué qu'un autre millier se trouvait en route pour Key-West.

Alors que le département d'Etat a laissé entendre, jeudi 24 avril, que les Etats-Unis pourraient décider d'organiser un pont aérien pour mettre fin au transport illégal des réfugiés, c'est désormais une véritable armada qui fait la navette entre la pointe sud de la Floride et Port-Mariel, à Cuba.

Certains bateaux débarquent leurs passagers sur les côtes américaines, refont le plein de carburant et repartent immédiatement pour une traversée de près de 150 kilomètres (90 milles). Selon les gardes-côtes, le nombre des embarcations — certaines de fortune — affrétées par des exilés cubains actuellement en route vers Cuba est supérieur à six cents, et près de trois cents autres s'apprêtent à prendre la mer.

Il semble que la coordination entre les différents services gouvernementaux ne se soit pas effectuée parfaitement. Selon un officier d'immigration qui désire conserver l'anonymat, ses supérieurs se sont opposés à ce que des sanctions soient prises contre qui que ce soit. De leur côté, les gardes-côtes ont en permanence huit équipes de sauvetage en mer, qui patrouillent dans les eaux internationales entre les deux pays.

Dans le port de Key-West, une ambiance de kermesse et de fièvre s'est emparée des Cubains vivant aux Etats-Unis. Tous affirment avoir à payer des sommes exorbitantes — jusqu'à 5 000 dollars — pour qu'un capitaine ramène un cousin, une mère ou un frère, mais ils se disent prêts à payer n'importe quel prix.

● *Une vingtaine de jeunes gens, se réclamant du parti des forces nouvelles* (P.F.N.) ont occupé, pendant une heure trente, jeudi 24 avril, les bureaux de la délégation pour la France du Haut-Commissariat aux réfugiés à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine). Ils entendaient dénoncer *« les carences de la France qui ne reçoit pas de réfugiés cubains »*. Les militants sont arrivés vers 14 heures dans les locaux, installés au sixième étage d'un immeuble situé avenue du Général-de-Gaulle. Aucune violence n'a été exercée par les manifestants qui ont séquestré les neuf membres du personnel et ont utilisé les téléphones pour alerter la presse. Ils ont expliqué que l'*« attitude de la France face aux problèmes cubains était mauvaise »* et que les locaux du H.C.R. avaient été visés *« pour la simple raison que le président Valéry Giscard-d'Estaing avait reçu à Genève la médaille Nansen des mains du Haut commissaire »*. A 15 h. 30, les locaux étaient évacués par les occupants sans que la police ait eu à intervenir.

Haïti

M. JEAN-CLAUDE DUVALIER REMANIE SON GOUVERNEMENT

Port-au-Prince (A.F.P.). — Le président Jean-Claude Duvalier a procédé, mercredi 23 avril, à un important remaniement ministériel.

Sept ministres sur quatorze perdent leurs portefeuilles, parmi lesquels le ministre de l'intérieur et de la défense, M. Claude Raymond, celui de l'agriculture et des ressources naturelles, M. Paul Saint Clair, ceux de l'information, M. Jean Narcisse, du commerce et de l'industrie, M. Guy Dumesle, et de la justice, M. Ewald Alexis.

Un nouveau ministère de la présidence — chargé de coordonner l'action gouvernementale entre le président et les ministres — a été créé et confié à M. Henri P. Bayard. Ancien ministre des mines et ami personnel du président, M. Bayard avait été écarté du gouvernement en 1979 par la « vieille garde » duvaliériste. Son retour constitue le fait politique majeur de ce nouveau remaniement.

Voici la liste des sept nouveaux ministres :

Intérieur et défense : M. Frantz Medard ;

Affaires sociales : M. Ulysse Pierre-Louis ;

Information : M. Jean-Marie Chanoine ;

Agriculture et ressources : M. René Destin ;

Santé publique : M. René Charles ;

Commerce et industrie : M. Emmanuel Bros ;

Justice : M. Roc Raymond.

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'O.E.A. DÉNONCE LES TORTURES ET L'ARBITRAIRE

Washington (A.F.P.). — Le gouvernement haïtien s'est rendu coupable de crimes, de tortures, d'arrestations arbitraires et d'autres violations des droits de l'homme, accuse la Commission interaméricaine des droits de l'homme (C.I.D.H.) dans un rapport publié mardi 22 avril à Washington.

Le C.I.D.H. demande au gouvernement de Port-au-Prince de réformer sa législation afin d'empêcher les abus signalés, d'enquêter et de punir les responsables, et, enfin, d'adopter toutes les mesures nécessaires pour améliorer les conditions économiques et sociales de la population, qui est l'une des plus pauvres du monde et qui souffre de graves carences alimentaires. Une situation qui entraîne l'exode de milliers de Haïtiens.

Le rapport note qu'en dépit d'une amélioration de la situation des droits de l'homme par rapport à ce qu'elle était en 1971, sous la présidence de François Duvalier, père de l'actuel président, les bonnes intentions proclamées en ce domaine par le gouvernement actuel « n'ont pas été suivies d'effet », comme l'a révélé une enquête effectuée en 1978 à Haïti par la commission.

Il constate de plus que les ressources du pays et le commerce sont totalement contrôlés par la famille Duvalier et que les seules libertés tolérées sont celles de la religion et du culte.

CORRESPONDANCE

Le « vote » des Cubains

En réponse à la tribune de M. Arcocha (le Monde *du 9 avril*), *nous avons reçu la lettre suivante de M. Martin.*

J'espère que M. Arcocha, cet écrivain cubain qui a « voté avec ses pieds », a pu voir l'émission « De l'autre côté du Rio Grande » sur FR 3. Il aura eu l'occasion d'apprendre, ou de se rappeler, que 4 à 5 millions de Mexicains ont « voté avec leurs pieds », en franchissant clandestinement la frontière des Etats-Unis, contre un gouvernement pourtant réputé « démocratique », au sens où l'entend M. Arcocha, mais incapable de leur fournir les moyens de vivre.

On sait, par ailleurs, que quelques millions de Yougoslaves, de Turcs, d'Espagnols, de Portugais, de Maghrébins, ont également « voté avec leurs pieds » contre des régimes plus ou moins démocratiques en allant travailler à l'étranger. Sans oublier les quelques dizaines de milliers de Français qui « votent avec leurs pieds », chaque matin, en allant travailler en Allemagne ou en Suisse. Mais il y a un fait beaucoup plus troublant, si l'on croit l'information reproduite par *le Monde* (4 avril, p. 3), c'est l'émigration d'Israël : depuis la fondation de cet Etat, indiscutablement démocratique, 13 % de la population juive aurait quitté le pays, ce qui est à peu près la proportion des Cubains émigrés.

Les choses ne sont donc pas aussi simples que M. Arcocha nous les dépeint : bonne occasion de commencer à réfléchir avec sa tête plutôt qu'avec ses pieds et de parvenir à une conclusion évidente, à savoir que la démocratie politique est boiteuse sans la démocratie économique, et réciproquement.





A PARIS ET A LONDRES

M. Cossiga fait des visites de dernière heure pour préparer le conseil européen

M. Cossiga, président du conseil italien et président en exercice du conseil de la Communauté européenne, a commencé ce vendredi 25 avril une visite dans plusieurs capitales des Neuf pour préparer le conseil européen des dimanche 27 et lundi 28 avril à Luxembourg.

Après s'être entretenu vendredi matin à l'Elysée avec le président Giscard d'Estaing, M. Cossiga devait rencontrer dans l'après-midi, à Londres, le premier ministre britannique, Mme Thatcher. Samedi, à Luxembourg, il s'entretiendra avec les dirigeants belges, luxembourgeois et néerlandais, ainsi qu'avec M. Jenkins, président de la Commission, et, dans un lieu qui reste à préciser, avec le chancelier Schmidt.

Ces visites pour rapprocher les points de vue, actuellement profondément divergents sur les problèmes financiers et agricoles communautaires sont traditionnelles de la part du président des Neuf. Déjà la crise italienne avait provoqué un premier ajournement du conseil prévu pour fin mars, puis l'état de santé de M. Cossiga l'avait obligé à ajourner les visites qu'il devait faire la semaine dernière en vue du conseil de dimanche.

A Londres, jeudi, Mme Thatcher, répondant aux vives critiques du chef de l'opposition M. Callaghan, a déclaré aux Communes : « *Nous n'allons pas troquer un règlement dans un secteur contre un autre* », ce qui appuie le point de vue de M. Giscard d'Estaing pour qui le règlement ne peut être que global. En revanche, dans une déclaration au *Soir* de Bruxelles, le premier ministre britannique a dit qu'elle aborderait les délibérations de Luxembourg « *dans l'espoir d'aboutir à un compromis authentique* ».

● *M. Genscher*, ministre des affaires étrangères d'Allemagne fédérale, a déjeuné ce vendredi au Quai d'Orsay, avec son collègue français, M. François-Poncet. Ce contact se situe dans le cadre de la préparation du conseil européen de dimanche.

Après l'échec des négociations agricoles européennes

Les organisations paysannes approuvent la fermeté française

Le monde agricole français a unanimement dénoncé jeudi 24 avril l'échec des négociations européennes sur les prix agricoles communs (*le Monde* du 25 avril). « *Plus que d'un échec, il s'agit d'une injustice pour les agriculteurs* », a expliqué M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, au cours d'une conférence de presse, regrettant l'attitude de la Commission européenne, qui, a-t-il déclaré, « *ne remplit plus son rôle de proposition cette année et, déjà l'an passé, souhaitait l'échec des négociations* ». « *Si aucun accord ne devait être réalisé à l'issue de la prochaine réunion du conseil des ministres de l'agriculture, il faudrait alors en tirer les conclusions qui s'imposent pour la Communauté elle-même* », a souligné le ministre.

Les principales organisations agricoles ont également mis en cause l'intransigeance de la Grande-Bretagne et la mauvaise volonté de la Commission européenne, approuvant la fermeté du gouvernement français. M. François Guillaume, président de la F.N.S.E.A. (Fédération des exploitants), a déclaré à l'issue d'un entretien avec le président de la République que « *la fermeté française va de nouveau s'exprimer et qu'il appartient aux Britanniques de faire le geste de bonne volonté nécessaire* ». Le secrétaire général de cette même organisation a affirmé que « *les agriculteurs étaient à bout* », rejoignant M. Fau, le président du C.N.J.A. (Centre des jeunes agriculteurs), qui a annoncé que « *de grands mouvements de mécontentement sont à prévoir* ».

M. Fau a également dénoncé « *les manœuvres de la Grande-Bretagne pour saboter* » les travaux du conseil, estimant que « *l'Europe court à sa perte si aucun changement n'intervient dans l'esprit et les méthodes* ». M. Perrin, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture a approuvé de son côté « *la fermeté du gouvernement français* » en concluant : « *les espoirs des agriculteurs français reposent sur le prochain Conseil européen, afin que soit résolue la crise de la Communauté* ».

Dans une interview que publie *le Matin* vendredi 25 avril, Lord Carrington, secrétaire britannique des affaires étrangères, regrette « *cette querelle franco-britannique, qui semble grandir alors qu'il s'agit de tout autre chose* ». (...) Il ne s'agit pas, explique-t-il, « *d'une volonté de renégociation britannique (...), mais d'un problème de contribution nette, avec les effets qu'il a sur notre redressement économique* ».

● *M. Jacques Chirac* a déclaré vendredi 25 avril, au micro de Radio-Monte-Carlo : « *L'arrière-pensée de la Grande-Bretagne est de faire éclater la politique agricole commune. Les agriculteurs français devront comprendre qu'il y a des conséquences à en tirer. Tout va dans le sens de la transformation de l'Europe en zone de libre-échange. La diplomatie anglo-saxonne, qu'elle soit américaine ou anglaise, n'a qu'une idée, c'est de torpiller l'Europe. la diplomatie soviétique naturellement aussi. L'élargissement du Marché commun va également dans le sens de la disparition de l'Europe. Il n'y a plus enfin de volonté politique, ce qui veut dire que l'idée n'était peut-être pas aussi porteuse qu'on l'avait imaginé. Quant à l'Assemblée des Communautés, elle en profitera pour disparaître, et ce ne sera un regret que pour les élus qui y trouvent un fromage.* »

M. YVES BARBIER EST NOMMÉ AMBASSADEUR EN BULGARIE

Le *Journal officiel* de samedi 26 avril publiera la nomination de M. Yves Barbier comme ambassadeur en Bulgarie, en remplacement de Mlle Christiane Malitchenko.

[Né en 1919, M. Yves Barbier est entré aux affaires étrangères en 1945. Il a été en poste à plusieurs reprises à l'administration centrale (direction d'Asie, service d'information et de presse, direction d'Europe, affaires d'Afrique du Nord). Entre-temps, il a été en poste à Pékin, Kunming, Shanghai, Helsinki, Trieste, Berne, Londres et Rabat comme ministre conseiller. Consul général à Milan (1973-1975). Il a été ensuite ambassadeur à Addis-Abeba (1975-1978).]

LA FIN DU SÉJOUR DE M. GROMYKO A PARIS

Les conversations franco-soviétiques se poursuivront notamment pour un retour au non-alignement de l'Afghanistan

Les entretiens à Paris du ministre des affaires étrangères soviétique, M. Gromyko, mercredi 23 et jeudi 24 avril, ont confirmé les « *différences d'analyse fondamentales* » entre la France et l'U.R.S.S. sur la situation en Afghanistan. Le dialogue n'en a pas moins été jugé « *utile* » par les deux parties et se poursuivra notamment sur les idées françaises et européennes concernant un Afghanistan non aligné.

Après trois heures trente d'entretiens avec le président de la République — en tête à tête pendant une heure trente, puis au cours du déjeuner de travail, jeudi, — le porte-parole de l'Elysée, M. Blot, a déclaré, répondant à une question, que, dans la situation actuelle, la France ne s'attend pas « *à des initiatives proches* » de l'U.R.S.S. conduisant au retrait des forces soviétiques d'Afghanistan.

« *Compte tenu des indications données, la poursuite du dialogue avec l'Union soviétique semble utile à la France*, a encore dit M. Blot. *Les entretiens ont permis de procéder à des échanges de vues approfondis sur la situation internationale. Ils se sont déroulés dans une atmosphère de sérieux et de grande franchise. La France reste attachée au principe du dialogue avec l'Union soviétique, et ce dialogue se poursuivra aux niveaux appropriés. Le rétablissement du climat de confiance nécessaire aux progrès de la détente suppose qu'une initiative soit prise qui aboutisse à l'évacuation des forces soviétiques d'Afghanistan afin que ce pays puisse décider lui-même de son destin à l'abri d'ingérences extérieures et confirmer sa politique de non alignement.* »

Après la deuxième série d'entretiens entre M. Gromyko et son collègue français, M. François-Poncet, jeudi après-midi, le porte-parole du Quai d'Orsay a indiqué que le dialogue avait été marqué par « *la continuité, la clarté et la franchise* », mais qu'il avait fait apparaître « *des différences d'analyse fondamentales* ».

Pour sa part, M. Gromyko a déclaré en quittant l'Elysée que les entretiens avaient été « *constructifs et utiles* ». Il a ajouté : « *Nous voudrions croire que ces entretiens constitueront un apport au développement des relations continues franco-soviétiques, qui, à notre avis, doivent répondre non seulement aux intérêts de la France et de l'Union soviétique, mais aussi à ceux du monde entier. L'U.R.S.S. est ferme quant à la poursuite de la détente et pour que les difficultés qui se sont présentées dans le développement de la situation internationale soient surmontées. De notre côté, nous travaillons dans cette direction, mais, comme on sait, tout ne dépend pas de nous. Nous exprimons l'espoir que la France agira dans le même sens.* »

La plus grande partie des conversations, tant à l'Elysée qu'au Quai d'Orsay, a été consacrée à l'Afghanistan. M. Gromyko a rappelé la thèse soviétique selon laquelle l'U.R.S.S. n'est intervenue en Afghanistan que pour aider le gouvernement de Kaboul à repousser des ingérences extérieures. Il n'aurait pas apporté de précisions nouvelles. MM. Giscard d'Estaing et François-Poncet ont répondu que, à leur avis, existait en Afghanistan un authentique mouvement de résistance populaire, que l'U.R.S.S. aurait tort de sous-estimer. Le ministre français aurait dit que les explications soviétiques contenaient des contradictions « *inacceptables* ». Ainsi, il est illogique de prétendre à la fois que l'agitation ne résulte que de l'action de quelques bandes de malfaiteurs sans assise populaire et que l'U.R.S.S. est contrainte, pour les combattre, de maintenir en Afghanistan une très puissante armée.

Trois idées de M. Giscard d'Estaing

Du côté français, il a été également souligné que l'affaire d'Afghanistan n'est pas une crise purement locale, mais qu'elle affecte la détente tout entière. Le président de la République a rappelé ce qui constitue à ses yeux les trois éléments d'une solution et qu'il avait énumérés à la télévision le 26 février (*le Monde* du 28 février) : 1) retrait des troupes soviétiques ; 2) droit des Afghans à déterminer eux-mêmes leur sort ; 3) garantie de sécurité pour les voisins de l'Afghanistan et de non-alignement de l'Afghanistan aux côtés de l'une ou l'autre des superpuissances. Il ne semble pas que le président de la République ait mentionné expressément la proposition de l'Europe des Neuf pour un « *Afghanistan neutre* », mais ce qu'il a proposé n'est que la mise en œuvre de ce principe. M. Gromyko aurait manifesté un certain intérêt, puisque, souligne-t-on du côté français, ces propositions « *ont fait l'objet d'un examen attentif et qui se poursuivra* ».

La préparation de la conférence de Madrid de l'automne prochain sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) a été évoquée, mais M. Giscard d'Estaing a surtout souligné que, pour qu'elle soit utile, il était nécessaire que la tension cesse et, par conséquent, que le problème afghan soit résolu.

La situation au Proche-Orient et en Asie du Sud-Est a également été examinée. Parlant du Cambodge, M. François-Poncet a rappelé la nécessité d'une solution politique impliquant le retrait des troupes vietnamiennes. M. Gromyko a répondu que les troupes vietnamiennes n'étaient au Cambodge que pour aider à chasser les « *bandes de Pol Pot* ».

Il ne semble pas que les Jeux olympiques aient été mentionnés. Pour les deux gouvernements, il s'agit en effet, officiellement, d'une affaire purement sportive.

M. D.

Le communiqué commun

Le communiqué commun publié ce vendredi 25 avril, au terme de la visite à Paris de M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, déclare notamment :

« *Les conversations ont donné lieu à des échanges de vues francs et approfondis. Les ministres ont passé en revue différents aspects des relations bilatérales franco-soviétiques dans les domaines économique, scientifique et culturel. Ils ont souhaité qu'elles puissent continuer à se développer.*

» *Les deux ministres se sont concentrés sur l'examen de l'état actuel des relations internationales. Dans ce contexte, chaque partie a exprimé ses vues sur l'affaire d'Afghanistan.*

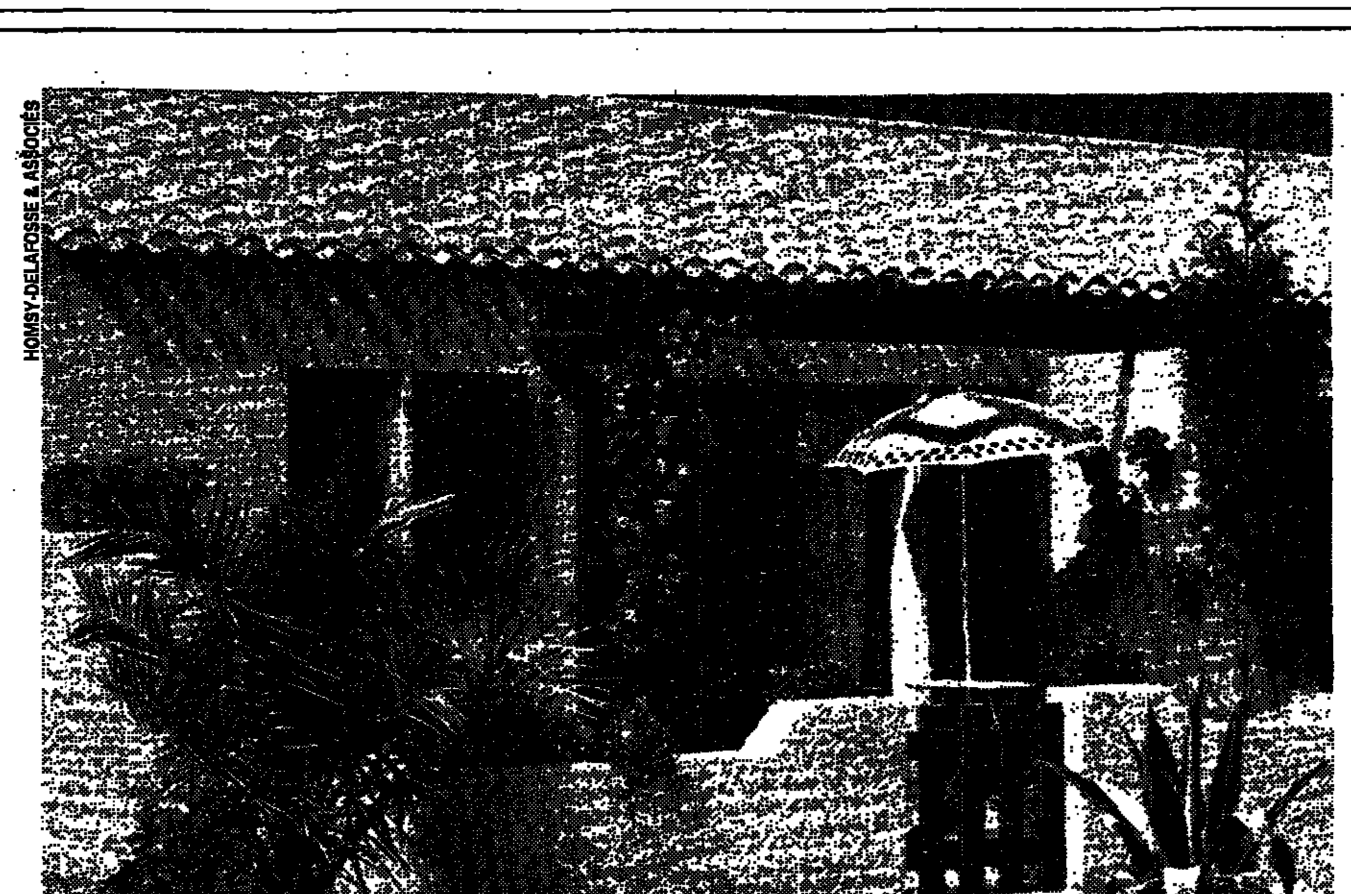
» *Les deux ministres ont examiné l'état de préparation et les perspectives de la réunion de Madrid. Ils ont formulé l'espoir que cette réunion se tienne dans un climat qui permette d'aboutir à des résultats utiles et donc d'en assurer le succès.*

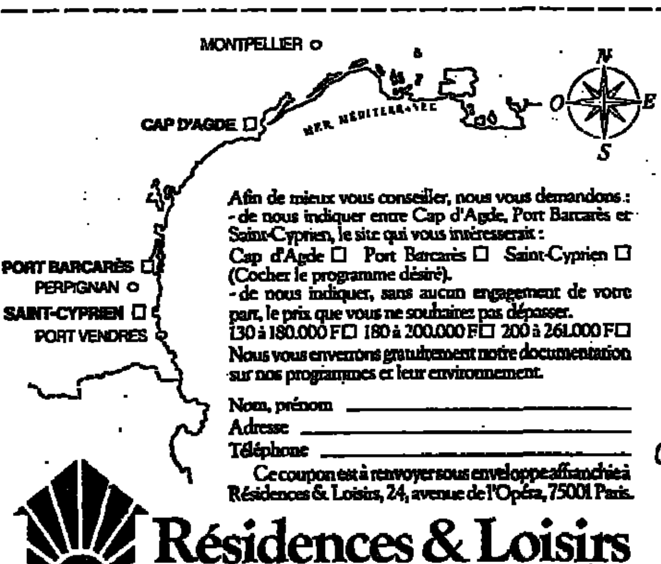
» *En ce qui concerne notamment les aspects militaires de la sécurité et le désarmement en Europe, les deux parties ont exprimé le vœu qu'un mandat soit adopté à Madrid pour une conférence à ce sujet. Les deux ministres ont rappelé la nécessité de mesures effectives et vérifiables de désarmement dans le monde.*

» *Les deux ministres se sont penchés sur la situation au Proche-Orient ainsi que dans différentes régions d'Asie et d'Afrique.*

» *Les deux parties ont estimé que, dans les circonstances actuelles, la visite en France de M. A.-A. Gromyko revêtait une importance particulière et elles ont exprimé leur accord sur l'intérêt qui s'attache à ce que le contact soit maintenu entre les deux pays. Le ministre soviétique des affaires étrangères a invité son collègue français à se rendre en U.R.S.S. M. Jean François-Poncet a remercié M. Gromyko de son invitation, qu'il a acceptée. La date de cette visite sera fixée par voie diplomatique.* »

● *M. Maxime Gremetz*, membre du bureau politique du parti communiste, a été reçu jeudi 24 avril par M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères.







EUROPE

Espagne

LEADER DU NATIONALISME CATALAN

M. Jordi Pujol est élu président de la Généralité de Catalogne

De notre correspondant

Madrid. — L'élection a été laborieuse, mais le leader du nationalisme catalan a fini par s'imposer : M. Jordi Pujol est depuis le jeudi 24 avril président de la Généralité de Catalogne. Il remplace M. Josep Tarradellas, qui occupait ce poste depuis octobre 1977. Il lui a fallu deux tours de scrutin pour obtenir la majorité au sein du Parlement régional, formé il y a un mois. Au premier tour, mardi, il n'avait obtenu que les voix de son groupe, la coalition nationaliste Convergence et Union. Cette fois, il a gagné aussi celles des centristes et de l'autre formation catalane, Esquerra republicana (Gauche républicaine), lesquelles s'étaient d'abord abstenues. Socialistes et communistes ont voté contre comme au premier tour.

En présentant son programme de gouvernement, le 22 avril, M. Jordi Pujol s'était situé au centre gauche. Il avait affirmé sa volonté de défendre la langue et la culture catalanes et d'empêcher que la télévision ne soit un élément de « dénationalisation » culturelle. Il avait présenté un programme de reconstruction économique et promis de défendre une thèse chère aux nationalistes : le retour à l'ancienne division de la Catalogne en « comarcas » (cantons), système fondé sur des unités géographiques plus naturelles que les provinces mais que la gauche refuse, car il favoriserait les campagnes aux dépens des centres industriels et urbains.

Pour obtenir l'adhésion d'Esquerra republicana, M. Pujol a dû s'engager à demander la réforme du statut d'autonomie voté l'automne dernier. Les militants du vieux parti nationaliste, et notamment leur chef, M. Heribert Barrera, président du Parlement, ont été pratiquement les seuls à critiquer le statut, car ils le jugent inférieur à celui qui avait été conquis sous la République.

M. Pujol a également donné les apaisements nécessaires aux centristes. Ceux-ci s'étaient inquiétés entre autres du sort qui serait réservé aux enfants qui ne sont pas de langue catalane. Le vote final laisse prévoir que M. Pujol pourra s'appuyer pour gouverner sur une majorité centriste. Battus le 20 mars, les socialistes préfèrent passer dans l'opposition plutôt que de s'allier en position minoritaire avec M. Pujol comme celui-ci le leur avait proposé. Quant aux communistes, troisième force politique de la région, ils étaient favorables à un gouvernement d'unité comparable à celui qui a fonctionné pendant la phase provisoire de la Généralité. Mais ils ont été les seuls à défendre un tel projet.

Formation du gouvernement basque

A Bilbao, le président basque, M. Carlos Garaicoechea, a annoncé, jeudi, la formation de son gouvernement. Celui-ci sera constitué de treize conseillers. Il s'agit pour la plupart de techniciens. Un seul parlementaire y figure. « *C'est un cabinet de gestion plus qu'une équipe idéologique* », dit-on dans les milieux nationalistes.

M. Garaicoechea a réussi à arracher à l'administration madrilène l'actuel directeur des industries sidérurgiques, métallurgiques et navales, M. Javier Garcia Egocheaga, pour en faire le conseiller de l'industrie basque. Autre technicien de valeur, M. Pedro Echenique, âgé de trente ans, conseiller de la Junte nucléaire des Etats-Unis et professeur de plusieurs universités européennes, qui occupera le poste de l'éducation. La seule personnalité qualifiée d'« historique » est le conseiller de l'intérieur, M. Luis Maria Retozala, cinquante-cinq ans, qui a combattu pendant la deuxième guerre mondiale dans les rangs de la brigade basque engagée sur le front de la France libérée et qui préside actuellement la maison éditrice du quotidien *Deia*, proche du parti nationaliste basque, la formation au pouvoir en Euskadi. La plupart des autres conseillers sont jeunes. Huit d'entre eux sont originaires de Biscaye et la moitié ont fait leurs études dans l'université jésuite de Deusto (Bilbao).

CHARLES VANHECKE.

PORTRAIT

Le courage et la générosité

Entre M. Josep Tarradellas et M. Jordi Pujol, quel contraste ! Le président sortant avait une conception régalienne de son rôle. La Catalogne, c'était lui. Il avait monté un service de presse pour diffuser ses moindres faits et gestes. Il aimait les honneurs, le faste et la publicité. Il parlait beaucoup sans craindre de se démentir à quelques jours d'intervalle.

M. Jordi Pujol a, au contraire, une allure quasi ecclésiale. Timide, réservé, mal à l'aise à la tribune surtout quand il doit parler castillan, il cache bien sa vraie nature, qui est faite de courage et de générosité. Cet homme que les dernières déclarations de revenus présentent comme le politicien le plus riche d'Espagne, ce grand banquier cultivé qui parle cinq ou six langues et a écrit plusieurs livres sur sa terre natale, a bien mérité, à près de cinquante ans, de devenir le deuxième président de la Généralité retrouvée et le cent cinquantième dans l'histoire de son pays.

Il y a vingt ans, son nom était sur tous les murs de Catalogne. « *Libérez Pujol !* ». Le 12 mai 1960, au Palais de la musique de Barcelone, devant Franco et une brochette de dignitaires du régime, une vingtaine de jeunes gens avaient commis un crime impardonnable sous la dictature : chanter l'hymne d'une nation qui n'était plus reconnue comme telle depuis la fin de la guerre civile. L'inspirateur de cette insolence, c'était M. Pujol. Un Catalan né trente ans plus tôt dans une famille de la petite bourgeoisie et qu'on trouvait à l'origine depuis quelques années de diverses manifestations de catalanisme allant du simple graffiti à la grève des tramways.

Deux années et demie de patience

Un conseil de guerre le condamne à sept ans de prison. Il en purge presque trois. Libéré, il s'épanouit dans les affaires et fait de la Banca catalana qu'il dirige la neuvième du pays. Il emploie une partie de ses gains à financer des journaux de Barcelone et à soutenir de nombreuses initiatives culturelles catalanes. Il participe aux diverses instances politiques qui se créent dans l'illégalité à la fin du franquisme pour appuyer les revendications nationalistes. En 1974, il fonde son parti, Convergence démocratique, qu'il situe politiquement au centre gauche.

La déception vient, en juin 1977, avec les premières élections démocratiques. Les nationalistes de Convergence obtiennent moins de voix que les socialistes et même que les communistes. Tandis que la gauche triomphe, la présidence de la Généralité est confiée à un homme de quatre-vingts ans, jusqu'alors exilé en Touraine et qui entend incarner à lui seul une légitimité que tant d'autres, M. Pujol en premier, ont contribué à préserver.

Deux années et demie de patience, de travail silencieux, jusqu'à ce jour du 20 mars 1980, où le leader nationaliste gagne les élections au Parlement de Catalogne. Pendant la campagne, son slogan avait été : « *Maintenant il convient de voter Pujol !* ». Président de la Généralité, il lui reviendra d'appliquer celui qu'il avait mis en titre d'un de ses livres : « *Fer poble, fer Catalunya* » : faire un peuple, faire la Catalogne. — C. V.

Italie

LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE M. TONI NEGRI A PROPOS DE L'AFFAIRE MORO SONT ABANDONNÉES « FAUTE D'INDICES SUFFISANTS »

(De notre correspondant.)

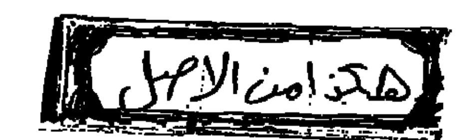
Rome. — La libération de M. Toni Negri a été ordonnée, jeudi 24 avril, par le magistrat instructeur de l'affaire Moro, en raison d'un « *manque d'indices de culpabilité suffisants* ». Mais il s'agit d'une décision sans effet : le professeur de sciences politiques de l'université de Padoue, qui est détenu depuis un an et trois semaines, restera en prison, puisqu'il est poursuivi d'autre part part pour « *association subversive* » et « *insurrection armée contre les pouvoirs de l'Etat* ».

En raison du témoignage d'un magistrat assassiné depuis, l'idéologue de l'autonomie ouvrière était soupçonné d'avoir téléphoné, le 30 avril 1978, à la famille Moro pour lui adresser un dernier avertissement. C'était l'unique accusation portée contre lui à propos de l'enlèvement et de l'assassinat du président de la démocratie-chrétienne. Or le terroriste Patrizio Peci, qui vient de se « confesser » aux enquêteurs (*le Monde* du 17 avril), a révélé que l'auteur de l'appel téléphonique n'était autre que Mario Moretti, le chef présumé des Brigades rouges, toujours en fuite.

Deux autres détenus, MM. Franco Piperno et Lanfranco Pace, qui avaient été extradés de France, espèrent, eux aussi, que les révélations du terroriste repenti les laveront de tout soupçon.

On a appris, d'autre part, que l'amie de Patrizio Peci s'était constituée prisonnière. Agée de vingt-huit ans, cette enseignante s'est rendue à la préfecture de police de Turin et a déclaré calmement : « *Je suis une brigadiste. J'appartenais à la colonne Mara Cagol. Je suis la compagne de Patrizio Peci.* » Maria-Rosaria Roppoli n'était même pas recherchée. Dans la bonne tradition des Brigades rouges, elle se considère comme une « *prisonnière politique* ». On ignore encore les raisons de son geste, tout à fait inhabituel chez les terroristes italiens. Elle aurait déclaré aux policiers que Peci était « *un traître* ».

ROBERT SOLÉ.



EUROPE

Belgique

POUR METTRE UN TERME A LA CRISE

Sociaux-chrétiens, socialistes et libéraux concluent un accord sur la régionalisation et diffèrent l'examen du problème bruxellois

De notre correspondant

Bruxelles. — Pour éviter un retour aux urnes avant l'été, et constatant que l'impasse sur le contentieux linguistique est totale, les six partis qui négocient un nouvel accord gouvernemental se sont entendus sur un projet qui « gèle » le statut de Bruxelles. Le pays sera largement fédéralisé, la Flandre et la Wallonie auront immédiatement une autonomie pratiquement totale, mais c'est à propos du statut de la capitale que Flamands et francophones se disputent âprement.

Les sociaux-chrétiens, socialistes et libéraux achèvent une semaine de pourparlers très serrés. Ils ont pu se mettre d'accord, dans une large mesure, sur la nouvelle politique économique et sociale. Ainsi, un premier obstacle considéré comme infranchissable a été surmonté : on ne pensait pas que les « progressistes » sociaux-chrétiens et socialistes allaient pouvoir se rapprocher des « réactionnaires » du parti libéral. Le formateur, M. Martens, a ensuite formulé des propositions « communautaires ». Le cabinet était tombé, début avril, parce que Flamands et Wallons ne réussissaient pas à s'entendre sur la réforme de l'Etat. Les sociaux-chrétiens flamands du C.V.P., depuis lors, proposaient de reporter *sine die* l'examen des problèmes communautaires pour ne rechercher de solution, dans l'immédiat, qu'à la crise économique et sociale, sensiblement plus préoccupante à leur avis. Les francophones, au contraire, demandaient la révision immédiate de la Constitution. M. Martens a proposé une formule satisfaisant les deux revendications : on régionalise sans retard, sauf pour Bruxelles, « *où il faut attendre des temps meilleurs* ».

La Flandre et la Wallonie auront immédiatement des assemblées composées, dans un premier temps, de leurs députés et de leurs sénateurs, puis, à partir de 1983, de représentants élus à cette fin. Les deux régions auront chacune leur gouvernement, élu par les Assemblées et responsable devant elles. Les régions auront leur propre fiscalité. Une cour d'arbitrage sera mise en place pour les conflits de compétence, mais les conflits d'intérêts resteront du ressort du gouvernement national.

Bruxelles, en revanche, ne changera pas encore de visage, parce que les chirurgiens ne s'entendent décidément pas sur les nouveaux traits à lui donner. La capitale, jusqu'à nouvel ordre, conservera son exécutif propre de trois membres au sein du gouvernement national, et son financement par dotation. Elle n'aura pas d'assemblée. Le nouveau gouvernement national s'attachera cependant à trouver une solution définitive pour le statut de la capitale avant les élections municipales de 1982.

Les réactions bruxelloises ont été immédiates. Le parti fédéraliste de la capitale, le F.D.F., proclame qu'il s'agit d'un marché de dupes, et que « *les Bruxellois ont été abandonnés et trahis* ». Il estime que la capitale est transformée en « *territoire d'Etat* » autrement dit en une région où les habitants ne participeront pas aux décisions. Les francophones de la nouvelle majorité se défendent contre cette accusation de trahison, et promettent que le sort de la capitale sera réglé « *ultérieurement et dans une atmosphère plus sereine, sans passion* ».

PIERRE DE VOS.

LE 65[e] ANNIVERSAIRE DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN

Au cours d'une grande manifestation à Lyon les revendications arméniennes ont été communiquées au consulat de Turquie

Diverses manifestations dans le monde ont marqué le soixante-cinquième anniversaire de l'extermination, en 1915, d'un million et demi d'Arméniens, sur l'ordre du gouvernement turc. Manifestations et messages au secrétaire général de l'ONU se sont multipliés, notamment à Ottawa, à Athènes, à Téhéran, etc. L'Eglise arménienne d'Amérique a acheté une page entière du « New York Times ». En France, une manifestation a eu lieu à Marseille et une autre à Lyon, où deux mille à trois mille personnes se sont rendues, jeudi 24 avril en fin d'après-midi, place Bellecour, à l'appel du Comité de défense de la cause arménienne (C.D.C.A.). Lyon et Rhône-Alpes, un des points forts de l'implantation de la population arménienne en France (cinquante mille personnes sur un total estimé à trois cent mille), apparaissent aujourd'hui comme un pôle majeur de la revendication des jeunes Arméniens.

De notre correspondant

Lyon. — Arrivés à Marseille, les réfugiés arméniens ont remonté progressivement la vallée du Rhône. Dans de nombreuses localités (Montélimar, Valence, Vienne, puis dans l'agglomération lyonnaise, à Décines ou à Pont-de-Chéruy), les premiers foyers se sont installés dans des conditions précaires. Les foyers sont devenus communautés, dans l'ensemble bien intégrées. Les traditions, le folklore — notamment musical, — la langue, la religion restent un héritage vivant malgré l'inévitable dilution engendrée par la mixité des mariages. Mais à Décines, par exemple, le club de football local est composé essentiellement d'Arméniens. Et il ne vient à l'idée de personne de contester le rôle de « ciment » joué par le sport. Aujourd'hui, les jeunes Arméniens se montrent plus entreprenants que leurs aînés et veulent dépasser le caractère « *folklorique et pittoresque* » des membres de la diaspora arménienne. Les quatre millions d'Arméniens dispersés dans le monde ne veulent pas tous rejoindre les trois millions d'Arméniens soviétiques, mais l'aspiration au « *retour* » est maintenant ouvertement déclarée.

Le culte du souvenir

Soixante-cinq ans après le début des massacres de la population arménienne de Turquie, le culte du souvenir ne semble pas être un symbole creux pour les enfants et petits-enfants des rescapés. La manifestation et le défilé des membres de la communauté arménienne de la région lyonnaise ont été très dynamiques. Leur ampleur a prouvé la cohésion de cette population par ailleurs bien intégrée dans les structures françaises. Les porteurs de pancartes étaient pour la plupart très jeunes. Sous les drapeaux rouge-bleu-orange de la République d'Arménie, les visages étaient déterminés. Des banderoles résumaient les revendications : « *Génocide arménien = silence impossible !* », « *Sauvons notre culture !* », « *Turcs, arrêtez le massacre !* ».

Dans les secteurs où la communauté arménienne pèse d'un poids électoral non négligeable, la classe politique ne peut rester indifférente. Ainsi, la manifestation était conduite par des parlementaires et des élus de tendances politiques différentes. M[e] André Soulier, adjoint au maire (modéré) de Lyon, côtoyait MM. Charles Hernu et Jean Poperen (P.S.) et Michel Noir (R.P.R.), députés du Rhône. Ce sont d'ailleurs ces élus qui ont remis le texte d'une motion au consulat général de Turquie. Ils ont demandé :

— « *La reconnaissance par la Turquie de la réalité historique du génocide des Arméniens commencé le 24 avril 1915 et achevé par l'action des troupes kémalistes à la suite des résolutions adoptées au congrès nationaliste d'Erzeroum présidé par Mustapha Kemal* » ;

— « *La reconnaissance par la Turquie de l'existence du fait national arménien et de la légitimité des réparations dues au peuple arménien en tant que tel* » ;

— « *L'ouverture d'un dialogue en vue d'aboutir par les voies pacifiques à la définition des modalités du retour des Arméniens sur leurs terres dans le cadre des réparations préalablement définies* ».

Sauver ce qui peut encore être sauvé

Cette démarche des élus politiques est appuyée par une mise en garde devant l'attitude « extrémiste » adoptée par « *tous les gouvernements successifs de la Turquie* » qui ont refusé de reconnaître le génocide. C'est cette attitude négative qui, selon les parlementaires, « *porte aujourd'hui la responsabilité de la création de diverses organisations clandestines arméniennes, qui ont entamé une action violente comme moyen d'acheminement vers une solution de justice* ».

En attendant un « *Willy Brandt turc* », qui viendrait s'agenouiller devant un monument aux morts arménien, les membres de cette communauté nationale ne veulent pas être victimes d'un « *deuxième génocide culturel* ». Très concrètement, afin de « *sauver ce qui peut être encore sauvé* », le C.D.C.A. lance une campagne de sensibilisation pour assurer la sauvegarde du patrimoine arménien (Club UNESCO des Arméniens et des amis des Arméniens, 15, rue du 25-Avril-1915, 69150 Décines-Charpieu, téléphone : (78) 49-42-97.

CLAUDE RÉGENT.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LE CLUB DES DROITS SOCIALISTES DE L'HOMME (*), « *prenant acte avec satisfaction de la condamnation des violations graves et permanentes des droits de la personne humaine en Argentine par la commission de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.)* », a demandé le jeudi 24 avril au gouvernement français « *d'en tirer les conséquences en adaptant immédiatement ses relations avec le régime fasciste en place à Buenos-Aires* ». Ceci implique « *l'arrêt des visites de courtoisie dans ce pays, telle que celle du porte-hélicoptères* Jeanne-d'Arc, *la mise en poste à Buenos-Aires d'un ambassadeur qui ne soit plus favorable à la junte et l'interdiction du match de football France-Argentine qui doit se dérouler le 18 mai au stade de Colombes* ».

★ 190, avenue Jean-Jaurès, Paris-19[e].

Bangladesh

● PLUSIEURS MEMBRES DU GOUVERNEMENT ont été relevés de leurs fonctions « *à leur demande* », jeudi 24 avril, après avoir été convoqués au palais présidentiel, annonce-t-on de source officielle à Dacca. Parmi les ministres démissionnaires figurent : MM. Mirza Nurul Huda (finances), Abdur Rahman Biswas (justice), Mohammad Abdul Huq (domaine et réforme agraire), Khandaker Abdul Hamid (jeunesse) et Mme Amina Rahman (condition (féminine). — (*A.F.P.*)

Pologne

● M. HUGO WAGENER, capitaine de la marine marchande ouest-allemande, a été condamné, mardi 22 avril, à dix ans de prison par un tribunal militaire polonais pour espionnage et assistance à des ressortissants est-allemands qui voulaient passer à l'Ouest.

Le Monde

politique

La réforme communale des territoires du Pacifique :

Le Sénat en désaccord avec la politique du gouvernement

Le Sénat a successivement adopté, jeudi après-midi 24 avril, à main levée, deux projets de loi tendant à compléter la loi de décembre 1977, qui aménageait le régime communal de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie.

L'objet de ces textes était, à l'origine, d'une portée limitée. Il s'agissait de surmonter certaines difficultés d'application que des obstacles, essentiellement d'ordre psychologique, n'avaient pas permis de régler par voie d'autorité. Mais, rapidement, en cours de débat, la position du rapporteur, M. CHERRIER, sénateur (R.I.) de Nouvelle-Calédonie, soutenue par M. MILLAUD, sénateur de Polynésie (Union centriste) et approuvée par la majorité du Sénat, apparut fort différente de celle de l'Assemblée nationale que semblait d'abord défendre M. DIJOUD, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM.

Tandis que celui-ci s'attachait à maintenir les prérogatives du haut-commissaire comme autorité de tutelle, le Sénat votait des amendements qui, au contraire, tendaient à accentuer le contrôle de l'assemblée territoriale sur la gestion communale.

Un amendement important, mais d'une autre nature, opposa ensuite le Sénat au secrétaire d'Etat. Contre l'avis de ce dernier, en effet, et par 252 voix contre 33, les sénateurs ont étendu à la ville de Nouméa le scrutin de liste proportionnel qui est, dans ces territoires, celui des élections municipales des villes de moins de 30 000 habitants.

A l'occasion de l'examen du premier projet (sur la Polynésie), M. DIJOUD avait déjà exprimé son inquiétude, se demandant même s'il ne conviendrait pas de reporter cette réforme communale. Après le vote de l'amendement concernant les élections municipales à Nouméa, et en conclusion des délibérations sénatoriales, le secrétaire d'Etat a fait la déclaration suivante :

« *Le texte voté par l'Assemblée nationale était bon, j'ai été profondément ébranlé par le débat au Sénat.*

» *Le sentiment du grand conseil des communes de France ne peut que toucher le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur !*

» *Loin de précipiter la suite du débat, je vais m'appliquer à réfléchir avec les parlementaires. Ce n'est pas un compromis qu'il faut trouver, et moins encore une équivoque : c'est une solution de fond, dans l'intérêt des communes de ces territoires. J'espère aboutir ainsi à une formule qui me satisfasse plus que le texte auquel nous parvenons.* » — A. G.



M. PASQUA : le bilan du septennat est désastreux.

M. Charles Pasqua, sénateur R.P.R. des Hauts-de-Seine, écrit dans *le Rassemblement franc-comtois* du 25 avril : « *Malgré la vérité officielle proclamée, qui veut que le président n'ait vraiment rien à craindre, les stratèges giscardiens sont, à juste titre, soucieux (...).*

» *Aujourd'hui, il est triste, pour des gaullistes, de voir jusqu'où s'est abaissée la France, jusqu'où s'est abaissé l'Etat.*

» *Le bilan du septennat est désastreux. Sur le plan des réalisations et de l'avenir, le président de la République actuel a perdu, auprès des Français, toute crédibilité.*

» *Si le candidat gaulliste réunit sur son nom les espoirs de la majorité déçue, il est certain que les Français attachés à la Ve République se tourneront d'abord vers lui.*

» *Ce candidat ne peut être que Jacques Chirac, car il s'agit, comme en 1978, de gagner et non de témoigner.* »

Après la réforme des collectivités locales adoptée par le Sénat

LES MAIRES DES PETITES COMMUNES SONT INQUIETS

La Fédération nationale des maires de France (F.N.M.F.) estime que le plan de développement des responsabilités locales, qui a été adopté en première lecture par le Sénat, ne tient pas assez compte des préoccupations des petites communes (1).

Au cours d'une conférence de presse donnée, jeudi 24 avril à Paris, deux de ses principaux dirigeants, MM. Jean Herbin, délégué général, maire (ss étiq.) de Crimolois (Côte-d'Or), et François Paour, secrétaire général, maire (maj. prés.) de Saint-Bernard (Ain), ont notamment reproché aux membres de la Haute Assemblée et au gouvernement d'avoir œuvré essentiellement dans l'intérêt des grandes villes et des centres urbains. « *La réforme des collectivités locales devait être l'un des grands desseins du septennat de M. Giscard d'Estaing, mais, pour l'instant, c'est la grande désillusion* », ont-ils souligné.

La F.N.M.F. se propose d'exprimer son mécontentement en jouant les « trouble-fête » à l'occasion des élections sénatoriales du mois de septembre.

En 1974, le président de la F.N.M.F., M. Etienne Furtos, maire (ss étiq.) d'Unias (Loire), avait conseillé de voter pour M. Giscard d'Estaing à l'élection présidentielle. « *Notre fédération ne recommencera pas cette erreur l'année prochaine,* a indiqué M. Paour. *Je ne pense pas qu'elle prendra le risque d'appeler à voter pour tel ou tel candidat.* »

Les dirigeants de la F.N.M.F., qui ont exposé à la presse diverses propositions d'amélioration du texte adopté par le Sénat, organiseront en mars 1981, à Paris, à l'occasion du Salon de l'agriculture, des « *états généraux des maires ruraux* ».

(1) La F.N.M.F., créée en 1971, revendique actuellement six mille adhérents et conteste la représentativité des dirigeants de l'Association des maires de France, que préside M. Alain Poher.

La prévention des difficultés des

M. Sudreau avait sans doute préféré ne pas cautionner par sa présence les errements de la discussion parlementaire sur les textes liés à la réforme de l'entreprise. Il a eu raison. Après avoir singulièrement amoindri, mercredi 23 avril, la portée de la proposition de loi du R.P.R. sur la participation, l'Assemblée a mis en pièces, jeudi 24 avril, le projet de loi sur la prévention des difficultés des entreprises. Ce débat, comme le précédent, a joué de manière patente un rôle de révélateur en ce qui concerne les velléités réformistes des députés de la majorité. A cet égard, il serait vain de croire qu'il puisse s'agir d'accidents. Profondément, structurellement, la majorité de la majorité renâcle devant les réformes. S'il n'y a pas lieu de s'en étonner, du moins est-on fondé à constater une fois de plus que M. Giscard d'Estaing ne dispose pas d'une majorité à la hauteur de ses ambitions proclamées. D'autant qu'il apparaît nettement, à l'occasion des discussions sur les textes « sociaux » soumis à l'Assemblée, que les giscardiens sont souvent les plus zélés défenseurs du « statu quo », c'est-à-dire du conservatisme.

Jeudi 24 avril, sous la présidence de M. Stasi (U.D.F.), l'Assemblée nationale poursuit la discussion du projet de loi tendant à instituer des mesures de prévention des difficultés dans les entreprises. Ce texte se fixe un triple objectif : améliorer l'information des dirigeants sur la marche de l'entreprise ; attirer leur attention et les inciter à agir en cas d'évolution préoccupante de la société ; les obliger à reconstituer plus rapidement les fonds propres de l'entreprise en cas de perte d'actif.

Répondant aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion générale (voir *le Monde* daté 20-21 avril), M. MOUROT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice, conteste le jugement selon lequel le projet ne concourt pas à la défense de l'emploi, car, indique-t-il, « *prévenir les difficultés financières des entreprises, c'est s'efforcer d'éviter les licenciements* ». Le texte, ajoute-t-il, « *confère aux comités d'entreprise délibérant à la majorité simple presque tous les droits nouveaux qu'il propose pour les actionnaires minoritaires* ».

● **Information comptable et reconstitution des fonds propres.**

Dans la discussion des articles, l'Assemblée décide de réserver plusieurs amendements tendant à modifier le montant minimum du capital exigé pour constituer une société anonyme (S.A.) et une société à responsabilité limitée (S.A.R.L.). Elle examine ensuite les dispositions relatives au seuil des entreprises qui seront concernées par l'établissement de documents prévisionnels de gestion et de certains documents descriptifs destinés au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et au commissaire aux comptes. Sur proposition du gouvernement, ce seuil est établi aux entreprises commerciales comptant plus de trois cents salariés ou dont le total du bilan social est supérieur à 40 millions de francs.

En ce qui concerne, d'autre part, les documents destinés aux actionnaires, sur proposition de M. DE MAIGRET (U.D.F.), il est ajouté à ceux-ci « *un état des sûretés concédées par la société* » et « *un état des engagements cautionnés, avalisés ou garantis par la société, ainsi que des propres engagements de la société* » à *l'égard des tiers*. A l'initiative de M. DEHAINE (R.P.R.), il est décidé que les filiales n'auront pas à fournir divers renseignements.

L'Assemblée décide, sur proposition du rapporteur de la commission des lois, M. MILLON (U.D.F.), de rendre obligatoire la publication de comptes consolidés dans les sociétés possédant des filiales ou des participations. Les députés adoptent ensuite, après de légères modifications, les dispositions relatives aux mesures qu'il convient de prendre en cas de baisse des fonds propres de l'entreprise, qu'il s'agisse des sociétés à responsabilité limitée ou des sociétés par actions. A l'initiative de la commission, ils décident ensuite d'assouplir les règles relatives aux augmentations de capital. Ainsi il ne sera plus nécessaire, si l'augmentation de capital n'est pas entièrement souscrite, de procéder, pour éviter l'annulation de l'opération, à une répartition des actions restant à souscrire. Par ailleurs, l'assemblée générale pourra supprimer tout droit préférentiel de souscription.

● **Contrôle des comptes et procédure de surveillance.**

Sous la présidence de M. DELEHEDDE (P.S.), l'Assemblée décide, sur proposition du gouvernement, d'aligner la détermination des seuils à partir desquels le commissariat aux comptes sera obligatoire dans les sociétés de personnes sur ceux des S.A.R.L. A l'initiative de M. HAUTECŒUR (P.S.), la durée du mandat des commissaires aux comptes est portée de trois à six exercices. Sur proposition de M. DE MAIGRET, il est précisé que dans les sociétés en nom collectif, les gérants, ainsi que leurs parents proches, ne pourront être choisis comme commissaires aux comptes. Les députés précisent les conditions dans lesquelles, dans les S.A.R.L., les associés peuvent agir, soit individuellement, soit en se groupant, pour exercer l'« *action sociale en responsabilité* » contre le ou les gérants. Après un long débat, ils suivent le point de vue de la commission, qui propose de renvoyer à un décret la fixation des chiffres des seuils à partir des-



هكذا من الأصل



entreprises : les députés suppriment la « procédure d'alerte interne »

Avec méthode, la majorité avait supprimé les aspects les plus novateurs du texte sur la participation en refusant aux ouvriers et employés ce qu'elle accordait aux cadres. Avec méthode, l'U.D.F. et le R.P.R. ont choisi de ne pas empiéter sur les prérogatives des chefs d'entreprise en repoussant les dispositions essentielles destinées à *prévenir* les difficultés des entreprises, c'est-à-dire à tenter d'empêcher une société d'aller jusqu'à la faillite ou au dépôt de bilan. Il s'agissait donc du maintien de l'emploi.

Convaincu qu'un patron peut avoir tendance, consciemment ou non, à ignorer les signes avant-coureurs de la dégradation de la situation financière de sa propre société, le gouvernement souhaitait multiplier les « clignotants » par une procédure d'alerte interne à l'entreprise. A cet effet, le rôle des commissaires aux comptes était singulièrement renforcé. En arguant de la nécessaire séparation des pouvoirs en matière de gestion, la majorité a supprimé purement et simplement la procédure d'alerte automatique, rogné au maximum les pouvoirs d'intervention des commissaires aux comptes, éludé sur ce point tout accroissement du rôle du comité d'entreprise et supprimé la possibilité accordée aux actionnaires d'attirer l'attention des dirigeants « sur tout fait significatif révélant une évolution préoccupante de la société ». Bref, il n'était pas question de permettre à des éléments « extérieurs » de se mêler de ce qui ne les regardait pas...

Devant le tour que prenait la discussion, le rapporteur du texte, M. Millon (U.D.F.), demanda s'il convenait de poursuivre le débat. « Il n'y a plus aucune logique dans le texte que nous étudions », ajouta-t-il. Peu contesté par les députés de la majorité qui n'étaient pas très fiers de ce travail législatif, M. Hautecœur (P.S.) dénonça à plusieurs reprises le « mur de béton » patiemment élevé par les élus giscardiens et gaullistes. Au nom du gouvernement, M. Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, tint à affirmer qu'il n'était en rien responsable de la situation. Celle-ci est telle, précisa-t-il, qu'une deuxième délibération pourrait être nécessaire.

Compte tenu des pesanteurs conservatrices qui se sont révélées, on voit pourtant mal comment il sera encore possible de « recoller les morceaux »...

LAURENT ZECCHINI.

quels, dans les S.A.R.L., doit intervenir au moins un commissaire aux comptes.

Les députés adoptent un amendement de la commission prévoyant d'introduire dans les S.A.R.L. la procédure de l'« *expertise de minorité* » qui n'existe actuellement que dans les sociétés anonymes. Aux termes de l'amendement de la commission, un ou plusieurs associés représentant au moins un dixième du capital social, peuvent, soit individuellement, soit en se groupant, demander en justice la désignation d'un ou plusieurs experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion. Cette demande peut également être présentée par le ministère public ainsi que par le commissaire aux comptes. L'Assemblée repousse un amendement de M. Hautecœur tendant à autoriser le comité d'entreprise à effectuer également cette demande.

Sur proposition du gouvernement, il est décidé de donner aux actionnaires minoritaires représentant au moins 5 % du capital, le droit de présenter des candidats aux conseils d'administration ou de surveillance.

● **Statut et rôle des commissaires aux comptes.**

A l'initiative de la commission, l'Assemblée décide de donner à tous les commissaires aux comptes la possibilité de constituer entre eux des sociétés, sous quelque forme que ce soit (alors que la loi du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales n'autorise jusqu'à présent que la forme de société civile professionnelle) ; il est en outre décidé de supprimer le privilège accordé aux sociétés inscrites à l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés avant la promulgation de la loi de 1966, et de permettre ainsi à toutes ces sociétés de demander leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes. M. HAUTECŒUR estime que ces mesures auront pour conséquence de *« tuer toutes les sociétés civiles professionnelles »*. Le texte adopté, modifié par MM. DEHAINE et RIBES (R.P.R.), précise par ailleurs que la qualité de commissaire aux comptes sera exigée de la moitié des associés et que la majorité du capital social des sociétés de commissaires aux comptes doit être détenue par des commissaires aux comptes personnes physiques.

Après avoir précisé le régime des incompatibilités applicables aux commissaires aux comptes, qui interdit notamment à un dirigeant d'une société d'être nommé commissaire aux comptes de cette société moins de cinq ans après la cessation de ses fonctions (l'inverse étant déjà prévu par la loi de 1966), l'Assemblée adopte un amendement du rapporteur, modifié par le gouvernement, stipulant notamment que la récusation des commissaires aux comptes pourra être demandée en justice, non seulement à l'initiative d'une minorité d'actionnaires, mais aussi à la demande du ministère public et, dans les sociétés faisant publiquement appel à l'épargne, de la Commission des opérations de Bourse (COB).

Après avoir assoupli les règles relatives à la demande en justice de l'expertise des minorités dans les sociétés anonymes, l'Assemblée, suivant le point de vue de la commission des lois, supprime la communication aux actionnaires du rapport effectué par les commissaires aux comptes sur l'évolution des données comptables et financières de l'entreprise ; ce rapport étant uniquement communiqué au conseil d'administration ou au directoire et au conseil de surveillance. Elle supprime également l'obligation faite aux dirigeants sociaux d'informer le commissaire aux comptes *« de tout fait significatif intéressant l'exercice de leur mission et de tout fait révélant une évolution préoccupante de la société »*.

L'Assemblée repousse un amendement de M. GINOUX (U.D.F.) prévoyant de supprimer les dispositions suivantes : *« Seront punis d'un emprisonnement de deux mois à six mois et d'une amende de 2 000 à 40 000 francs le président, les administrateurs ou les directeurs généraux d'une société anonyme qui se seront abstenus volontairement de communiquer au commissaire aux comptes les documents essentiels, de quelque nature qu'ils soient, utiles à l'exercice de leur mission. »*

● **Procédure d'alerte.**

Les députés examinent les dispositions relatives à la liste des « clignotants » qui, dans le cadre de la procédure d'alerte interne instituée par le projet de loi, peuvent conduire à l'intervention d'un commissaire aux comptes (article 9). Sur proposition du gouvernement, il est décidé que cette procédure d'alerte jouera automatiquement et ne constituera pas seulement une faculté pour le commissaire aux comptes. Après avoir repoussé un amendement de M. Ginoux destiné à supprimer un certain nombre de « clignotants », les députés repoussent, par 197 voix contre 165 sur 371 votants et 362 suffrages exprimés, un amendement du gouvernement stipulant que le commissaire aux comptes peut poser par écrit, au président du conseil d'administration ou au directoire, des questions *« sur tout autre fait qu'il a pu relever révélant d'une façon significative une évolution préoccupante de la société »*. L'Assemblée repousse enfin les nouveaux « clignotants » proposés par la commission. Après plusieurs interventions l'Assemblée rejette l'ensemble de l'article 9 du projet qui prévoit la procédure d'alerte interne, la majorité votant contre cet article, le groupe socialiste y étant favorable. Elle repousse ensuite l'ensemble de l'article 7 du projet relatif à la procédure des questions écrites, instituée au profit des actionnaires et permettant à ceux-ci d'attirer l'attention des dirigeants *« sur tout fait significatif révélant une évolution préoccupante de la société »*, puis un amendement de M. HAUTECŒUR (P.S.) visant à instituer une procédure d'alerte externe à l'entreprise ; enfin, l'ensemble de l'article 10 relatif à l'intervention du comité d'entreprise.

La séance est levée à 23 h. 45, la suite du débat étant renvoyée à une date ultérieure.

● *Le groupe communiste de l'Assemblée nationale* a présenté, jeudi 24 avril, au cours d'une conférence de presse, la proposition de loi *« pour la famille : bien-être, dignité, liberté »* qu'il va déposer prochainement sur le bureau de l'Assemblée nationale. Cette proposition reprend, pour l'essentiel, les revendications avancées par le P.C.F. sur ce sujet (SMIC à 2 900 francs par mois pour quarante heures de travail hebdomadaire, majoration des allocations familiales de 50 %, refonte du barème de l'impôt sur le revenu, atténuation d'impôt comprise entre 1 500 et 5 000 francs par enfant, allègement de l'imposition pour les couples de salariés, etc.).

Après le débat sur la participation

M. CHARBONNEL (R.P.R.) : le compromis a été vidé de son contenu.

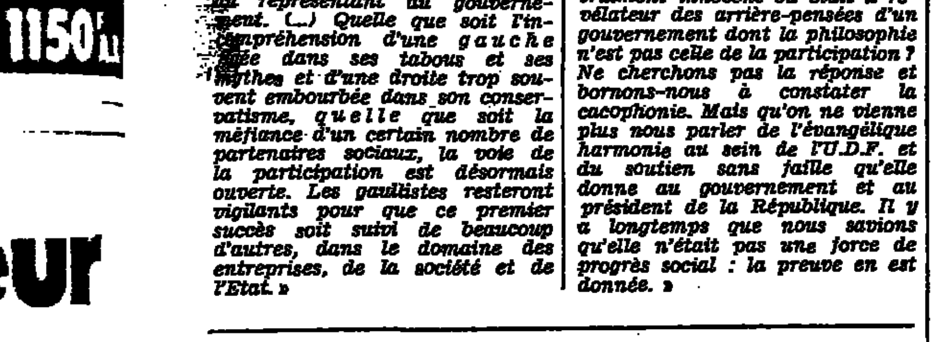
M. Jean Charbonnel, délégué général du R.P.R., chargé de la participation et de l'action ouvrière et professionnelle, a commenté, le jeudi 24 avril, le vote par l'Assemblée nationale de la proposition de loi du R.P.R. sur la participation (*le Monde* du 24 avril). Il a notamment déclaré : *« Il est clair, tout d'abord, qu'une partie de la majorité s'est ralliée de mauvaise grâce à l'initiative des gaullistes. Il apparaît, d'après les votes d'une fraction de l'U.D.F., que le vœu du chef de l'Etat de relancer la participation suivant des modalités d'ailleurs en retrait sur les objectifs du R.P.R., rencontre de sérieuses réticences, même chez ses propres amis. Il est, d'autre part, regrettable que le compromis proposé par le R.P.R. ait été vidé d'une partie de son contenu lors de la discussion parlementaire en raison notamment de l'attitude du représentant du gouvernement. (...) Quelle que soit l'incompréhension d'une gauche figée dans ses tabous et ses mythes et d'une droite trop souvent embourbée dans son conservatisme, quelle que soit la méfiance d'un certain nombre de partenaires sociaux, la voie de la participation est désormais ouverte. Les gaullistes resteront vigilants pour que ce premier succès soit suivi de beaucoup d'autres, dans le domaine des entreprises, de la société et de l'Etat. »*

« LA LETTRE DE LA NATION » : les conservateurs votent avec les socialistes.

« Voilà les conservateurs qui votent avec les socialistes et les communistes », note Pierre Charpy, dans *la Lettre de la Nation*, à propos de la loi sur la participation dans l'entreprise adoptée par les députés, mercredi 23 avril, et contre laquelle se sont prononcés seize membres de l'U.D.F.

« On a beaucoup reproché au R.P.R. de critiquer le gouvernement et de voter pour lui, poursuit-il. *Mais que faut-il penser de ceux qui l'approuvent et votent contre lui ? Il faut bien savoir que, sans un « ramassage » actif des votes, ce texte auquel le gouvernement avait donné sa bénédiction aurait été repoussé. Aussi y a-t-il tout lieu de s'inquiéter de la suite.*

» Le comportement des députés U.D.F. qui ont voté contre était-il vraiment innocent ou était-il révélateur des arrière-pensées d'un gouvernement dont la philosophie n'est pas celle de la participation ? Ne cherchons pas la réponse et bornons-nous à constater la cacophonie. Mais qu'on ne vienne plus nous parler de l'évangélique harmonie au sein de l'U.D.F. et du soutien sans faille qu'elle donne au gouvernement et au président de la République. Il y a longtemps que nous savions qu'elle n'était pas une force de progrès social : la preuve en est donnée. »





Les élections cantonales

HYÈRES : le P.C. refuse de se désister en faveur du P.S.

(De notre correspondant)

Toulon. — Le parti communiste ne se désistera pas pour le candidat socialiste arrivé en tête, le 20 avril, au premier tour de scrutin de l'élection cantonale d'Hyères (Var). La section locale du P.C.F. a, le jeudi 24 avril, vivement critiqué l'action du P.S., déclarant notamment dans un communiqué : *« Dans de nombreuses villes que dirige le parti socialiste, celui-ci se livre à une véritable agression contre notre parti, retirant leur délégation aux adjoints communistes « coupables » de respecter les engagements pris en 1977 et de refuser une augmentation catastrophique des impôts locaux. Les derniers événemenst de Brest, après tant d'autres, le prouvent. Cette conception autoritaire de la gestion des affaires municipales, ce refus du pluralisme, cet anticommunisme ont laissé le champ libre à la droite. Ainsi, à Hyères, cette attitude a permis l'élection de deux conseillers de droite dépendant d'une liste d'union aux municipales partielles de 1978. Dimanche dernier, à Brignoles, le P.S. a choisi de faire élire un candidat réactionnaire. »*

Cette prise de position ambigüe renforce les chances de la candidate de l'U.D.F., Mlle Angèle Sorba. Au premier tour, les résultats ont été les suivants : inscrits, 26 290 ; votants, 12 738 ; suffrages exprimés, 12 360. M. Jean-François Barrau (P.S., C.S.) 4 484 voix ; Mlle Angèle Sorba (U.D.F.) 4 376 ; MM. Jacques Aynie (P.C.) 1 490 ; Joseph Sercia (R.P.R.) 1 427 ; Francis Bonnet (P.F.N.) 415 ; Edmond Schmitthausler (gaulliste de progrès) 175.

● *La fédération socialiste du Val-de-Marne* a indiqué, mercredi 23 avril, qu'elle soutiendra, au second tour de scrutin de l'élection cantonale partielle de Vincennes - Fontenay - Nord, Mme Nicole Garand (P.C.F.), conseiller général sortant, arrivée en deuxième position, le 20 avril, derrière le candidat de la majorité (*le Monde* du 22 avril).

M. Pierre Roudier, candidat de la Fédération des gaullistes de progrès, que préside M. Jacques Blache et qui avait recueilli cent trente et une voix s'est désisté pour le candidat communiste.

ANCIENS COMBATTANTS

L'UFAC et l'anniversaire du 8 mai

L'Union française des associations de combattants (UFAC) a tenu une conférence de presse le jeudi 24 avril, au cours de laquelle M. René Peyre, son président, s'est notamment félicité du succès de la manifestation du 10 avril.

Il a souligné d'autre part l'accord auquel les représentants des anciens combattants à la commission tripartite et ceux du Parlement étaient parvenus pour une revalorisation de 14,26 % des pensions militaires (*le Monde* du 23 avril). L'UFAC propose que le rattrapage se fasse en trois ans, la première tranche étant inscrite dès le budget de 1981. M. Raymond Barre ayant déclaré, lors de la création de cette commission, que le gouvernement respecterait ses conclusions, l'UFAC espère fermement que le premier ministre tiendra parole.

En ce qui concerne la célébration du 8 mai, l'UFAC se félicite du rétablissement des cérémonies officielles mais dénonce l'attitude du gouvernement qui cherche, par des artifices de procédure, à empêcher l'inscription d'un débat public à l'Assemblée nationale sur cette question, admise la semaine dernière par la conférence des présidents, pour obtenir que le 8 mai soit de nouveau chômé et férié.

De la réponse à ce débat, qui sera connue le mardi 29 avril, comme de celle qui sera donnée aux conclusions du rapport — actuellement en cours de rédaction — de la commission tripartite, l'UFAC s'est déclaré *« prête à tirer les conséquences »*.

En ce qui concerne l'anniversaire de la victoire de 1945, le comité pour la célébration du 8 mai (1), que préside M. Jacques Debû-Bridel, publie un communiqué enregistrant la volonté du gouvernement de commémorer cette date :

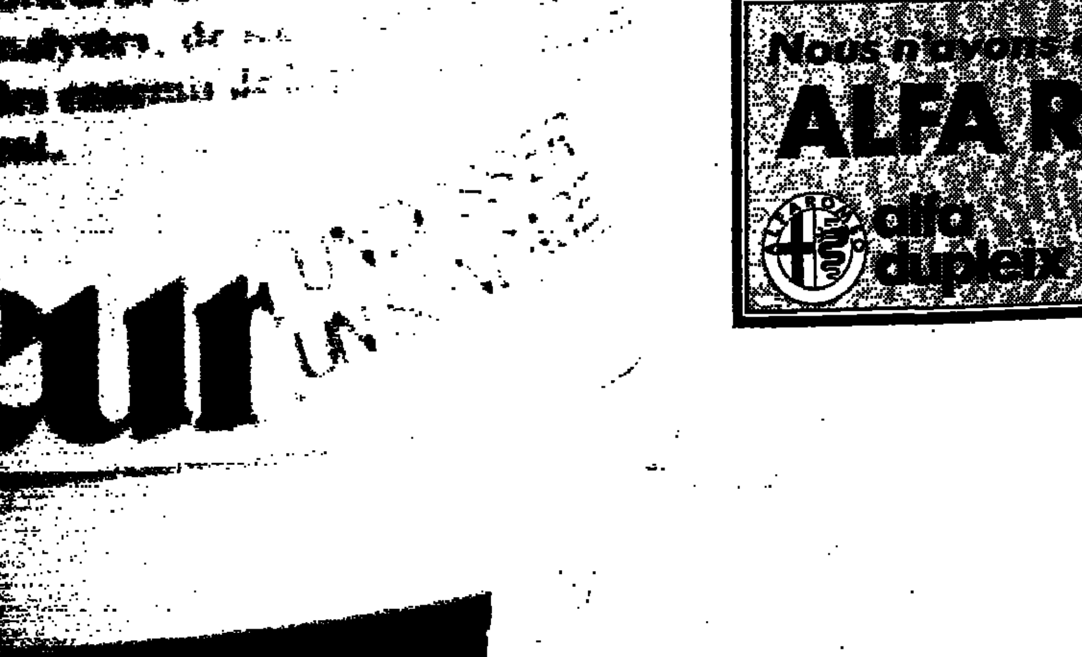
« Cette décision tardive intervenant après un vote massif du Sénat, suivi par la commission des lois de l'Assemblée nationale, est pour le Comité du 8 mai un succès dû à l'appui de l'UFAC et à la volonté manifeste de la nation.

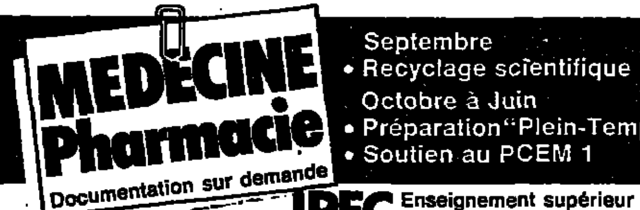
» Rappelons qu'au lendemain du 8 mai 1975 nous avons très vivement protesté auprès du président de la République, lui demandant de bien vouloir revenir sans tarder sur sa décision.

» Aujourd'hui, nous avons remporté une première et considérable victoire. Le 8 mai a repris son caractère de fête nationale. Il importe de lui rendre aussi tout son éclat et qu'il soit, comme le 11 novembre et le 14 juillet, jour férié.

» Nous invitons toutes les Françaises et tous les Français qui nous ont fait confiance à poursuivre notre combat pour que soit célébrée dignement la victoire des peuples libres contre le fascisme. »

(1) Membres fondateurs : P. Villon, Claude Bourdet, J. Debû-Bridel, membres du C.N.R., Christian Pineau, Marcel Paul, anciens ministres, général Billotte, colonel Bolton-Tanguy, Louis Vallon, Mme Yves Farge (colonel Passy).







POLITIQUE

LE SORT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

POINT DE VUE

Une dernière chance

par MAURICE BANCAREL (*)

L'ASSEMBLEE nationale va examiner une proposition de loi visant à la création d'un dispositif de prévention, d'information et de traitement des difficultés des entreprises. Ce texte, présenté par M. Jean-Marie Daillet, député de la Manche, préconise notamment la création d'agences départementales d'aide à l'entreprise, idée déjà émise sous une forme moins élaborée par le rapport Sudreau. L'exposé des motifs qui figure en préface de la proposition de loi éclaire le sens de la démarche suivie, inspirée par le désir d'arrêter la dégradation d'un système juridictionnel frappé de sénescence.

Il n'est pas d'hommes de terrain accoutumés à la pratique des tribunaux de commerce, et de justiciables moins encore, qui ne puissent souscrire à cet énoncé, malheureusement non limitatif, d'anomalies consulaires, conforté par de nombreuses citations extraites du dernier rapport de la Cour des comptes qui, on le sait, a souligné la « *dérive* » des règlements collectifs aggravée par le comportement préjudiciable aux intérêts des créanciers comme des débiteurs de certains syndics. L'inventaire des nuisances est impressionnant :

— Investigations hâtives, trop souvent incomplètes ou sommaires, de juges-commissaires et de syndics, commis en tant qu'experts, lors des enquêtes précédant les jugements de tribunaux de commerce ;

— « Spontanéité lente » de l'exécution : un an, parfois plus, pour la seule vérification des créances, légalement limitée pourtant à trois mois. A ce propos, la Cour des comptes a relevé des délais de cinq, neuf, voire dix-neuf ans, retardant d'autant le terme de procédures ainsi différées ;

— Surcharge des juges consulaires, magistrats bénévoles, débordés par l'inflation procédurale ;

— Rôle contestable des syndics considérés comme les principaux bénéficiaires des naufrages d'entreprises qui constituent, par prélèvement d'honoraires élevés, d'appréciables rentes de fonction absorbant une grande partie de l'actif disponible. Cela sans omettre en fin de carrière la quasi-assurance de fructueuses négociations lors de la cession de l'étude, opération qui, en dehors du simple agrément de la cour d'appel, n'est soumise à aucune formalité et dont le produit échappe à l'administration fiscale.

Le rapport de la Cour des comptes, que ne contredisent en rien les réponses du ministre du budget et du garde des sceaux, fournit de même toutes précisions utiles sur les retards considérables observés dans l'évacuation des instances dans plusieurs études de syndics de grands centres urbains. La Cour attribue cet état de fait au *numerus clausus* dont la profession s'est officieusement dotée dans le souci de maintenir, et au besoin d'accroître, la valeur des charges dont le nombre reste aujourd'hui ce qu'il était à la fin du dix-neuvième siècle.

Des remarques dont le bien-fondé ne peut être mis en doute s'adressent à l'absence d'information qui caractérise les procédures collectives exécutées par ces mêmes auxiliaires de justice, que nul ne contrôle vraiment, réserve faite de tentatives de reprise en main sporadiques engagées ici et là par quelques tribunaux de commerce devenus, pour un temps, plus soupçonneux que d'autres. Ce n'est certainement pas dans l'organisation du contrôle des créances qu'il faut rechercher l'antidote à l'hermétisme de la liquidation de biens ou du règlement judiciaire. La fonction, qui devrait être d'assistance et pourrait devenir, le cas échéant, de surveillance des syndics, se réduit à cautionner leurs opérations sur la foi de comptes rendus aussi peu fréquents qu'évasifs, quand ils viennent à être fournis. Tout cela ne peut que contribuer à accentuer le délabrement d'un système dont la vie judiciaire fournit quotidiennement d'éloquents exemples sous des formes cliniques parfois surprenantes (1).

Une autre époque

Mais il serait excessif, sinon injuste, d'imputer à charge aux exécutants le mauvais fonctionnement d'un système qui, depuis 1809, n'a connu aucune véritable réforme. Le décret impérial reprenait quant au fond l'édit rédigé, en 1563, par Michel de L'Hospital, en confirmant dans leur existence ces juridictions d'exception qu'étaient et demeurent les tribunaux de commerce. A l'origine, l'institution ne se voyait assigner d'autre objectif que de permettre à des commerçants de juger leurs pairs sur un chef unique et précis, à savoir l'aptitude à régler les créances du négoce en se conformant aux usages de la profession.

Il en est encore ainsi, et ce n'est que par l'existence de privilèges qu'un certain nombre de créanciers, non commerçants, peuvent prétendre à quelques deniers qui leur seraient certainement refusés s'ils ne bénéficiaient pas de la protection de la loi, ainsi les salariés suivis d'autres parmi lesquels le fisc et les URSSAF dont on voudra bien observer, en ce qui concerne ces dernières, qu'elles ne protègent que des créances assimilées au salaire et affectées au versement de prestations qui n'en sont que l'accessoire.

Jusqu'au dix-neuvième siècle, juger au commerce revenait à user de critères relevant de la connaissance *intuitu personae* des justiciables selon une approche plus disciplinaire que judiciaire. L'équité distributive suffisait. Mais peut-on admettre aujourd'hui que des entreprises d'importance nationale ou internationale puissent en cas de difficultés se voir appliquer un traitement identique à celui que Balzac réservait au parfumeur César Birotteau ?

Dire que l'admirable salle d'asile de l'hospice de Beaune se prête mal en l'état aux opérations à cœur ouvert ne saurait insulter à la majesté des lieux ou à la dignité de quiconque. Il ne s'agit plus aujourd'hui de saignées ou d'amputations mais bien de chirurgie, et de chirurgie très fine quand à l'accroc du tissu se présente, à vif, tout un maillage d'intérêts entrecroisés, ceux des dirigeants d'entreprises, des actionnaires, des prêteurs privés ou publics, des fournisseurs, des salariés, du fisc, des URSSAF, jusques et y compris les collectivités locales intervenant au débat ouvert sur le maintien ou la suppression d'une activité économique et, par voie de conséquence, d'emplois souvent essentiels à la vie et à l'équilibre de la circonscription. L'on ne peut trancher du sort de Lip comme d'une déconfiture de boutiquier.

La crise qui affecte l'économie nationale depuis plus de six ans a largement souligné l'existence de responsabilités solidaires entre diverses parties prenantes au sort de l'entreprise et qui s'étaient jusque-là ignorées.

La création des CODEFI (2) en 1977 et des comités qui les avaient précédés en 1974, celle, au niveau central, du CIASI (3), sont révélatrices de cette prise de conscience qui associe, dans une évocation collective des dossiers, l'administration fiscale et les organismes de crédit représentés par la Banque de France, avec le plus souvent, aux échelons locaux, le concours actif des URSSAF, dont le considérable potentiel d'information et d'investigation gagnerait à être plus souvent utilisé (4).

Mais force est de reconnaître que la pratique n'offre que très peu d'exemples de recoupements entre les efforts tentés par les CODEFI et ceux qui, en principe, devraient se déployer dans un domaine d'intervention voisin, au stade des tribunaux de commerce. Il en est résulté un curieux déséquilibre dans les politiques comparées d'assistance aux entreprises entre l'administration, plus accessible à des solutions nuancées, et les juridictions commerciales, qui ajoutent au poids du passé l'inertie présente de leur corps d'auxiliaires.

Mieux coordonner les moyens

Les agences départementales d'aide aux entreprises et leur comité national de liaison auraient, selon la proposition de loi précitée, pour tâche de remédier à ces disparités de comportement en déployant autour de l'instruction des affaires un large éventail de praticiens appelés à concourir aussi bien dans la prévention des difficultés, sur demande des chefs d'entreprise, qu'à leur traitement dans l'hypothèse où s'ouvriraient des procédures collectives.

L'initiative consiste en fait à réunir, par extension du précédent des CODEFI, mais en privilégiant davantage le conseil de gestion, toutes les instances qui ont à connaître du sort et de la vie des entreprises, à faire masse des observations recueillies comme des possibilités d'intervention, directe ou indirecte, susceptibles de se dégager à un titre ou à un autre, social, financier ou administratif. On regrouperait ainsi dans chaque agence départementale les représentants des collectivités locales et des chambres de commerce, le trésorier payeur général, le directeur des services fiscaux, le directeur de l'URSSAF, de même que des personnes qualifiées proposées par les organisations professionnelles et les syndicats de salariés. Au plan national, l'action serait coordonnée par un comité de liaison, de composition similaire, plus ouverte encore, et qui aurait par ailleurs la tâche de se prononcer sur le sort des entreprises d'importance nationale.

S'il en était ainsi, les tribunaux de commerce, qui n'ont jamais eu pour tout fer de lance que le corps des syndics, se verraient généreusement dotés par la collectivité tout entière, sans contrepartie autre que l'obligation de s'en servir, d'instruments exceptionnels d'investigation et d'action. Les juridictions consulaires auraient dès lors toute possibilité de s'ouvrir à leur siècle.

On ne pourra plus longtemps encore dans la conjoncture tendue qui est la nôtre faire supporter à la collectivité, sans s'exposer à des troubles politiques sérieux, la disparition d'entreprises aussi fiables que d'autres en invoquant pour toute excuse la rigidité d'un système qui ne veut connaître, même au cas de difficultés passagères, que l'alternative « paiement » ou « liquidation de biens ». Il n'est pas davantage concevable que des dirigeants cyniquement malhonnêtes puissent, au bénéfice de positions conviviales, poursuivre impunément des activités délictuelles en compromettant la sécurité des circuits commerciaux, comme l'ordre public, alors que, depuis 1967, la loi permet de sanctionner les individus tout en réservant le sort de leur entreprise si elle mérite d'être sauvée.

Les juridictions consulaires doivent savoir qu'elles encourent aujourd'hui, comme toute institution, la sanction d'une opinion publique de moins en moins disposée à admettre que ce qui lui paraît vital, et l'emploi l'est au premier chef, puisse dépendre de l'arbitraire de quelques-uns et ne devienne pas l'affaire de tous.

(*) Directeur de l'URSSAF de la Haute-Garonne.

(1) *Le Monde* du 24 novembre 1979 : « Un colloque sur les entreprises en difficulté : réformes et bavures ».

(2) Comités départementaux d'examen de financement des entreprises.

(3) Comité interministériel pour l'aménagement de structures industrielles.

(4) « La Sécurité sociale face à l'entreprise en difficulté », Maurice Bancarel, *Droit social* n° 2, février 1978.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Jugement du Tribunal de Grande Instance de Pontoise, du 17 septembre 1979, entre M. le Procureur de la République, M. Paul DOUBLIER, demeurant 7, résidence de la Lisière-du-Golf, à Garches, et : 1) M. Claude ROUSSEL ; 2) M. Yves STEFANOVITCH, prévenus de diffamation publique.

La dépêche du 8 avril 1977 contient un certain nombre d'allégations précises : il est indiqué que Paul DOUBLIER, tout en étant secrétaire général de la S.C.I.C. (Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts) avait été à Sarcelles le « gérant » d'un café « le Grizzeria » qui avait « curieusement fait faillite » sans que l'on sache « où sont passés les 2 500 000 francs de prêt d'installation accordés à M. BOUBLIER pour son café »...

De telles allégations sont de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de Paul DOUBLIER.

Aucun des prévenus ne peut donc en l'espèce invoquer sa bonne foi et les délits qui leur sont reprochés apparaissent établis...

PAR CES MOTIFS

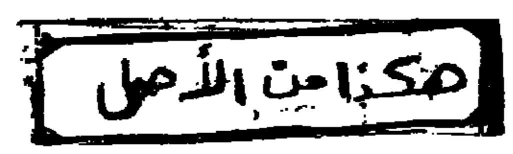
— Déclare Claude ROUSSEL et Yves STEFANOVITCH coupables des délits qui leur sont reprochés :

— En répression, les condamne chacun à la peine de 2 000 F d'amende... ;

— Recevant la constitution de partie civile de Paul DOUBLIER condamne Claude ROUSSEL et Yves STEFANOVITCH à lui verser la somme de 5 000 F à titre de domages et intérêts ;

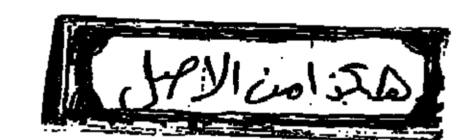
— Ordonne l'insertion du présent jugement dans deux journaux au choix de la partie civile et aux frais des condamnés, sans que le coût de chaque insertion puisse excéder 3 500 F.











POLITIQUE

Avant la désignation du candidat socialiste pour 1981

La direction du P.S. veut empêcher M. Rocard d'occuper seul le terrain

La convention nationale du P.S. devait se réunir, samedi 26 et dimanche 27 avril, à Paris. La première journée devait être exclusivement consacrée aux questions de politique internationale, qui constituent l'objet principal de cette réunion. La seconde journée devait permettre de fixer le calendrier de la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 1981.

La préparation de la convention nationale n'a pas échappé à la règle non écrite que paraissent désormais observer les socialistes avant chaque échéance interne importante : le P.S. a connu un nouvel accès de fièvre, le ton est de nouveau monté. Les dirigeants ont multiplié les déclarations qui étaient à la fois des mises en garde adressées à M. Michel Rocard et une manière de presser M. Mitterrand d'être candidat à l'élection présidentielle.

Toutefois, cet état de fait ne présage en rien la tonalité des débats. En effet, il se peut que le souci d'apaisement l'emporte sur la logique de l'affrontement, comme cela avait été le cas lors de la réunion, au mois de janvier dernier, de la convention nationale d'Alfortville. Celle-ci avait permis l'adoption du « *projet socialiste* » et s'était achevée sur la promesse d'une sorte de trêve dans la compétition présidentielle. A cette occasion, M. Pierre Mauroy avait obtenu la convocation d'une nouvelle convention consacrée aux questions internationales, mais dont l'objet principal devait être la recherche d'un élargissement de l'actuelle majorité du parti.

Le maire de Lille, qui avait toujours mis en avant la nécessité de rassembler le parti autour de M. Mitterrand avant de l'engager dans la campagne pour le scrutin de 1981, estimait qu'un débat de politique étrangère permettrait un rapprochement de la majorité et des minorités en même temps qu'il révélerait les clivages qui existent, au sein de la majorité, entre les amis de M. Mitterrand et le CERES.

Convaincu entre-temps que le premier secrétaire du P.S. n'accepterait pas la réintégration du courant de M. Rocard dans la majorité, M. Mauroy a décidé de soutenir la candidature du député des Yvelines. Dès lors, il ne peut plus être question d'élargir la direction : l'objet initial de la convention nationale ayant ainsi disparu, la discussion sur la politique étrangère prévue samedi peut être dégagée de toute préoccupation partisane.

Le débat interne reprendra ses droits dès dimanche. Deux questions doivent être abordées : la fixation du calendrier pour la désignation du candidat ; l'établissement d'une « règle du jeu » pour la campagne à l'intérieur du P.S.

Sur le premier point, la direction s'apprête à proposer que les candidatures soient déposées à la mi-octobre, ce qui laisserait prévoir un congrès de « désignation » environ trois mois plus tard. La fédération du Nord, fief de M. Mauroy, préconise de son côté la mi-septembre pour l'ouverture de la procédure, et sa conclusion dès la mi-octobre. Bien que M. Rocard ne se soit pas exprimé sur ce point, ses amis devraient défendre la position de la fédération du Nord, car ils estiment qu'une désignation au début de l'année 1981, trop tardive, ne permettrait pas à leur chef de file de mener une campagne dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne la conduite de la campagne dans le parti, M. Mitterrand a rappelé jeudi, au cours d'un entretien informel avec la presse, son hostilité à toute mesure répressive. « *J'interdirai l'interdiction* », a-t-il indiqué. Faisant allusion à la décision de M. Rocard d'ajourner ses déplacements dans les fédérations après le rappel à l'ordre qui lui a été adressé par la direction, et malgré les explications fournies par les amis du député des Yvelines devant le bureau exécutif (*le Monde* du 25 avril), le premier secrétaire a indiqué qu' « *il n'a jamais été demandé à M. Rocard de ne pas se rendre dans les fédérations* », mais qu' « *il ne peut y avoir plusieurs partis dans le parti* ». « *J'accepte la diversité*, a-t-il poursuivi, *à condition qu'elle ne crée pas une situation intolérable et que chacun se soumette aux règles communes.* »

Les débats préparatoires au congrès de Nantes avaient, en 1977, déjà porté sur ce thème alors que le CERES constituait la minorité. Le langage du premier secrétaire n'est donc pas pour surprendre, mais il est surtout révélateur de la façon dont se déroule la compétition présidentielle.

La permanence d'un enjeu : le contrôle du parti

La vie du P.S. est en effet dominée par un affrontement bipolaire et par la permanence d'un enjeu : le contrôle du parti. D'un côté, ceux qui estiment que seul M. Mitterrand peut être candidat ; de l'autre, ceux qui soulignent que seul M. Rocard peut gagner. Dans l'un et dans l'autre cas, la candidature est aussi un moyen de s'assurer la maîtrise du parti. Chacun met en œuvre une stratégie d'empêchement. Chacun veut empêcher l'autre d'être candidat, chacun veut créer dans le parti les conditions objectives d'une candidature de son chef de file et établir à son profit une situation irréversible.

Ainsi, pour les amis de M. Rocard, il s'agissait — après l'émission télévisée du 25 février, au cours de laquelle le député des Yvelines s'était déclaré prêt à être candidat — de prendre le pouls du parti à l'occasion d'une tournée dans les fédérations ; il s'agissait aussi de faire en sorte que, le moment venu, le parti, et notamment ses élus, soient convaincus — comme l'est déjà l'opinion — que M. Rocard est le meilleur candidat socialiste.

La mise en garde de M. Lionel Jospin et la circulaire adressée par la direction aux fédérations pour rappeler le député des Yvelines au respect des règles internes a été mise à profit par ce dernier pour se présenter en martyr de la direction et prendre l'opinion et le parti à témoin que c'est M. Rocard que l'on veut empêcher de se présenter. « *Quand on ne sait plus quoi répondre, on fait de la discipline* », écrivait M. Jean-Pierre Cot, l'un des proches de M. Rocard, dans *le Quotidien de Paris* publié vendredi.

La marge de manœuvre du député des Yvelines est cependant étroite : s'il lui faut signifier à la direction qu'il n'entend pas être candidat sous tutelle (et dont garder un discours autonome), il lui faut aussi au cours des débats de la convention être suffisamment unitaire et donc ne pas trop s'écarter de celle-ci.

Au demeurant, les questions internationales sont, selon M. Jean-Pierre Cot, un bon terrain pour montrer « *l'artifice de la division du parti telle qu'elle s'est manifestée au congrès de Metz* » ; le député de la Savoie ajoute que le véritable clivage se situe entre « *la sensibilité neutraliste* » de M. Chevènement et « *la sensibilité européenne et internationaliste exprimée aussi bien par François Mitterrand que par Michel Rocard* ».

Le souci des dirigeants socialistes est, à l'inverse, de continuer de « marquer » politiquement M. Rocard, en débusquant au détour des phrases qu'il prononce des propositions susceptibles d'être dénoncées comme hérétiques. Il s'agit, en politisant le débat, de faire apparaître que le député des Yvelines ne peut incarner le parti d'Epinay et montrer ainsi que la majorité du parti ne veut pas d'autre candidat que M. Mitterrand. Il dépendra du déroulement des débats que cet objectif soit traduit, ou non, par un vote.

Dans l'immédiat, l'adoption d'une règle du jeu pour la campagne interne correspond au souhait d'éviter que M. Rocard obtienne sur le terrain un résultat irréversible ; l'adoption d'un calendrier qui correspond au schéma que préconise depuis longtemps M. Mitterrand — « *malgré les pressions qui voulaient que ce choix soit fait avant l'été* », a-t-il rappelé — est destinée à laisser au premier secrétaire la plus grande marge d'appréciation.

Après une période de doute, les amis de M. Mitterrand sont aujourd'hui convaincus que leur chef de file est décidé à être de nouveau candidat. (Parmi les signes qu'ils invoquent figure notamment le fait que le premier secrétaire ait repris ses chroniques dans *l'Unité*, l'hebdomadaire du P.S.)

En fait, au-delà de ces phases successives et contradictoires, l'attitude de M. Mitterrand ne change pas. Elle se résume dans la formule suivante : « *Mon problème, ce n'est pas Rocard, c'est Giscard.* » S'il adopte une position d'attente, jusqu'au début de 1981, c'est pour être à même d'apprécier les chances de victoire face au président de la République. Mais quoi qu'il arrive, il entend rester maître du parti. C'est pourquoi il ne peut exclure une candidature de M. Rocard, dans l'hypothèse où ses chances seraient trop faibles. Une telle candidature lui permettrait de maintenir le député des Yvelines dans la minorité lors du congrès qui suivra le scrutin de 1981. Autrement dit, en substance : si M. Giscard d'Estaing peut être battu, je suis candidat ; s'il ne peut pas l'être, je laisse le champ libre à M. Rocard, dans de telles conditions que celui-ci ne peut espérer prendre le contrôle du parti.

Dans l'immédiat, cet attentisme a pour conséquence de laisser M. Rocard occuper seul le terrain. C'est pour pallier cet inconvénient que la direction cherche à montrer que M. Rocard est indiscipliné : « *Pas de démarche politique à l'intérieur du parti hors du cadre des fédérations existantes* », a expliqué M. Mitterrand, montrant ainsi que la direction entend empêcher le développement, par exemple, de comités de soutien qui seraient, pour le candidat Rocard, autant de moyens d'élargir son audience dans le P.S. C'est pour la même raison que le premier secrétaire est conduit à « faire comme si » il devait être candidat. En pensant aussi que, face à la droite, après le temps de la résignation, peut venir celui de la « révolte ».

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Après la réunion de l'Élysée

« LE CHEF DE L'ÉTAT A EU TORT DE NE PAS SE PENCHER SUR LE PROBLÈME POLITIQUE CORSE » estime le maire de Bastia

(De notre correspondant)

Bastia. — *Le président de la République a eu tort de ne pas se pencher sur le problème politique de la Corse, lors de la réunion de mardi 22 avril à l'Elysée* », vient d'estimer M. Jean Zuccarelli, maire (M.R.G.) de Bastia. « *On ne sait pas*, a-t-il ajouté, *au niveau de notre assemblée régionale, si la Corse est une région de droit commun ou de droit particulier.* »

Pour M. François Giacobbi, sénateur (M.R.G.), président du conseil général de la Haute-Corse. « *Si la Corse est une région de droit commun, il faut qu'elle soit à parité de chances avec les autres régions. Il faut l'adapter aux réalités géographiques. Depuis Louis XIV, il n'y a peut-être plus de Pyrénées, mais il y a toujours la Méditerranée !* »

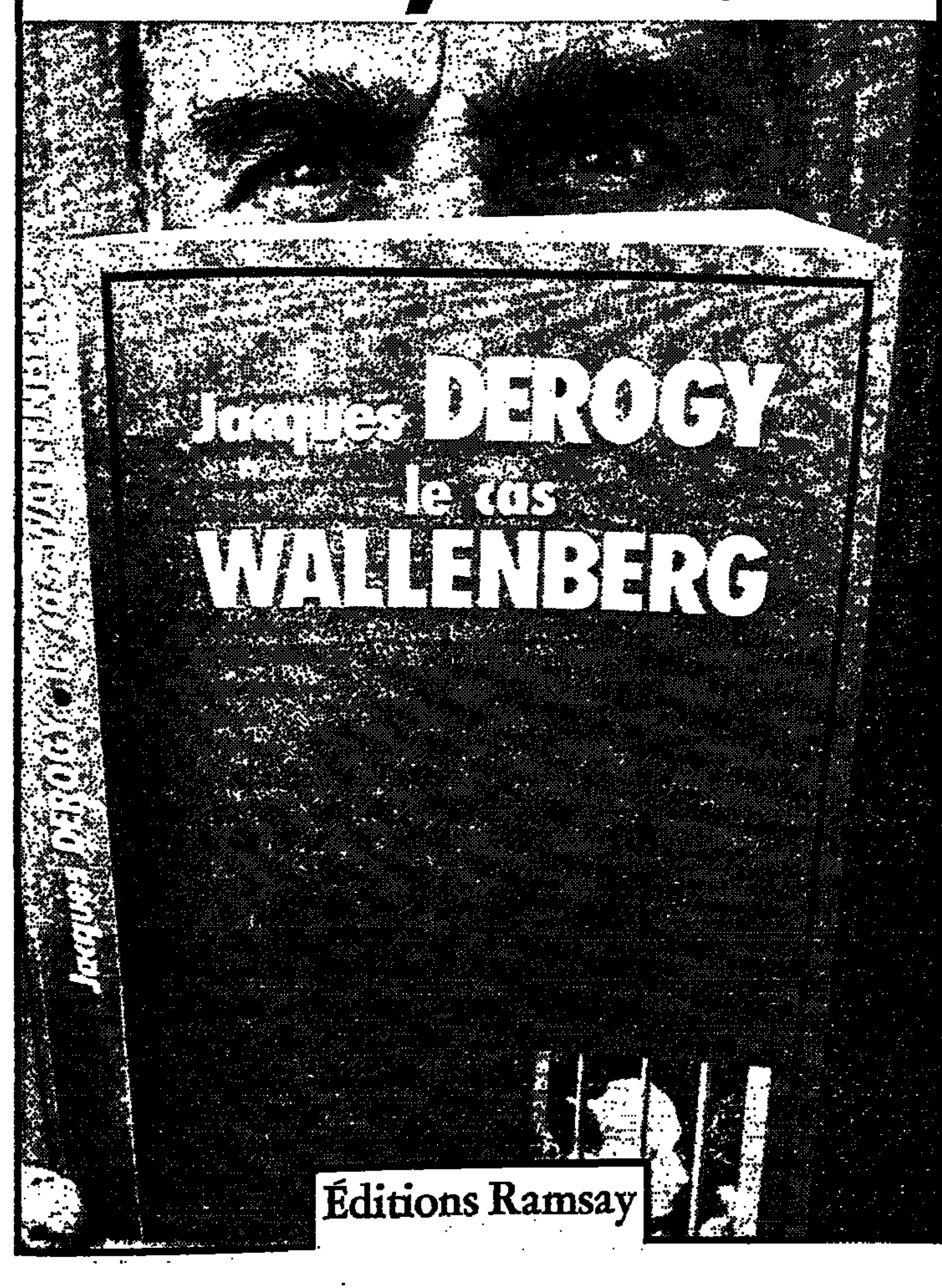
D'autres réactions sont nettement plus défavorables. Ainsi, la fédération du parti socialiste considère que « *le dîner-spectacle de l'Elysée n'a donné que de vagues promesses, d'autant plus généreuses qu'elles sont à plus longue échéance. Nous sommes très inquiets car la pluie d'or dont sera bénéficiaire la Corse a dû paraître choquante aux téléspectateurs en cette période de sombre austérité. Voudrait-on que le peuple français en arrive à souhaiter se débarrasser de celle que l'on présente comme une danseuse capricieuse et dispendieuse ? Nous devons le dire franchement, cette démarche nous paraît infiniment plus dangereuse pour le maintien de la Corse dans l'ensemble français que les menées du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.).* »

T. G.

● ERRATUM. — On lisait, dans le second article de M. Nicolas Alfonsi (« Corse : années 80 ») : « *Parce ce qu'il n'est qu'un parti de militants et est éloigné des responsabilités locales occupées par les radicaux, le P.C. se trouve, en Corse, et, il faut le regretter, marginalisé.* » C'est du P.S. qu'il s'agissait.

● *Douze heures pour Israël.* — M. Bernard Stasi, président-délégué du C.D.S., se déclare surpris par l'information publiée dans nos colonnes, le 24 avril, selon laquelle « *seuls les parlementaires du C.D.S., ceux du P.R. et ceux du P.C.F. n'ont pas répondu aux invitations* » que leur avaient adressées les organisateurs des Douze heures pour Israël. « *Dominique Pado, Paul Pernin et Georges Mesmin*, précise-t-il, *ont donné leur accord* ». Ce que nous ont déclaré les organisateurs de cette manifestation, dans leur conférence de presse du 23 avril, opposait la non-réponse « *des dirigeants de l'U.D.F.* » (M. Bariani excepté), notamment le refus poli de M. Lecanuet, à la réponse favorable de MM. Chirac, Mitterrand et Schwartzenberg.

● *M. Paul Neuraz* (U.D.F.), quarante-sept ans, chirurgien-dentiste, a été élu jeudi 24 avril maire de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), au premier tour de scrutin, par 23 voix contre 3 au candidat socialiste, M. Michel Frossard, conseiller général, et un bulletin blanc. Il succède à M. Georges Pianta (U.D.F.), député, qui s'était démis, en février dernier, de cette charge, qu'il exerçait depuis 1944.



POLITIQUE

TROIS POINTS DE VUE AVANT LA CONVENTION NATIONALE

Les responsabilités de la gauche européenne

par JEAN POPEREN(*)

LES dirigeants américains ont toujours cherché à concilier les bonnes affaires et les bons sentiments. Nixon sacrifiait peu aux bons sentiments : la realpolitik de Kissinger fut l'organisation des bonnes affaires à l'abri d'un système de partage des zones d'influence avec l'Union soviétique. Le rapprochement avec la Chine n'avait guère d'autre fonction que de décourager les Soviétiques de remettre en cause cet aménagement du monde. Carter a tenté, lui, d'ajuster les affaires aux sentiments, en l'occurrence à la défense des droits de l'homme. Il n'est pas sûr que cet ajustement fût possible : mais ce qui est sûr, c'est que l'action internationale pour les droits de l'homme a bousculé le froid partage de la realpolitik. Les Soviétiques y voient une ingérence dans leur empire. Car le culte de la non-ingérence célébré par la littérature soviétique signifie que, pour les Soviétiques, chaque superpuissance est libre d'agir à sa guise dans l'empire qui est le sien. Tout manquement à cette règle justifie une riposte.

Or, Carter offre aux Soviétiques cette justification d'une riposte au moment où ceux-ci se jugent en position de l'infliger sans dommage. L'appréciation du rapport des forces est chose malaisée, à notre époque surtout où les monstrueuses machines des Etats modernes combinent des facteurs multiples, dont les armes militaires ne sont qu'un parmi d'autres. Il n'est donc pas sûr que l'Union soviétique soit aujourd'hui en position de supériorité, encore que la diversité des opinions d'experts conduise plutôt à l'appréciation d'un avantage militaire de l'U.R.S.S., dès maintenant réel, et appelé probablement à s'alourdir à court terme. Mais ce qui compte c'est que les Soviétiques s'estiment en état de supériorité et pensent que cette supériorité a toutes chances de s'accentuer. Et cela ne tient pas surtout à la comparaison des forces militaires en présence, dont d'ailleurs les dirigeants soviétiques parlent peu, même s'ils y pensent beaucoup ; cela tient surtout à leur conviction que les grands pays d'économie capitaliste sont entrés dans une crise irrémédiable et qui, cette fois, n'est pas seulement une crise économique, mais encore une crise de société, morale, psychologique, une crise globale : l'âpreté même de cette crise, pensent-ils, approfondira les oppositions entre pays occidentaux, elle empêchera ces pays de réaliser la moindre unité politique, la moindre cohésion.

Deux fers au feu

Souslov parle, le 12 février à Varsovie, de *« la brusque exacerbation des contradictions inhérentes au régime capitaliste, à la politique impérialiste »*.

C'est à partir d'une telle appréciation, et face aux « provocations » de la politique des « droits de l'homme » de Carter, que l'Union soviétique a opéré un tournant de sa politique internationale.

Non que les dirigeants soviétiques rompent brutalement et sans appel avec la politique de détente : comme toute grande politique, celle des dirigeants soviétiques a toujours deux fers au feu. Les discours des dirigeants soviétiques ont deux faces, mais l'accent se déplace : leur politique joue sur deux leviers qu'ils manœuvrent tour à tour. Même aux meilleurs moments de la coexistence pacifique, les Soviétiques n'ont jamais manqué d'insister et sur la puissance de leurs forces militaires et sur la nécessité de ne pas relâcher la lutte des classes, mais ils mettaient l'accent sur la « détente ». Aujourd'hui, ils ne renoncent pas à parler de la détente, mais ils soulignent le fait que nous sommes dans une phase de grande « avancée » de la lutte des peuples.

Les dirigeants soviétiques ont toujours été pour la « coexistence pacifique », y compris sous Staline, à la pire époque de la guerre froide ; mais ils ont, suivant les moments, donné deux versions différentes, en fait opposées, de la coexistence pacifique, tantôt celle qui favorise la détente, tantôt celle qui facilite leur offensive. Et c'est cette dernière version qui prévaut aujourd'hui.

Critiquant les partisans de l'« eurogauche », Georges Marchais explique : *« La coexistence pacifique devrait à leurs yeux avoir pour corollaire l'interdiction pour les peuples de se donner le régime social de leur choix... Selon eux, il faudrait renoncer à accorder notre solidarité à tous les peuples en lutte, y compris à ceux qui sont victimes des ingérences de l'impérialisme. »* (27 mars.) C'est au nom de cette solidarité que les chars soviétiques sont en Afghanistan.

Bien des commentateurs, des responsables politiques commettent l'erreur de chercher des explications souterraines aux tournants de la politique des Soviétiques et des communistes français. En fait, les Soviétiques, le plus souvent, disent en clair ce qu'ils font ou vont faire, mais il n'est pas rare qu'on n'y prête attention qu' « après ». En 1939, Staline et Molotov avaient d'avance justifié le tournant du pacte germano-soviétique. Aujourd'hui, dirigeants soviétiques et dirigeants communistes français exposent crûment que l'U.R.S.S. va pousser son avantage tous azimuts parce qu'elle s'estime la plus forte.

« La complexité de la situation internationale ne saurait masquer l'essentiel, les possibilités favorables offertes au développement des luttes au niveau international en vue d'aller vers de nouvelles avancées. » (Le bureau politique du P.C.F., le 25 octobre.)

Remarquons au passage que cette analyse fournit l'une des clefs du tournant des communistes français en politique intérieure et de la rupture de l'union de la gauche : par là l'on voit que l'événement est grave, de grande portée, et pas simplement tactique.

La portée internationale du tournant de la politique soviétique est plus considérable encore, mais elle n'a été perçue que récemment, même si les premières initiatives datent en fait de plusieurs années ; et, naturellement, c'est aux Etats-Unis surtout qu'on a accusé le coup.

Le nationalisme américain

Depuis plusieurs années, les Etats-Unis étaient malades du Vietnam et du Watergate : en quelques semaines, les otages de Téhéran et les chars de Kaboul les ont guéris.

Il s'en faut que toute l'opinion, tous les responsables américains portent un jugement unilatéral sur les péripéties de la politique internationale qui risquent de faire rechuter le monde dans la guerre froide.

Des forces importantes existent aux Etats-Unis qui souhaitent, comme nous-mêmes, consolider la paix sans sacrifier les droits de l'homme et qui, d'ailleurs, savent comme nous-mêmes qu'on ne sauve pas longtemps la paix si l'on se résigne à sacrifier les droits de l'homme, où que ce soit, au Chili ou en Tchécoslovaquie, au Vietnam ou en Afghanistan, à Gorki ou à Prétoria. Nous pouvons aider ces forces à se réorienter, à retrouver la voie de l'efficacité, si nous établissons le contact avec elles, si elles savent qu'elles peuvent compter sur les puissants relais qui existent en Europe. Elles ne se sauveront pas sans nous, mais, nous, l'Europe, ne nous sauverons pas non plus sans les forces de démocratie qui existent aux Etats-Unis.

Pour l'heure, convenons que, de ce côté, l'avenir est plutôt sombre. En quelques mois, une puissante vague nationaliste s'est levée là-bas. Et l'opinion européenne, l'opinion démocratique surtout, aurait tort de sous-estimer l'ampleur du mouvement. Elle aurait tort de ne pas comprendre que les mesures prises par Carter — y compris le boycottage des J.O. — sont très au-dessous de ce que souhaitent sans doute une majorité d'Américains. La montée du revenant d'Hollywood, Reagan, illustre cet état d'esprit : et ce qui était impensable voilà six mois, sa victoire en novembre prochain, est aujourd'hui une hypothèse toujours improbable, mais non plus absurde. Il se fait acclamer en disant que, lui, il enverrait les paras en Iran !

Et c'est ici que la responsabilité des gouvernement seuropéens, et singulièrement du gouvernement français, est réelle. Le président de la République, qui est le chef incontrôlé de la diplomatie française, joue à l'indépendance. Mais l'indépendance ne consiste pas à renvoyer en toutes circonstances tout le monde dos à dos ; et la remarque peut valoir à l'occasion pour la gauche française. Celle-ci devrait se dégager de cette sorte de complexe qui la pousse à chercher à tout prix, en toutes circonstances, la « symétrie ». Quand la politique américaine a compromis la détente, nous l'avons dit, et nous avons combattu cette politique sans ménagement. Aujourd'hui, ce sont les initiatives soviétiques qui compromettent la détente ; il faut leur faire échec si l'on veut que les Soviétiques abandonnent les chemins de Kaboul et retrouvent ceux de la détente. Cela signifie qu'il faut étudier avec les autres nations, et notamment avec celles dont nous sommes les alliés, les mesures propres à créer les conditions d'une *négociation internationale*, qui tienne compte des changements intervenus dans le monde au cours de ces dernières années : tout pas, même modeste, en cette direction, telle la volonté affirmée en commun par les communistes italiens et les socialistes français, est encourageant. La ligne directrice de la diplomatie française semble être non de créer les conditions d'une telle négociation dans laquelle la France, et plus généralement l'Europe seraient partie prenante, mais de marquer par principe ses désaccords, tout le moins ses distances avec toutes les initiatives américaines. Tout se passe comme si l'on voulait à tout prix démontrer qu'on se situe à mi-chemin entre les deux « super-grands ».

Cette politique se donne le vernis de l'indépendance : elle risque de nous mener à son contraire, à l'apesantissement du directoire des deux « super-grands ». Car le comportement enropéen, et singulièrement le comportement français actuels, bien loin de faciliter l'évolution des deux « super-grands » vers une négociation internationale pour un réel progrès du désarmement et un réaménagement des rapports avec le tiers-monde, durcit et l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.

A l'évidence, les initiatives de la diplomatie française encouragent le persévérant espoir soviétique de rupture de la solidarité occidentale : parmi les nombreux mécomptes de leur aventure afghane, c'est même la seule satisfaction des dirigeants soviétiques, mais elle est de taille. Elle ancre en même temps l'opinion américaine dans l'idée que les Etats-Unis ne doivent compter que sur eux-mêmes.

Il serait dangereux que la gauche en Europe, et notamment en France, sous-estime ce cheminement actuel de l'opinion américaine, y compris de l'opinion libérale. Sans doute les Américains sont-ils très sévères pour les faux pas de l'administration Carter ; et ils admettent que l'Europe a raison de faire comprendre sans trop de précautions qu'elle n'a aucun goût pour le statut de protectorat. Mais les moins prévenus contre la France en arrivent au dilemne suivant : ou bien, disent-ils en substance, les initiatives de Giscard sont des « hardiesses gratuites », et vous pensez qu'en fin de compte, si les choses vont mal, nous serons toujours là : c'est du « neutralisme » à l'abri du parapluie américain. Ou bien, suivant une pente qu'on a déjà observée en d'autres circonstances de votre histoire, vos milieux dirigeants sont déjà résignés à une rupture d'équilibre qui, peu à peu, fera glisser l'Europe, sans choc militaire, dans la sphère d'influence du système soviétique.

Le moindre mal

Il importe moins ici de savoir si les craintes des Américains sont fondées, mais, puisque ces craintes existent, de mesurer quelles conséquences peuvent en résulter. Le nouveau « quant à soi » américain ne mène pas à un néo-isolationnisme qui n'aurait aucun sens aujourd'hui. Il pousse les Etats-Unis à jouer seuls la partie avec l'U.R.S.S., ce qui correspond probablement aussi au vœu des dirigeants soviétiques aujourd'hui encore. Il ne laisse aux Européens d'autres perspectives que le tête-à-tête des deux « super-grands », pour le pire ou pour le moindre mal.

Le pire suivant le vieil adage, « n'est pas toujours sûr ». Est-il tout à fait impossible ? Et s'il n'y a qu'un risque infime, peut-on contribuer à le grossir quand il s'agit d'un risque apocalyptique ? A mener trop longtemps la politique du bord du gouffre, on finit par y tomber.

Le plus probable reste le moindre mal : ce serait, à l'issue d'une dangereuse épreuve de force internationale, un nouveau marchandage planétaire entre les deux « super-grands ».

Ainsi, plus que jamais, les inquiétudes du moment nous ramènent à l'Europe, quelles qu'en soient les difficultés et les déconvenues : les peuples d'Europe n'ont de chance de prévenir l'alternative du pire ou du moindre mal que s'ils sont capables d'un minimum de cohésion, que s'ils sont fermes ensemble dans l'action pour la paix, ce qui, dans l'immédiat, signifie être ferme vis-à-vis de ceux qui la mettent en péril.

(*) Membre du secrétariat national du P.S., député du Rhône.

Pour un nouveau concept de sécurité

par ROBERT PONTILLON (*)

LA déstabilisation accélérée du monde que nous vivons depuis une décennie ne se définit pas seulement par la rupture des anciens équilibres en termes de rapport de forces, ou d'accès aux sources d'approvisionnement, elle s'est aussi révélée comme la source de nouvelles formes de tensions internationales. Ainsi a-t-elle ajouté aux tentations d'intervention directe des superpuissances dans les affaires intérieures des Etats.

Qu'il s'agisse pour elles de se prémunir des effets de contagion du mouvement général d'émancipation des peuples, qu'il s'agisse encore de s'assurer, ici et là, les points d'appui nécessaires pour endiguer la poussée adverse.

Les effets mesurables de la crise actuelle sont dans la tentation accrue de la violence, comme moyen d'action politique ; génératrice d'une course effrénée aux armements, qui absorbe aujourd'hui 450 milliards de dollars par an (vingt fois plus que la somme consacrée par l'ensemble des Etats à l'aide au développement), dans la rupture, enfin, des équilibres laborieusement acquis par la négociation internationale.

Les accords SALT ne sont toujours pas ratifiés ; les M.B.F.R. sont au point mort, les perspectives de désarmement s'estompent pour un avenir lointain.

La dynamique de la surenchère l'emporte désormais sur celle de la coopération.

Dans ce contexte général, l'invasion de l'Afghanistan n'apparaît plus comme la révélation d'une crise régionale passagère, mais bien comme la cristallisation sur un point géographique d'une crise globale de la détente.

Le pouvoir hégémonique

Dans ce nouveau jeu de go international, la seule volonté politique qui se manifeste clairement est celle des hyperpuissances à maintenir coûte que coûte leur pouvoir hégémonique. Pour Moscou, comme pour Washington, l'Europe est conçue comme une entité régionale, sorte de province américaine avancée, promise par définition à la dépendance selon les uns, ou au statut de continent à responsabilité limitée selon les autres. La démarche est symétrique : le concept de responsabilités régionales cher à M. Kissinger trouve sa contrepartie dans la volonté de neutralisation stratégique de l'Europe que poursuit obstinément le Kremlin.

Dès lors, le refus soviétique de négocier sur les euromissiles apparaît clairement comme le moyen de favoriser la réinsertion totale de l'Europe dans le système militaro-stratégique américain. C'est la nouvelle logique des blocs, dont la démarche est symétrique.

Chacun doit rallier son camp. Les puissances appellent au ralliement sous leurs propres bannières. La querelle sur les Jeux olympiques avec son côté dérisoire en est la plus récente manifestation.

Les socialistes, qui n'ont jamais accepté la fatalité de la guerre ni la logique des blocs, doivent aujourd'hui peser de toutes leurs forces pour faire entendre une voix différente.

Celle de la paix, qui n'est pas complaisance à l'agression.

Celle de la coopération internationale et de la détente, qui n'est pas soumission.

Déjà à Vienne, en février dernier, la conférence des leaders de l'Internationale socialiste a amorcé le mouvement. Il nous appartient aujourd'hui, parce que cela est conforme à la tradition du socialisme français, de Jaurès à Blum, d'en nourrir l'inspiration d'un contenu concret.

Il est évident que l'Europe ne peut encore assurer elle-même sa propre sécurité et espérer préserver, par ses seules forces, son indépendance. Mais alliance n'est pas alignement et nos intérêts ne coïncident pas nécessairement et en toutes circonstances avec ceux des Etats-Unis.

La sanctuarisation réciproque consacrée par les accords SALT prive l'Europe de la protection nucléaire américaine et l'abandonne pratiquement à ses seuls moyens défensifs. Il nous faut en tirer les conséquences et rechercher les moyens d'une plus grande indépendance quant à notre sécurité.

La vulnérabilité de l'Europe dépendante énergétiquement, géographiquement, cible facile pour toute attaque extérieure, ne peut être réduite que par la mise en commun de ses moyens militaires et techniques. Cela suppose d'affirmer avec force une politique de défense autonome, évitant à la fois la sanctuarisation du territoire national, la réintégration dans l'OTAN, mais impliquant un effort réel de modernisation des forces nucléaires stratégiques et tactiques, tout autant que l'adaptation de nos moyens conventionnels. Cela suppose aussi une volonté d'améliorer la coopération européenne dans la production commune de certains armements ou systèmes d'armes. Si la défense de l'Europe est par définition autonome, elle n'est pas indépendante de son environnement. La question est donc posée de savoir quelles doivent être les relations de cette autonomie par rapport à nos alliances traditionnelles.

Refusant tout à la fois une France neutralisée parce que trop vulnérable, et une communauté atlantique devenue trop insuffisamment solidaire, le parti socialiste doit avoir le courage de dire que, outre le désarmement qu'il ne faut cesser de revendiquer, la sécurité de la France, dès lors qu'elle reste maîtresse de la décision d'emploi de son armement nucléaire propre, passe par le maintien des alliances actuelles et le renforcement des bases européennes de notre sécurité.

Rechercher strictement la « sanctuarisation » de notre territoire serait négliger de manière puérile l'équilibre européen environnant et les risques de déstabilisation, dans des régions auxquelles la France est liée par ses engagements ou ses intérêts.

Rechercher la sécurité dans un système de défense européen nucléaire serait hypothétique et risquerait de provoquer une réaction soviétique violente vis-à-vis de l'Allemagne.

Réintégrer l'OTAN serait se priver de notre autonomie de décision dans une période où il est plus que nécessaire de la protéger.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer nos rapports avec l'Union soviétique. Ils se posent sur deux plans.

Celui de la sécurité collective d'abord, où nous devons manifester fermeté et souplesse.

Fermeté, sans concession, dans la condamnation de l'agression, car cela est la condition d'une reprise effective du dialogue interrompu.

Souplesse, pour saisir toutes les chances de la négociation même si la « normalisation » de la situation en Afghanistan tend à démontrer que l'U.R.S.S. n'est prête à la négociation que sur la base d'une position de force. La préparation de la conférence de Madrid permettra seule de tester la réalité et la profondeur de la bonne volonté soviétique à retrouver les voies de la coopération internationale.

Celui, d'autre part, qui nous est propre, du développement en Europe d'un modèle socialiste différent de l'Union soviétique et dont la référence exemplaire pourrait avoir des effets contagieux de part et d'autre de l'Oder.

Mais, parce que la sécurité n'est pas toute la paix, et parce que, aujourd'hui, les tensions stratégiques entrent en résonance avec les tensions économiques et monétaires, les socialistes se doivent de proposer un nouveau concept de sécurité qui se fonde davantage sur les nouveaux équilibres politiques et économiques que sur la puissance militaire.

Les enjeux de l'avenir

C'est ici sans doute que se rejoignent, une fois encore, les chances de l'Europe et du désarmement.

L'Europe, parce que c'est à partir d'un projet international différent qu'elle pourra seulement progresser.

Elle dispose d'atouts incomparables : une pratique inventive, une expérience politique nourrie et fondée sur la diversité, et une capacité de rayonnement encore importante.

Les enjeux de l'avenir, qui sont essentiellement ceux de nos relations avec le tiers-monde et de notre capacité à construire un type nouveau de société, ne se posent pas seulement en termes de politique internationale : ils impliquent aussi un projet global de société dont seul l'eurosocialisme est aujourd'hui porteur.

Le désarmement, parce que nulle part comme en Europe la nécessité n'en est ressentie avec autant de rigueur.

L'Europe, terre d'affrontements, se voit entraînée contre elle-même dans une situation paradoxale : les armes toujours plus puissantes constituent une entrave de plus en plus forte à leur emploi militaire, tandis que les conséquences politiques et sociales d'une course incessante aux armements viennent dans le même temps saper les bases de la détente.

Quelles que soient les contraintes et les incertitudes du présent, des initiatives sont à prendre dans ce domaine : le plan finlandais de 1979, les propositions de Gierek, celles d'un moratoire nucléaire lancé récemment par le chancelier Schmidt, doivent être explorés davantage.

C'est la responsabilité historique de l'eurosocialisme que d'en entretenir l'espérance. Sans illusion excessive, sans compromis avec les principes de la sécurité collective, mais aussi sans défaillance.

(*) Membre du comité directeur du P.S. (courant Mauroy), sénateur des Hauts-de-Seine.

POLITIQUE

DU P.S.

Avant la convention nationale du P.S. qui se réunit, samedi 26 et dimanche 27 avril à Paris, pour débattre notamment de la situation internationale, nous publions trois points de vue, l'un de M. Jean Poperen (courant Mitterrand), retour d'un séjour aux États-Unis, l'autre de M. Robert Pontillon (courant Mauroy). M. Jean-Pierre Chevènement évoque de son côté le débat politique du P.S. à partir du « projet socialiste », dont il a été le rédacteur initial.

Trois lignes, une issue

par JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT (*)

C'EST justement parce que la défaite politique en 1978 avait été précédée et préparée par une défaite idéologique, qu'il est et reste important de fonder à nouveau la démarche socialiste sur des bases solides. Il suffit pour cela que le candidat socialiste aux prochaines élections présidentielles fasse du projet socialiste son affaire, en n'hésitant pas à s'appuyer sur ce qui résiste plutôt que sur ce qui miroite.

Je ne méconnais certes pas la difficulté de l'entreprise : au moment où le parti communiste se réjouit ouvertement d'avoir enfermé le parti socialiste dans une impasse, c'est une véritable gageure que de maintenir l'union de la gauche avec un partenaire qui n'en veut plus. Mais ce que le parti communiste a su faire des années durant, le parti socialiste n'en serait-il pas capable ? C'est à son tour de lutter seul et à contre-courant et de faire ainsi la preuve de la volonté qui l'anime.

Le parti socialiste étant ce qu'il est, certains doutent de sa capacité à surmonter l'épreuve. Le parti communiste spécule ouvertement sur ses contradictions. Il décrit tous les jours un virage à droite du parti socialiste qu'il appelle de ses vœux, parce qu'il sait qu'il ne manquerait pas d'entraîner sa dislocation. Il espère pouvoir alors occuper le terrain ainsi libéré, pour créer en France une situation à l'italienne, sans feindre de s'apercevoir que la prééminence du P.C.I. dans la gauche transalpine ne l'a pas aidé à sortir de son ghetto, et contribue davantage, au contraire, à rejeter le P.S.I. dans les bras de la droite.

Si le parti communiste s'enferre dans cette impasse, ce n'est probablement pas parce qu'il ne la voit pas : c'est parce que cette conception de l'union est la seule qui soit cohérente avec l'idée qu'il se fait de lui-même, en tant que parti unique de la classe ouvrière, et par conséquent, de son rôle nécessairement « dirigeant ». Périsse la gauche plutôt que l'hégémonie du P.C. sur la gauche ! Périssent les chances du socialisme plutôt que le bréviaire du parfait petit marxiste-léniniste.

Un cercle vicieux

Mais en réalité le parti communiste français ne recréera même pas une situation dont il a laissé passer l'occasion depuis 1969. Au contraire, sa politique actuelle l'enferme dans un cercle vicieux : plus il dénonce la volonté des socialistes de le marginaliser, en multipliant contre eux les attaques sans mesure et sans principe, et plus il se marginalise. Le parti communiste n'avait pas tort de s'inquiéter depuis 1974 de l'émergence d'un projet néo-social-démocrate dans la gauche française. Mais au lieu de lui opposer un dessein socialiste original, en recherchant le dialogue avec toutes les forces que la social-démocratie ne tente pas, il a préféré s'enfermer ces deux dernières années dans une dénonciation sans nuance du P.S., de la C.F.D.T. et de la FEN.

Incapable d'un véritable dialogue respectueux de l'identité des autres, faisant trop bon ménage encore avec l'idée que « la fin justifie les moyens », le P.C.F. donne le sentiment d'être resté un « handicapé de la démocratie ».

Les surenchères du P.C.F. sur les positions soviétiques dans l'affaire des fusées, son alignement sur la question de l'Afghanistan ont creusé le fossé qu'il entend mettre désormais entre lui-même et tous les autres.

Ce manichéisme d'appareil qui entend faire le vide autour de lui pour faire briller dans toute sa pureté miraculeusement retrouvée l'icône du « seul parti réellement révolutionnaire » procède d'une maladie : Jupiter, on le sait, rend fous ceux qu'il veut perdre. L'ennui est que quand le parti communiste est malade, c'est toute la gauche dans notre pays qui est malade.

Par son comportement actuel — s'il devait persister, — le parti communiste laisse-t-il un autre choix au parti socialiste que de lui faire payer son refus de l'union ? S'il y a une donnée sur laquelle se retrouvent tous les socialistes, c'est en effet la nécessité d'un parti socialiste puissant. S'il était soucieux de la victoire de la gauche, le parti communiste devrait lui aussi admettre cette nécessité, tout en défendant bien entendu sa ligne et ses positions. Mais de toute évidence, le parti communiste n'en est plus là, s'il l'a jamais été. Il nourrit donc le risque qu'il dénonce.

Forcer le P.C.F. à l'union

Je ne méconnais pas, en effet, les tentations que le rééquilibrage de la gauche peut susciter au sein du parti socialiste lui-même. L'antisocialisme primaire nourrit l'anticommunisme. Bien des socialistes se sont ralliés dès 1971 à la stratégie d'Epinay par intérêt. Le flot de ceux que la mode attire a grossi à partir de 1974. La rupture de l'union a ramené les uns à leurs ornières et révélé les autres à eux-mêmes : ce qui est à la mode aujourd'hui c'est la « ligne autonome ».

Qu'on me comprenne bien : la capacité autonome d'intervention du parti socialiste affirmée par le projet socialiste n'est pas en cause. Au contraire, elle est nécessaire pour forcer le P.C.F. à l'union en créant sur le terrain un rapport de forces qui lui interdira de s'isoler. Mais la « ligne autonome » est une tout autre chose : la nécessité fondamentale de l'union de la gauche, qui s'enracine dans les données de notre vie politique nationale, est oubliée. Une vision courte de la politique, obnubilée par les échéances électorales, nourrit les spéculations sur telle ou telle formule de gouvernement minoritaire.

Les « virtuoses » ne manquent pas qui préconisent à la fois l'union de la gauche et une ligne politique qui la rend impossible ou bien encore un « P.S. ancré à gauche » mais qui gouvernerait seul, oubliant la loi de gravitation qui veut que, dans une démocratie, il faut la majorité pour gouverner.

Les tenants de la ligne « autonome » avancent deux arguments pour justifier leur choix : Selon le premier, un P.S. qui passerait de 23 à 30 % des voix deviendrait la force dominante de la vie politique française, autour de laquelle toutes les autres s'ordonneraient. C'est oublier l'expérience de Mario Soares, dont on voit où elle a conduit aujourd'hui le parti socialiste portugais, avec pourtant, en 1975, 38 % des voix. Faut-il croire que l'histoire ne porte pas de leçon ?

Le deuxième argument est qu'un socialiste à l'Elysée pourrait gouverner — tel de Gaulle de 1958 à 1962 — sans majorité à l'Assemblée nationale. C'est oublier la pression qu'exerçait alors sur la vie nationale la guerre d'Algérie. Outre que n'est pas de Gaulle qui veut, peut-on ne pas voir aussi qu'une politique de gauche se heurterait immédiatement à la réaction des privilégiés ? On peut gérer le pays avec des majorités d'idées : on ne peut pas transformer une société sans une majorité solide et sans la confiance populaire.

Deux conditions

Qu'on m'entende bien : je suis autant partisan que quiconque d'un parti socialiste à 30 % et que l'un des nôtres puisse gagner l'Elysée. Simplement, ces conditions nécessaires ne sont pas suffisantes pour créer les conditions d'un changement profond et durable dans le pays : le parti socialiste ne doit pas se mettre à la merci du parti communiste, mais il ne peut pas faire comme s'il n'existait pas. C'est tout le sens du projet socialiste qu'il maintient la possibilité d'un gouvernement où, le moment venu, le parti communiste devra, bon gré mal gré, prendre sa place, ou qu'à défaut il devra soutenir, comme en 1936 il a soutenu le gouvernement du Front populaire.

Il y a trois lignes actuellement dans la gauche française :

— La ligne de la direction communiste, qui subordonne la reconstruction de l'union au rétablissement d'un rapport de forces favorable au parti communiste. Elle débouche sur une impasse historique.

— La ligne social-démocrate, dite encore « autonome », qui, par temps de crise et dans le contexte français de division politique et syndicale de la gauche, ne peut conduire qu'à restaurer la « troisième force » à Paris et à ramener notre pays dans le giron d'un atlantisme rénové. Cette deuxième ligne ferait d'ailleurs le jeu de la première.

— La ligne socialiste enfin, née à Epinay, *réaffirmée* à Metz, et qu'exprime aujourd'hui le projet socialiste. C'est une ligne ambitieuse car elle ne renonce pas à donner en France et en Europe une issue socialiste à la crise. C'est une ligne d'indépendance nationale, car il n'y a pas d'avancée socialiste possible sans une politique étrangère rigoureusement indépendante des blocs. C'est une ligne de combat enfin : elle parle le langage de la lutte et de l'effort.

Pour assurer le succès profond de cette ligne, deux conditions doivent être réunies :

— Un parti socialiste fort,

— Un parti socialiste réellement socialiste (qu'on excuse cette redondance, à la lumière de l'histoire).

Enfin, il faut que le parti communiste accepte le jeu de la démocratie et cette mutation douloureuse qui consisterait, sous cet aspect du moins, à devenir un parti comme les autres.

C'est là que les contradicteurs m'attendent : *« Voilà bien que vous vous mettez à la merci du parti communiste, car si celui-ci reste ce qu'il est, vous êtes dans l'impasse. »* Eh bien justement non ! Car la ligne socialiste, si elle est, bien sûr, une ligne d'union de la gauche, se définit d'abord par son contenu : en ce qu'elle est une ligne socialiste. Elle met le parti communiste devant le choix suivant : ou composer en prenant sa place à nos côtés, à égalité de droits et de devoirs, dans l'entreprise de transformation démocratique de notre société, ou s'amoindrir en en sabotant délibérément la chance. Quelle différence avec la ligne « autonome » ? Là encore, c'est le contenu qui est décisif : le projet socialiste a été conçu pour pouvoir être, le moment venu, le projet de toute la gauche et même au-delà, celui d'un peuple à nouveau debout et rassemblé. Il est la seule politique cohérente qui s'oppose jusque dans ses fondements à la politique actuelle.

Un défi

A l'inverse de la ligne dite « autonome » qui renonce à l'union sous prétexte que le P.C. l'a désertée, la ligne socialiste est une ligne réellement indépendante du parti communiste, en ce qu'elle ne se définit pas par rapport à lui, à ses caprices ou à ses revirements stratégiques. Il lui suffit d'être une ligne réellement et fondamentalement socialiste, décrivant le seul projet de transformation démocratique de la société française concevable dans la période historique actuelle. En ce sens la ligne socialiste est un défi jeté au parti communiste pour l'obliger à surmonter la crise d'identité qu'il traverse. Car il n'est pas vrai que la transition démocratique au socialisme ne puisse se faire autrement que par l'intercession d'un parti de type bolchévique. C'est tout le contraire qui est vrai : la transition démocratique au socialisme ne peut être menée qu'avec des partis eux-mêmes démocratiques. Si le parti socialiste résiste à l'épreuve que lui impose aujourd'hui le parti communiste, il aura, par la même occasion, fait la preuve de sa capacité historique à porter l'ambition du socialisme dans notre pays.

Si le peuple, aujourd'hui, a mal à la gauche, c'est qu'il ne discerne pas assez clairement en elle une grande ambition. Il veut que la gauche change. Qu'est-ce à dire ? Un changement de tête qui dissimulerait quelque temps le retour au passé ? Ou un changement plus profond qui ferait relever au parti socialiste le défi du socialisme et au parti communiste le défi démocratique ?

C'est loin ? C'est difficile ? Mais y a-t-il une autre voie qui ne soit pas celle du renoncement ?

(*) Membre du secrétariat national du P.S., chef de file du CERES, député de Belfort.

[Les intertitres sont de la rédaction du Monde.*]*

POLITIQUE

Le charme discret de l'archéo-communisme

(Suite de la première page.)

Depuis trente-trois ans, l'impérialisme a reculé et le camp anti-impérialiste a progressé. Les années ont passé. L'histoire, pour Plissonnier, se résume « *à ce vaste complot qui a échoué... des opérations furent menées pour liquider les régimes populaires et rétablir les positions impérialistes : la guerre de Corée et du Vietnam, les émeutes suscitées contre la République démocratique allemande en 1953, contre la Hongrie en 1956* ».

Les crimes de Staline, le vingtième congrès du parti communiste soviétique, les différends sino-soviétiques, le vingt-deuxième congrès du parti communiste français, les contradictions dramatiques des pays qui se réclament du socialisme, tout a glissé, emporté par le grand vent de l'histoire : « *les pays socialistes ont édifié une économie moderne, amplifié leur politique sociale, mis la culture à la disposition du peuple entier...* ».

Citons deux extraits de Jdanov et de Plissonnier, et cherchons de qui sont ces phrases : « *Le tintamarre anticommuniste et antisoviétique déployé à une vaste échelle avec la participation active de l'Internationale socialiste et, en France, avec celle du parti socialiste, ne doit impressionner ni masquer les réalités, ce n'est pas un signe de force de la bourgeoisie impérialiste* », voilà pour le premier. « *Puisque la plus grande partie des dirigeants socialistes se comporte comme agents des cercles impérialistes des Etats-Unis d'Amérique..., c'est aux partis communistes qu'incombe le rôle historique particulier de se mettre à la tête de la résistance au plan américain d'asservissement de l'Europe...* » Le premier extrait est de Gaston Plissonnier et le deuxième de Jdanov !

Une conférence inopportune et inefficace

Cette simplification de la vie internationale amène le parti communiste français à « choisir son camp ». Elle a ceci d'utile qu'elle lui permet de son bunker de la place du Colonel-Fabien de mitrailler le parti socialiste, mais en même temps elle l'oblige à s'en prendre aux partis communistes et aux Etats socialistes qui se refusent à accepter cette analyse et condamnent par exemple l'intervention soviétique en Afghanistan : d'où les critiques de Georges Marchais contre le parti communiste italien et l'eurogauche.

Ne pas accepter les positions soviétiques en matière de politique internationale et combattre leur hégémonisme, ce n'est pas pourtant s'aligner sur l'impérialisme américain, c'est adopter avec résolution une ligne fondée sur l'indépendance nationale, le respect de la souveraineté des peuples et des droits de l'homme, la volonté de paix et de coexistence pacifique, c'est aider ceux qui, à Moscou, souhaitent à la fois la détente et des réformes intérieures que la situation économique rend nécessaires et dont nombre de Soviétiques souhaitent la venue. En témoignent le courrier des lecteurs de la presse soviétique, le théâtre, le cinéma et la littérature, en dépit de la censure et de l'absence des libertés publiques.

Rien ne serait plus urgent pour le mouvement communiste que de contribuer à l'union de toutes les forces qui, en Europe et dans le monde, veulent combattre l'impérialisme américain tout en refusant l'hégémonie soviétique. La conférence des partis communistes européens n'aura, hélas ! pour objet que d'illustrer, en dépit de la volonté de certains participants, le bien-fondé des thèses des faucons soviétiques rappelées par Ponomarev à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Lénine. C'est pourquoi elle n'est ni opportune ni efficace par rapport aux objectifs mêmes qu'elle proclame. Rechercher avec les partis socialistes les bases d'une action commune en Europe occidentale dans le respect des alliances et des traités signés pour restaurer et élargir les bases de la détente me semble beaucoup plus utile.

Cela signifie en particulier que l'Europe des Neuf doit prendre la tête d'un grand mouvement pour l'union avec les pays du tiers-monde. Ce qui implique un gigantesque plan de développement économique et social, sans précédent dans l'histoire, pour aider ces pays à sortir du sous-développement ; mais il faut expliquer la nécessité de ce plan aux peuples européens et à nos alliés américains, car sans des sacrifices considérables de la part des peuples des pays industrialisés, il ne sera pas possible de combattre efficacement le sous-développement. Ce plan ne doit reposer ni sur des intérêts d'Etat ni sur ceux des grandes firmes multinationales. Il doit permettre l'établissement d'un climat nouveau dans les rapports entre les pays démocratiques de l'Occident et les nations qui se sont constituées depuis trente ans et qui, souvent, n'ont acquis leur indépendance que dans la lutte contre l'Occident.

Pour sauver la paix et la démocratie dans le monde, il faut renoncer à l'impérialisme et au néo-colonialisme. C'est une véritable croisade qu'il s'agit de mener dans un esprit nouveau avec résolution et clairvoyance. En s'alignant sur les positions soviétiques, en tournant le dos à ce grand dessein, le seul qui puisse rassembler tous les peuples de l'Occident et du tiers-monde sur une base d'égalité réelle et de respect de l'indépendance des nouvelles nations. L'Afghanistan n'excuse pas el Salvador, le Guatemala, l'Argentine et le Chili. Je continue à penser que le peuple soviétique, comme le peuple américain, veut profondément la paix. Mettons donc tout en œuvre pour que s'accordent les vœux et les besoins des peuples et la politique de leurs gouvernements. Arrêtons la course aux armements en Europe en résolvant par la négociation les problèmes des Pershing et des fusées soviétiques.

Les silences de « l'Humanité »

La gravité de la situation internationale est telle qu'il faut tout faire pour combattre toutes les initiatives dangereuses pour la paix aussi bien l'intervention soviétique en Afghanistan qu'une éventuelle intervention militaire américaine en Iran. Ni le conservatisme des milieux réactionnaires afghans ni l'inadmissible prise d'otages américains de Téhéran ne justifient des interventions militaires qui ne peuvent sous prétexte de guérir le malade, qu'aggraver sa maladie. Rechercher avec fermeté et dignité les voies d'une désescalade dans l'actuelle tension internationale me semble d'une plus urgente nécessité que de ratifier des positions soviétiques critiquables quant à leurs principes et critiquées dans nombre de pays socialistes, voire en Union soviétique elle-même.

N'oublions pas, enfin, que Chtcharansky, Orlov et bien d'autres sont toujours emprisonnés en Union soviétique et que Sakharov est exilé à Gorki. N'oublions pas tous ceux qui sont poursuivis en Tchécoslovaquie parce qu'ils sont favorables à la Charte 77. Comment ne pas évoquer ces atteintes aux droits de l'homme commises au nom de l'idéal qui est le nôtre au moment où vont se réunir un certain nombre de partis communistes à Paris. Parmi eux, seront les représentants de ceux qui persécutent Sakharov et Daniscz, et qu'on ne vienne pas nous parler de Timor ou de l'Afrique du Sud, ce ne sont pas des pays qui se réclament du socialisme, et nous n'avons pas de leçon à recevoir sur le terrain de la lutte contre l'impérialisme. Nous devons être des centaines de milliers de fois plus exigeants pour l'Union soviétique que pour n'importe quel autre pays parce que, précisément, ce n'est pas n'importe quel autre pays. Ceux qui nourrissent l'antisocialisme et l'anti-communisme sont précisément ceux qui agissent ainsi, défendent ces procédés ou jettent sur eux le voile pudique des silences de *l'Humanité* et de *Révolution*.

JEAN ELLEINSTEIN.

Prochain article :

RETOUR AU GHETTO

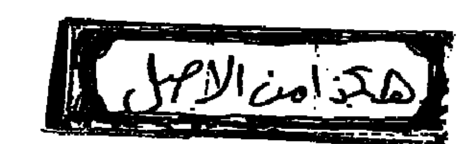
Le Monde

Le Pailleron des vieux

"33" Export. On p



هكذا من الأصل



Le Monde

société

Le Pailleron des vieux

Deux incendies d'origine criminelle à sept années d'écart. Dans le premier cas, le 6 février 1973, vingt enfants périssent au collège Edouard-Pailleron, à Paris. Dans le second cas, lundi, vingt-huit vieillards — selon le dernier bilan — meurent dans un hospice de la Côte-d'Or, à Saint-Jean-de-Losne. Une même cause, de mêmes effets, mais quelle différence dans l'accueil fait à la nouvelle !

Il y a sept ans, et pendant des semaines, la France entière s'émut du drame injuste et se livra à la polémique. Aujourd'hui, c'est tout juste si, la première émotion oubliée, on ne passe pas au compte pertes et profits de la vieillesse la catastrophe de cet hospice où des grabataires ont été asphyxiés. Comme si leur fin n'avait été que légèrement anticipée et, à ce titre, à peine injuste.

Aucune organisation, aucun syndicat de vieux, ne réclame à grands cris que les responsabilités soient recherchées. On ne signale aucune réaction officielle autre que locale, nulle condoléance de haut niveau. L'enjeu politique est nul. Aucune célébrité n'a été saisie par ce feu, ni philosophe, ni député, ni truand, ni acteur. Des hommes — et surtout des femmes — de cette France dite profonde, qui furent adolescents pendant la première guerre mondiale. Grabataires, ils étaient déjà morts avant de l'être, en tout cas immobiles et cachés.

Pour ce fait divers sans suite, quelle association, quelles familles, réclameront justice et indemnisation ? Il n'y a même pas, autant qu'on puisse en juger de prime abord, d'imperfections scandaleuses dans la sécurité de la construction de l'établissement. Une triste affaire dont on aura parlé un peu avant de revenir aux vrais soucis du moment.

Une triste affaire

Et pourtant ! Allez savoir ce que fut la vie de Léontine Borde, quatre-vingt-onze ans (de Gevrey-Chambertin), de Marc Castille, quatre-vingt-quatorze ans (de Brezey-en-Plaine), de Jules Ragot, quatre-vingt-un ans (de Saint-Apollinaire) et de tous ces morts aussitôt oubliés qu'annoncés. Ils avaient tous un passé, de peines, de joies, de mesquineries ou de grandeurs. Ils avaient été amoureux, ambitieux ou fatalistes, de gauche ou de droite. Jeunes aussi.

La mort d'un enfant est toujours un scandale. La mort d'un vieillard, quelles qu'en soient les circonstances, émeut rarement. Pourquoi ? Un apartheid de fait livre les vieux soit à des collectivités infantilisantes, soit à une solitude fermée. Ils n'y échappent même pas au moment de la mort.

BRUNO FRAPPAT.

● *Deux nouvelles victimes à l'hospice de Saint-Jean-de-Losne.* — Mme Germaine Gauniot, quatre-vingt-trois ans, est morte, jeudi 24 avril, ainsi que Mme Lucienne Barastier, soixante-quinze ans, des suites de l'incendie d'origine criminelle provoqué à l'hospice de Saint-Jean-de-Losne, en Côte-d'Or (*le Monde* des 24 et 25 avril). Après ces décès, le bilan provisoire de cet incendie est de vingt-huit victimes.

● *80 kilos d'héroïne*, représentant une valeur d'environ 60 millions de francs, ont été saisis, mercredi 23 avril, à la frontière gréco-yougoslave, dans un camion appartenant à une société de transport d'Allemagne fédérale. Le chargement était destiné à la R.F.A. et provenait de Turquie. La drogue était dissimulée sous 20 tonnes d'oranges. — *(A.F.P.)*

L'AFFAIRE DE BROGLIE

La chambre d'accusation ordonne un supplément d'information

Comme il était prévisible (Le Monde du 24 avril), la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a décidé, vendredi 25 avril, d'ordonner un supplément d'information dans l'affaire de Broglie. Celui-ci sera confié à M. André Chevalier, conseiller à la cour d'appel, président de la chambre d'accusation.

La réouverture de l'instruction est entendue dans un sens large, bien que laissée à l'entière appréciation du magistrat, puisque M. Chevalier doit tout d'abord « *s'assurer de l'existence des deux documents qui seraient des rapports de police en date des 1er avril et 24 septembre 1976, et, dans l'affirmative, les verser au dossier* ». M. Chevalier devra ensuite « *rechercher les conditions dans lesquelles ces rapports auraient été établis, vérifier si ces documents contiennent des éléments nouveaux de nature à apporter des précisions complémentaires sur le crime, et, dans l'affirmative, à partir de ces éléments, procéder à toutes investigations qui s'avèreraient utiles* ».

L'« élément nouveau »

Pour cela, M. Chevalier pourra « *procéder à toutes auditions de témoins, interrogatoires, confrontations, perquisitions, saisies et, généralement, à tous actes d'instruction pour l'exécution de la mission impartie* ».

La chambre d'accusation a donc considéré que la publication, par *le Canard enchaîné*, des deux notes de la dixième brigade territoriale attestant que la police était au courant du projet d'assassinat de Jean de Broglie constituaient un « *élément nouveau* » et prouve, s'il en était besoin, que jamais le magistrat instructeur n'en a été informé par les policiers quels qu'ils soient, à commencer par M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire. En conséquence, la poursuite de l'instruction va être confiée à un troisième magistrat, après Mlle Martine Anzani et M. Guy Floch. Ce magistrat, M. Chevalier, devra prendre connaissance de ce volumineux dossier avant de procéder à ses investigations, ce qui implique que le procès, prévu pour l'automne prochain, n'aura probablement pas lieu à cette époque.

M. POURCHON (P.S.) VEUT POURSUIVRE M. PONIATOWSKI

M. Maurice Pourchon, député (P.S.) du Puy-de-Dôme, président du conseil régional d'Auvergne, a écrit, jeudi 24 avril, au président de son groupe parlementaire, M. Gaston Defferre, pour « *lui demander de faire en sorte que les députés socialistes incriminés par M. Poniatowski dans les développements de l'affaire de Broglie intentent à leur tour une action en diffamation. M. Poniatowski, à deux reprises*, remarque M. Pourchon, *s'est permis non seulement de mettre en cause des députés dans leur mandat, mais aussi de proférer des menaces à l'égard du bureau de l'Assemblée* ». « *Notre groupe*, conclut le député, *se doit, si la plainte de M. Michel Poniatowski contre nous était jugée recevable, de déposer, à son tour, une plainte contre M. Poniatowski.* »

● *M. François Massot*, député radical de gauche des Alpes de Haute-Provence et membre de la commission spéciale chargée d'examiner la résolution demandant de traduire M. Poniatowski devant la Haute Cour de justice, à propos de l'affaire de Broglie, s'étonne qu'on ait déjà pu citer les noms du président, M. Rivierez (R.P.R.), et du rapporteur, M. Longuet (U.D.F.), de cette commission, alors que celle-ci ne s'est même pas réunie.

« *Curieuse — et inquiétante — conception de la recherche de la vérité*, estime M. Massot. *Le rapport final serait-il ainsi aussi déjà prêt ?* »

CORRESPONDANCE

Il faut protéger les représentants de la nation

M. Alexandre Macrasa, de Strasbourg, nous écrit :

La récente interprétation de M. Poniatowski, relative à l'article 26 de la Constitution française, amène certaines réflexions que je vais m'efforcer de présenter le plus compendieusement possible.

« *Aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé, à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions* » (art. 26). M. Poniatowski affirme que les propositions de résolution des groupes *communiste* et *socialiste ne sont* ni un vote ni une opinion, mais un texte écrit et signé, et ne peuvent donc pas s'assimiler au texte de l'article 26.

Tout d'abord, une opinion concerne tous les actes écrits ou oraux d'un parlementaire. Les groupes socialiste et communiste *estiment*, et donc ont l'*opinion* que M. Poniatowski est coupable. L'argument selon lequel les propositions de résolution ne sont pas des opinions est spécieux.

Qu'elle soit donc écrite ou orale, l'opinion de tout parlementaire est protégée.

De plus, il faut à tout prix protéger la notion fondamentale d'un régime démocratique, qui est la protection d'un représentant de la nation dans l'exercice de ses fonctions. Je pense, d'ailleurs, que M. Michel Poniatowski opine en ce sens. Il ne lui reste plus qu'à le montrer et à faire amende honorable.

JUSTICE

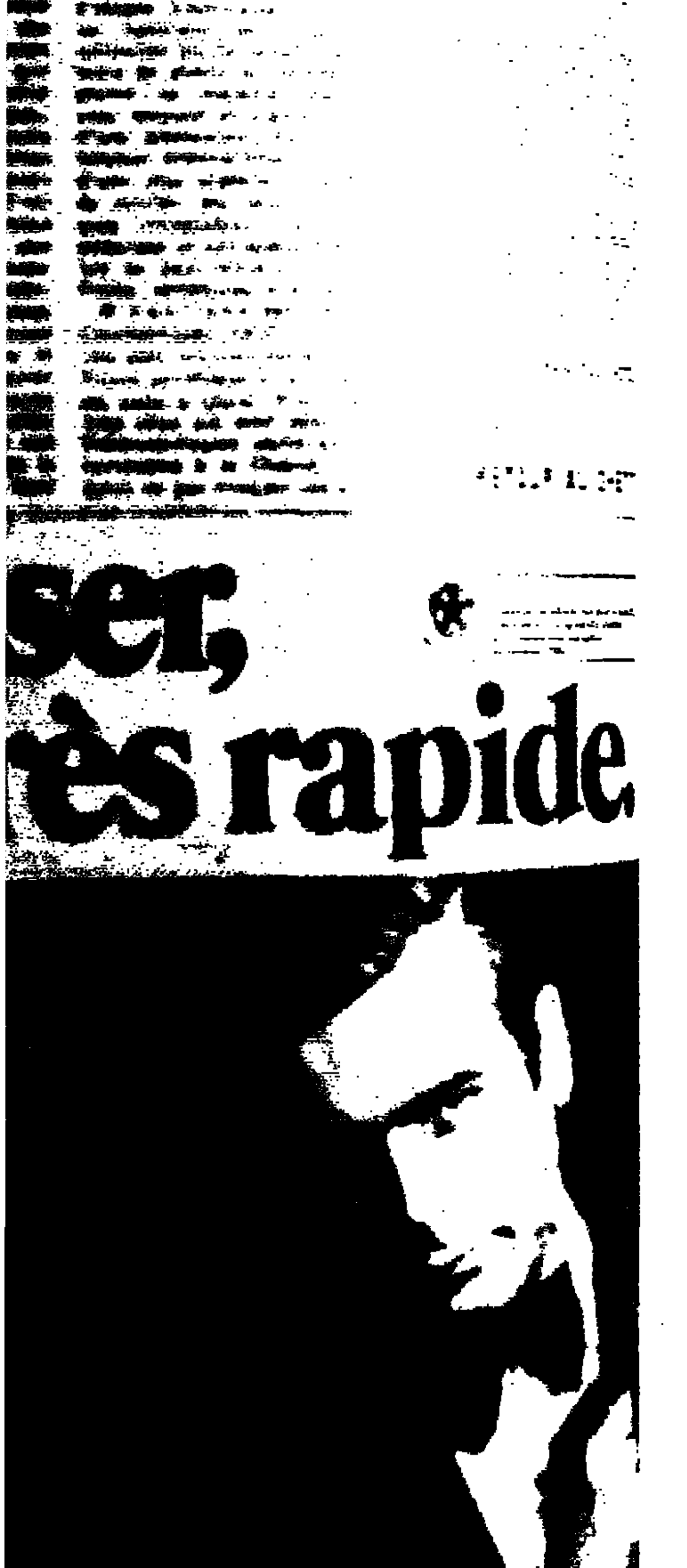
LES ASSASSINS PRÉSUMÉS DE PIERRE MAITRE RENVOYÉS DEVANT LA COUR D'ASSISES

Reims. — Par un arrêt rendu le jeudi 24 avril, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Reims a renvoyé devant la cour d'assises de la Marne MM. Claude Leconte, quarante-neuf ans, et Henri Mangematin, quarante-deux ans. Au cours de la nuit du 4 au 5 juin 1977, M. Claude Leconte avait tiré des coups de carabine sur des syndicalistes de la C.G.T. qui montaient un piquet de grève devant l'usine des Verreries mécaniques champenoises (*le Monde* du 7 juin 1977). L'un des membres de ce piquet de grève avait été tué et deux autres blessés. M. Claude Leconte, agent de maîtrise chez Citroën et membre de la C.F.T., avait tiré depuis un véhicule que pilotait M. Henri Mangematin.

L'arrêt a suivi les réquisitions du parquet général prises contre les deux inculpés. Et précise toutefois que l'accusation d'assassinat, de tentatives d'assassinat et de complicité retenue contre les deux hommes est fondée sur l'attitude qu'ils ont eue avant les faits et non sur le rapport d'expertise du professeur Ceccaldi. Pour la chambre d'accusation la préméditation est établie par le seul fait que M. Leconte, après un premier passage devant l'usine, est allé chercher chez lui une carabine. Par ailleurs, la chambre d'accusation a rejeté les conclusions des défenseurs, Mes Jacques Isorni et Jean Robert, qui demandaient que les faits soient requalifiés en meurtre, tentatives de meurtre et complicité, et que soit joint au dossier celui de l'information ouverte contre X... et contre M. Marcel Caille, auteur du livre *L'assassin était chez Citroën*, pour violation du secret de l'instruction.

Reste que « pour une bonne administration de la justice » les avocats peuvent encore demander à la Cour de cassation de dessaisir la cour d'assises de la Marne au profit d'une juridiction voisine, en faisant valoir que le procès risque de raviver des passions et susciter des manifestations de nature à compromettre la sérénité des débats. — *(Corresp.)*





JUSTICE

Les suites de l'affaire du Palais de la Méditerranée à Nice

Le juge d'instruction doute du décès d'Agnès Le Roux

De notre correspondant régional

Nice. — M. Michel Mallard, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Nice, vient de rendre une ordonnance de refus d'informer dans le cadre de la plainte contre X... pour homicide volontaire déposée le 10 janvier 1980 par Mme Renée Le Roux, ancien P.-D. G. du casino du Palais de la Méditerranée, après la disparition de sa fille Agnès, à la fin d'octobre 1977. Le magistrat a considéré qu' « *aucun élément ou pièce du du dossier ne permet de mettre en évidence les éléments du crime dénoncé* », et que, en particulier, la partie civile « *ne rapporte pas la preuve de l'existence (...) d'un cadavre, et même de la réalité du décès* ».

Le dossier de la disparition n'est pas fermé

Le parquet de Nice, qui avait repris dans un réquisitoire introductif en date du 2 février les termes de la plainte de Mme Le Roux, concluant à un homicide volontaire, a aussitôt interjeté appel devant la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence de la décision de M. Mallard, de même que l'avocat de Mme Le Roux, Mᵉ Jacques Isorni. Dans une lettre rendue publique, jeudi 24 avril à Nice, celui-ci proteste contre l'attitude du juge d'instruction.

Mᵉ Isorni indique qu'il a reçu le 18 avril une copie du rapport de synthèse établi par la police judiciaire de Nice sur l'affaire de la disparition d'Agnès Le Roux et qu'il s'apprêtait, à la demande même de M. Mallard, à déposer une note permettant d'instruire la plainte de Mme Renée Le Roux. « *Ce rapport,* précise l'avocat, *est accablant pour M. Jean-Maurice Agnelet* » (1). Mme Agnès Le Roux, âgée de vingt-neuf ans au moment de sa disparition, avait été à l'origine de la prise de contrôle du Palais de la Méditerranée par M. Jean-Dominique Fratoni, ex-P.-D. G. du casino Ruhl, en votant le 30 juin 1977 avec les adversaires de sa mère.

Le dossier de la disparition d'Agnès Le Roux n'est pas fermé pour autant puisqu'une instruction est poursuivie par le juge Mallard dans le cadre d'une première plainte contre X... *pour séquestration arbitraire déposée le 13 février 1978 par Mme Renée* Le Roux

GUY PORTE.

(1) Ancien avocat, radié du barreau de Nice, qui était l'ami d'Agnès Le Roux.

● *Les deux fonctionnaires des douanes françaises* arrêtés à Bâle le 15 avril et soupçonnés d'espionnage économique enquêtaient vraisemblablement sur des affaires de contrôle des changes mais n'avaient aucune mission précise concernant des hautes personnalités françaises, a indiqué, jeudi 24 avril, à Europe 1, M. Jacques Campet, directeur général des douanes et des droits indirects (*le Monde* du 25 avril). Il n'existe aucun accord d'assistance technique en matière douanière entre la France et la Suisse, a précisé M. Campet, ce qui explique que les deux fonctionnaires, MM. Pierre Schultz, contrôleur, et Bernard Rui, agent de contestation, n'avaient pas à se trouver en territoire helvétique.

Pour sa part, le département fédéral helvétique de justice et police a rejeté catégoriquement les accusations selon lesquelles les deux douaniers ont été victimes d'un guet-apens et ont été mis au secret.

Portes closes à la chancellerie pour les amis de Guy Mauvillain.

Des membres du comité de soutien à Guy Mauvillain se sont rendus, jeudi 24 avril, au ministère de la justice, où une audience avait été sollicitée auprès du garde des sceaux pour apporter à M. Alain Peyrefitte une pétition comportant 2 800 signatures et lui exposer les raisons qui plaident en faveur de l'innocence de ce condamné. La délégation, qui a été éconduite, entendait donner « *un certain nombre d'informations nouvelles contredisant les éléments sur lesquels la cour d'assises de la Charente-Maritime s'était fondée pour condamner Guy Mauvillain, le 25 novembre 1975, à dix-huit ans de réclusion criminelle* ».

Guy Mauvillain, âgé de soixante ans, est accusé d'avoir tué une femme de soixante-seize ans, Elise Meilhan, ce qu'il a toujours nié. Son pourvoi en cassation a été rejeté et sa requête en révision refusée

Jeudi 24 avril, au cours d'une conférence de presse, le comité de soutien a rappelé les points obscurs de l'instruction extrêmement rapide de ce dossier, notamment les expertises médicales.

De nombreuses personnalités ont apporté leur soutien à l'action du comité, qui « *est fermement décidé à poursuivre sa lutte jusqu'à ce que Guy Mauvillain soit libéré*

● *Quatre croupiers du casino d'Aix-les-Bains* ont été inculpés, jeudi 24 avril, après les fraudes découvertes récemment dans cet établissement de jeux. Il s'agit de MM. Jacques Triquet, Patrice Bouveron, Guy Auguste et Max Perrier, qui ont été incarcérés. Ces inculpations portent à huit le nombre des personnes impliquées dans cette affaire (*le Monde* du 22 avril). Selon les enquêteurs, des liens existent entre cette fraude et les malversations découvertes au casino d'Annecy (Haute-Savoie), qui ont abouti à l'inculpation de trente-quatre personnes.

Faits et jugements

Trois ans de prison ferme pour les agresseurs d'un Marocain.

Le tribunal de grande instance de Mulhouse (Haut-Rhin) a condamné à quatre ans d'emprisonnement, dont un avec sursis, et respectivement à 3 000 francs et à 2 000 francs d'amende, MM. Jean-Blaise et Yvan Didienne qui, le 6 janvier dernier, avaient enlevé et rossé un Marocain âgé de trente-deux ans, M. Driss Loukili (*le Monde* du 9 janvier). Trouvé sans connaissance dans un fossé de la forêt de Nonnenbruch à Lutterbach (Haut-Rhin), celui-ci avait été transporté à l'hôpital dans un état grave, qui lui avait valu un arrêt de travail de six mois.

Avant de « passer à tabac » M. Driss Loukili, les frères Didienne avaient attaqué, avec deux compagnons, un groupe d'adolescents et un militaire qu'ils avaient blessé au visage. L'attaque dont avait été victime M. Loukili avait suscité de la part de M. Giscard d'Estaing, à l'issue du conseil des ministres du 9 janvier, une déclaration dans laquelle il exprimait sa « *profonde émotion* » devant les agressions racistes (*le Monde* du 11 janvier).

● *Un douanier suisse a tiré deux coups de feu,* mardi 22 avril, sur un automobiliste qui possède la double nationalité, suisse et française, M. Marcel Favet, trente-sept ans, résidant à Villers-le-Lac (Doubs). Ce dernier n'a pas été touché, mais une balle a été retrouvée dans le véhicule. Le tir du douanier a, semble-t-il, été provoqué par un quiproquo, M. Favet interprétant l'un des gestes du fonctionnaire helvétique comme une invitation à poursuivre sa route, alors qu'il s'agissait du contraire. M. Favet a porté plainte auprès d'une gendarmerie française.

Le parachutiste avait tué un homosexuel.

Caporal-chef au 3ᵉ régiment de parachutistes d'infanterie de marine, basé à Carcassonne, M. Armand Fadène vient d'être inculpé d'homicide volontaire par M. Roger Nègre, juge d'instruction au tribunal de grande instance, à la suite du meurtre, dans cette ville, d'un jeune homosexuel, M. Charly Jaume-Anglade, tué de plusieurs coups de couteau dans la nuit du 16 au 17 avril.

Cette nuit-là, M. Fadène, qui s'était rendu boulevard de Varsovie à Carcassonne, lieu fréquenté par les homosexuels de la ville, y avait été abordé par M. Jaume-Anglade et avait accepté de monter dans la voiture de ce dernier. Peu après, il devait frapper son compagnon de treize coups de couteau. Après quoi, il avait annoncé dans un bar où il était entré : « *Je viens de tuer un pédé.* »

L'information aura maintenant à établir si M. Fadène, contre lequel n'a pas été retenue pour l'instant la circonstance aggravante de la préméditation, s'était rendu boulevard de Varsovie avec l'idée de « corriger » des homosexuels et s'il a agi seul. Ses premières déclarations le donnaient à penser. Mais il devait ensuite les modifier en mettant en cause un « ancien légionnaire » qui l'aurait entraîné, serait l'auteur du crime, mais reste introuvable.

● *97 000 francs de dommages-intérêts à la famille de Jacques Brel.* — La première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris, présidée par M. Pierre Drai, a rendu le jeudi 24 avril un jugement accordant, en réparation d'atteintes à la vie privée, 97 000 francs de dommages et intérêts à Mme Thérèse Brel, veuve du chanteur Jacques Brel, et à ses trois filles, Chantal, France et Isabelle. Cette somme devra leur être versée par les journaux *France-Dimanche, Spécial dernière, V.S.D.* et *Paris-Match*, qui, en août et septembre 1978, peu de temps avant le décès de Jacques Brel, avaient publié des articles *sur la maladie* du chanteur, articles dont le jugement indique qu'ils « *n'avaient pour but que de révéler au public des scènes de la vie personnelle, à l'exclusion de tout contexte d'actualité, d'activité professionnelle ou d'information artistique* ».

Trois mois de prison ferme pour le directeur d'une clinique de Lourdes.

Tarbes. — Le tribunal de grande instance de Tarbes a rendu ce vendredi matin son jugement dans l'affaire de la clinique Notre-Dame de Lourdes, évoquée les 21 et 22 mars dernier, au cours d'un procès qui avait fait grand bruit et qui avait duré un jour et demi. Le docteur Libert Chatenay, chirurgien, ancien adjoint au maire de Lourdes, était poursuivi pour trois homicides involontaires. Pour sauver sa clinique en faillite, le docteur Chatenay avait provoqué une série d'interruptions de grossesse sur des femmes enceintes, bien au-delà du délai légal de dix semaines (*le Monde* du 25 mars).

Le tribunal a condamné à quatre ans d'emprisonnement dont quarante-cinq mois avec sursis, c'est-à-dire à trois mois ferme, le chirurgien de Lourdes. L'incapacité d'exercice de la médecine a été, en outre, prononcée contre l'inculpé, bien que celui-ci ait pris sa retraite au début de l'année 1978. M. Chatenay a été en outre condamné à une amende de 30 000 francs. — (*Corresp.*)

BIBLIOGRAPHIE

« Q. H. S. » de Roger Knobelspiess

« *J'ai adressé moi-même au ministère votre demande de révision avec un avis favorable.* » C'est ce qu'écrivait, en 1974, un magistrat, M. Jacques Monteils, à Roger Knobelspiess, contre lequel il avait requis, deux ans auparavant, « *de dix à quinze ans de réclusion criminelle* ».

Roger Knobelspiess avait alors été condamné à quinze années de réclusion criminelle par la cour d'assises de l'Eure, pour une agression contre un pompiste qu'il a toujours niée et au cours de laquelle une somme de 800 F avait été volée.

La révision du procès n'a pas eu lieu. Si Roger Knobelspiess n'était pas coupable, il « *aurait pu l'être* » aux yeux de ceux qui l'ont condamné, explique-t-il dans le livre qu'il vient d'écrire (1), préfacé par Michel Foucault. Il fut arrêté, en 1966, à l'âge de dix-neuf ans et condamné à trois ans de détention pour vol. A trente-deux ans, Roger Knobelspiess a passé près de la moitié de sa vie en prison, dont onze ans pour l'affaire dont il se dit innocent.

Cette affaire avait d'abord été examinée par un tribunal, mais son avocat avait plaidé l'incompétence de celui-ci, pensant mieux démontrer l'innocence de son client devant une cour d'assises. Là, le témoignage des proches de Roger Knobelspiess, affirmant que, à l'heure de l'attaque du pompiste, il était ailleurs avec eux, avait été considéré comme l' « *alibi de la tribu* ». De plus, entre la date de l'arrestation de Roger (1969) et celle de son procès (1972), son frère Jean avait été tué par un commerçant chez lequel il chapardait des transistors. Soutenu par un comité de défense, le commerçant avait bénéficié d'un non-lieu. Mais Roger s'était constitué partie civile contre lui et on craignait sa vengeance.

« *Du quartier de la misère au quartier de haute sécurité* », écrit Roger Knobelspiess : c'était un itinéraire prévisible pour cet enfant du « quart-monde », honteux de ses galoches et du bruit de leur semelle, qui s'ennuyait à l'école, lorgnant le cartable de ses voisins et leurs tartines du goûter. On l'avait surnommé « Klop », puis « Mégot » et, chaque jour, il allait chercher la soupe populaire pour ses sept frères et sœurs. « *Je ne suis pas un cas,* dit-il. *J'ai seulement la chance de ne pas avaler mon bâillon, de pouvoir nommer les choses de ma vie, les situer et les inscrire dans la trame du tissu social.* »

Roger Knobelspiess est sorti du quart-monde par l'écriture et pas seulement pour crier son innocence, mais « *pour lutter contre le suicide avec ce livre bien écrit qui, pourtant, ne trouvait pas d'éditeur* », a expliqué, en présentant le livre, André Glucksmann, un des membres du comité de défense, qui a soutenu sa publication avec le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France et l'Association française des juristes démocrates.

Sa lutte pour la vie, Roger Knobelspiess l'a menée deux ans dans les quartiers de sécurité renforcée ou les cellules de plus haute sécurité, ce qu'on appelle communément quartiers de haute sécurité (Q.H.S.). Là-bas, tout effort pour rester vivant est considéré comme une rébellion. Il faut que les détenus consentent à leur peine en silence. « *On a pu espérer un moment,* précise-t-il, *après les révoltes, qu'au moins l'enfermement serait humanisé, qu'il ne constituerait que le simple retrait de la société, la seule « mise hors d'état de nuire », comme disent les magistrats.* » Mais il y a les Q.H.S., ces lieux de « *la mort au goutte à goutte* », où l'on est « *pire encore qu'une herbe vivante dans les fissures du béton* ».

JOSYANE SAVIGNEAU

(1) Roger Knobelspiess, *Q.H.S.*, éditions Stock 2, 1980. Environ 45 F.

FAITS DIVERS

A Lille

QUATRE ADOLESCENTS TUENT UN VIEILLARD

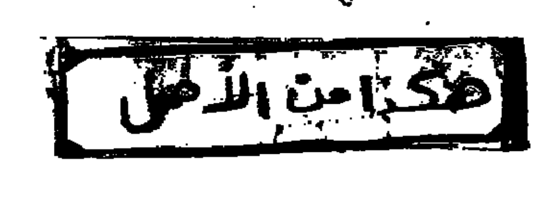
Quatre adolescents, deux garçons âgés de quinze et quatorze ans, et deux filles âgées de treize ans ont été arrêtés et écroués mercredi 23 avril à Lille sous l'inculpation de vols avec violence et coups et blessures ayant entraîné la mort. Les faits remontent au jeudi précédent, 17 avril. Une habitante du quartier de Wazemmes, Mme Paul Lefort, rentrant à son domicile vers 17 heures, découvrit son mari allongé sur le sol, au rez-de-chaussée de leur maison. M. Paul Lefort, quatre-vingts ans, avait été étranglé avec une serviette-éponge.

Les policiers de la brigade criminelle établirent rapidement que le vol était à l'origine du crime, commis par des personnes qui connaissaient la victime, la porte d'entrée n'ayant pas été forcée. L'enquête de voisinage menée par la brigade S.O.S. (section opérationnelle de sécurité) aboutit très vite à l'arrestation des quatre adolescents.

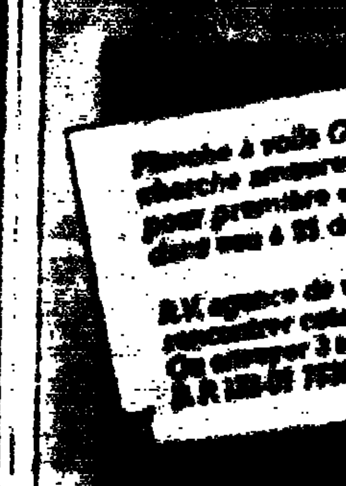
Les quatre jeunes gens devaient avouer que, connaissant bien M. Lefort, ils s'étaient fait ouvrir la porte par le vieil homme. Ils l'avaient ensuite frappé pour lui faire dire où il cachait ses économies et, devant son refus, l'avaient étranglé. Après avoir pris à leur victime son portefeuille, les quatre jeunes gens fouillèrent la maison, où la mère de M. Lefort, âgée de quatre-vingt-dix-sept ans, dormait. Ils y auraient trouvé quelques économies, avant de prendre la fuite.

Selon les policiers, trois des quatre adolescents, les deux garçons et une fille, appartenant à la même famille, étaient déjà connus de leurs services, pour des petits délits.

● *Les deux pilotes de l'armée de l'air française* qui ont trouvé la mort dans l'accident, jeudi 24 avril, de deux Mirage III de la 2ᵉ escadre de chasse de Dijon sont le capitaine Michel Grosjean et le lieutenant Gérard Dandrès. Pour une raison que l'on ignore encore, les deux appareils se sont écrasés, peut-être après être entrés en collision en vol, dans une zone non habitée de la commune de Sennevoy-le-Bas (Yonne).









Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE SOUS LE PARVIS

Un Paris plus vieux que Notre-Dame

LA crypte archéologique du parvis Notre-Dame, la plus grande du monde puisqu'elle ne mesure pas moins de 117 mètres de longueur et comprenant trois parties, sera enfin ouverte au public à la fin du mois de juin prochain.

Si les travaux confiés à la direction des antiquités de la Ville de Paris après la mise au jour de vestiges antiques ont cessé, il y a maintenant plus de cinq ans, il restait à mettre au point l'aménagement et la présentation de la crypte sous l'autorité de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

Une crypte archéologique n'est pas un musée et il ne peut être question d'y présenter des collections, car, pour reprendre une comparaison chère à M. Michel Fleury, directeur des antiquités de la Ville, « *un site archéologique est une sorte de fonds d'archives archéologiques qui doit être présenté tel quel, sans l'apport d'aucune pièce étrangère, alors qu'un musée présente des collections, c'est-à-dire des objets de toute provenance et réunis arbitrairement* ».

Les importantes découvertes du parvis de Notre-Dame représentent les seuls témoins des deux mille ans d'histoire de l'île de la Cité et de ce que furent les édifices gallo-romains, mérovingiens et du dix-huitième siècle qui recouvraient au cours des siècles tout son territoire. Ce sont des pans de murailles à contreforts du haut empire, des tronçons de rempart du bas empire, des salles chauffées par hypocauste, sans compter de nombreux vestiges de constructions postérieures comme ceux qui subsistent de la cathédrale mérovingienne de Saint-Etienne, de l'église Notre-Dame-des-Ardents, de l'Hospice des enfants trouvés de Boffrand et mêmes des soubassements de nombreuses maisons des seizième et dix-huitième siècles.

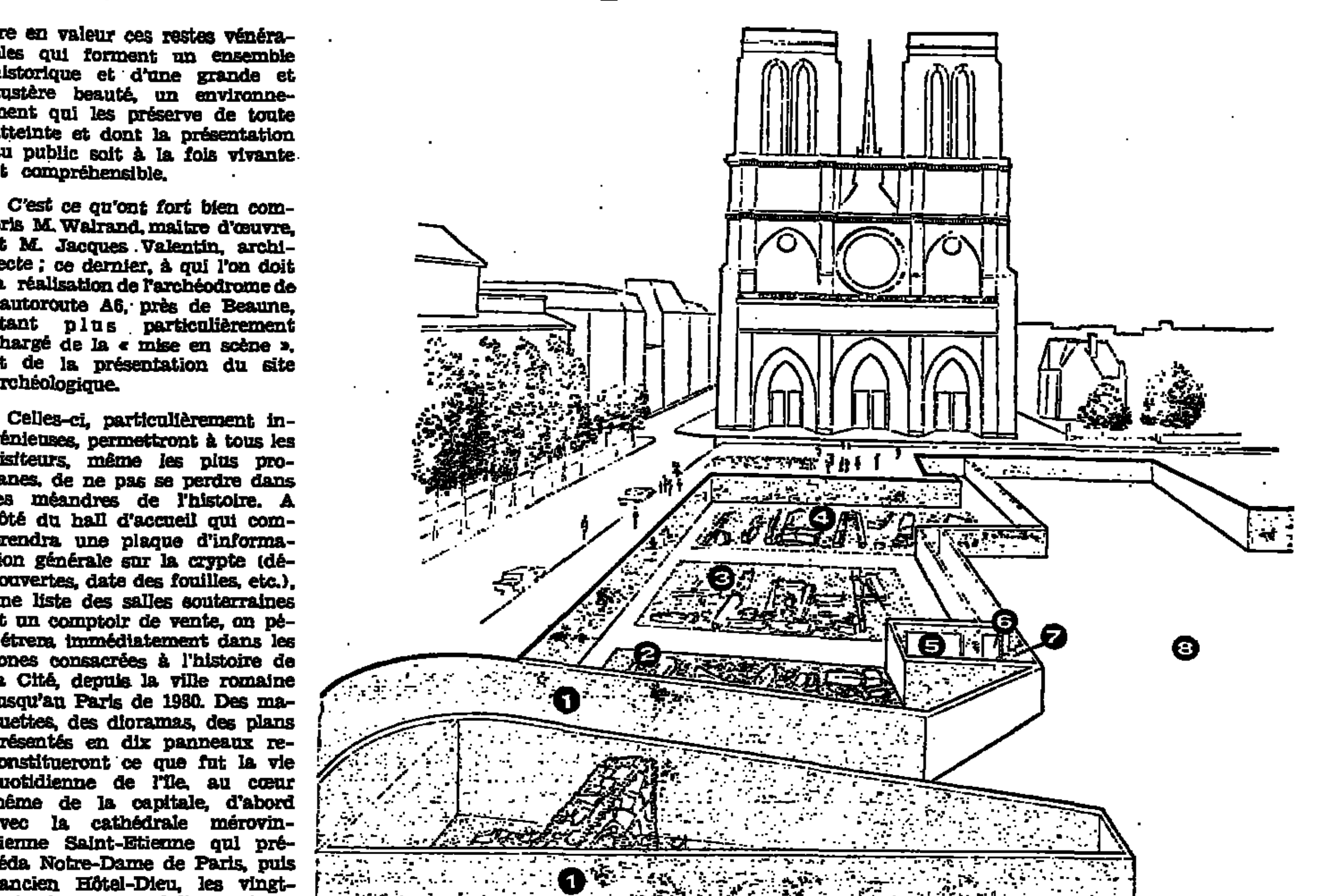
Il fallait imaginer, pour mettre en valeur ces restes vénérables qui forment un ensemble historique et d'une grande et austère beauté, un environnement qui les préserve de toute atteinte et dont la présentation au public soit à la fois vivante et compréhensible.

C'est ce qu'ont fort bien compris M. Walrand, maître d'œuvre, et M. Jacques Valentin, architecte ; ce dernier, à qui l'on doit la réalisation de l'archéodrome de l'autoroute A6, près de Beaune, étant plus particulièrement chargé de la « mise en scène », et de la présentation du site archéologique.

Celles-ci, particulièrement ingénieuses, permettront à tous les visiteurs, même les plus profanes, de ne pas se perdre dans les méandres de l'histoire. A côté du hall d'accueil qui comprendra une plaque d'information générale sur la crypte (découvertes, date des fouilles, etc.), une liste des salles souterraines et un comptoir de vente, on pénétrera immédiatement dans les zones consacrées à l'histoire de la Cité, depuis la ville romaine jusqu'au Paris de 1980. Des maquettes, des dioramas, des plans présentés en dix panneaux reconstitueront ce que fut la vie quotidienne de l'île, au cœur même de la capitale, d'abord avec la cathédrale mérovingienne Saint-Etienne qui précéda Notre-Dame de Paris, puis l'ancien Hôtel-Dieu, les vingt-trois chapelles et églises aujourd'hui disparues, la vieille rue Neuve - Notre - Dame, longue comme l'actuel parvis, tout ce qui faisait le charme de ce petit territoire avant les bouleversements haussmanniens.

Le mur romain

Tout le long du parcours suivi par les visiteurs, seize tables d'information seront disposées à 0,70 mètre du sol. Elles comporteront une partie où seront présentés les textes explicatifs se rapportant aux vestiges jalonnant la crypte et une maquette sous vitrine les reproduisant tels qu'ils étaient au cours des siècles.



1. Rampe d'accès au parking des automobiles. — 2. Crypte B. — 3. Vestiges et crypte C 1. — 4. Crypte C 2. — 5. Accès des piétons à la crypte. — 6. Cage d'escalier à l'air libre. — 7. Accès piétons au parking. — 6. *Parking.*

Mais c'est l'éclairage des restes archéologiques qui sera le principal attrait de la visite, car, pour rendre plus compréhensible chaque partie de monument, des commandes à minuterie seront installées, sur chaque table d'information, qui permettront de dissocier les époques découvertes.

L'orientation du public à travers les différentes parties du site se fera d'abord à l'aide d'une importante maquette du parvis dans son état actuel, qui permettra au visiteur de repérer constamment la position de la façade de Notre-Dame et de la Seine, et aussi par les traces au sol adoptées par M. Walrand, maître d'œuvre, et qui correspondent aux vestiges suivants : mur d'enceinte romain, murs des maisons bordant la rue Neuve-Notre-Dame, murs de celles bordant la rue de Venise et mur de l'Hospice des enfants trouvés.

Enfin, en ce qui concerne la protection des vestiges, les architectes ont pensé qu'une expérience devait être tentée et que la décision d'isoler totalement, à l'aide de glaces, tout ce qui était présenté ne serait prise qu'après une année d'exploitation, sauf pour la partie sud de la première crypte qui sera vitrée, comme chaque endroit où le public pourrait avoir un accès immédiat.

ANDRÉE JACOB.

A LA PORTE DE VERSAILLES JUSQU'AU 11 MAI

Les loisirs ont noms habitat et bricolage

LA Foire de Paris ouvrira, le 26 avril, ses portes. Succès assuré : côté exposants, ils seront 2 581, dont 431 étrangers, à se partager 200 000 mètres carrés d'exposition ; côté visiteurs, on attend évidemment plus que le chiffre-symbole de 1 million, dépassé en 1972 et porté à 1 152 000 l'an dernier.

La soixante-neuvième édition de cette manifestation, fondée en 1904 pour prolonger l'Exposition universelle du début du siècle, laissera loin derrière toutes les autres foires françaises. Marseille, deuxième au classement, atteignait, en 1978, le score de 441 000 visiteurs ; Lille, troisième, 382 000 visiteurs, et Bordeaux, quatrième, 370 000 visiteurs.

Voilà donc une foire consacrée, pour partie, à la maison, avec dans son enceinte, des salons du logement, de l'amélioration de l'habitat, du confort ménager, des ensembliers, du jardin et de l'environnement de la maison, des expositions des créations d'art, de la piscine et « bricolage pour tous », et, pour partie, aux loisirs avec des salons des vins, du tourisme et des loisirs, une exposition des nations étrangères — artisans du monde, un club des jeunes — Scientiam, un jardin de la beauté, et le concours Lépine.

A l'heure où les médias (presse, télévision, cinéma, déversent une moisson d'informations dans l'ensemble de ces domaines, et à une époque où le commerce sait se servir de la publicité pour faire savoir au public les merveilles qu'il propose, une foire a-t-elle encore une utilité ? « *Qu'est-ce qu'une foire ? Depuis la plus haute antiquité, un lieu de rencontre entre ceux qui proposent des produits ou des services et ceux qui en ont besoin*, explique M. Jean Taelman, directeur général du comité des expositions de Paris. *Malgré le développement des moyens modernes d'information, elle garde toute sa valeur. D'ailleurs, si tel n'était pas le cas, elle aurait disparu. Or la foire se porte bien parce que le consommateur est devenu plus actif et plus vigilant.* »

Depuis 1965, les responsables du comité des expositions ont décidé de retirer de la Foire de Paris toutes les manifestations professionnelles afin de la vouer au consommateur ou plus exactement à l'information de celui-ci. Près de trois visiteurs sur quatre déclarent, en effet, être venus « se renseigner ». L'intérêt de la Foire a cessé d'être les prix qu'on y pratique et les bonnes affaires qu'on y déniche pour devenir l'occasion d'une meilleure connaissance des produits et d'une activité de conseil pour en tirer le meilleur profit.

Par exemple, le salon des vins accueille des cours d'initiation à la dégustation des crus ; celui du logement donnera à l'union des H.L.M. la possibilité de conseiller en matière d'installation de chauffe-eau solaires ; celui du jardin permettra au visiteur de faire analyser la terre de son potager.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 21.)

NOUVELLE PASSION

LA « MODÉLITE »

QU'ILS montent des modèles réduits pour les exposer dans des vitrines ou qu'ils préfèrent les faire vivre grâce à la radio-commande, les fanatiques de ce petit monde sont de plus en plus nombreux. Mais difficiles à chiffrer. On peut toutefois avancer qu'il se vend, chaque année, entre 2,3 millions et 3,5 millions de boîtes de « kits » en plastique. Deux fabricants français seulement s'intéressent à ce marché. La majorité des modèles sont donc importés. L'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon, sont les principaux fournisseurs d'avions, d'hélicoptères et de voitures lilliputiennes.

Le modélisme a ses modes. Il y a cinq ou six ans, le matériel militaire vivait ses heures de gloire. Aujourd'hui, c'est la maquette de voiture qui est en vogue. Modèles « rétro », voitures de rallye et de compétition, gros camions américains, ont la faveur du public. Le marché de la maquette d'avions se développe, tandis que l'enthousiasme pour les maquettes marines s'est calmé. L'engouement pour les engins radio-commandés est vif, si l'on en juge par l'affluence des jeunes dans les clubs de modélisme.

De grands enfants

Les fervents de modèles réduits avaient leurs revues spécialisées. Ils vont avoir leur salon parisien. La gare de la Bastille étant trop petite, c'est au CNIT à la Défense, que s'ouvre, le samedi 26 avril, la première manifestation consacrée au modèle réduit. Sur 18 000 mètres carrés, seront réunis une centaine d'exposants. Des animations sont prévues : circuit automobile, piste de glace où évolueront des mini-voitures équipées de pneus cloutés, réseaux de chemins de fer, plan d'eau où s'affronteront des bateaux à moteur.

Le modélisme est un loisir sans barrière. Il intéresse tous les âges et toutes les professions. Les enfants de huit à quatorze ans sont les plus gros clients, et la préfabrication poussée de certains modèles leur permet de s'initier plus facilement. Mais c'est parmi les adultes, médecins, dentistes, ouvriers, ingénieurs ou techniciens, qu'on trouve les amateurs les plus acharnés et les meilleurs.

Ceux qui n'ont pas contracté la « modélite » regardent avec étonnement ces grands enfants. Qu'est-ce qui les pousse à passer des heures entre quatre murs à monter minutieusement une Caravelle de plus de deux mille pièces ?

FLORENCE BRETON.

(Lire la suite page 21.)



NEIGES DE PRINTEMPS
FAITES VOS COMPTES
Avec des peaux de phoque

La neige fondante découvre les pâturages. Les remontées mécaniques s'arrêtent. C'est l'époque du ski de randonnée qui associe la liberté et l'effort, le soleil et le silence. Loin des pistes, voici quelques exemples de raids à ski organisés par des guides de haute montagne.

Philippe Allibert

● Tour de la Meije, du 15 au 18 mai et du 23 au 26 mai, quatre participants. 830 F comprenant l'encadrement, l'hébergement en refuge, les vivres du séjour.

★ Philippe Allibert, 10, place Charles-Dullin, 38 000 Grenoble. Tél. : (76) 25-70-10.

Jean-Louis Bernezat et Pierre de Galbert

● Champsaur (Parc des Ecrins), du 12 au 18 mai. 1 620 F.

● Autour du Glacier-Blanc (Parc des Ecrins), du 15 au 18 mai. 930 F.

● Casse déserte et Grande-Ruine (Parc des Ecrins), du 14 au 16 mai. 700 F.

Ces tarifs comprennent la pension complète en refuge, un repas commun en fin de randonnée, les remontées mécaniques prévues au cours de la randonnée, les vivres de courses, l'encadrement. Douze personnes par randonnée.

★ Jean-Louis Bernezat, Cedex 302, 38500 Voiron. Tél. : (76) 05-10-28.

Bernard Botta

● La Meije orientale, du 10 au 11 mai. 400 F.

● Une traversée en Oisans (Neige-Cordier, Ecrins). 900 F.

Ces tarifs comprennent l'encadrement, l'hébergement en refuge, les vivres, les remontées mécaniques éventuelles.

★ Bernard Botta, Névache, 05100 Briançon. Tél. : (76) 21-16-34.

Jacques Dubuisson

● Chamonix-Zermatt, du 5 au 11 mai.

● Nice-Briançon, du 19 au 26 mai.

● Oberland, du 2 au 8 juin.

● Les « 4 000 » de SAS FEF, du 9 au 15 juin.

Le prix de ces randonnées est fixé de façon forfaitaire, soit deux jours : 250 F, trois jours : 450 F, quatre jours : 600 F, une semaine : 1 200 F.

★ Jacques Dubuisson, 20, galerie des Baladins, 38100 Grenoble.

Jean-Louis Georges et Claude Rey

● Tour de l'Oisans (Grande-Ruine, les Agneaux, Neige-Cordier, Dôme-des-Ecrins, pic de Dormillouse), du 11 au 17 mai. 1 550 F comprenant l'encadrement, l'hébergement en refuge, les vivres du raid. Douze participants.

★ Jean-Louis Georges, Herbeys, 38320 Eybens. Tél. : (76) 89-66-61.

Les guides de Guillestre

● Le tour de la Meije, du 15 au 18 mai. 1 100 F.

● Tour des Ecrins, du 19 au 23 mai. 1 100 F.

Ces tarifs comprennent l'encadrement, l'hébergement en refuge, la nourriture, les remontées mécaniques éventuelles.

★ Bureau des guides, 05600 Guillestre. Tél. : (92) 45-54-37.

Les guides du Queyras

● Circuit en Valais (Arolla) du 15 au 18 mai. 1 100 F (six-sept participants).

● Tour des Grandes-Jorasses, du 19 au 23 mai. 1 380 F (quatre-six participants).

● Le Mont-Blanc, du 24 au 26 mai (quatre-six participants).

Ces tarifs comprennent l'encadrement, la nourriture, l'hébergement et les transports pendant le raid.

★ Robert Mandin. Bureau des guides du Queyras, 05470 Aiguilles. Tél. : (92) 45-72-63.

Claude Jaccoux

● Benevolo, du 9 au 11 mai, 800 francs.

● Glacier de la Vanoise, du 15 au 18 mai, 1 100 francs.

● Les « 4 000 » de Saas-Fe (Suisse), du 23 au 26 mai, 1 400 francs.

Ces tarifs comprennent l'encadrement, l'hébergement en refuge, les vivres, les remontées mécaniques et les transports pendant le raid.

★ Ski grand tourisme E.S.F., Nanda-de-Vi, 73210 La Plagne, tél. (79) 09-00-40.

Michel Zalio et Michel Guerrin

● Col des Bans, du 10 au 11 mai. 320 F.

● L'Oberland (massif de la Jungfrau), du 15 au 18 mai. 1 200 F.

● Le Grand-Combin, du 24 au 26 mai. 710 F.

● Le Mont-Blanc, du 7 au 8 juin et du 8 au 9 juin. 530 F.

Ces tarifs comprennent l'encadrement, l'hébergement en refuge, les vivres, les remontées mécaniques et les transports pendant le raid.

★ Michel Zalio, Les Tournouds, Saint-Pancrasse, 38720 Saint-Hilaire-du-Touvet; ou Michel Guerrin, chemin de la Ribotière, 38330 Saint-Ismier. Tél. : (76) 52-07-76.

Quand les communes rachètent leurs remontées mécaniques

Le Salon de l'aménagement en montagne (SAM 80), qui se tient du 23 au 27 avril à Grenoble, a consacré l'une de ses journées aux relations entre les communes et les exploitants de remontées mécaniques. Depuis trois ans, un certain nombre de maires de stations de sports d'hiver remettent en question les conventions de concession qu'eux-mêmes ou leurs prédécesseurs ont signées, il y a une dizaine d'années, pour l'exploitation sur terrain communal de téléskis, de télésièges ou de téléfériques.

Plusieurs communes des Alpes sont déjà parvenues à racheter une partie, parfois la totalité, du réseau de remontées mécaniques installé sur leur territoire, après de longues et difficiles négociations avec leurs exploitants. Ainsi au Grand-Bornand, à Auron, à Combloux, à Serre-Chevalier, à Samoëns, à Colmiane, les communes contrôlent désormais leur domaine skiable et les « ficelles » qui conduisent au sommet des pistes.

Dans d'autres stations, les relations se sont franchement détériorées entre la commune et la société concessionnaire. A Tignes, le conseil municipal a voté, en avril 1978, le principe du rachat de toutes les remontées mécaniques, pour contraindre notamment le promoteur, M. Pierre Schnebelen, à respecter les engagements qui le lient à la commune. Le maire de La Clusaz, M. Yves Pollet-Villard, a, depuis trois ans, entrepris une manœuvre d'« encerclement » des remontées mécaniques concédées à une société privée en installant des télésièges et téléskis communaux exploités en régie. Son entreprise est sur le point d'aboutir ; la commune s'apprête à racheter les remontées mécaniques de la Société d'équipement touristique de La Clusaz. Estimant que *« les remontées mécaniques sont un service public »*, les élus locaux de L'Alpe-d'Huez ont décidé, le 7 décembre 1979, de devenir les « patrons » du réseau de remontées mécaniques qui dessert les pistes de la station et qui sont gérées par la Société pour l'aménagement touristique de L'Alpe-d'Huez. Le conseil municipal reprochait à la SATA de *« décider de sa propre politique sans tenir compte des souhaits et des volontés exprimés par les élus. Ainsi, elle se substituait aux autorités légales dans la politique d'aménagement et de développement de la station »*. La SATA a été déboutée, le 9 avril 1980, de son action devant le tribunal administratif de Grenoble, tendant à obtenir l'annulation de la délibération du conseil municipal de L'Alpe-d'Huez, et la SATA décidait de proposer une refonte de la convention de concession, et de procéder à une augmentation du capital social de la société, portant la participation de la commune d'Huez de 21 % à 48 %. En échange, celle-ci renoncerait à sa décision de rachat.

Le mouvement de « contestation » des maires des stations de sports d'hiver s'est enfin manifesté à l'occasion d'une réunion tenue le 3 avril à Grenoble. Vingt-quatre maires ont rappelé que les domaines skiables et les remontées mécaniques sont l'outil économique essentiel des stations et que, trop souvent dans celles-ci, les intérêts privés ne coïncident plus avec ceux des collectivités locales. Les maires ont demandé que les décrets d'application de la loi de juin 1979 sur les transports publics d'intérêt local *« leur assure le contrôle de l'exploitation du domaine skiable et notamment celui du service public que constituent les remontées mécaniques »*. En adoptant une telle attitude, les maires estiment agir en conformité avec les textes sur l'aménagement de la montagne, qui recommandent la maîtrise du développement local par les collectivités locales.

« Sans le contrôle du domaine skiable, une commune ne peut pas maîtriser l'économie locale », constate le maire de La Clusaz. *« Par sa politique tarifaire une société privée peut mettre en échec la politique de développement d'une station. »* Des conflits multiples ont surgi dans plusieurs villages de montagne, où les concessionnaires des remontées mécaniques, qui sont souvent également les principaux promoteurs immobiliers de la station, exercent un pouvoir jugé excessif par les maires. Il y a vingt ou trente ans, lors de la création de certaines stations de ski, des sociétés privées ont récolté toutes les autorisations de passage sur l'ensemble du territoire enneigé et ont même eu souvent l'usage des alpages communaux, qui leur a été accordé par un bail de longue durée, sans qu'il y ait la moindre clause d'obligation ou de déchéance, note un rapport administratif.

Les maires, qui estiment que les remontées mécaniques sont devenues *« l'élément stratégique »* d'une station, entendent soit racheter le réseau installé sur leur territoire, soit renégocier les conventions de concession qui les lient à des sociétés privées, afin de pouvoir assumer un meilleur contrôle sur leur domaine skiable.

Le président du Syndicat national des téléfériques, M. Gabriel Viard, souligne que, *« dans la plupart des stations, l'exploitant de remontées mécaniques est le principal contribuable et le plus gros employeur »* et qu'il est faux de prétendre que les élus sont dans l'impossibilité d'intervenir sur la politique tarifaire des exploitants. Enfin, de nombreuses sociétés privées de remontées mécaniques se demandent s'il est bien « moral » que les communes *« cueillent un fruit qui a mis une quinzaine d'années à mûrir alors qu'elles n'ont pas planté l'arbre »*.

CLAUDE FRANCILLON.

DE FOIRE EN SALON

LA « MODÉLITE »

(Suite de la page 19.)

Le modéliste est avant tout un travailleur solitaire qui aime créer de ses propres mains. Tête-à-tête silencieux et captivant, qui lui permet de s'évader du quotidien pour créer son propre monde, souvent aussi pour matérialiser un rêve qu'il n'a jamais pu réaliser. Combien de maquettistes d'avions auraient souhaité être pilotes ? Mais, ô paradoxe ! ces évadés du temps présent reconstituent avec minutie le monde qu'ils ont quitté. L'authenticité du modèle est une condition *sine qua non* du modélisme. Ce qui motive ces auteurs, c'est de reproduire la vie en miniature. Une façon comme une autre de la dominer, de se l'approprier.

Mais, dira-t-on, le temps nécessaire à leurs constructions, comment ces artisans le trouvent-ils ? La réponse est simple. Ce loisir prend le pas sur leurs autres occupations.

Le maquettisme est aussi une occasion de s'instruire, d'accumuler des documents, d'analyser comment les choses sont faites. Lauréat des bourses Adolphe-Lafont, Jean-Claude Chazarain, conseiller d'éducation, a construit de ses mains un chalutier vendéen qui fait 1,35 m de long et qui pèse 40 kilos. Pour le réaliser, il a passé ses vacances sur un chalutier dont il a relevé les plans et les cotes. La construction lui a pris un an.

Chaque fois qu'il crée, Jean-Claude Chazarain part de rien. « *J'aime me débrouiller tout seul*, dit-il. *Le bois mis à part, j'utilise ce que je trouve dans les poubelles.* » Son chalutier est une petite merveille. Les cinq marins pêcheurs travaillent sur le pont, animés par un mécanisme de réveille-matin. Le radar fonctionne et on entend même la voix du vrai capitaine.

Michel Julshomme, quarante-neuf ans, a une locomotive dans son jardin. Construite par lui, bien sûr. L'engin fait 3,50 m de long et pèse avec son tender 500 kilos. En Touraine, cet électromécanicien, modéliste depuis l'âge de neuf ans s'est aménagé son propre réseau ferré. Un kilomètre de voies, quinze aiguillages, quatre passages à niveau, un dépôt pour garer ses quatre machines et ses quinze wagons, petits mais assez grands pour transporter une dizaine d'amis. Michel Julshomme ne se limite pas aux trains. En partant d'une simple gravure il a reconstitué une corvette à vapeur. Les premiers essais ont eu lieu avec succès sur le lac du Vésinet. La pièce la plus surprenante de sa collection est un cargo. Un mécanisme radio-commandé déclenche un incendie à bord. Le cargo coule. Un remorqueur est envoyé à sa rescousse. Il récupère l'épave. Quelques réparations, une ou deux retouches de peinture seulement suffisent pour la remettre en état et la voilà prête pour un nouveau « happening ».

Comme dans la vie

Le modéliste ne se contente donc pas de construire, il anime. Voir rouler, flotter, voler l'engin sur lequel pendant des mois il a travaillé. Les progrès effectués par la radio-commande n'ont fait que l'encourager. On trouve aujourd'hui des ensembles finis, fiables et relativement peu onéreux. Avec 1 500 francs, on dispose de tous les équipements nécessaires pour faire voler un avion. Plus onéreuse, la voiture radio-commandée coûte de 2 500 francs à 3 000 francs.

Passe-temps individuel, le modélisme débouche souvent sur l'aventure collective. Le dimanche, le bricoleur solitaire retrouve la camaraderie technique des autres mordus. Dans un sous-sol de la gare de l'Est, autour d'un réseau ferré très compliqué, se réunissent deux fois par semaine les complices du petit train. On compte parmi eux trente pour cent seulement de cheminots. A chaque rencontre, chacun déballe avec précaution un matériel différent. La nouveauté est entourée et appréciée. « *On s'amuse bien quand il y a cinq à six rames en circulation. On peut se dépasser, manœuvrer, faire rentrer les trains en gare.* »

L'avion, le bateau, l'auto-radio-commandés ont aussi leur clubs, leurs fédérations, leurs championnats à l'échelon national et international. La Fédération française d'aéromodélisme possède trois cents terrains d'évolution et organise cette année plus de sept cents compétitions. Les maquettistes de bateaux se retrouveront, les 24 et 25 mai, à Beauvais, pour le championnat de France. Après la présentation et le parcours radio-commandé, on assistera à des combats navals, à des débarquements d'engins militaires, à des opérations de sauvetage. Tout aussi spectaculaire sont les compétitions automobiles. La Fédération française d'automobile radio-commandée met à la disposition des concurrents quatre circuits permanents. Dominant la piste sur un podium, les pilotes contrôlent leurs petits bolides vrombissants. Ces répliques exactes à l'échelle 1/8e des Matra, des Porsche 917 et des Alpine Renault, font 60 centimètres de long. Leur moteur de 3,5 cm3 de cylindrée ne cesse d'améliorer ses performances. Il permet d'atteindre les 100 kilomètres-heure en ligne droite. L'épreuve requiert de l'habileté et de l'endurance.

Comme dans la vie. Comme aux Vingt-Quatre Heures du Mans.

FLORENCE BRETON.

★ Du 26 avril au 4 mai : CNIT, niveau 3. Heures d'ouverture de 10 h à 19 h. Entrée : 12 F. Demi-tarif de 7 à 14 ans. Gratuit en dessous de 7 ans.

HABITAT ET BRICOLAGE

(Suite de la page 19.)

1980 voit la consécration de cette évolution. Douze organisations de consommateurs ont demandé et obtenu un stand commun. Un colloque sera consacré, le 7 mai, à la lecture et à la compréhension des contrats d'achat. Enfin, les associations de consommateurs transmettront aux organisateurs les réclamations enregistrées durant la foire. En retour, le comité des expositions les tiendra informés des suites données à ces protestations.

Comment s'explique la présence de plusieurs salons sous la dénomination « Foire de Paris » ? « *Certains salons ou foires de province sont subdivisés en sections d'activités*, explique M. Taelman. *Notre taille nous a contraint, depuis 1972, à une plus grande clarté. Nous avons regroupé nos exposants par thèmes, chaque thème ayant son salon. La cohabitation de salons complémentaires évite au consommateur de revenir plusieurs fois : ainsi trouvera-t-il, en une seule visite, ce qu'il cherche en matière de logement, de bricolage, d'amélioration de l'habitat et d'équipement ménager.* »

Ce sont les désirs des visiteurs et leurs critiques formulées auprès des hôtesses qui orientent les thèmes de la Foire. La maison séduit de plus en plus, qu'elle soit résidence principale ou secondaire, location ou propriété.

Quant aux loisirs, l'attrait qu'ils exercent se renforce chaque année. Le sport et le bricolage arrivent en tête des préoccupations des consommateurs interrogés, devant les voyages, le jardinage, les activités culturelles et l'artisanat. « *Nous souhaitons rajeunir notre clientèle et le thème des loisirs attire beaucoup plus les jeunes que celui de la maison* », dit M. Taelman.

La notoriété de la Foire de Paris ne doit pas faire oublier qu'avec 45 millions de francs elle ne représente qu'un quart du chiffre d'affaires global du comité des expositions, qui dépend de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Certes, elle en est le porte-chapeau, mais les salons professionnels du prêt-à-porter, des papiers peints et revêtements muraux placent, eux aussi, la France dans le peloton de tête des organisateurs européens de foires et de salons... évidemment, dominé par une République fédérale d'Allemagne industriellement triomphante.

ALAIN FAUJAS.

★ Parc des expositions, porte de Versailles. Du samedi 26 avril au dimanche 11 mai. De 10 heures à 19 heures. Nocturnes jusqu'à 22 h. 30, les mardis 29 avril et 6 mai, les vendredis 1 et 9 mai ; 12 F, 8 F et 6 F.



NOS COMPAGNONS

Plus de platanes, plus de Midi...

EN dépit des efforts financiers et des traitements préventifs et curatifs qui ont été appliqués depuis des années, la maladie du dépérissement mortel qui frappe le platane méditerranéen continue à étendre ses ravages. Les traitements ont sans doute une efficacité insuffisante, mais celle-ci ne peut être réelle qu'accompagnée de sévères mesures prophylactiques, pratiquement impossibles à réaliser en zones urbaines.

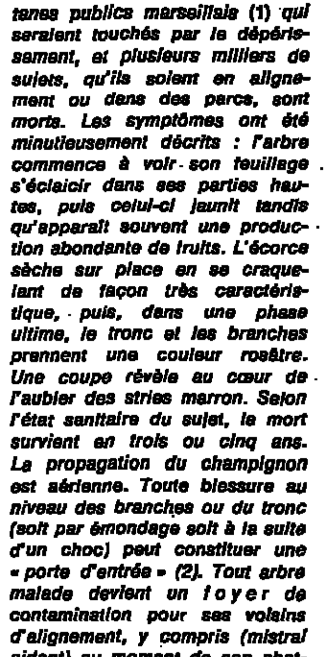
Le mal frappe particulièrement à Marseille, mais la récente visite dans cette ville de spécialistes des espaces verts de Milan, Gênes, Turin, venus consulter leurs confrères marseillais (devenus, à leur corps défendant, des spécialistes), confirme que cette maladie, qui menace l'espèce, n'est pas, comme on l'a cru trop longtemps, une épidémie « marseillaise ».

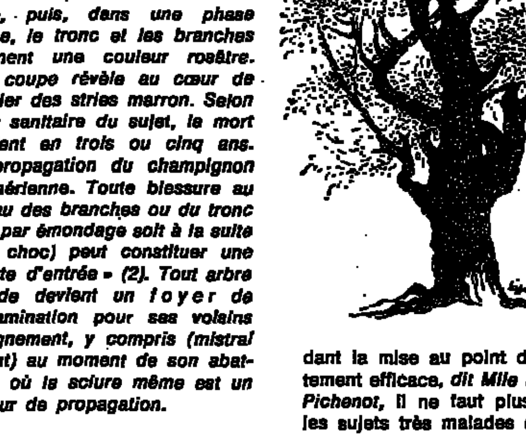
A Turin, on a constaté l'apparition des premiers signes de dépérissement l'été dernier. A Naples, neuf cents sujets plantés alors que Murat régnait encore ont dû être abattus. Il semblerait que, comme à Marseille, l'apparition du mal coïncide avec l'arrivée des troupes américaines en 1945. A cette époque, la maladie sévissait sur les platanes d'outre-Atlantique, et il se pourrait que les caisses de munitions fabriquées dans ce bois aient été un facteur de contamination. Aujourd'hui, la Toscane, la Vénétie, les régions de Pistoia et de La Spezia, comme celle de Naples, sont touchées. Mais plusieurs régions de France, d'Espagne, de Grèce et même de Pologne ne sont pas épargnées.

Pour sa part, la ville de Marseille, par l'intermédiaire de la direction de l'écologie et des espaces verts, a dépensé quelque 4 millions de francs pour engager une lutte de vitesse contre la propagation de la maladie. Mais les résultats ne sont pas ceux que l'on avait espérés, si bien qu'on peut — sans vouloir dramatiser — se demander si le platane ne va pas disparaître à brève échéance du paysage méditerranéen.

La ville de Marseille avait passé un contrat d'étude de deux ans (1973-1975) avec le laboratoire de biologie végétale de l'université Aix-Marseille-I, que dirige Mlle Mathilde Pichenot au centre Saint-Charles. Ce contrat lui a permis d'isoler, pour la première fois en France, l'agent responsable : c'est un champignon microscopique du groupe des escomycètes, le Ceratocystis Fimbriata E. et H. Le ceratocystis est responsable par son espèce ulmi de la maladie du dépérissement qui frappe l'orme depuis le début du siècle. L'espèce fimbriata a causé des ravages voici quarante ans dans de nombreuses villes de l'Est américain.

On estime à quelque huit mille cinq cents le nombre de platanes publics marseillais (1) qui seraient touchés par le dépérissement, et plusieurs milliers de sujets, qu'ils soient en alignement ou dans des parcs, sont morts. Les symptômes ont été minutieusement décrits : l'arbre commence à voir son feuillage s'éclaircir dans ses parties hautes, puis celui-ci jaunit tandis qu'apparaît souvent une production abondante de fruits. L'écorce sèche sur place en se craquelant de façon très caractéristique, puis, dans une phase ultime, le tronc et les branches prennent une couleur rosâtre. Une coupe révèle au cœur de l'aubier des stries marron. Selon l'état sanitaire du sujet, la mort survient en trois ou cinq ans. La propagation du champignon est aérienne. Toute blessure au niveau des branches ou du tronc (soit par émondage soit à la suite d'un choc) peut constituer une « porte d'entrée » (2). Tout arbre malade devient un foyer de contamination pour ses voisins d'alignement, y compris (mistral aidant) au moment de son abattage, où la sciure même est un facteur de propagation.





Les spores du Ceratocystis Fimbriata

A partir du printemps 1976, la direction de l'écologie de Marseille a entrepris des campagnes de traitement, plaisamment (mais improprement) baptisées « vaccination », au cours desquelles, à l'aide de compresseurs, était injecté un fongicide.

Si une protection satisfaisante a été obtenue chez des sujets encore jeunes et vigoureux, le traitement perd de son efficacité avec les trop nombreux « vieillards » qui constituent le parc des platanes marseillais. D'autant plus que tous ces centenaires sont pratiquement des « frères siamois » obtenus par bouturage et non à partir de la graine, ce qui est beaucoup plus long. Cette pratique, généralisée, a fragilisé l'espèce, qui ne se régénère pas.

Expérimentalement, de bons résultats avaient pourtant été obtenus par l'équipe que dirige Mlle Pichenot, avec des fongicides systémiques (3) de synthèse du groupe benzimidazoles et thiophanates injectés dans le tronc.

Après plusieurs expériences de traitement, on s'oriente vers l'utilisation de fongicides, pour l'instant seulement testés en laboratoire, les uns, comme le méthylthiophanate, très actif pour combattre la germination des spores du Ceratocystis Fimbriata, déjà connus dans le commerce, les autres nouveaux. « En attendant la mise au point d'un traitement efficace, dit Mlle Mathilde Pichenot, il ne faut plus laisser les sujets très malades contaminer les autres. Il ne faut pas hésiter à abattre les arbres trop atteints ou trop âgés, et à en sacrifier cent pour en sauver mille. »

« Expérimentalement, c'est incontestable, on sauve des platanes à qui le champignon est inoculé, explique M. Jean-Pierre Manya, directeur de l'écologie et des espaces verts de Marseille. Mais « en vraie grandeur », sur des sujets fragilisés par l'âge et les agressions urbaines, c'est une autre question. La lutte est difficile, complexe et ne peut donner des résultats rapides, ajoute M. Manya. La solution — outre sauver ce qui peut l'être — paraît passer par la création de nouvelles espèces. »

Il est évident que pareille entreprise dépasse les capacités d'une ville, voire d'une région. La riposte doit se faire au moins au niveau national et si possible international.

C'est dans ce sens que M. Charles-Emile Loo, député européen (P.S.) et adjoint à l'écologie de la ville de Marseille, a récemment posé une question écrite à la Commission des Communautés européennes, demandant qu'on réfléchisse à la création d'un organisme capable de dégager les moyens financiers permettant d'empoigner le problème à l'échelle où il est posé, « car il est fort probable, précisait-il, que, d'ici une vingtaine d'années, les villes du sud de l'Europe soient totalement dépourvues de platanes ».

Hélas, la Commission a estimé que le budget affecté au programme de recherches agricoles mis en œuvre pour la période 1979-1983 était limité, et que les priorités retenues portaient notamment sur une action de recherche sur la maladie hollandaise de l'orme, « considérée comme projet pilote en matière de recherche forestière », et une action « très limitée » concernant la maladie du cyprès.

Et de conclure : « Bien que la Commission soit consciente du problème de la maladie du platane, elle ne dispose pas présentement des moyens nécessaires pour entreprendre des études ou recherches au niveau communautaire. »

A supposer qu'elle les ait un jour, ces moyens, restera-t-il encore des arbres à sauver ?

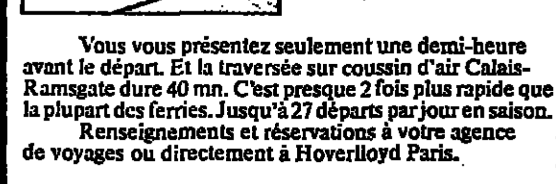
JEAN CONTRUCCI.

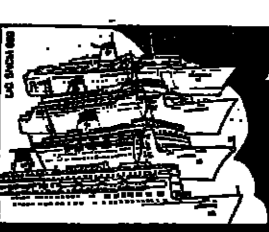
(1) Sur un « parc » de vingt-sept mille platanes « municipaux ».

(2) 80 % des platanes de parking sont atteints.

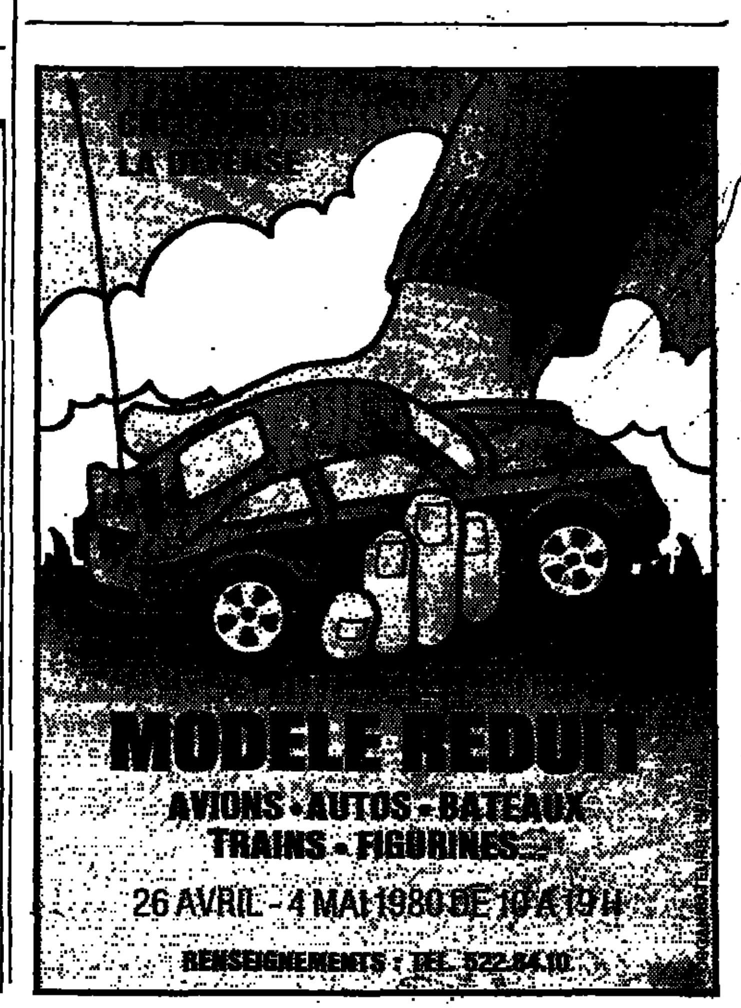
(3) Qui se propagent par les canaux véhiculant la sève.

● PRECISION. — A la suite de la publication de l'article intitulé « Le Togo ou l'Afrique en raccourci », l'agence Hotelplan nous précise qu'elle propose, au départ de Paris, Bâle-Mulhouse, Nice et Genève, un voyage de neuf jours dans ce pays (3 640 F) ainsi qu'un combiné plage et découverte (4 030 F).






Réduction



plus de Midi...

NOS COMPAG...

LES ARBRES

Des marronniers sous le scalpel

FAUDRA-T-IL débapt[illegible] un jour l'allée des C[illegible]battants, de Savig[illegible]-lès-Beaune (Côte-d'Or), po[illegible] l'appeler la rue des Abattu[illegible] Telle est la question posée pa[illegible] amis des arbres après que [illegible]unicipalité a commencé [illegible] couper les marronniers de [illegible] célèbre allée qui mène au [illegible]teau du quatorzième siècle.

Les Savignois se[illegible]lent en effet brouillés ave[illegible]eurs marronniers, vieux d[illegible]ent trente ans. Estimant que[illegible] arbres devenaient danger[illegible] « pour la population », l'a[illegible]nne municipalité avait de[illegible]é une expertise en 1976. L[illegible]rection départementale de [illegible]riculture avait étudié la que[illegible]n et conclu que certains suje[illegible]e trouvaient en mauvais ét[illegible] Elle préconisait alors l'aba[illegible]e par tranches pour perm[illegible]e de planter de jeunes ar[illegible] Mais l'allée des Combatta[illegible] est un site classé depuis c[illegible]e 1931. Mise au courant du [illegible]rojet d'abattage, la commiss[illegible] des sites demanda l'avis d[illegible] expert en arboriculture, [illegible]el proposa de couper une d[illegible]ne d'arbres et conseilla l'élag[illegible] pour les autres. On en est [illegible] là.

La [illegible]unicipalité actuelle repre[illegible]e projet de la précédente et, [illegible]mois de novembre dernier, ell[illegible]llicite une autorisation en bo[illegible] et due forme. La D.D.A. i[illegible]vient à nouveau. Ses spécia[illegible] estiment que *« d'une ma[illegible]e générale, ces arbres pré[illegible]tent, dans leur état actuel, [illegible] danger incontestable du fait [illegible] la présence de branches sè[illegible]es abondantes, ou de houp[illegible]iers volumineux supportés par [illegible]es troncs fragiles »*.

Deux solutions sont proposées : la première, radicale, consistant à abattre purement et simplement les arbres et à planter ensuite de jeunes sujets de remplacement. Le rapport officiel considère toutefois que cette solution est *« évidemment brutale »* et qu'il serait préférable, *« compte tenu du contexte humain »*, de la réaliser en deux tranches.

La seconde solution consisterait à étêter et à élaguer l'ensemble des arbres, supprimant ainsi, et pour une période minimale de quinze ans, tous risques de chute de branches.

La municipalité n'y a pas été par quatre chemins. Elle a choisi la première solution sans en avertir la commission des sites. Le 8 février, M. René Fournier, maire, signait un arrêté pour demander le barrage de la route afin de mettre en place le chantier d'abattage. Dix jours plus tard, le massacre commençait : une quarantaine d'arbres, sur les soixante-dix-huit que compte l'allée, étaient livrées aux tronçonneuses.

Les coups de théâtre allaient se succéder dans les jours suivants. Le 19 février, la commission des sites dressait un procès-verbal, tandis que l'architecte des Bâtiments de France faisait suspendre les travaux et saisissait le procureur de la République.

« Prêts à aller en prison... »

En désaccord avec ses collègues du conseil municipal, M. Christian Camp envoyait sa démission au sous-préfet de Beaune, M. Pierre Abrial, estimant que la décision de couper les arbres avait été prise *« dans des conditions équivoques »*.

Nouvelle tentative d'abattage le 22 février, mais, ce jour-là, les militants du Mouvement écologique beaunois sont prêts à empêcher la poursuite des travaux.

Le maire arrive, ceint de son écharpe, et prévient « ces messieurs » de l'arrivée imminente des forces de l'ordre.

Le capitaine de gendarmerie arrive effectivement quelques minutes après mais pour signifier au premier magistrat qu'il est dans l'illégalité...

C'est l'impasse. L'affaire commence à faire du bruit. Le sous-préfet invite les parties à une « réunion de concertation » qui aura lieu trois jours plus tard.

Chacun ressort ses arguments sous le regard bienveillant du sous-préfet.

Pour la jeune inspectrice des sites, la décision de couper n'appartenait pas à la commune mais au ministre de l'environnement. Les élus, conseiller général en tête, pensent que la responsabilité en cas d'accident revient au maire et non au ministre.

Le sous-préfet apporte de l'eau au moulin des élus : *« Vous pourrez dire à M. le procureur de la République,* lance-t-il à l'adresse du maire, *si je ne m'étais pas mis dans l'illégalité, je n'aurais pas rempli mon mandat de maire »*...

Fort de ce soutien et de celui de ses administrés, le maire s'est montré décidé à aller jusqu'au bout : *« Moi-même et mes adjoints,* a-t-il précisé, *sommes prêts à aller en prison... »*

Cette épreuve leur sera sans doute épargnée, bien que la COPRONAT (Connaissance et protection de la nature en Côte-d'Or) ait déposé plainte contre le maire le 5 mars et est prête à se constituer partie civile lorsque l'affaire sera jugée...

« Non, vraiment, les gens de Savigny n'aiment pas les arbres », affirment les militants du Mouvement écologique de Beaune, *« dès qu'ils les gênent, hop ! on coupe... »*

CHARLES MARQUÈS.

Bibliographie

NATURE DE FRANCE

Quarante scientifiques, écrivains et journalistes (dont plusieurs collaborateurs du *Monde*), tous spécialistes en écologie, ont rédigé en cinq cents pages abondamment illustrées un *Guide de la nature en France* (1), qui donne donne des envies d'escapade. On peut même penser que cinq cents pages de moyen format pour rendre compte des richesses naturelles de l'Hexagone, c'est fort peu. Il s'agit donc d'un *digest* dont l'originalité est doublée. Il s'agit d'abord de fournir aux touristes réellement intéressés par la nature des informations sur la géologie, la géographie, la faune et la flore d'une région leur permettant de la mieux comprendre. A cet égard, l'ouvrage ignore délibérément les traditionnels découpages administratifs ou touristiques pour tracer, à travers le pays, les nouvelles frontières de *« régions écologiques »*.

Il se propose aussi d'offrir aux vacanciers les moyens pratiques de la découverte. C'est l'objet de la seconde partie de l'ouvrage qui détaille près de quatre-vingts itinéraires. Aucun n'est praticable en voiture : ils sont réservés aux marcheurs, aux cyclistes, aux cavaliers, aux skieurs, aux adeptes de la voile, du canoë-kayak et même de la spéléologie.

Signalons que randonneurs et cyclistes sont gâtés puisqu'un autre éditeur (2) vient de sortir les deux derniers volumes d'une collection qui en compte déjà vingt-six et qui fournit, région par région, des cheminements de promenade extrêmement précis. Ces fascicules complètent fort bien le *Guide de la nature en France*.

Celui-ci offre une dernière particularité. C'est un livre engagé. Comme le recommande Paul-Emile Victor, qui avec son groupe a patronné le guide, *« battez-vous pour que la détérioration cesse, pour que vous puissiez, sans être obligé de partir à l'autre bout du monde, trouver encore des forêts, des lacs et de la neige vierge »*. Les lecteurs sont donc engagés à rejoindre les associations de défense de la nature dont les plus notables sont citées en référence. Aussi n'est-ce pas sans surprise que l'on découvre dans les dernières pages du guide quelques pages sur la chasse, où M. F. de Boisrouvray cherche à démontrer que sans ses deux millions de chasseurs la France serait un désert dépourvu de faune sauvage. Il y avait mieux à dire sur ce thème passionnant, que de soutenir, au prix d'accrobaties intellectuelles, un énorme et risible paradoxe. — M. A.-R.

(1) *Guide de la nature en France*, Bordas. 79 F environ.

(2) *Sentiers et randonnées de Gironde*, par Louis Perche, 35 F env. *Sentiers et randonnées du Quercy*, par Martine et Jean-Paul Chavent, Fayard, 39 F environ.

POINT DE VUE

LE TOURISME FAMILIAL, DERNIÈRE ROUE DU CARROSSE

par ANDRÉ GUIGNAND (*)

PARMI les nombreuses propositions avancées pour favoriser le départ en vacances du plus grand nombre, l'aide financière individualisée recueille de plus en plus de suffrages. Syndicats et associations réclament depuis des années l'instauration du chèque-vacances. En vain, car les pouvoirs publics font la sourde oreille.

Plus récemment, d'éminents « managers » du tourisme commercial se sont à leur tour prononcés avec conviction en faveur de la généralisation d'un titre-vacances. Celui-ci présenterait à leurs yeux un double avantage : d'une part, offrir aux vacanciers en puissance le libre choix dans la panoplie des produits touristiques disponibles sur le marché et, d'autre part, rendre progressivement caduc le tourisme dit social, gros dévoreur de fonds publics et toléré comme un mal temporairement inévitable.

Il faut se défier des affirmations trop faciles. Bien sûr l'aide à la personne doit être développée. Sans elle, 40 à 50 % des familles reçues en maisons familiales de vacances ou en villages de vacances familiaux ne pourraient y avoir accès. Cependant, si ces mêmes familles voulaient effectuer un choix commercial (centre de vacances offrant, entre autres prestations, des services enfants ou bien location saisonnière, en bord de mer l'été, en montagne l'hiver), l'allocation individuelle de vacances devrait être multipliée au moins par 2,5 en regard du taux actuellement pratiqué par les caisses d'allocations familiales.

A titre d'exemple : le séjour d'une famille de cinq personnes dans un village de vacances familial au bord de l'Atlantique, en haute saison, coûte en 1980 pour deux semaines en pension complète 4 180 F. Les bons-vacances des allocations familiales qui s'élèvent à 1 960 F réduisent ce coût de 47 % et la famille débourse en réalité 4 180 F — 1 960 F, soit 2 220 F.

Le même séjour dans un village de vacances commercial en Limousin s'élève à 10 800 F. La déduction des bons-vacances ramène le coût à 8 840 F. Pour obtenir un débours comparable à celui d'un village de vacances familial, un « titre-vacances » compensateur (en plus des bons-vacances) devrait s'élever à 6 620 F. On voit mal l'Etat, qui refuse depuis des années le modeste chèque-vacances, consentir un pareil effort.

Sur un autre plan, si, comme certains le demandent, les crédits budgétaires annuels affectés aux investissements de tourisme social étaient supprimés et transférés dans un chapitre d'aide à la personne, ils permettraient d'accueillir seize mille familles supplémentaires en maisons familiales de vacances ou en villages de vacances familiaux et environ six mille dans des villages commerciaux. Quelle goutte d'eau dans l'océan des besoins !

Au vu de considérations purement financières, il apparaît à l'évidence que le titre-vacances le plus généreux ne pourrait remplacer les équipements spécialisés de vacances familiales et à but non lucratif.

Cependant, le tourisme familial associatif ne pourrait accepter d'être toléré uniquement parce qu'il serait une sorte de tourisme du pauvre. Le tourisme familial associatif n'est pas un tourisme au rabais. Ce serait faire injure à toutes les familles qui choisissent avec enthousiasme cette formule : parce que adultes, jeunes et enfants s'y sentent à l'aise (le pourcentage d'adolescents a doublé en dix ans à V.V.F.) ; parce que les familles y trouvent les services indispensables qu'elles souhaitent à défaut de gadgets inutiles. Il est étonnant de constater que des formules inventées par le tourisme familial associatif sont partout aujourd'hui reprises. Les hôtels et clubs de vacances insistent désormais dans leur campagne de promotion sur les possibilités d'accueil des enfants en crèches ou haltes d'enfants. La para-hôtellerie, avec les services annexes, n'est-elle pas une adaptation au secteur commercial des villages de gîtes familiaux inaugurés avec succès par V.V.F. dès 1961 ?

Si maisons familiales de vacances et villages de vacances familiaux ne présentaient un intérêt certain — et pas seulement économique — verrait-on les familles solliciter en masse leur inscription ? Combien faudrait-il de lits disponibles en juillet-août pour répondre à cette demande, quand la seule association V.V.F. refuse chaque année des dizaines de milliers de candidats au séjour ?

Or, voici qu'apparaît un étrange discours, y compris de la part de spécialistes du tourisme ou de fonctionnaires. *« Faut-il vraiment prendre au sérieux un secteur qui représente un bien faible pourcentage de la capacité totale d'accueil ? »* Oubliant la cause, on dénonce l'effet. Pourquoi ce tourisme représente-t-il peu ? Qui peut le remplacer demain et comment ? Voilà les vraies questions.

Ne supprimez pas l'aide à la pierre

Le consensus est fait sur la nécessité d'accroître régulièrement le taux de départ des Français en vacances. Il y va de l'équité, comme de la nécessité, et il n'est que de voir la satisfaction des responsables quand, faisant le bilan annuel des saisons touristiques, ils peuvent arguer de cette augmentation. C'est un objectif proposé au groupe de travail réuni en vue de l'élaboration du huitième plan. A quelles catégories sociales et professionnelles appartiennent les familles dont on espère le départ en vacances ? Où iront-elles, quand on sait la saturation actuelle et l'incapacité d'accueil ?

Faut-il prendre en compte le phénomène, constaté en 1979, d'un repli sur l'Hexagone d'une partie des Français qui avaient pour habitude de séjourner à l'étranger, et la constatation inverse que les étrangers — notamment européens — sont plus nombreux chaque année à prendre leurs vacances estivales en France ?

Si le tourisme familial associatif n'est pas mis en état de satisfaire, pour partie, la pression de pareille demande, quelle réponse sera donnée ? Qui osera investir, pour une courte occupation, en des lieux dont la réputation touristique n'est pas faite ? Et qui, avec la meilleure volonté et sans esprit de profit, pourra le faire, sans le concours de la collectivité nationale et aussi des régions et des départements ?

Voilà qui fait baisser les bras et prouve que le tourisme familial associatif coûte cher au pays ? Hélas pour lui, en regard de son rôle social irremplaçable, il n'est pas, comme certains le prétendent, dévoreur de fonds publics. Pour s'en convaincre, il suffit de connaître les sommes consacrées à cet usage (le montant des crédits du tourisme, pour les villages de vacances, s'élèverait en 1980 à 20 millions de francs). Pour les cent dix-sept équipements construits par l'association V.V.F. en vingt ans, au profit des communes — lesquelles en sont propriétaires sans en supporter les charges, ni financières ni d'entretien, — les subventions publiques, tous ministères confondus, représentent 13 % du montant des investissements. Parallèlement, la réalisation de ces équipements a rapporté à l'Etat 17,6 % en T.V.A. non récupérable. La réforme récente autorisant le remboursement de la T.V.A. aux communes maîtres d'ouvrage intervient à temps pour moraliser une situation dans laquelle un tourisme de service a rapporté à la collectivité plus qu'il ne lui a coûté.

Et c'est ce tourisme-là qu'on dénoncerait aujourd'hui ? Qui veut noyer son chien...

Puisque attaqué, il se voit contraint au rappel d'évidences. Il n'a de leçons à recevoir de personne en matière de rentabilité économique. Créant des emplois permanents ou saisonniers, il rémunère aussi correctement ses salariés que les autres formes d'hébergement, mieux même en ce qui concerne les catégories les plus modestes. Comment réagiraient les professionnels si demain devait s'appliquer la convention collective signée par les associations de tourisme social associatif ?

Il ne déshonore pas les grandes stations littorales ou alpines. Le temps est révolu où sa place était tolérée comme un mal nécessaire, voire un alibi social, plutôt à l'écart des centres commerciaux ou lieux de plaisance. Le revirement des promoteurs à son égard est significatif. Qui fait fonctionner les équipements, telles les remontées mécaniques, ou anime les stations hors saison ? Qui a pris l'initiative des premières écoles à la neige, etc., etc ?

Ce plaidoyer, que d'aucuns jugeront excessif, apparaît aujourd'hui nécessaire — au risque de la prétention. Gérant des équipements publics, nous estimons devoir dire qu'aussi légitimes apparaissent le développement et l'amélioration des aides à la personne, ils ne sauraient camoufler le projet plus ou moins conscient, plus ou moins avoué, de réduire, voire de supprimer, l'aide à la pierre. Il serait de peu de profit que les familles disposant d'un revenu supplémentaire pour leurs vacances n'aient pas la garantie de le pouvoir utiliser dans des struc-ures dont la réponse à leurs besoins spécifiques est la raison d'être. Et cette réponse n'est bien entendu exclusive d'aucune autre forme, tout aussi nécessaire, d'hébergement de loisirs et de vacances.

Quand tout le monde prend conscience de l'urgence démographique et ...aine d'une grande politique famil..., il serait incohérent de ne pas ...tenir, pour le moins, les efforts ...néfiques entrepris depuis trois ...nnies pour aider les maisons fa...iales de vacances et villages d... acances familiaux. Qu'il s'agisse ... maintien en état du patrimoin... xistant ou de la création de ...elles structures d'accueil, des ...les financières déterminantes so... écessaires, sans faire semblant d'... rer les réalités auxquelles sont ...urd'hui confrontées les associatio... par nature économiquement ...es : inflation et renchérissemen... es prêts.

Faute de cet ...rt raisonnable, le tourisme famili... associatif (qu'on accuserait plus q... amais de représenter peu de cho...) stagnerait au profit d'un tourism... ommercial, ne pouvant qu'imparfa... ent assumer des tâches de sub...tion : aménagement du terri..., équilibre géographique solidar... sociale ; et au profit du tourisme ...ial corporatif. Or, celui-ci, bie... ue d'une valeur indiscutable, est ...ervé aux seuls salariés des entre...es nationales ou privées dispos... d'importants fonds sociaux. De ... fait, il renforce, malheureusement ...oi qu'il en ait, les inégalités social... engendrées par les aides soc...s. Il s'agit là d'un paradoxe bie... onnu de tous ceux qui œuvrent d... nne foi pour l'amélioration des ...ditions de vie des familles.

Le tourisme familial ass...tif joue un rôle social irremplaç... Il ne serait de politique fam... d'avenir qui ne lui porte la ... grande attention. Certaines mesu... prises hâtivement, ou au gré ... modes, pourraient lui porter d... coups mortels et lourds de cons... quences pour le développement d... tourisme en France. Elles seraient d'autant plus mal venues qu'unanimement les pays étrangers considèrent comme originale et exemplaire la réussite française en cette matière.

(*) Président de Villages Vacances Familles (V.V.F.).

... DU TOURISME

...pisme

SUR LES MARCHES ...

...lotourisme

HARO SUR LES BICI...

Hippisme

SUR LES MARCHES DU TRONE

QUELQUES-UNS des meille « deux ans » de la campa 1979 avaient choisi le gramme de dimanche passé ur effectuer leur rentrée.

On guettait ainsi, du coi des jumelles, *Dragon*, *Shape* et aro. Le premier nommé avait ina-taillé, par les handicapeurs, pre-mier rang du classement opéen des « *deux ans* », ex a avec l'irlandais *Monteverdi*, ap sa vic-toire dans le Grand C ium, en octobre. *Shape* avait éb en sep-tembre, lors de sa pren e course, à l'arrivée de laquelle avait battu *Corvaro*. Celui-ci avait suite gagné à deux reprises, da d'excellents lots, atteignant ains l'éclat de son précédent vai eur.

Aucun des trois rempli son contrat.

Dragon a franc ent *déçu*. Il a, comme dans le rand Critérium, essayé de se dé her dès l'ouver-ture des « boî ». Mais ce qui avait réussi e terrain lourd, où aucun advers n'avait pu rat-traper le reta initialement pris — d'autant que peloton s'était em-bourbé à la rde, — a échoué en bon terrain. agon a terminé à la dérive. Il à craindre qu'il n'ait été que le eval d'une course. En tout cas, ne sera pas celui de la saison ui s'ouvre.

Shape point, un moment, à mi-ligne oite, dans le prix de Guiche. tentative n'est pas mau-vaise ourrait encore inciter à l'optim e. Ce qui tempère gran-deme elui-ci, c'est le fait que le poule ne paraît pas s'être déve-lopp en taille et en force, depuis l'an assé. Sans lui retirer tout cré on peut se demander s'il n'a pa té essentiellement un « deux an ».

rvaro n'a trouvé que tardive- t le passage, mais il n'a pas eu, rs, l'envolée du cheval de derby on voyait en lui. Sa course reste onne, puisqu'il a terminé second. ais elle a confirmé les rumeurs de Chantilly : il n'est plus le pre-mier dans son écurie, ce qu'il semblait être à l'automne. *Noureyev* et *Providential* sont passés devant lui dans les plans de conquête de sa « maison ». Il ne faut cependant pas le négliger : à défaut d'un derby, il peut y avoir un Jockey-Club, un Grand Prix de Saint-Cloud, ou quelque autre trophée de pre-mière grandeur, dans ses grandes foulées qui ne sont pas sans rap-peler celles de son père, *Vaguely Noble*.

Les premiers rôles de la pré-cédente tournée ayant, peu ou prou, manqué leur entrée, trois seconds rôles se sont aussitôt rapprochés de la rampe. Il s'agit de *Julius Caesar*, *Kareliaan* et *Shakapour*.

Il n'a pas suffi, au premier nommé, pour vaincre, de venir et de voir. Peut-être même aurait-il dû se contenter de la seconde place si *Kareliaan* avait eu moins de difficultés à rompre, au propre et au figuré, le cercle de ses malheurs, ce qu'il fit, finalement, avec un manque de ménagements qui valut quatre jours de suspension à son jockey, Yves Saint-Martin (« *pour avoir*, selon la formule habituelle des commissaires, *gêné ses concurrents* »). Ce *Julius Caesar* n'a pas moins déployé, au passage devant le pavillon, des foulées au moins dignes de la première marche du trône. Une petite réserve pour la suite de sa carrière : au rond de présentation, il paraissait plus « affûté » que les autres. Son entraî-neur, Serge Boullenger, essaie, fort habilement, chaque année, d'ame-ner ses chevaux en condition, avant ceux des grandes écuries, pour faire provision avant que les ogres n'ou-vrent toute grande la bouche. Il n'est pas exclu que *Julius Caesar* ait, dès dimanche, « couru son derby ».

Un poulain à sacrifier

En tout cas, il disputera le vrai, celui d'Epsom. Son propriétaire, Robert W. Dilley, est anglais (maté-riel de travaux publics). Donc, son rêve était d'avoir ses couleurs dans le Derby : c'est le rêve de tout Anglais quand il ouvre son premier compte en banque. Depuis quinze ans, il achetait dans ce but, sans parvenir au résultat, trois ou quatre yearlings chaque année.

« *J'ai vu, au haras de la Pomme, une poulinière à vendre 40 000 F, qui marche merveilleusement bien*, lui dit, un jour, le courtier Patrick Barbe. *Elle n'a rien fait en course, mais si elle avait un fils qui engage ses postérieurs de façon aussi sou-veraine qu'elle, ce pourrait être un cheval de derby.* »

Ainsi, Robert W. Dilley devint-il propriétaire de *Julius Caesar*, parce que sa mère, *Queen Street*, posait, en marchant, ses postérieurs un peu plus loin que la normale. Toutes les méthodes sont bonnes, quand elles réussissent, et — ce n'est pas *Julius Caesar* qui le niera — tous les chemins mènent à Rome.

Je troquerais volontiers mes jumelles, un matin, contre celles de l'entraîneur François Mathet, pour savoir, ou essayer de savoir, lequel des deux Aga Khan, *Kareliaan* et *Shakapour*, est le meilleur. La majo-rité des suffrages vont à *Kareliaan*. J'inclinerais plutôt pour *Shakapour*. C'est un affreux cheval : un œil vairon ; une immense liste blanche qui, non seulement, le « fait boire dans son lait » (1), mais encore doit l'y faire voir et presque enten-dre : quatre grandes balzanes.

« *Un poulain à sacrifier à la nais-sance tant il est laid* », disait, avant la course, un grand éleveur.

A l'arrivée, l'opinion avait certes changé. Car toutes ces disgrâces recouvrent une rare puissance. *Shakapour* n'a cessé d'accroître son avantage à partir du moment où son jockey lui a rendu la main, et ce en galopant maladroitement comme un poulain qui ne sait pas encore très bien ce qu'on lui demande. Une certitude : quand il le saura, les autres auront mal aux jambes.

Que Paul de Moussac nous excuse : sa *Luth de Saron* mérite amplement de figurer au palmarès de la semaine. Elle était la plus belle au départ du prix Vanteaux. Elle a été la meilleure à l'arrivée, mais non sans peine. « *Poète, prends ton luth...* » Non, ce n'était pas l'heure de la poésie : « *Jockey, prends ton stick...* »

Une petite nouvelle : Daniel Wildenstein, qui, depuis deux ans, a abandonné l'élevage au profit de l'achat de chevaux confirmés, a acquis *Grandak*, à Noël Pelat, chez qui il le laisse à l'entraînement. On cite un prix de 600 000 francs, qui nous paraît modeste.

Enfin, une anecdote. Après sa victoire dans le prix Robert Hen-nessy, à Auteuil, le *Djinn* a pris la première place de la Coupe d'or de l'obstacle. Sa propriétaire l'utili-sait depuis deux ans comme cheval de concours. Attendant un enfant et par conséquent ne pouvant plus monter, elle décida, afin qu'il ne se rouille pas trop, de le remettre à l'entraînement chez J.-R. Lyon. Depuis, le *Djinn* accumule les vic-toires. Oui, tous les chemins mènent à Rome.

LOUIS DÉNIEL.

(1) On dit d'un cheval qu'il boit dans son lait quand la marque blanche que beaucoup de sujets portent en tête est tellement impor-tante qu'elle atteint les lèvres.

Cyclotourisme

HARO SUR LES BICLOUS !

LA télévision française a mal choisi son moment pour supprimer la populaire émission « Sur deux roues », comme le rappelle la Fubicy (Fédération française des usagers de la bicyclette). Cette émission sur le vélo et le cyclomoteur est remplacée par une autre sur... l'automobile, au moment où (sans compter les appels aux « écono-mies d'énergies ») le cyclisme, de sport de loisir, devient l'une des deux ou trois principales activités de plein air des Fran-çaises et des Français !

Au milieu du boom mon-dial dans lequel est entré depuis un an le commerce du cycle, la France fait bonne figure. Après avoir doublé, entre 1968 et 1979, pour atteindre 2 300 000 machi-nes, les ventes de vélos enregis-trent un nouveau bond qui devrait les porter au niveau record de 2 500 000 engins en fin d'année. Les constructeurs se livrent donc à l'étude du phéno-mène. Première conclusion, le parc français de vélos, déjà réévalué de 12 millions à 15 mil-lions d'unités en 1979, serait, en fait, de... 18 millions de vélos « actifs » (roulant au moins une fois par mois). L'absence d'im-matriculation rendait les comp-tages malaisés : les achats entre 1970 et 1979 s'élevant à 17,6 mil-lions, à partir d'un parc ayant toujours avoisiné les 10 millions, la réévaluation effectuée paraît raisonnable.

En dix ans, le nombre des cyclotouristes adhérents à des clubs ou associations est passé de dix mille à une centaine de mille environ, dont les trois quarts membres de la Fédération française de cyclotourisme, qui rassemble environ mille neuf cents clubs. Ceux-ci constituent le sommet d'une pyramide dont la base est formée de « prome-neurs » du dimanche (mais aussi du samedi, du mercredi et même du lundi pour de nombreux commerçants). D'autre part, le passage à l'heure d'été a favorisé le cyclotourisme et l'entraîne-ment à la compétition (19 139 courses en France en 1979 : un record du monde !), l'heure de tombée de la nuit laissant deux à quatre heures libres dès la fin du travail. Si on considère que dans le Midi et le Sud-Ouest le climat autorise la pratique du sport cycliste une bonne partie de l'hiver, le cyclotourisme s'avère un loisir de moins en moins saisonnier.

Encore les Japonais

C'est cependant le « vélo pour tous », la randonnée familiale sans prétention sportive, qui devrait prendre un nouvel essor, le cyclotourisme « organisé » (rallyes, brevets, concentrations) atteignant déjà d'impression-nants sommets. Première cible des constructeurs, la clientèle féminine : 25 % des ventes en 1977, 35 % aujourd'hui. Révolu est le temps où madame suivait le « champion » en voiture... Les organisateurs de rallyes sont nombreux à prendre des mesures supprimant ces véhicules sui-veurs, dont la quantité prenait d'inquiétantes proportions : en incitant les cyclotouristes à se munir d'un sacoche de guidon, en exigeant un engagement écrit de n'être point suivi et en demandant à la gendarmerie locale de refouler (en montagne surtout) les voitures portant les numéros minéralogiques étran-gers à la région. Les achats de tandems, en augmentation, confirment la tendance à la « féminisation » de la bicyclette.

Seconde cible, les voyages à vélo et le cyclo-camping. Las de pratiquer l'auto-stop au bord des autoroutes, attirés par l'aven-ture totale que constituent les raids, les jeunes de dix-huit à trente ans se passionnent de plus en plus pour cette activité. Sou-cieux d'aider ces derniers vrais explorateurs, Motobécane vient d'élargir le champ d'action de sa Fondation pour le raid (1). Vingt-cinq lauréats (au lieu de quinze en 1979) se partageront 100 000 F en bourses, sans comp-ter du matériel et des équipe-ments. Les bénéficiaires effec-tueront un stage de mécanique et de photo. Un récit circons-tancié sera exigé au retour, par-fois deux ou trois ans après...

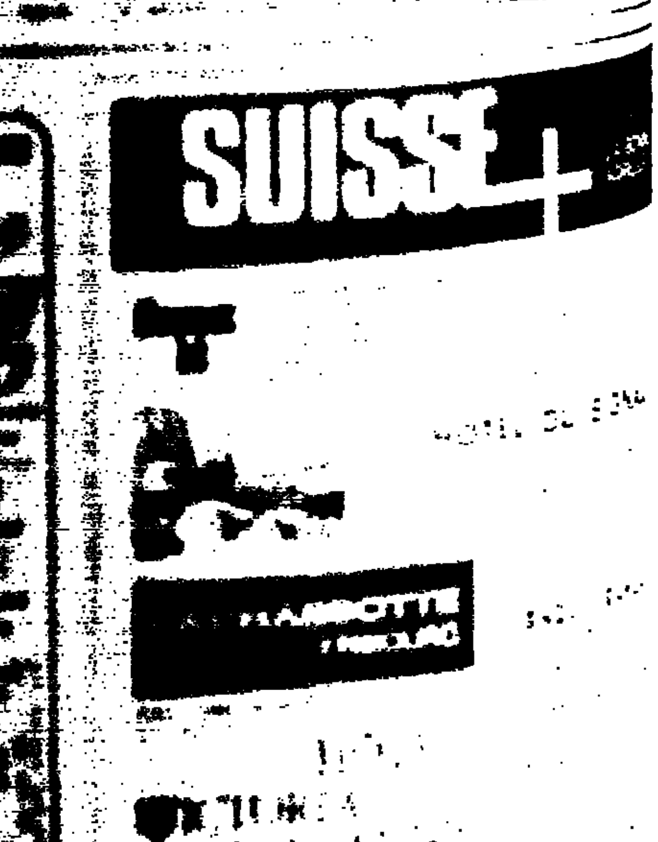
Le vélo véhicule utilitaire, si pratique pour les courtes dis-tances et qui constitue, par exemple, le moyen de transport individuel privilégié des éco-liers de huit à quatorze ans, ne figure pas aujourd'hui dans notre propos. Toutefois, addition-nés, vélos et cyclomoteurs repré-sentent en France un total de vingt-quatre millions de deux-roues, de quoi faire réfléchir les administrations nationales et locales, qui continuent à les ignorer dans les plans de cir-culation.

Rejetés par l'Etat et les communes, les cyclistes français sont pris très au sérieux par les... Japonais. Une étude menée par les industriels nippons a montré que le pays d'Europe où cyclo-tourisme et sport cycliste se développaient le plus était la France. Hélas ! à Paris, dans les ministères comme à la télévision, personne ne sait lire le japonais.

MICHEL DELORE.

(1) Patrick Crozel, B.P. 202, 93502 Pantin cedex.





Plaisirs de la table

RIVE GAUCHE

EH bien, d'abord saluons un renouveau, celui de *Lapérouse* (51, quai des Grands-Augustins (6e), tél. : 326-68-04). Façade rénovée, personnel changé, cadre toujours exceptionnel et apaisant d'un vieux Paris qui se refuse à disparaître et, avec le chef, Jean-Pierre Bonjean, une cuisine de qualité, juste « saucière » ce qu'il convient (laissons la cuisine minceur aux esthètes !) et sage comme il se doit. De grandes assiettes mais pleines de choses appétissantes comme ce fondant légume et saumon au concassé de tomates et fines herbes, ce gâteau de foies blonds aux écrevisses, la salade de langouste (tiède, cuite au sortir du vivier, ce qui n'est pas si commun !), la sole grillée, le turbot aux poireaux, un panaché de rognons et ris de veau à la sauge, une solide côte de bœuf au roquefort, etc. Comptez 250 F avec un vin honnête. Et retrouvez le chemin du plus joli, du plus émouvant, du plus attachant des vieux restaurants de Paris ! Dîner ici, en salon particulier, est une fête, dont nous avaient privés la succession de farfelus qui succédèrent à Topolinsky défaillant.

C'est aussi une résurrection, mais d'un autre ordre, que ce *Sybarite* (6, rue du Sabot (6e), tél. : 222-21-56), né sur les ruines d'un Petit-Sabot qui ne marchait pas d'un bon pied. Les deux salles sont gentilles, un peu sombres, mais le nouveau propriétaire et cuisinier, Daniel Pons, qui nous vient du Sud-Ouest, veut bien faire sa cuisine de terroir, de la garbure (15) F) à la fricassée de foies de volaille aux cèpes (24 F), de la cassolette d'escargots aux ailerons de canard (26 F) au ventre de veau à l'ancienne (35 F), avec des plats quotidiens du genre petit salé aux lentilles et des desserts « maison », des vins entre 25 F et 30 F, un menu à 69 F, service compris, fort copieux et soigné. C'est là un restaurant gentil pour le soir et les repas d'amitié. Dans ce quartier, ce n'est pas si commun.

Le Bistro 121 (121, rue de la Convention (15e), tél. : 557-52-90), tel qu'en lui-même... On le retrouve toujours avec plaisir, avec ses nourritures solides et bon enfant, ce « style Moussié » qui enchantait Curnonsky et que le décor de Slavik ne gâte qu'à peine : le poisson cru mariné et le faux-filet cru aux trois sauces le disputent à la champignonnade d'escargots petits gris, le pâté chaud d'anguilles et les poissons à la vapeur et aux algues ou encore ce « *Au fumet de homard toute la mer en marmite* » (60 F), qui poétise la cuisine. Mais surtout, à mon goût, la tête de veau gribiche, la poule au pot comme à Figeac (mercredi et vendredi), les salades « *de tous les accompagnements possibles* », les fromages de qualité bien choisis, les desserts exceptionnels (avec le fameux sorbet Bernard Blier), et surtout la gentillesse et le prix des vins, la gentillesse aussi du service... Tout cela, qui tient du métier et de la rigueur de Jean Moussié, de sa famille, de son équipe, forme un tout que l'on aimera. Au point que je me demande pourquoi j'ai attendu si longtemps pour retrouver mon verre de cunac et ce faux-filet au poivre vert légitimement baptisé « 121 » puisqu'il n'y a qu'ici qu'on le trouve (sauf dimanche soir et lundi).

Dans ces rues misérabilistes, sorties d'un film de Carné, une impasse porte le nom oublié de Napoléon Chaix (1807-1865), imprimeur devenu célèbre par son indicateur. C'est à cette enseigne qu'André Pousse, homme orchestre, directeur artistique des cabarets à la bonne époque, coureur cycliste « pistard », comédien de l'écran et tout-parisien, mais surtout, côté inconnu de l'homme, bon vivant, bon gourmand, ami sûr de ses copains et grand amateur de lectures, a ouvert un restaurant qui, après quelques années, s'affirme comme un très bon et, de surcroît, si l'on y vient tard le soir, comme un endroit où soufflent l'esprit et l'amitié. Mais, en plus, le cuisinier est bon et les plats sont bien servis, avec une « ronde des pâtes fraîches », un confit tiède de canard aux deux choux crus, des saint-jacques aux calvilles originales, un filet d'aiglefin en choucroute, une pièce de veau au citron et, à commander en début de repas, la merveilleuse et aérienne tarte aux pommes chaudes. Bons vins ; bons alcools : on est ici chez un connaisseur. Comptez 150 F pour un repas signé Gérard Magnan, mais auquel Pousse et sa jolie Jocelyne d'épouse ne sont pas étrangers : *Napoléon Chaix*, 48, rue Balard (15e), tél. : 554-09-00.

LA REYNIÈRE.

UN RÉVEIL

C'était un vieux petit restaurant à demi endormi. Cela s'appelle à présent du nom du patron et chef « Jenny Jacquet » (136, rue de la Pompe, tél. 727-50-26, fermé dimanche). Il est du Val de Loire ce garçon, et a travaillé avec Albert Augereau, le maître du beurre blanc des Rosiers-sur-Loire. Ce beurre blanc on le retrouve ici, avec bien d'autres plats sérieux, des prix honnêtes, des vins de Loire intéressants. J'en reparlerai mais, déjà, apprenez le chemin de chez « Jenny Jacquet ». — L. R.

MIETTES

● *Deux adresses à Aix-en-Provence : les Caves Henri-IV* (32, rue Espariat, tél. 27-86-39), où M. Banzo, qui vient de Vaison-la-Romaine, réussit bien, et *le Picotin* (16, rue de la Paix), aux menus à 42 et 75 F intéressants.

● *Frédéric Piepenburg,* meilleur ouvrier pâtissier d'Allemagne, après un périple en Amérique du Sud, est revenu *Chez Edgard* (4, rue Marbeuf (8e), tél. : 750-51-15). Les becs-sucrés y retrouveront ses merveilles, le « forêt noire », la « sacher torte », la « galette florentine », auxquels il faut ajouter un parfait au gingembre et une pâtisserie brésilienne au coco, le « quimdim ».

● *Félix Benoit, joyeux gourmand lyonnais,* vient de publier chez Solar *A la découverte du pot-aux-roses,* explication des proverbes et locutions. Relevons d'abord ces aphorismes d'autrefois : « *Un œuf n'est rien, deux font grand bien, trois c'est assez, quatre c'est trop, cinq donnent la mort !* » Ou encore : « *Qui vin ne boit après salade est en danger d'être malade* » (qui vient à l'encontre des ukases œnologiques). Enfin : « *Vin sur lait c'est souhait, lait sur vin c'est venin.* » Ce passionnant petit bouquin nous donne aussi l'origine de « faire ripaille ». Quant à l'expression « *Cucul la praline* » (excusez m'en !), elle est allusion à une variété de noix de coco de l'île Praslin et appelée « *coco-fesse* ».

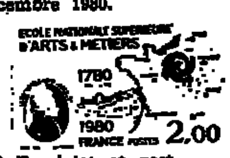
● ERRATUM. — Le numéro de téléphone qui était donné, dans la dernière chronique, pour celui du restaurant « Le Clair de la Lune », 9, rue Poulbot, 75018 Paris, était erroné. Il s'agit du 258-97-03.

Philatélie

N° 1 634

FRANCE : Arts et Métiers.

Un timbre est appelé à souligner le deuxième centenaire de la création de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers. L'ENSAM a pour vocation de former des ingénieurs pour les secteurs les plus divers de l'économie. Vente générale le 19 mai (19e/80). Retrait prévu pour le 5 décembre 1980.



2,00 F, violet et vert.

Format 36 × 22 millimètres. Maquette de Pierre Boyer (logotype d'Arthus-Bertrand), gravé par Georges Bétemps. Tirage : 7 000 000 d'exemplaires. Taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 17 et 18 mai, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au centre sportif Guy-Lejeune, avenue de l'Ile-de-France-prolongée, à Liancourt (Oise). — Oblitération « P.J. ».

— Le 17 mai, de 0 h. à 12 h., au bureau de poste de Liancourt. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 75019 Paris (aux Halles de Paris, porte de Pantin), le 27 avril. — « Douze heures pour Israël ».

⊙ 75015 Paris (porte de Versailles, Palais Sud du Parc, bâtiments 2 et 3), du 26 avril au 11 mai. — Foire de Paris. (Cachet petit format.)

⊙ 69000 Lyon (Palais des sports), le 1er mai. — Championnats d'Europe juniors de gymnastique.

⊙ 63510 Aulnat (aérogare), le 3 mai. — Cinquantenaire du Rotary Club de Clermont-Ferrand-Royat.

⊙ 74800 La Roche-sur-Foron (foire-exposition), les 3 et 4 mai. — 50e Foire de Haute-Savoie et du 12e Salon international de la machine-outil de décolletage.

⊙ 59300 Valenciennes (mairie), les 3 et 4 mai. — Cinquantenaire du Club philatélique valenciennois.

⊙ 34400 Lunel (école publique Henri-de-Bornier, boulevard Saint-Fructueux), le 4 mai. — 4e Exposition philatélique scolaire.

⊙ 34700 Lodève (mairie), les 3 et 4 mai. — XXVIe congrès philatélique Languedoc-Roussillon.

⊙ 59760 Grande-Synthe (vélodrome), le 3 mai. — Inauguration.

⊙ 59140 Dunkerque (centre social Albeck), les 3 et 4 mai. — Journées « Portes ouvertes ».

⊙ 67000 Strasbourg (hôtel de ville), le 5 mai. — Journée de l'Europe « Jean Monnet ».

⊙ 76000 Rouen (stand de l'armée, à la foire), le 7 mai. — Journée de l'armée française.

⊙ 06000 Nice (palais des Expositions), du 9 au 14 mai. — Festival international du Livre.

⊙ 87000 Limoges (Etablissements Legrand, 128, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny), le 10 mai. — 25e anniversaire du Cercle philatélique Legrand.

⊙ 59140 Dunkerque (musée municipal), les 10 et 11 mai. — 30e anniversaire du Cercle amical des P.T.T. de la région.

⊙ 31000 Toulouse (CNES, 18, avenue Edouard-Belin), le 10 mai. — Journée « Portes ouvertes sur l'espace ».

EN BREF...

● BELGIQUE. — « *Floralies gantoises* », *5, 6,50 et 9 fr., pour les deux dernières valeurs papier phosphorescent (8-3-80).*

● BELGIQUE. — *Depuis le 28 janvier, un 5 fr., du nouveau type Lion héraldique » avec monogramme « B » est en service à la Société Nationale des Chemins de fer belges.*

● CAMEROUN. — *20e anniversaire de l'indépendance, 50 fr., et 3e congrès ordinaire de l'U.N.C. à Bafoussam, 50*

● COMORES. — « *Année de la Sainte Ville de Jérusalem 1400 H. 1980* » *60 fr. et « Occupation de La Mecque par Mahomet » (630-1980), 75 fr.*

● CÔTE-D'IVOIRE. — *20e anniversaire de l'ASECNA, 60 fr. et Journée du timbre, 65 fr.*

● DJIBOUTI. — « *Papillons* », *5 fr., colotis ... et 55 fr., danaus chrysippus.*

● FINLANDE. — *Série Croix-Rouge finlandaise, champignons comestibles 0,60 + 0,10, 0,90 + 0,15 et 1,10 + ... mk (19-4-80).*

● FINLANDE. — *Série « Europa 80 » (CEPT) 1,10 et 1,30 mk, avec comme personnages célèbres Frans Emil Sillanpää, écrivain, et Artturi Ilmari Virtanen, biochimiste (28-4-80).*

● GABON. — « *Lake Placid 80* », *100 et 200 f. ainsi qu'un bloc-feuillet avec ces deux valeurs ; élection du président de la République Hadj Omar Bongo, 30 fr.*

● GRANDE-BRETAGNE. — *Série de « monuments historiques », 10 1/2, 12, 13 1/2, 15 et ... 1/2 p., Buckingham Palace, Albert Memorial, Royal Opera House, Hampton Court Palace et Kensington Palace (7-5-80).*

● GRÈCE. — *Jeux olympiques de 1980 (Moscou), cinq timbres représentant des stades ... : 8 dr., Olympie ; 14 dr., ... ; 18 dr., Epidaure ; 20 dr., ... et 50 dr., détail du stade d'Athènes. (10-6-80.)*

● HAUTE-VOLTA. — « *Journée du timbre 1980* », *55 fr. (timbre sur timbre).*

● LUXEMBOURG. — *Sport pour tous », 6 fr. et « Prévention des accidents du travail », 2 et 6 (28-4-80).*

● MALI. — « *75e anniversaire du Rotary International* » *(...), 220 fr., 250 fr. et 430 fr. Dessins ... J.-B.-E. Chesnot. Offset, Cartor.*

● MALI. — « *Jeux olympiques d'hiver, Lake-Placid 1980* » *(PA), 200 fr. patinage et 300 fr. ... à ski. Les deux timbres (ensemble) également en bloc-feuillet. Dessins de Claude Haley. Offset, Bâle.*

● MALI. — *Jeux olympiques de Moscou, 200, 300 et 400 fr. ... les mêmes valeurs en bloc-feuillet.*

● MAURITANIE. — *Les arbres du pays, 12 et 15 UM.*

● NIGER. — *La cour du sultan du Niger, 45 et 60 fr. ; Journée mondiale de la santé, 100 fr.*

● POLYNÉSIE. — *Aquaculture, ...5 et 22 fr.*

● SUÈDE. — *En raison de hausse des tarifs postaux : 1,50 ... (rouleaux et carnets), 2,00 Kr. (rouleaux) à l'effigie du roi Carl XVI Gustaf ; 1,40 et 1,60 Kr (rouleaux), type « Prendre soin » ; entiers, 1,40 Kr., carte postale, 1,50 Kr., lettre et 2,00 Kr., aérogramme, vendu respectivement à 1,65, 1,80 et 2,40 Kr. (1-5-80).*

● TCHAD. — « *20e anniversaire de l'ASECNA* », *15 et 30 fr.*

● TOGO. — « *Lake Placid 80* », *50, 100, 200 fr. et un bloc-feuillet avec 100 et 300 fr.*

ADALBERT VITALYOS.







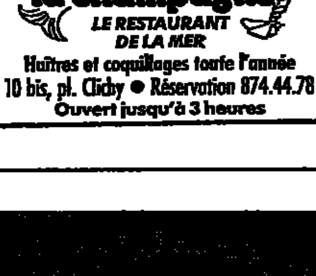




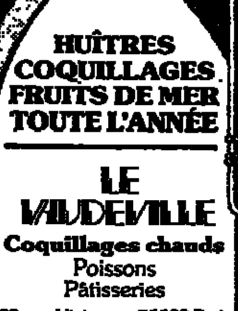




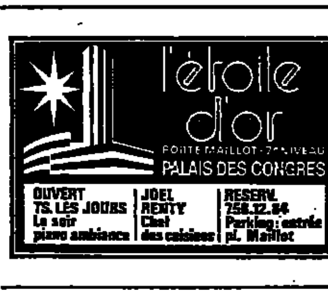








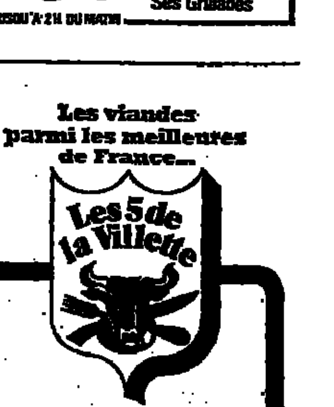


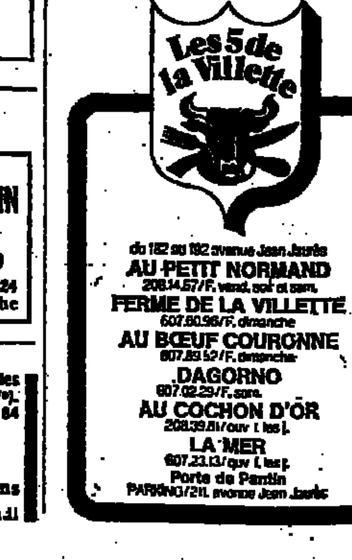


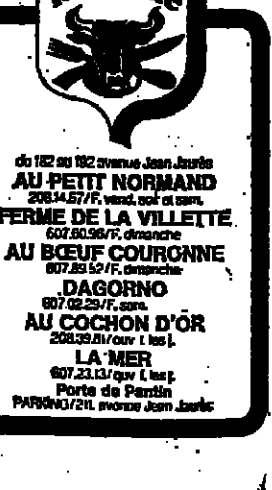


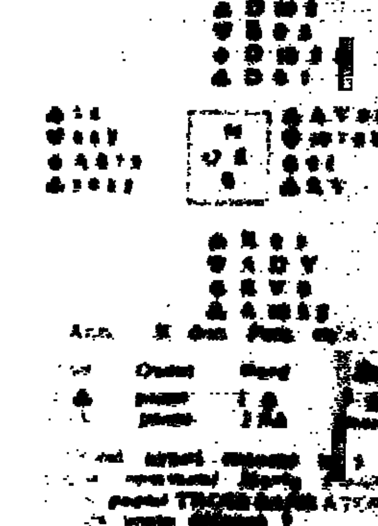












Jeux

échecs N° 862

SIMPLE ET PRÉCIS

(Tournoi des candidats, Bad Lauterberg, avril 1980.)
Blancs : R. HUBNER
Noirs : A. ADORIAN
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	21. T×d2 (q)	Rf7
2. Cf3	Cç6	22. Td4! (r)	Tb8
3. Fb5 (a)	g6 (b)	23. Ca4!	Ré8 (s)
4. 0-0 (ç)	Fg7	24. Th4	Td8
5. Té1	Cf6 (d)	25. T×h7	Rf8
6. ç3 (é)	a6 (f)	26. Th4	Cç6
7. F×ç6	d×ç6 (g)	27. Tç4	é5
8. h3 (h)	0-0	28. g3	Rf7
9. d4	ç×d4	29. Rg2	Rg6
10. ç×d4	ç5 (i)	30. Tç3	Fh6 (t)
11. é5 (j)	Cd5	31. F×h6	R×h6
12. d×ç5	Cb4	32. Cb6	Td2
13. Cç3	Ff5 (k)	33. Cç4	Td7
14. Cd4!	Cd3 (l)	34. Tb3!	Rg6
15. C×f5!		35. Tb6! (u)	é4
	g×f5 (m)	36. Cd6	Cd8
16. Té2	C×é5 (n)	37. g4!	f×g4
17. Fg5!	D×d1 (o)	38. h×g4	Té7
18. T×d1	f6 (p)	39. Cf5	Té5
19. Fé3	Ta-d8	40. b4	Cé6
20. Té-d2	T×d2	41. T×b7	abandon (v)

NOTES

a) Une variante peu jouée dont les objectifs sont simples et efficaces : construire un solide centre de pions par ç3 et d4 tout en empêchant l'adversaire de se développer normalement, suivant les schémas usuels de la défense sicilienne.

b) Une autre idée est 3..., é6 comme dans la partie Winawer-Steinitz de 1867. Après 4. 0-0, Cf6 : 5. é5, Cd5 ; 6. Cç3, la supériorité des Blancs est nette selon Boleslavsky, mais ce jugement doit être nuancé : par exemple, 5..., Cç7! ; 6. a4, g6 ; 7. Dé0, Fg7 ; 8. Té1, 0-0 ; 9. d3, Cd4 ; 10. Fç4, d5 ; 11. é×d6, D×d6 ; 12. C×d4, ç×d4 ; 13. Cé4, Dç8 ; 14. Cg5, h6 ; 15. Cf3, Fé6 avec des chances à peu près égales (Haag-Padevsky, 1958). La continuation du texte passe pour donner aux Noirs les meilleures perspectives d'égalisation.

ç) Meilleur que 4. ç3, Cf6! ; 5. Dé2, Pg7 ; 6. 0-0, 0-0 ; 7. d4, ç×d4 ; 8. ç×d4, d5 ; 9. é5, Cé4 ; 10. Cç3, C×ç3 ; 11. b×ç3, Ca5 ; 12. h3, a6 ; 13. Fd3, Fd7 avec égalité.

d) Si 5..., a6 ; 6. F×ç6, b×ç6 ; 7. d3, Cf6 ; 8. é5 ; si 5..., Db6 ; 6. Ca3, d6 ; 7. h3, Fd7 ; 8. ç3, Cf6 ; 9. d4, ç×d4 ; 10. ç×d4, d5 ; 11. é×d5, C×d5 ; 12. Db3, Fé6 ; 13. Cg5! et si 5..., é6 ; 6. F×ç6, b×ç6 ; 7. d3, Cé7 ; 8. é5!

é) Et non 6. é5, Cd5 ; 7. Cç3, Cç7 ; 8. F×ç6, d×ç6 ; 9. Cé4, Cé6 ; 10. d3, 0-0 ; 11. a4, b6 ; 12. a5, Tb8 avec égalité si 6. Cç3, 0-0 ; 7. F×ç6, b×ç6 ; 8. h3, d6 ; 9. é5, Cd7 ; 10. é×d6, é×d6 ; 11. d3, Tb8 ; 12. Fg5, f6 ; 13. Ff4, Cé5 (Hecht-Spassky, 1973).

f) 6..., 0-0 était préférable : 7. d4, ç×d4 ; 8. ç×d4, d5 ; 9. é5, Cé4 ; 10. Cç3, C×ç3 ; 11. b×ç3, Ca5 ; 12. Da4, a6 ; 13. Ff1, Fg4 et l'avantage des Blancs est minime. Après 6..., Db6 ; 7. F×ç6, D×ç6 ; 8. d4, ç×d4 ; 9. ç×d4, C×é4? ; 10. d5, Dç4 ; 11. Ca3! les Blancs sont mieux.

g) Ou 7..., b×ç6 ; 8. é5, Cd5 ; 9. d4, ç×d4 ; 10. ç4!, Cç7 ; 11. C×d4, ç5 ; 12. Cb3, Cé6 ; 13. Cç3, Fb7 ; 14. Cd5, d6 ; 15. Cf4, 0-0 ; 16. C×é6, f×é6 ; 17. Dg4, Tf5 ; 18. Ff4! (Gurguenidze-Stein, 1971).

h) Il est nécessaire de prévenir le clouage Fg4.

i) Une décision importante qui vise à alléger les tensions au centre.

j) Si 11. d×ç5?, D×d1 ; 12. T×d1, C×é4 et si 11. d5, b5 suivi de Fb7 et les Noirs ont un jeu satisfaisant.

k) Si 13..., Cd3 ; 14. Té2, C×ç5 ; 15. Fé3!

l) Attaquant T et C.

m) Si 15..., C×é1 ; 16. Ch6+, F×h6 ; 17. F×h6, Cd3 ; 18. F×f8, R×f8 ; 19. é6.

n) Ou 16..., C×ç5 ; 17. Fé3, Cé6 ; 18. Td2.

o) Un échange pratiquement forcé ; si 17..., Dç7 ; 18. Cd5.

p) Cette défense du pion é7 est positionnellement désastreuse mais y en a-t-il une autre ?

q) Les Blancs ont obtenu une position gagnante (majorité de pions sur l'aile - D, pièces actives, pion doublé chez les Noirs).

r) Menace 23. Tb4.

s) Perd un pion. 23..., Cç8 était meilleur : si 24. Td7, Ré8 ; 25. Cb6, Cé5.

t) Echangeant le F inactif.

u) Hubner joue avec une parfaite précision.

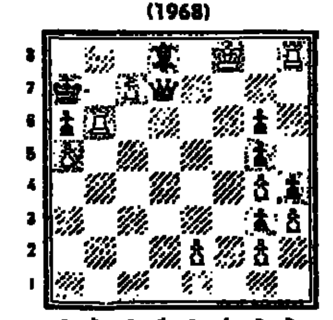
v) Car si 41..., Cf4+ ; 42. Rg3, Cé2+ ; 43. Rh4 menaçant mat sur g7.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 861

A.-V. ALEXIEV, « 64 », 1970.
(Blancs : Ré7, Pa2, b2, f2. Noirs : Rh6, Pb5, é6, g5, h7.)

1. Rf6! (si 1. a4?, é5 ; 2. b4, é4 ; 3. a5, bxa5 ; 4. bxa5, g4 ; 5. a6, g3, nulle et si 1. Rxé6?, Rg6 ; 2. a4 ; h5 ; 3. b4, h4), Rh5 ; 2. a4, é5 ; 3. Rxé5, Rg4 ; 4. b4, h5 ; 5. a5, bxa5 ; 6. bxa5, h4 ; 7. a6, h3 ; 8. a7, h2 ; 9. a8=F et les Blancs gagnent.

ÉTUDE
M. BORDENYUK
(1968)



BLANCS (9) : Rf8, Tb6 et h8, Pa5, ç7, é2, g2, g4, h3.
NOIRS (8) : Ra7, Dd7, Fd8, Pa6, g3, g5, g6, h4.
Les blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 859

SACRIFICE IMMÉDIAT

Dans cette donne, il fallait jouer d'une façon inhabituelle pour gagner le contrat.

♠ D 10 2
♥ R 9 3
♦ D 10 3 2
♣ D 9 7

Ouest : ♠ 5 4 ♥ 8 4 2 ♦ A 8 7 5 ♣ 8 6 4 2

Est : ♠ A V 9 8 7 ♥ 10 7 6 5 ♦ 6 4 ♣ R V

Sud : ♠ R 6 3 ♥ A D V ♦ R V 9 ♣ A 10 5 3

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♣	passe	1 ♦	1 ♠
1 SA	passe	3 SA	passe...

Ouest ayant entamé le 5 de pique, *comment Marty Fleisher a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse :

Le déclarant a fourni immédiatement *la dame de pique* du mort ! C'est un coup classique (quand Est a annoncé la couleur) pour empêcher Est, après avoir pris avec l'as, de rejouer de la couleur sans livrer deux levées.

Supposons que le déclarant fasse la faute de mettre *le 10 de pique* (ou le 2). Est couvrira avec le valet (ou le 8 de pique) et, si Sud prend avec le roi de pique, il ne pourra empêcher Est de faire *tous les piques quand* Ouest rejouera pique...

Voici comment le coup s'est déroulé dans la réalité. *Est prit la dame de pique avec l'as,* et il contre-attaqua cœur. Sud prit et joua évidemment carreau. Ouest mit l'as et continua pique pour le 10 du mort, le valet et le roi, puis le déclarant tira ses cartes maîtresses à carreau et à cœur :

♠ 2 ♥ 9 ♣ D 9 7

♠ 9 8 7 ♣ R V

♠ 6 ♥ A ♣ A 10 5

Sur l'as de cœur, Est défaussa un pique, et *Sud lui donna la main à pique* pour l'obliger à jouer trèfle. Il réalisa ainsi un pique, trois cœurs, trois carreaux et deux trèfles...

LE FESTIVAL DE CANNES

Chaque année, depuis 1965, un grand match se déroule à Cannes au bridge-rama entre les Français et les Italiens. L'année dernière, nos joueurs avaient gagné par 37 IMPs, mais la 100e et dernière donne était étonnante.

♠ A D 8 2
♥ R 3
♦ V 8 7
♣ V 8 7 6

Ouest : ♠ V 10 9 5 ♥ V 5 ♦ R-10 6 3 2 ♣ R 5

Est : ♠ 6 4 3 ♥ D 10 9 7 6 4 ♦ 5 4 ♣ 4 2

Sud : ♠ R 7 ♥ A 8 2 ♦ A D 9 ♣ A D 10 9 3

Ann. : O. don. tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Chemla	Forquet	Lebel	Masucci
passe	passe	passe	1 ♣
passe	1 ♠	passe	2 ♣
passe	3 ♦	passe	2 SA
passe	3 ♣	passe	3 SA...

Ouest entama sa quatrième *meilleure à carreau, le 3. Le déclarant* fit la levée avec le 9, puis il monta au mort grâce au roi de cœur pour faire l'impasse à trèfle qui échoua. Ouest contre-attaqua pique, mais le déclarant fit le reste. *Comment Masucci, en Sud, a-t-il joué* pour faire trois de mieux (petit chelem) au contrat de TROIS SANS ATOUT quelle que soit la défense ?

Note sur les enchères :

Nord-Sud jouaient le Trèfle napolitain dans lequel l'ouverture de « 1 ♣ » garantissait au moins 17 points. La réponse de « 1 ♠ » promettait trois « contrôles », l'enchère de « 2 ♣ » était naturelle et le relais à « 2 ♦ » indiquait une distribution régulière.

COURRIER DES LECTEURS

Le Dr Jacques Dewisme, un grand spécialiste des squeezes, nous a envoyé un problème qu'il a composé et il nous demande en même temps ce qu'est l'Académie du Bridge et quelle est son adresse.

La voici : Académie du Bridge, P. Collet, B.P. III - B1040 Bruxelles.

La bascule de Galula (n° 852) : « *Cette bascule est très intéressante,* écrit J.-E. François, *mais au moment de jouer la dame de pique, la main d'Est a huit cartes et non pas sept...* »

C'est exact, le 6 de carreau s'était effectivement volatilisé sans raison, mais la solution n'en reste pas moins parfaitement valable.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 118

L'IMPORTANCE DU « O »

Championnat des PAYS-BAS, 1980.
Blancs : Av. TILBORG
Noirs : R. PALMER
Ouverture : RAPHAEL
Réplique : DUMONT fils.

1. 32-28	20-24 (a)	21. 44-39 (l)	15-20
2. 34-30	14-20	22. 30-25	
3. 39-25	10-14		24-29! (m)
4. 31-27 (b)	18-23	23. 36-31	20-24! (n)
5. 28-22 (c)	17×28	24. 50-44	18-22
6. 33×22	4-10	25. 41-36	13-18
7. 36-31! (d)		26. 38-32 (o)	
	13-18! (e)		9-13! (p)
8. 31-26 (f)	7-12	27. 43-38	11-16
9. 27-21	16×9	28. 31-27	22×31
10. 22×31	11-17	29. 36×27	
11. 31-27	6-11		17-22!! (q)
12. 27-21	23-28! (g)	30. 27-21 (r)	16×27
13. 41-36 (h)	19-23	31. 32×21	
14. 46-41	14-19! (i)		24-30! (s)
15. 25×14	9×20	32. 35×33	12-17 (t)
16. 40-34	3-9 (j)	33. 21×3	5-10
17. 34-30	20-25	34. 3×20	19-24
18. 21-16 (k)		35. 20×29	23×41
	25×34	36. 47×36	
19. 16×7	2×11		28×50!! (u)
20. 39×30	10-14	Abandon.	

NOTES

a) Réplique Dumont fils, maître parisien qui l'adopta fréquemment dans les championnats de Paris, dans les championnats de France et dans divers tournois (R.C. Keller-Dumont fils, tournoi international de La Haye, 1952, Serf-Dumont fils, tournoi olympique de Arco Di Riva, 1953, etc.).

b) Dans la variante principale Dumont fils, la suite du début est jouée différemment : 4. 37-32 (18-23) ; 5. 31-27, 40-34 ou 39-34 sont évidemment interdits en raison du coup dit de mazette, parce que extrêmement simple : (23-29) puis (17-22), etc., N + 2 et +] (17-21) ; 6. 36-31 [39-34 livrerait le coup de la bombe, extrêmement simple dans cette position : (24-30) 35×24 (19×39) 28×10 (il faut prendre du côté du plus grand nombre) (39×37), etc., N+1] (21-26) ; 7. 41-36 (26×37) ; 8. 42×31 (11-17) et 39-34 est toujours interdit par le coup de la bombe gagnant sur-le-champ dans cette position : (24-30) 35×34 (19×39) 28×10 39×26!!, N+.

c) L'occupation de cette case, avec la présence d'un pion noir à 16, d'un pion noir à 23 et d'un pion blanc à 27, diffère du type de partie Kerkhof (Van Tilborg-Clerc, *le Monde* du 24 septembre 1977, Strub-J.-T. Cazemier, *le Monde* du 1er septembre 1979) et ne présente pas de danger.

d) Sans doute le meilleur en vue d'un regroupement. Ainsi, sur 7... (12-17) ; 8. 41-36 (17×28) ; 9. 27-21 (16×27) ; 10. 31×33, jeu égal après ce deux pour deux.

e) Le coup juste qui crée une situation nouvelle contraignant presque les Blancs à se placer dans un léger désavantage positionnel pour se regrouper.

f) Assure le repli par 27-21, mais au prix de l'installation d'un pion *relativement faible à la bande* (pion à 26).

g) Renforçant leur initiative, les Noirs placent très agressivement un avant-poste au centre (partie de l'avant-poste avec des formations très différentes : Wiersma-Metsjanski, *le Monde* du 9 décembre 1978).

h) 13. 39-34 ? Perdrait le pion sur une application élémentaire du thème du coup du ricochet : 13... (24-30) ; 14. 35×24 (19×39) ; 15. 44-2? (18×16), N+1.

i) *Jeu toujours très dynamique* qui renforce le bastion central.

j) Mobilisation anticipée du pion pivot.

k) Mise à profit d'un temps de repos consécutif à l'attaque (20-25) afin de réduire d'une unité le nombre de pions faibles (pions à 26 et ce pion à 21).

l) Et non 21. 45-40 ? (28-33) ; 22. 38×20 (14×45), N+1.

m) Accentue la pression au centre et contraint les Blancs à renoncer à déloger le pion noir à 28. Ainsi sur : 23. 38-33 (29 × 38) ; 24. 43 × 22 (17×28 !) ; 25. 39-33 (28×39) ; 26. 43×34 (23-28 !), les Noirs replacent un avant-poste à 28 face à un adversaire aux forces dramatiquement disséminées.

n) Le bastion central est désormais indestructible.

o) Préférable au deux pour deux qui aggraverait la situation : 26. 37-32 (28×37) ; 27. 38-33 (29×38) ; 28. 43×41 (22-28) et les Noirs régneraient au centre en maître, devant un adversaire dépourvu de toute possibilité de contre-jeu.

p) *La dernière pierre de l'édifice,* de forme circulaire, voisine de celle du « O », dont l'importance est ici manifeste. Mais on ne peut pas affirmer pour autant que, dans la plupart des types de parties connus, l'important soit le « O ». Même remarque avec d'autres formations classiques : le triangle savant, le losange Barteling, le grand carré, la tour, le « O » central dérivé du losange Barteling, la formation du Baron, etc. Mieux vaut dire, le jeu de dames n'ayant pas livré tous ses *secrets : « La position, voilà le plus important. »*

Revenons au présent combat et à l'importance du « O » avec un exemple du G.M.I. néerlandais R.C. Keller, où, grâce à un « O » de forme quelque peu différente, il plaça un original coup de dame amené par le début suivant : 1. 33-28 (18-22) ; 2. 38-33 (12-18) ; 3. 42-38 (7-12) ; 4. 47-42 (1-7) ; 5. 31-26 (18-23) ; 6. 34-30 (12-18) ; 7. 39-34 (20-25 ?) la faute exploitée par le coup de dame 8. 26-21 ! (17×26*) ; 9. 28×17 (11×22) ; 10. 30-24 ! (19×28) ; 11. 35-30 (25×34) ; 12. 40×29 (23×34) ; 13. 32×1 !, +.

Mais où était le « O » avant le coup de dame ? Réponse : sur l'aile droite des Blancs, le « O » pouvant, comme par un effet de balancement, se trouver au centre et aussi sur les ailes.

q) Tendant un piège en incitant les Blancs à conserver sans retard l'égalité numérique.

r) Une défense permettait de continuer le combat : 30. 47-41 r1 (22×31) ; 31. 41×36 et si (12-17) ; 32. 36×27 (17-22) ; 33. 27-21 (16×27) ; 34. 32×21, etc.

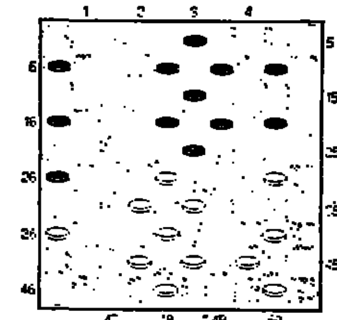
r1) Et non 26-21 ? (22-31) 37×26 (28×37 !) 42×31 (16×36), N+2 et +.

s) Le début d'une combinaison assez rare, rendue possible du fait de l'absence du pion pivot à la case 3.

t) Attention aux envois à dame.

u) Un mécanisme élégant avec enchaînement de deux rafles pour damer à la case 50.

PROBLEME
H. EEKHOUD
1947



Les Blancs jouent et gagnent.

Autre exemple de l'importance du « O », formé ici au centre par les pions à 28, 32, 33, 38, 42, 43 et 48.

● *Solution complète* : 30-24 ! (20×29,a) 33×24 (19×30) 28×19 (13×24) 36-31 (26×28) 40-34 (30×39) 44×15 !,+.

a) (19×30) 28×19 (13×24) 36-31 (26×39) 43×5 !, +.

JEAN CHAZE.

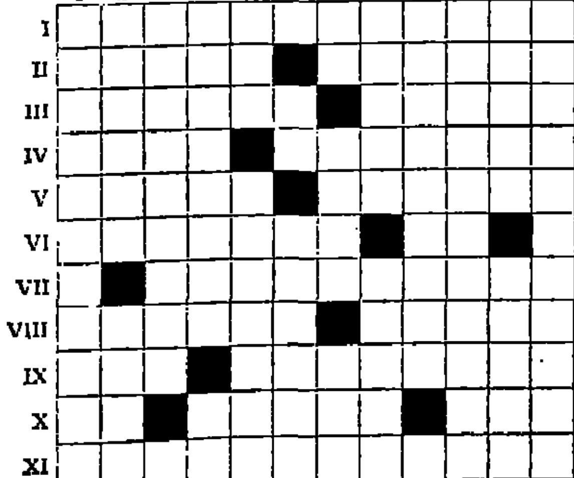
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 90

Horizontalement :

I. Giquel ou Cavada ? Voire... — II. Réclament des béliers ; Manque fâcheusement de continuité. — III. Bois ; Leurs taux sont à surveiller. — IV. Quand elle est drôle, cela fait rarement rire ; Rêve d'artiste. — V. R.A.". : ...mais fier, et même un peu farouche. — VI. Ne facilite rien ; Personnel. — VII. Ici, c'est plutôt Phèdre elle-même. — VIII. Ça tient à un cheveu ; Une manie bien désordonnée. — IX. Fâcheux souvenir ; Justifié. — X. Voyelles ; En Suisse ; Doublé, c'est ennuyeux. — XI. Il y avait des maisons pour cela, aujourd'hui il y a plutôt des perceptions.



Verticalement :

1. En cas de malheur. — 2. Pour ça, il faut creuser ; Travail forestier. — 3. Manquent d'épaisseur. — 4. Dans le coup ; Brillante conjonction. — 5. Avance ; Poussera avec la pousse. — 6. En somme ; Détachent. — 7. C'est très personnel ; Parmi les pièces ; En âges. — 8. Soulagea par pitié ; Fleuve. — 9. Tendre. — 10. Prescription, en tout cas pour le XI. — 11. Des raies en tout sens ; Pour gouverner. — 12. C'est autre chose qu'un simple gueuleton.

SOLUTION DU N° 89

Horizontalement :

I. Psychanalyser. — II. Réalise ; Socle. — III. Ortolans ; Gai. — IV. Epave ; Nigauds. — V. Mégissier ; Tea. — VI. As ; Gina. — VII. Non ; Embellies. — VIII. Et ; Pluralisme. — IX. Neveu ; Areo ; Te. — X. Transmissions.

Verticalement :

1. Proéminent. — 2. Serpe ; Oter. — 3. Yatagan ; Va. — 4. Clovis ; Pen. — 5. Hiles ; Plus. — 6. Asa ; Samu. — 7. Nenni ; Brai. — 8. Siégeais. — 9. Ls ; Grilles. — 10. Yoga ; Nitoi. — 11. Scrutais. — 12. Elide ; Emin. — 13. Ressassées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 90

Horizontalement :

1. ACDEEHLN. — 2. EEIMORSS (+ 2). — 3. AACIINTV. — 4. EEEFILORS. — 5. EIIOSSV. — 6. DEIINOS. — 7. EEEHMNTV. — 8. ALLNTUU. — 9. EEGHPRY. — 10. EGGINOV. — 11. ACEEMOR (+ 1). — 12. AJLNORU. — 13. ADEEMRS (+ 3). — 14. ADEEPRS (+ 3).

Verticalement :

15. CEELNOV. — 16. EEILLOVV. — 17. AEIOPSTU (+ 2). — 18. AEEGHILR. — 19. CDEEORUV. — 20. AAEGMNRS (+ 2). — 21. AEFGIRTT. — 22. ACIMOORR. — 23. AEEEPRU. — 24. AANORSS. — 25. ADEHLNST. — 26. EEIQSSSU.

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

* Jeu déposé.

SOLUTION DU N° 89

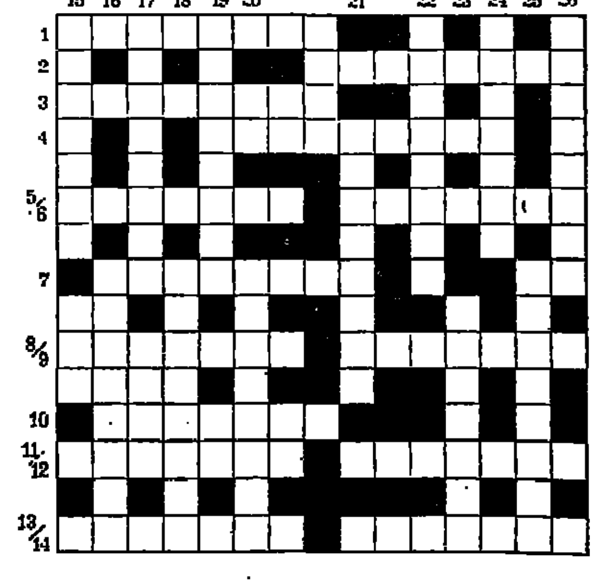
Horizontalement :

1. SINECURE (RINCEUSE). — 2. ALEXINE. — 3. MEVENDU. — 4. INAVOUE (EVANOUI). — 5. GLAUCOME. — 6. PAPEGEAI. — 7. EPEICHES. — 8. OBSTACLE (CLABOTES). — 9. MATISSE (ESTIMAS, METISSA, MISATES, MITASSE, TAMISES). — 10. ENIVRAT (VARIENT). — 11. PRELART (PLATRER). — 12. FATIGUE. — 13. OBSCENE. — 14. FAROUCH (FOURCHA).

Verticalement :

15. SAUGRENU. — 16. LEPISME (EMPILES, EMPLIES). — 17. EUNECTES. — 18. EXAUCIEZ. — 19. IVROGNE. — 20. PALIERE (EPILERA, PARELIE, PELERAI). — 21. EPSOMITE (EPITOMES). — 22. STOKERS. — 23. VALENTIN (LEVANTIN, NIVELANT). — 24. LEVIGEAS. — 25. CSARDAS. — 26. SUEDINE (DESUNIE, DINEUSE, ENDUISE). — 27. BORTSCH.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



DÉFENSE

La France doit resserrer les liens avec ses alliés et prendre l'initiative d'une concertation européenne en matière de sécurité

estime la commission U.D.F. de la défense

Le bureau de l'Union pour la démocratie française a approuvé à l'unanimité, jeudi 24 avril, le projet de rapport rédigé par la commission « défense » de l'U.D.F., composée de responsables politiques, de hauts fonctionnaires et d'anciens officiers généraux ou supérieurs, et présidée par M. Jean-Marie Daillet, député de la Manche.

Intitulé « Une doctrine de défense pour la France », ce document de soixante-dix-huit pages ne sera rendu public qu'après son adoption définitive, le 28 mai prochain. Le bureau de l'U.D.F. a en effet demandé quelques additifs — notamment sur la marine — aux rapporteurs, et il a apporté des modifications de détail ou de forme au texte original dont nous publions ci-dessous les principaux extraits.

Pour l'essentiel, la commission demande que la France resserre les liens avec ses alliés et prenne même l'initiative d'une concertation européenne, notamment avec Londres et Bonn, en matière de défense. La préparation et la rédaction du texte ont, à plusieurs reprises, provoqué de vives discussions entre les partenaires de l'U.D.F. En particulier, de nettes différences d'appréciation, pour ne pas dire plus, sont apparues entre les tenants des thèses atlantistes (le plus souvent défendues par des membres du C.D.S.) et les partisans d'une approche à la fois nationale et européenne (des représentants du parti républicain, notamment).

Avant d'avancer ses sept propositions finales pour « améliorer les conditions de notre sécurité », la commission U.D.F. prend soin de s'abriter derrière les grands textes — déclaration présidentielle à l'Institut des hautes études de défense nationale et préambule de la loi dite de programmation militaire en 1976 — qui jalonnent la pensée de M. Valéry Giscard d'Estaing en matière de défense. Mais il faut bien constater que plusieurs des remarques de la commission vont au-delà des prises de position, même les plus récentes, du chef de l'État.

Qu'il s'agisse de la désignation en clair de l'adversaire potentiel — en l'occurrence l'U.R.S.S. — de l'affirmation d'une nécessaire et quasi automatique solidarité européenne de la France, de l'acceptation d'une participation des forces françaises à une « bataille de l'avant » en Centre-Europe, au besoin avec des armes nucléaires tactiques nombreuses, ou encore de l'organisation d'une lutte armée contre l' « arrière » paralysé par la subversion, les réflexions de la commission semblent indiquer que les experts militaires de l'U.D.F. sont allés jusqu'au bout d'une logique de la solidarité avec les alliés. L'ambiguïté précédente de la doctrine, volontairement entretenue, n'est plus maintenue, et la place de la France est réaffirmée dans le camp atlantique et européen.

Au-delà des quelques singularités qui marquent encore, selon les conseillers de l'U.D.F., l'effort français de défense par rapport à celui de ses voisins de l'OTAN et de la C.E.E., la thèse principale de la commission repose bien sur cet appel à une concertation organique de la France avec ses alliés, dans une perspective commune de sécurité. Il y a quelques mois, le président de la République, auquel deux exemplaires de ce document ont été remis, avait choisi de réserver le sujet de la défense européenne, jugé inactuel.

Le document de la commission U.D.F. est-il une simple méditation, qui sera présentée en mai au R.P.R., ou est-il, déjà, une prédiction traçant l'orientation qui serait, un jour, donnée à la politique française de défense ? Il est difficile de trancher. Pour l'instant, force est d'admettre que M. Giscard d'Estaing, en ne modifiant pas à ce jour une construction militaire héritée de ses prédécesseurs à l'Elysée, devra être jugé — en un domaine qui demeure de la responsabilité suprême du chef de l'État — sur les choix d'organisation et d'armement dont il a annoncé l'imminence, et sur les considérations politiques qu'il a promis de rendre publiques à cette occasion en explication de ses propres arbitrages. — N.-J.B. et J.I.

Sept propositions

Après avoir noté qu'aucun gouvernement ne peut faire *« l'impasse sur la défense »* en excluant l'hypothèse de tout risque de guerre, la commission U.D.F. formule sept propositions :

1. — Maintien de l'effort nucléaire.

L'effort, qui ne saurait se relâcher s'agissant du développement de la force nucléaire stratégique, doit porter également sur les armes nucléaires tactiques. *« Force est de reconnaître que seul un armement nucléaire tactique nombreux et d'une bonne efficacité opérationnelle peut contrebalancer l'énorme supériorité de l'adversaire potentiel en armements classiques... »*

Parmi les moyens qui donnent *« à la dissuasion un caractère global et pas seulement partiel »* doit *« certainement figurer en bonne place l'armement nucléaire tactique dont l'action s'intègre à celle des moyens classiques terrestres, navals ou aériens, dans un concept de la bataille, lui-même inscrit dans le concept stratégique d'ensemble ».*

« Le choix est donc clair : l'organisation de la défense en Europe doit être conçue pour livrer bataille, avec le soutien d'armes nucléaires tactiques nombreuses. »

2. — Accroissement de l'effort dans le domaine classique.

L'organisation, l'équipement, l'instruction des forces classiques doivent leur donner une grande souplesse d'emploi et non les cantonner dans un seul type d'engagement.

3. — La sécurité des « arrières ».

La commission souhaite que le gouvernement donne une priorité à la sécurité du territoire, dont fait partie intégrante la défense civile.

« La subversion, en s'attaquant aux intelligences et aux volontés, se propose non seulement de vaincre, mais de convaincre (...). L'Union soviétique dispose d'une capacité de subversion inhérente au système (...). L'enjeu n'est plus, comme autrefois, un territoire ou une province, mais l'âme de toute une population. A cet égard, nos sociétés (...) offrent un terrain singulièrement favorable à l'entreprise d'un adversaire déterminé (...). Ne nous faisons pas d'illusion, l' « arrière » sera attaqué le premier : il importe de se préparer à la lutte contre la subversion.

» Il faut en particulier préparer sans plus tarder la première bataille qu'aurait à livrer la défense civile : empêcher, dans le cas d'une crise grave, la naissance et l'action aveugle de l' « armée » du refus » contre laquelle la défense militaire est impuissante (...). La défense civile doit canaliser, protéger, rassurer. »

4. — Un effort financier suffisant.

« La part du P.N.B. consacrée à la défense doit être accrue, pour atteindre 4 %, objectif économiquement raisonnable d'ici à 1982 », dernière année de l'actuelle programmation militaire.

5. — Affirmation et aménagement de la conscription.

« L'armée de conscription, fondée sur un service militaire s'adressant au plus grand nombre et d'une durée moyenne qui, pour des raisons d'efficacité, ne saurait être inférieure à un an, éventuellement modulée, apparaît comme le système le meilleur pour la France. »

La commission propose d'instaurer *« un véritable service national fournissant les effectifs militaires nécessaires pour assurer la sécurité intérieure du pays, notamment dans les services de défense civile ».*

6. — Solidarité atlantique et concertation européenne.

« L'Union soviétique est passée maître dans le jeu de la déstabilisation. (...) Directe ou indirecte, la menace est « une » et ne commence pas à nos frontières. (...) Il ne paraît pas exagéré de parler de déséquilibre dangereux en Europe. Il concerne directement la France. »

Récusant *« une défense solitaire »* qui conduit à une situation *« de neutralité fragile »*, la commission estime que *« la défense française s'inscrit obligatoirement dans l'espace européen, espace unique d'une bataille éventuelle ».* Elle préconise *« une coopération étroite, active et constante »* avec les alliés, préparée dès le temps de paix, en particulier sur mer.

« Pour ce qui concerne l'Europe, l'autonomie de décision que s'est réservée la France en refusant de placer ses forces dans un dispositif interallié dont le commandement est désigné dès le temps de paix n'implique pas le rejet d'une concertation avec les pays auxquels la lient des accords de défense, d'une nécessaire conjugaison des efforts et, le cas échéant, des actions, car celles-ci seraient inefficaces si elles n'étaient pas préparées. (...) L'alliance atlantique est pour la France un élément capital de sa défense qui, loin de contredire, complète la dissuasion nucléaire nationale. (...) La sécurité de la France se jouerait dès la première bataille en Europe. La participation des forces françaises ne peut donc être aléatoire. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté quant à l'engagement de la France. Sa contribution à la bataille doit être définie sans réticences, même si elle se réserve de décider du moment de l'engagement de ses forces. (...) Nous demeurons convaincus de la solidarité américaine, sans laquelle d'ailleurs la défense de l'Europe serait illusoire. »

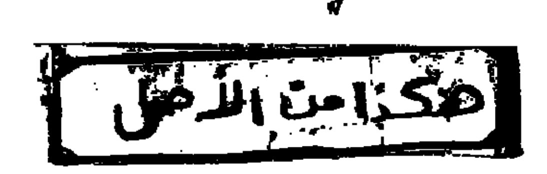
« La France, forte de sa politique d'indépendance et forte de sa capacité nucléaire, doit prendre l'initiative d'une concertation européenne en matière de défense. (...) L'objectif capable de rallier un concensus, c'est « le pilier européen » de l'alliance atlantique. (...) Il importe aujourd'hui, pour notre sécurité, de resserrer les liens avec nos alliés. (...) Il n'y aura pas de progrès dans la construction politique de l'Europe aussi longtemps que nos partenaires ne seront pas pleinement convaincus de notre solidarité. »

« Des développements européens dans le domaine de la défense exigent que le problème nucléaire soit abordé. La France et la Grande-Bretagne doivent, sans négliger la consultation avec leurs autres alliés européens, amorcer entre elles la coopération dans tous les domaines possibles : opérationnel, technique, industriel. »

7. — L'esprit de défense.

La commission invite *« les responsables de l'Etat, à tous les niveaux et en particulier celui de l'éducation »*, à développer systématiquement *« l'esprit de défense ».*

« C'est en alertant avec plus de force l'opinion publique sur les crises qui se multiplient, en informant chacun de son rôle et de ses responsabilités, que pourra se développer l'esprit de défense. »



ses alliés et prendre
en matière de sécurité
a défense

DÉFENSE

Après les déclarations du général Méry

M. SARRE (P.S.) : un revirement complet de la doctrine.

« *Les déclarations du général Méry devant la commission de la défense à l'Assemblée nationale, jeudi 24 avril, sont graves et révélatrices* », nous a déclaré, ce vendredi 25 avril, M. Georges Sarre, membre de l'Assemblée des communautés européennes, conseiller (P.S.) de Paris, et animateur, au sein du parti socialiste, du CERES.

Dans les propos visés par M. Sarre, le chef d'état-major des armées estimait que la bombe à neutrons pouvait correspondre aux besoins de la France (nos dernières éditions).

« *Le chef d'état-major des armées, qui s'était déjà illustré en prônant la participation de la France à la bataille de l'avant, fait preuve d'une belle continuité en s'étant prononcé pour la bombe à neutrons. C'est un complet revirement de la doctrine de défense. Le général Méry engage-t-il le gouvernement ?* », demande M. Sarre.

SCIENCES

DÉCÈS DU BIOCHIMISTE SOVIÉTIQUE ALEXANDRE OPARINE

Le biochimiste Oparine, membre de l'Académie des sciences d'Union soviétique, est décédé le lundi 21 avril, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

[Né le 3 mai 1894, Alexandre Oparine était l'un des fondateurs de la biochimie soviétique et l'un des précurseurs des recherches sur l'origine de la vie. Diplômé du département de physio-mathématique de l'université de Moscou en 1917, Alexandre Oparine est nommé en 1929 titulaire de la chaire de biochimie végétale de cette université. Puis, en 1946, il devient directeur de l'institut de biochimie de l'Académie des sciences, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort. Pendant qu'il est vice-président de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (1952-1966), il devient, en 1960, membre de l'Académie des sciences d'Union soviétique. Ses travaux en médecine, enzymologie, alimentation et agriculture viennent d'être loués en Union soviétique par MM. Leonid Brejnev et Alexei Kossyguine.]

ment souple.

ÉDUCATION

La grève des enseignants a été bien suivie surtout dans les écoles primaires

La grève des enseignants pour obtenir « des moyens en vue d'assurer la qualité du service public d'éducation » a été très suivie, jeudi 24 avril, par les instituteurs et institutrices des écoles maternelles ou élémentaires, bien suivie dans les collèges et les lycées par les professeurs, nettement moins bien dans les universités. Comme à l'accoutumée, les chiffres donnés par le ministère de l'éducation ou les services académiques des rectorats ne coïncident pas avec ceux des organisations syndicales.

Pour l'ensemble de la France, dans les écoles, le ministère indique 70 % de grévistes, et le SNI-P.E.G.C., 80 % ; dans le second degré (collèges et lycées, la proportion de grévistes, que le SNES estime à 80 %, est évaluée par le ministère à 50 % chez les enseignants, et à 35 % chez les surveillants.

A Paris, de l'administration aux syndicats, le pourcentage de grévistes passe de 56,67 % aux environs de 70 à 75 % dans le premier degré, de 45,9 % dans les collèges et de 38,54 % dans les lycées à 75 % pour l'ensemble du second degré, selon le SNES. Dans l'enseignement supérieur, le rectorat signale que les universités ont été peu touchées, sauf Paris-IX-Dauphine, où 50 % des enseignements n'ont pas été assurés.

Les chiffres de la capitale sont inférieurs à ceux que nos correspondants ont relevés en province. Dans l'académie de Lille, la plupart des écoles maternelles ont été fermées, de même que les écoles maternelles et élémentaires de Loire-Atlantique. Les syndicats des trois départements de l'académie de Limoges ont recensé 80 à 95 % de grévistes chez les instituteurs, 75 à 80 % des professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.). Dans l'académie de Lyon, le rectorat signale plus de 90 % d'instituteurs en grève dans la Loire et dans l'Ain, et 72 % dans le Rhône : 64 % de P.E.G.C., 51 % de professeurs de « type lycée » dans l'académie, tandis que, pour la FEN, les grévistes représentaient 70 % dans les collèges et lycées du Rhône. A Rennes, l'académie annonce 85 % d'instituteurs en grève et 64,3 % d'enseignants du second degré. A Besançon, les 45 % de grévistes dans les lycées, selon les services académiques, étaient 60 % selon les syndicats ; 45 % des enseignants du supérieur en sciences, 50 à 75 % en lettres, ont suivi le mot d'ordre, mais aucun en médecine, affirme le rectorat.

La légère diminution du nombre de grévistes constatée dans le second degré, par comparaison avec les grèves du 11 décembre 1979 et du 20 mars s'expliquerait par la proximité de la rentrée des vacances de printemps (le 21 avril en province), celle du « pont » du 1er mai, et le nombre de jeudis sans classe (1er mai, 8 mai dans certaines académies, 15 mai). Certains enseignants du second degré ont fait cours sans désapprouver la grève, d'autres se sont déclarés grévistes mais assureront un rattrapage des cours pour leurs élèves du jeudi.

La grève continue ce vendredi 25 avril qui devait être le « temps fort » du mouvement, marqué par des manifestations. A Paris et à Marseille, notamment, des enseignants ont déjà participé aux manifestations du 24 avril avec la C.G.T.

Le syndicat de l'enseignement technique de la FEN et celui de l'enseignement agricole entrent dans la grève. Samedi 26 avril, la Fédération Cornec organise une journée « écoles désertes », et mardi 29 avril (lundi 28 en certains endroits) les personnels « non enseignants » des établissements scolaires et universitaires cesseront le travail.

Jeudi 24 avril, M. André Henry, secrétaire général de la FEN, a annoncé que son organisation « ne relâchera pas sa pression ». Elle appelle tous ses syndicats à poursuivre l'action en mai et en juin sous les formes qu'ils jugeront opportunes. Chacun d'eux devra demander à être reçu par le ministre de tutelle de son secteur professionnel. La FEN recherchera un élargissement de l'action avec les centrales ouvrières sur des mots d'ordre « précis et bien délimités », qui excluent toute globalisation et tout caractère « fourre-tout » des revendications. Dans une interview à l'Agence centrale de presse (A.C.P.), M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, a considéré qu'il se « heurte actuellement à une incompréhension qui a conduit à une situation de crise ». Il invite les syndicats à reprendre le dialogue avec lui.

A Paris

« ON PENSE PLUS AU BAC QU'A AUTRE CHOSE »

Treize heures, jeudi 24 avril, dans un bar proche du lycée Henri-IV à Paris. Deux khâgneux discutent. « *La grève ? Ah ! oui, on n'est pas tellement au courant, on ne va pas en cours depuis une semaine, on prépare le concours. De toute façon, ça doit être calme.* » Un peu plus loin, accoudé au comptoir, un élève de terminale D (mathématiques et sciences de la nature) s'excuse timidement : « *En ce moment on pense plus au bac qu'à autre chose.* » Et il ajoute : « *Demain pas de cours de sciences nat', ni d'anglais ni de philo.* » Dans la cour du lycée, quelques élèves jouent au volley-ball tandis que d'autres les regardent. L'un d'eux, élève de première C (mathématiques), regrette : « *Dans notre classe, cela fait un jour et demi de cours en moins. C'est dommage, ce sont les profs les plus sympas qui manquent.* »

Non loin de là, à Louis-le-Grand, tout le monde est en classe. Tout est calme, on remarque seulement le mouvement d'un petit jet d'eau au milieu d'un carré de buis.

Quinze heures. Trois élèves du lycée Saint-Louis sont assis sur un banc. « *Ce qui se passe ? Absolument rien ! Notre prof de maths voulait faire grève, mais ils n'étaient que deux dans tout le lycée, alors !...* » Sourires. C.T.

M. BEULLAC AUX SYNDICATS : les vrais dossiers sont sur ma table, reprenons-les ensemble.

« *Je me heurte actuellement à une incompréhension qui a conduit à une situation de crise* », a déclaré M. Christian Beullac à l'Agence centrale de presse. « *Cette incompréhension n'est pas de mon fait et je la déplore. Les vrais dossiers sont sur ma table, je les étudie, reprenons-les ensemble* », a ajouté le ministre de l'éducation à l'intention des syndicats.

Pour lui, le dialogue semble passer prioritairement par la concertation avec la FEN. Interrogé sur les prises de position du SGEN-C.F.D.T., M. Beullac a en effet conclu : « *Je pense que ce syndicat, au demeurant assez marginal parmi nos enseignants, n'a pas su percevoir les vrais besoins des enfants et des familles. Il se perd dans un combat idéologique d'un autre âge qui le disqualifie. Telle n'est pas la position qu'ont adoptée d'autres organisations, et notamment la FEN, qui sont très largement majoritaires, et avec lesquelles j'ai abouti, il y a plus d'un an, au terme d'une fructueuse concertation, à un relevé de convergences.* »

La mort d'une école... et d'un village de montagne

« Si au moins nos fils s'étaient mariés... »

De notre correspondant

Grenoble. — Treize écoles rurales ont été fermées dans le canton de Mens (Isère) depuis un demi-siècle. Situés en moyenne montagne (740 mètres d'altitude), les villages du Trièves continuent à se dépeupler. L'agglomération grenobloise, qui se trouve à une soixantaine de kilomètres, exerce encore sur ce canton, essentiellement agricole, une très forte attraction. A la sortie du collège de Mens, les jeunes choisissent presque toujours l'« exil » grenoblois plutôt que le retour dans leur village. Le Trièves, à l'image de beaucoup d'autres régions de montagne, voit disparaître, les unes après les autres, ses écoles.

A la rentrée prochaine, le village de Lavars, quatre-vingt-dix habitants, perdra la sienne, une école à classe unique qui compte, cette année, six élèves ; deux d'entre eux partiront, en septembre, pour le collège de Mens, un élève seulement viendra accroître l'effectif. Le maire de Lavars, M. Marcel Denier, a tenté, en vain, de faire inscrire un enfant de deux ans pour que son école continue de fonctionner. « *Nous aurions pu essayer de « grossir » nos effectifs,* explique-t-il, *mais l'inspecteur d'académie veille. L'année dernière, il était là, personnellement, le jour de la rentrée, pour voir si nous n'avions pas menti.* »

Les élus locaux et le comité d'expansion du Trièves vont essayer, comme à Cornillon en 1975 (cent trente-deux habitants), de faire placer à demeure, par l'intermédiaire de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, deux enfants dans des familles de la commune. Une solution provisoire qui, espèrent-ils, pourrait peut-être repousser de quelques années seulement l'échéance de la fermeture. « *Si au moins nos fils célibataires s'étaient mariés, tout irait mieux maintenant* », déplore le maire, qui estime que la condamnation de son école est le signe le plus évident du déclin de sa commune, qui comptait deux cent cinquante habitants en 1930.

Depuis que des menaces de fermeture planaient sur l'école, les institutrices changeaient presque chaque année et ne résidaient plus à Lavars. Les fêtes organisées par l'école à Noël et le jour de la fête des mères furent supprimées à partir de 1976. Elles rassemblaient pourtant chaque année tous les habitants de Lavars, qui se trouvaient ainsi réunis. « *La classe fermée, que restera-t-il de la vie du village ?* », demande un agriculteur.

CLAUDE FRANCILLON.

UNE PARTIE DE « CHASSE AUX POSTES » PERDUE DANS UN COLLÈGE DE NANTES

Les fantômes de Bellevue

De notre correspondant

Nantes. — Les fantômes de Bellevue sont, à Nantes, de ceux dont on parle sous le manteau. Le décor n'est pas celui d'un château perché sur un piton rocheux avec des vols de vautours au-dessus des tours couronnées de créneaux. Bellevue, c'est tout simplement la dernière ZUP de Nantes, qui compte trente mille habitants et un collège ouvert il y a une douzaine d'années. Un collège « difficile » en raison de sa population scolaire marquée par une forte proportion de cas sociaux, notamment des familles relogées là après la fermeture des cités d'urgence. La densité d'immigrés, maghrébins et portugais pour la majorité, y est plus forte que dans le reste de la ville. Sans compter les enfants des nomades qui « stationnent » dans le secteur de recrutement du collège, sur le terrain de La Fardière.

Trois classes pré-professionnelles de niveau y ont été ouvertes. Chaque année, une classe accueille douze élèves qui ne savent pas lire du tout. Depuis qu'on lui a confié le collège, lors de sa création, le principal se bat pour obtenir les moyens de faire face à une telle situation.

Le collège c'est son affaire. Il voit dans la réforme Haby — qui a institué notamment le principe de l'autonomie dans l'organisation des structures pédagogiques — la clé de ses problèmes. Mais la population scolaire de Bellevue, surtout celle du camp de La Fardière, est très fluctuante, et, en cours d'année, il n'y a guère moyen d'obtenir des enseignants supplémentaires. Tout se fige à la rentrée. C'est à ce moment-là qu'il faut déclarer les effectifs qui serviront de base de calcul des moyens, selon la formule : un élève égale une heure d'enseignement...

Ainsi sont nés les fantômes de Bellevue. Sur un effectif de sept cents collégiens, l'inspecteur général de la carte scolaire, venu dans l'académie de Nantes à Noël, en a trouvé cent cinq après avoir compté et recompté les classes pendant une semaine complète. La partie de « *chasse aux postes* » s'est achevée sur un beau tableau ce jour-là : cinq fermetures pour septembre 1980 et des sanctions pour le principal, qui a été démis de ses fonctions et remis à la disposition de son corps d'origine à la rentrée des vacances de février.

« *C'est dommage qu'on soit obligé d'en arriver à des tricheries comme cela pour donner des conditions de travail acceptables aux enfants et aux maîtres* », commente-t-on au SNES et au SNI-P.E.G.C. Mais les syndicats n'ont pas insisté : ce n'est pas au moyen d'astuces individuelles ou du « système D » que se mène le combat.

JEAN-CLAUDE MURGALÉ.

Incidents dans plusieurs universités

NICE : la grève continue pour empêcher la disparition de la section d'éducation physique

De notre correspondant régional

Nice. — En dépit de l'appel à la reprise des cours lancé par le président de l'université et des menaces de sanctions agitées par le recteur de l'académie, la situation reste bloquée à Nice dans le conflit déclenché le 4 mars dernier par les étudiants et les enseignants d'éducation physique qui s'opposent à la suppression progressive de leur section.

Alors que le mouvement de soutien aux grévistes dans les différentes unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) s'emblait s'essouffler, de nouvelles assemblées générales ont abouti le jeudi 24 à un durcissement de l'action. C'est ainsi que les étudiants en droit, qui avaient décidé en début de semaine la reprise des cours (*le Monde* du 23 avril), se sont prononcés à main levée, par 440 voix contre 125 et 14 abstentions (sur plus de 5 000 inscrits), en faveur d'une reprise de la grève. La consultation, jugée « illégale » par un comité d'étudiants non grévistes, a eu lieu dans un climat tendu.

Le recteur de l'académie de Nice, M. Paul Pastour, a de son côté « *rappelé à tous les étudiants de la faculté de droit et de sciences économiques que, à défaut d'une reprise immédiate des cours, la session d'examens de juin serait supprimée* ».

En sciences, la grève a été reconduite lors d'un vote à bulletin secret par 408 voix contre 310 et 21 abstentions. Un comité de défense des enseignants de la section des sciences et techniques, des activités physiques et sportives (STAPS) et des étudiants en lutte a d'autre part été créé pour « *intervenir par tous les moyens contre les mesures arbitraires qui pourraient être prises à l'encontre de ces enseignants ou de ces étudiants* ».

Un forum « *sur la situation du STAPS* » devait être organisé ce vendredi 25 avril sur le campus de l'U.E.R. de sciences à Valrose, en présence des secrétaires nationaux des syndicats nationaux de l'enseignement supérieur (SNE-Sup.), des enseignants de second degré (SNES) et des enseignants en éducation physique (SNEP). Ces organisations syndicales ont d'ores et déjà décidé de participer effectivement, à partir de ce vendredi, à l'occupation des locaux administratifs de l'université. Les enseignants et les étudiants des U.E.R. d'éducation physique doivent d'autre part se réunir à nouveau le 29 avril à Lyon.

GUY PORTE.

CAEN : affrontements violents entre la police et des étudiants

De notre correspondant

Caen. — De violents affrontements avec les forces de police ont eu lieu, le jeudi 24 avril, à l'université de Caen où la grève des étudiants a repris depuis la rentrée des vacances de Pâques pour protester contre les projets de statuts des surveillants (*le Monde* du 1er mars) et le problème des étudiants étrangers. En fin d'après-midi, deux cent cinquante manifestants se sont lancés à l'assaut du rectorat qui se trouve au milieu des bâtiments universitaires. Les vitres et la porte d'entrée furent brisées par des jets de pierres. Les C.R.S., qui étaient aux abords du campus avant cet incident, éloignèrent par un feu nourri de grenades lacrymogènes les manifestants qui prirent position à quelque distance.

Aux charges et aux tirs de grenades lacrymogènes répondaient jets de pierres, pavés et cocktails Molotov. Trois policiers en civil qui s'étaient approchés d'un groupe furent repérés. Assaillis, notamment avec des barres de fer, ils ont dégainé leurs armes de service et tiré en l'air pour se dégager. Selon les responsables de la police, deux d'entre eux ont été hospitalisés à la suite des coups reçus. A l'entrée du campus, des étudiants ont ensuite obligé les automobilistes à y pénétrer et à y faire un parcours en klaxonnant.

A minuit, les forces de police (C.R.S., gendarmerie et sécurité urbaine) avaient repris le contrôle du campus. Les manifestants, regroupés à proximité, abattirent en travers de la rue les échafaudages d'un immeuble en cours de restauration, auxquels ils ont mis le feu. Aux cris de : « *Le campus est à nous !* », ils ont repris le chemin de l'université. Les échauffourées ont alors recommencé, pour s'achever vers 2 h 30 du matin.

Il semble que les retenues de salaires appliquées aux étudiants-surveillants pour faits de grève soient plus particulièrement à l'origine de cet accès de violence. Un certain nombre de personnes étrangères à l'université se trouvaient parmi les manifestants. Une dizaine de C.R.S. ont été blessés. Les locaux du rectorat ont subi d'importants dégâts.

D'Andernos-les-Bains (Gironde), où il est réuni en congrès, le Syndicat général de l'éducation nationale (C.F.D.T.) a condamné cette « *réponse policière des pouvoirs publics aux demandes légitimes de retrait des projets ministériels relatifs aux surveillants. Il appelle ses sections des universités à intensifier l'action qu'elle mène sur ce point* ».

DANIEL MORNET.

GRENOBLE : manifestation et nouvelles interpellations.

De notre correspondant

Grenoble. — Deux mille cinq cents étudiants ont manifesté, jeudi 24 avril dans les rues de Grenoble, pour protester contre les deux récentes interventions des forces de police sur le campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères (*le Monde* du 11 et du 24 avril). Plusieurs syndicats et partis politiques de gauche s'étaient associés à cette manifestation. Celle-ci a rassemblé moins de monde que les précédentes, organisées avant les vacances de Pâques, pour dénoncer la circulaire du ministre de l'intérieur sur les étudiants étrangers et le décret Imbert. C'est probablement le signe que le mouvement des étudiants grenoblois « s'essouffle », n'ayant pas reçu le soutien national qu'il escomptait.

Après l'ordre de dispersion de la manifestation donné par le comité de coordination des étudiants, des incidents se sont produits à proximité du palais de justice. Cent cinquante étudiants, qui lançaient des œufs et des pierres contre les forces de l'ordre ont été dispersés par des jets de grenades lacrymogènes. Cinq personnes ont été interpellées, et étaient toujours gardées à vue vendredi matin à l'hôtel de police, où l'on laissait entendre qu'elles pourraient être présentées au parquet dans la journée.

Sur le campus de Grenoble, les cours n'ont toujours pas repris malgré l'appel du recteur, M. Hugues Tay, qui met en garde les étudiants. Il a précisé, dans un communiqué, que la prolongation de la paralysie des cours aura inéluctablement pour conséquence d'entraîner la suppression des sessions d'examens de juin et de septembre. Celles-ci ne pourront être organisées régulièrement, déclare le recteur, « *en l'absence d'objectivité des enseignements correspondant aux diplômes* ».

La journée du lundi 28 avril devrait être décisive pour l'avenir du mouvement des étudiants grenoblois : les étudiants « modérés » s'organisent pour demander la reprise des cours et font signer des pétitions. Ils ont convoqué une assemblée générale pour lundi.

C. F.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

L'Année du patrimoine

Le comité départemental du tourisme et le conseil général des Yvelines ont choisi l'Année du patrimoine pour mettre en relief les activités du service des archives du film créé en 1969 au sein du Centre national de la cinématographie sous l'impulsion d'André Malraux, alors ministre des affaires culturelles. Installées à Bois-d'Arcy (Yvelines), les archives du film vont bien au-delà de leur mission initiale, qui était « d'assurer la conservation des films reçus en dépôt ou acquis ». *Dans ses ateliers, où sont surmontés des problèmes techniques très complexes, le service des archives collecte, conserve et restaure tous les films sans distinction de nature ou de sujet.*

Dans trois lieux choisis pour le caractère exemplaire de leur restauration — le Théâtre Montansier à Versailles, le château de Breteuil à Choisel et le manège royal à Saint-Germain-en-Laye — le comité du tourisme des Yvelines organisera en 1980 des séries de projection consacrées aux films anciens. Chaque séance présentera des images tournées en Ile-de-France dans le premier quart du siècle (inondations de Paris en 1910, arrivée du Tour de France à Boulogne en 1924, etc.), ainsi que des pages choisies du « cinéma de grand-papa », projetées sur les écrans vers 1915. La seconde partie du programme — et peut-être la plus intéressante — sera consacrée aux incunables des archives du film.

Aucun droit d'entrée ne sera perçu pour ces séances. — (Corresp.)

— *Théâtre Montansier, à Versailles : exposition de matériel cinématographique, jusqu'au 28 avril. Séance le 26 avril, à 17 heures.*

— *Château de Breteuil : exposition du 19 au 26 octobre. Séances le 19 octobre, à 15 heures et 17 heures ,et le 28 octobre, à 16 h. 30.*

— *Manège royal, à Saint-Germain : exposition et projections dans la seconde quinzaine de novembre.*

« Le Cavalier électrique », de Sydney Pollack

La fable de la Prairie

La nostalgie de la Prairie n'a pas fini de hanter la conscience américaine. Nostalgie comparable à celle de l'enfance, et, comme elle, nourrie de rêves, de remords et de frustrations. Il y a longtemps que le Far-West n'est plus (s'il le fût jamais) une terre d'innocence et de liberté, mais, sous sa forme mythique, il continue de défier les ténèbres de la civilisation urbaine. Face à Babylone, il demeure le symbole d'un paradis qu'aucune pourriture, aucun esclavage ne feront jamais oublier.

C'est cette vision manichéenne d'un monde partagé entre la corruption et la pureté originelle que l'on retrouve dans le nouveau film de Sydney Pollack, *le Cavalier électrique*. Babylone, ici, s'appelle Las Vegas. Las Vegas où Sonny Steele, ancien champion de rodéo devenu l'homme-enseigne d'une marque de céréales, doit s'exhiber à l'occasion d'un show publicitaire. Sonny a l'habitude de ce genre de mascarades, il sait qu'il a vendu son nom, son honneur et sa fierté à des commerçants et, l'alcool aidant, il a pris son parti de cette déchéance. Pourtant, cette fois, à Las Vegas, il se rebiffe. Pourquoi ce sursaut ? Parce que le cheval qu'il doit monter — un superbe étalon au passé glorieux — a été drogué, privé de ses forces vives, condamné, comme lui, Sonny, par les gens du show-business à ne plus être qu'un guignol.

Alors il fuit; il fuit sur ce cheval dont le sort se confond avec le sien, dont les bourreaux sont les mêmes que les siens, et qui est devenu son frère en rébellion. Soudés l'un à l'autre, déjouant les pièges de la police, tous deux s'échappent de la ville maudite et galopent vers les montagnes et les plaines de l'Utah.

Dès cet instant l'essentiel est dit. En images superbes Sydney Pollack a donné forme à l'apologue. Le héros, le champion déchu qui avait livré son âme au diable a reconquis sa liberté. Mieux encore : c'est grâce à son éternel allié, le cheval, qu'il a trouvé le courage de rompre ses chaînes. A son compagnon d'évasion il offre le destin des mustangs sauvages. Quant à lui, de nouveau solitaire et vagabond, sans doute ira-t-il, de ranch en ranch, proposer ses services. Mais plus jamais il ne sera le « cavalier électrique ».

Sydney Pollack aurait pu limiter son film à ce récit d'une fuite, d'une poursuite, d'une longue marche vers un monde meilleur. Ainsi aurait-il atteint au dépouillement de l'admirable *Jeremiah Johnson*. Mais il a préféré étoffer (ou surcharger) son scénario en y ajoutant un personnage de femme. Une journaliste de télévision réussit, en effet, à rejoindre Sonny. Sa curiosité est tout d'abord d'ordre professionnel. Peu à peu, cependant, elle s'attache à cet homme en rupture de ban, elle comprend le sens de son aventure, et, après avoir voulu le trahir, elle se jette dans ses bras... Brève flambée de sentimentalisme qui ne manque pas de charme, mais qu'il est difficile de prendre très au sérieux.

C'est le Sydney Pollack sarcastique et impitoyable de *On achève bien les chevaux* que nous retrouvons dans la première partie du film, alors que c'est au romantisme, au lyrisme de *Jeremiah Johnson* et de *Bobby Deerfield* que fait penser le reste du récit. D'un côté, les stridences de l'enfer, de l'autre, le chant profond d'un pays parcouru à hauteur d'homme. Le passage de l'un à l'autre style ne va pas sans quelques artifices, le moins convaincant de ceux-ci étant la métamorphose du cow-boy et sa brutale reconversion aux valeurs éternelles.

Mais ce n'est pas la vraisemblance des faits ou des caractères qui compte dans ce film. *Le Cavalier électrique* n'est et ne veut être qu'une fable, une sorte de poème allégorique, situé hors du réel. S'il faut le voir, c'est pour le souffle que lui impriment la mise en scène souvent inspirée de Sydney Pollack et l'interprétation chaleureuse, complice, de Robert Redford et de Jane Fonda. C'est pour sa générosité et son optimisme utopique, pour l'air pur que nous y respirons. L'odyssée de Sonny, le cow-boy, ne sera jamais la nôtre. Et pourtant, parce qu'elle fait écho à nos vieux rêves d'évasion, de pureté et de dignité retrouvées, nous la partageons et la ressentons comme une délivrance.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

MUSIQUE

PROPOSITIONS DE M. JEAN-PHILIPPE LECAT POUR SAUVER LES « CHORÉGIES » D'ORANGE

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, vient d'annoncer la volonté de l'Etat d'aider cette année les Chorégies d'Orange, dont l'existence est menacée par un déficit de 2 millions de francs (*le Monde* du 25 avril).

Dans une lettre adressée au maire adjoint d'Orange et au président de l'association des Chorégies, M. Jean-Philippe Lecat a proposé d'augmenter pour 1980 sa subvention, qui s'élèverait à un million de francs, Radio-France apportant une aide en services d'orchestres et en argent, équivalente à 1 400 000 francs, et la Caisse des monuments historiques donnant 300 000 francs.

PEINTURE

NINA KANDINSKY LÉGUERA SA COLLECTION AUX MUSÉES NATIONAUX

Le Musée national d'art moderne sera un des plus riches du monde en œuvres de Kandinsky, grâce au legs que la veuve de l'artiste fera aux collections nationales. M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a remercié, le 24 avril, Mme Nina Kandinsky pour sa générosité. Rappelons qu'elle avait déjà donné au musée trente peintures, gouaches et aquarelles (dont la fameuse *Première aquarelle abstraite*, de 1910). Elle gardera en usufruit cet ensemble particulièrement important qui couvre l'œuvre du peintre, de ses débuts à 1944.

Une exposition Kandinsky sera l'occasion, l'an prochain, de la publication du catalogue de l'œuvre de Kandinsky conservée par les collections nationales. Mais c'est en 1984 que, couronnant les expositions que préparent la National Gallery de Washington en 1981 et le Guggenheim Museum en 1982, le Centre Beaubourg présentera une importante rétrospective de cent cinquante peintures, cent aquarelles et cent cinquante dessins de Kandinsky.

LETTRES

LA MORT D'ALEJO CARPENTIER

Homme de lettres et diplomate

Alejo Carpentier naît, en 1904, dans la capitale cubaine, d'un père breton, architecte renommé dont la vieille Havane garde l'empreinte, et d'une mère russe élevée à Genève. Il fait, dès l'enfance, l'apprentissage de ce « merveilleux naturel » propre aux Caraïbes, son vrai monde. Il vient en Europe dès avant la première guerre mondiale. Adolescent asthmatique, il s'adonne à une orgie de lectures. Commence ainsi un dialogue passionné entre l'Ancien et le Nouveau Monde, qu'Alejo entretiendra jusqu'à la fin de sa vie et qui est le moteur principal de sa réflexion et de son œuvre.

Il devient journaliste à Cuba, en 1921. Ses écrits et ses positions politiques déplaisent au dictateur Machado, qui le fait emprisonner. C'est Robert Desnos qui, de passage à La Havane, l'aide à s'embarquer pour la France, où il va passer onze années. Années capitales pour Carpentier qui vit à Paris, se lie avec les surréalistes, notamment avec Prévert et Artaud. Il retourne à Cuba à la veille de la seconde guerre mondiale et publie une *Histoire de la musique cubaine* qui fera date. Il va ensuite enseigner à l'université de Caracas. En 1949, il publie *le Royaume de ce monde* centré sur l'histoire du premier empire caraïbe.

Alejo Carpentier s'appuiera aussi sur l'histoire pour écrire une saisissante évocation de la Révolution française aux Antilles, l'un de ses meilleurs livres : *le Siècle des lumières*. Avec *le Partage des eaux*, il met en scène une étonnante remontée de l'Orénoque et du temps.

En 1959, après la conquête du pouvoir par Fidel Castro, il retourne à Cuba et y occupe une place de premier plan. Il devient vice-président du conseil national de la culture, puis directeur des Editions d'Etat, avant d'être nommé attaché culturel à Paris. Depuis 1966, il y occupait le poste de ministre-conseiller pour les affaires culturelles à l'ambassade de son pays.

Il avait publié, ces dernières années, un certain nombre de livres importants, dont *le Recours de la méthode*, où il faisait le portrait d'un dictateur de la Belle Epoque à la fois barbare et cultivé, puis *Concert baroque*, un délicieux divertissement écrit en huit jours — mais auquel il avait pensé toute sa vie — où il réinventait la Venise de la fin du dix-huitième siècle en période de Carnaval et où il présentait la genèse du *Montezuma* de Vivaldi, le premier opéra européen consacré à la conquête du Nouveau Monde.

Alejo Carpentier avait donné au *Monde*, à cette occasion, un long entretien sur le baroque latino-américain et la fâcheuse ignorance où se tient encore l'Europe à ce sujet (2 avril 1976). Plus récemment, à la rentrée dernière, son dernier ouvrage traduit en français, *la Harpe et l'Ombre*, une pochade bien plus sérieuse qu'il n'y paraissait, sur Christophe Colomb, avait obtenu le prix Médicis étranger. Nous attendons maintenant *le Sacre du printemps*, dans lequel l'écrivain faisait revivre le Paris de l'entre-deux guerres, qu'il avait vécu avec intensité et qu'il aimait tant.

F. W.

EN FRANÇAIS...

Le Royaume de ce monde, 1954 ; *le Partage des eaux*, 1955 ; *Chasse à l'homme*, 1958 ; *le Siècle des lumières*, 1962 ; *Guerre du temps*, 1967 ; *le Recours de la méthode*, 1975 ; *Concert baroque*, 1976 ; *la Harpe et l'Ombre*, 1979.

Tous ces ouvrages sont publiés chez Gallimard.

Un grand écrivain caraïbe

(Suite de la première page.)

On y voyait un personnage extraordinaire, l'ancien chef cuisinier nègre Henri Christophe devenir « premier roi couronné du Nouveau-Monde » en Haïti, à l'époque napoléonienne. Ambitieux, démesuré, Christophe construisait au Cap un nouveau Versailles, avec ses terrasses, ses arcades, ses statues, ses jardins, ses pergolas, et poudrait ses courtisans comme des valets de Louis XIV.

Une ambiance de vaudou ensorcelait son règne, et bientôt sa tyrannie, et le même vaudou, suscitait une révolte qui l'obligeait à se suicider. La fin était shakespearienne. Le cadavre du roi Christophe, transporté sur une litière à travers une nature tropicale, était hissé sur une civière jusqu'à la citadelle La Ferrière et, posée sur une masse de mortier frais, s'y enfonçait à tout jamais.

L'un des personnages les plus fascinants de l'histoire antillaise venait de sortir de la nuit pour intégrer le passé caraïbe à la littérature. D'autres figures allaient suivre, d'autres terres allaient surgir du temps et de l'oubli pour révéler la richesse de ce continent insolite.

En 1962, « le Siècle des lumières » nous conte l'histoire d'Hughes, un obscur fils de boulanger né à Marseille, pilote et commerçant à Port-au-Prince qui transmit aux Antilles les idées de la Révolution française. Le baroque latino-américain voulait cette farce étrange : chaque fois qu'une décision prise à Paris était appliquée au-delà des mers, son promoteur avait déjà dans la capitale française la tête coupée.

Il faudrait énumérer toutes les étapes que jalonne l'œuvre prodigieuse de Carpentier, évoquer la burlesque figure du dictateur latino-américain qu'il brossa dans « le Recours de la méthode », en 1974, ou rappeler ce savoureux divertissement que lui inspira récemment le procès en canonisation du « découvreur Christophe Colomb » : « la Harpe et l'Ombre ».

Le temps nous manque à l'annonce de sa mort, l'émotion brouille notre mémoire. Nous voudrions toutefois rappeler l'étrange beauté de ce qui restera peut-être son chef-d'œuvre : « le Partage des eaux ». L'aventure commence le jour où le protagoniste, envoyé par une université des Etats-Unis pour y retrouver dans une région inexplorée de l'Amérique latine un instrument de musique qui n'est plus connu que d'une tribu indienne, s'embarque dans un petit port fluvial sud-américain. Il voit s'éloigner parmi les tourbillons et les rapides du fleuve les rives civilisées. Homme du vingtième siècle, du gratte-ciel et de la ville moderne, il va vivre avec une poignée de comparses dignes de « l'Odyssée » — un Grec chercheur d'or, un missionnaire, une Indienne, un Adelantado — la plus exaltante découvete, celle que seul le continent américain peut encore offrir à un esprit aventureux de notre époque. Car remonter le fleuve c'est aussi remonter le temps, retrouver sur des rivages que protège une nature hallucinante, tous les stades de la vie humaine jusqu'au premier jour de la création : sur les terres du cheval il verra l'homme de la conquête ; l'homme gothique en pleine apogée de foi chrétienne ; sur les terres du chien l'homme de l'âge barbare, l'homme du piège et de l'affût ; puis, lorsque l'obstacle des plantes pétrifiées sera franchi, et que fuites, glissades, coassements, se multiplieront sur les eaux, ce sera l'éclatement éblouissant de la nature vierge, domaine de l'homme, des talismans et des amulettes, de l'Indien brûleur d'arbres et chasseur d fourmis. Il ira rejoindre l'âge paléolithique, celui où des sorciers « shirishanas » recréent inconsciemment la musique, et réinventent les grands mythes, l'histoire de Noé ou de Prométhée, qu'on appelle ici Amalivaca. Alors, dans ce monde proche de la Genèse, il pourra, s'il le veut, fonder une ville comme Hénoch ou comme son ami l'Adelantado et la peupler, lui donner un nom, l'administrer. Livré aux charmes de la vie naturelle il redécouvrira auprès de sa maîtresse indienne la joie d'aimer et de féconder. Mais lorsqu'il l'abandonnera quelques mois plus tard pour retrouver la vie tumultueuse de New-York, une nostalgie profonde empoisonnera son souvenir. Le fleuve l'aura frappé mortellement au c—ur.

Alejo Carpentier aimait l'exceptionnel dans le quotidien. Il donnait à ·· t ce qu'il découvrait un envoûtement magique. C'était un mage des mots et de l'écriture.

CLAUDE COUFFON.

PHOTO

Garry Winogrand à la Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale propose une quarantaine de photos d'un Américain né en 1928, Garry Winogrand, qui s'exerce à la photographie depuis 1952, et a été exposé un peu partout aux Etats-Unis, a reçu des bourses, fait des livres, dirigé des ateliers, donné des cours à l'université. Un photographe comblé, officiel, mais qui a gardé un œil inquiet, un peu détraqué.

Dans une interview, Garry Winogrand dit que le livre de Robert Frank, *Les Américains*, lui a beaucoup appris : « *Même si je n'avais rien appris de plus que manier mon appareil, c'était déjà beaucoup. Je me suis aperçu que le basculement pouvait fonctionner. Sans comprendre encore pourquoi, je me suis mis à jouer avec* ». Et, effectivement, beaucoup de photos de Winogrand prises dans la rue sont comme ça, chaloupées, en porte-à-faux, en déséquilibre, comme si en « braquant » son sujet il n'avait pas eu le temps de cadrer, comme si l'appareil pendait autour de son cou en se balançant, par nécessité de casser le cliché de la belle image bien composée et de lui substituer une photo plus pauvre, plus alarmée, plus sauvage. John Szarkowski a écrit un jour que Winogrand « a rendu le chaos clairement visible ; qu'il l'a discipliné sans en briser l'esprit ». A l'intérieur de la photographie, qu'il pose comme une pratique essentiellement passive, dans la même interview, Winogrand donne l'agressivité comme base, comme dynamique de son travail.

On dirait qu'il se plante quelque part avec son appareil, dans la rue, à la terrasse d'un café, et qu'il attend qu'on le remarque, qu'on réagisse, qu'on lui jette un regard comme on lui jetterait une pierre, mais l'appareil le protège, derrière lui son corps n'est plus vulnérable. Et un des grands jeux, une des grandes dominantes de la photo de Winogrand est ce réseau de regards divergents ou convergents, qui ricochent, comme des balles de ping-pong ou des reflets de soleil contre des miroirs, vers l'appareil.

Le cadre cerne cette circulation des regards qui transportent le désir ou la haine, la placidité ou la véhémence, tout un heurt des classes, un fatalisme de la communication. Dans la rue, par exemple, un nabot bossu lance un regard à la fois plein de défiance et de fascination vers une femme excentrique vêtue en petit marin, qui porte un gros carton à chapeau, et semble ne même pas le voir, les yeux fixés vers un taxi éventuel. Dans une autre rue, en contre-jour, trois pin-up en mini-jupes lancent un regard confortable vers un paralytique, car il est endormi, le corps écroulé sur sa chaise roulante.

Garry Winogrand a successivement photographié les zoos, la cohue anonyme de la rue avec sa multitude d'âges, de vêtements et de grimaces, la foule des manifestations et des parties new-yorkaises, renvoyé de ghettos en ghettos, de violences en violences. Violences menues, douleurs à peine perceptibles au zoo : le Noir appuyé à la rambarde fixe le rhinocéros à la corne rabotée, ou seulement usée, et il y a dans cet échange de regards la complicité d'une même mutilation. Deux amoureux sont adossés à la cage d'un vieux loup blanc très fatigué, et soudain leur amour a l'air aussi misérable et solitaire que le loup blanc.

L'image chavire si elle veut saisir le geste d'une main blanche qui se tend hors de la manche de son costume soigné pour donner une pièce à un pauvre homme noir ; elle est symétrique si elle veut montrer, au centre d'un bateau, un couple chic et désuet qui s'est détaché de la masse plus vulgaire des vacanciers, comme si le centrement était aussi la marque de l'élégance, la paranoïa d'une classe sociale ; le cadre se soumet exactement aux contenus.

HERVÉ GUIBERT.

★ 4, rue Louvois, Paris-2ᵉ. Jusqu'au 7 juin.

DANSE

CROWSNEST TRIO à l'Espace Cardin

Crowsnest (le nid de corneilles) n'a pas grand-chose à voir avec le groupe Pilobolus, dont Martha Clarke a fait partie à la création. C'était elle, la créature brune et mince, au nez impertinent, aux mines cocasses, qui apportait une touche poétique dans cet univers d'acrobaties diabolique. Elle l'a quitté en 1978 pour explorer d'autres voies ; elle a rencontré Félix Blaska, oiseau migrateur, qui a tout « largué » : compagnie, subventions, notoriété, pour trouver son deuxième souffle. Ils ont tous deux le regard brillant et l'assurance heureuse des gens un peu fous. Leur partenaire, Robert Barnett, d'une technique impressionnante, est le type même du danseur américain, souple et athlétique. Il appartient toujours au Pilobolus, mais on le sent très intégré au trio.

Elément dynamique et prépondérant de Crowsnest, Martha Clarke met l'extraordinaire virtuosité technique développée dans les constructions abstraites du Pilobolus au service d'une expression théâtrale de caractère surréaliste. Sses récentes créations développent des relations sensorielles ou affectives entre les personnages sous forme de tableaux vivants : « 10 Haiku » est une suite de flashes rapides et précis, corps à corps d'un style japonais où les éclairages contrastés de Mark Litvin et la musique sèche de Crumb apportent une note onirique. « Solana », un pas de deux baroque et sensuel entre Martha Clarke et Félix Blaska, inspiré des peintures de Goya, témoigne d'une invention gestuelle assez surprenante. « Network », flirt à trois, ambigu et tendre, surprend par la manière fluide dont le corps de la danseuse glisse, se balance, s'offre et se dérobe aux mains des danseurs.

Dans ses solos, Martha Clarke fait preuve d'un humour souvent grinçant, où le rire dérape sur des attitudes insolites, parfois macabres : « Nocturne » est une mise en pièces de l' « adage classique », une sorte de radiographie de « la Mort du cygne », par une ballerine à tête de mort et membres révulsés. « Fallen Angel », danse inquiétante et cauchemardesque d'une femme au masque d'oiseau, sort tout droit d'un collage de Max Ernst. Chaque ballet présenté par le Crowsnest Trio possède un climat, un style particulier, une gande variété de mouvements, mais tous se situent à la limite du rêve dans un temps suspendu et ralenti qui leur confère un charme mystérieux.

MARCELLE MICHEL.

★ Espace Cardin, 21 heures. Jusqu'au 30 avril.

PETITES NOUVELLES

■ Le Prix Drouant 1980 a été décerné le 24 avril au peintre Xavier Valls par un jury de critiques que présidait Max-Pol Fouchet. Ses œuvres seront exposées galerie Drouant, 52, faubourg Saint-Honoré, du vendredi 25 avril au jeudi 8 mai.

■ Le cercle Chappe propose, jusqu'au 6 mai, une rencontre avec le film insolite, à l'Espace Gaîté, à Paris. Cela va de Renoir à Godard, en passant par Lindsay Anderson et Raoul Ruiz. Outre le cinéma, il y a pour les enfants et les adultes de la musique et des chansons.

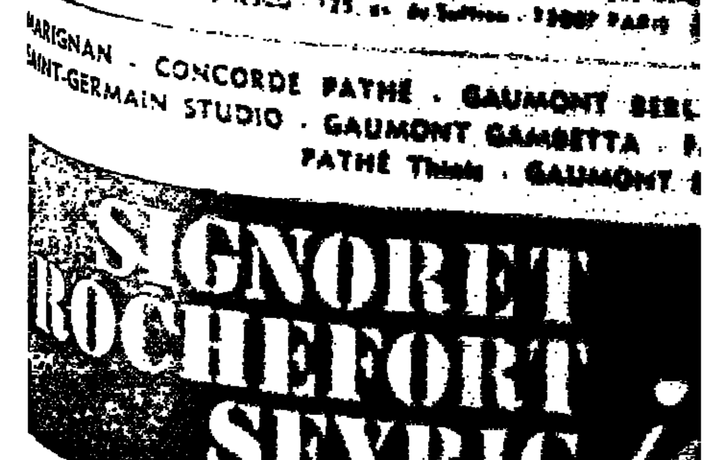
★ Espace Gaîté, 35, rue de la Gaîté, Paris-14ᵉ.

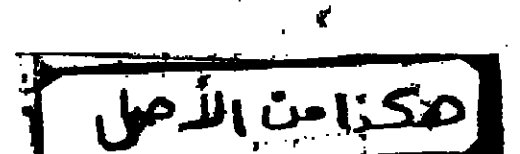
■ Le Centre de création industrielle (C. C. I.), le Centre d'étude et de recherches architecturales (CERA) et le Service technique de l'urbanisme (S. T. U.) présentent les 25 et 26 avril, de 15 heures à 20 heures, un cycle de films documentaires sur la ville intitulé « Ainsi va la ville ». Parmi les films : « Métro Rambuteau », de Marc Petitjean (sur la rénovation du quartier Beaubourg) ; « Monopoly », de S. Choko (sur la déshumanisation de Montréal et de Paris) ; « les Etoiles de Renaudie », de H. Knapp (sur quatre réalisations du grand prix national d'architecture). A cette série sur le thème « Permis de construire » s'ajoutent plusieurs autres films sur « la Ville au jour le jour » et une dizaine de films vidéo sur les « Marginalités » et sur la difficulté de « Vivre en communauté ». (Centre Georges-Pompidou, petite salle, premier sous-sol.)

■ L'Atelier lyrique de l'Opéra du Nord, installé à Tourcoing, donne dans cette ville, les 25, 27 et 29 avril, sa première création avec un spectacle composé de « l'Heure espagnole », de Ravel, et « Vol de nuit », de Luigi Dallapiccola, qui sera donné en version française. Jusqu'alors, l'Atelier lyrique, qu'anime Marcel Féru, n'avait présenté que des spectacles invités, « le Nez » et « le Viol de Lucrèce ». La mise en scène du nouveau spectacle est assurée par Marcel Féru dans des décors et costumes de Digo Etchevery et Isabelle Echarri. — (Corresp.)

■ Les étudiants de cinquième année de l'Institut supérieur d'architecture Saint-Luc de Tournai (en Belgique) présentent du 26 avril au 1ᵉʳ mai une exposition rétrospective pour fêter le quarantième anniversaire de leur école. Placée sous le patronage de Pierre Vago (président d'honneur de l'U.I.A.), de Jean Gillaux (directeur) et des architectes Jean Dubuisson, Pierre Guariche, Pierre Pinsard et Jean Willerval, elle montrera les réalisations de quelque soixante-dix architectes sur les près de six cents qui sont sortis de l'Institut depuis 1940. (ISA, 50, chaussée de Tournai, B. 7721 Ramegnies-Chin, Belgique.)

■ Claudio Abbado, qui avait décidé de ne plus diriger l'orchestre de la Scala de Milan à partir du mois de mai, vient d'annoncer qu'il en restait le directeur.





SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Perceval le Gallois.
Théâtre de Ménilmontant (366-60-60), 21 h. : Chui à pied.
Théâtre 18 (226-47-47), 21 h. : Qu'un 1900 impur abreuve nos signaux.
Marie-Stuart (508-80-17), 22 h. 30 : Rue du Cirque-Romain.
Gémier (505-14-50), 20 h. 30 : Honorée par un petit monument.
Cité internationale, Resserre (589-38-69), 20 h. 30 : l'Illusion comique.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : l'Ecume des jours.
T.A.I. - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : Trio pour deux canaris.
Cirque d'Hiver (700-12-25), 20 h. : le Bossu.
Centre culturel, Chelles (421-20-36), 20 h. 30 : le Retour du chien.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-88-50), 20 h. 30 : le Général Pegnasola.

Les salles subventionnées

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : les Contes d'Hoffmann.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : Tartuffe.
Chaillot (727-81-15), 19 h. : Apéritif-concert ; 20 h. 30 : Grand Magic Circus.
Petit Odéon (325-20-32), 18 h. 30 : Traces.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Odets ; Brecht.
Petit T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Monique Morelli, Yves et Gilles.
Centre Georges-Pompidou (277-12-33), 19 h. 30 : Danse (The Joyce Trisler Dans Company) ; 20 h. 30 : Débat (Regards sur le patrimoine).
Théâtre de la Ville (887-54-42), 18 h. 30 : Milton Nascimento ; 20 h. 30 : Théâtre d'images et Ballet-Théâtre de l'Arche.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. : Moïse.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Amélia.
Antoine (208-77-71), 21 h. : Une case de vide.
Artistic - Athévains (272-26-77), 20 h. 30 : Un silence à soi.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 25 avril

Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : En attendant Godot.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. : Conte d'hiver. — Epée-de-Bois (374-20-21), 21 h. : le Neveu de Rameau. — Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : le Prince heureux.
Cité internationale (589-38-69), Grand Théâtre, 20 h. 30 : Amphitryon. — Galerie, 20 h. 30 : la Mandragore.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : J'suis bien.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Joker Lady.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Lewis et Alice.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Galerie 55 (326-63-51), 21 h. : Une marionnette, un mari honnête.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-98), 21 h. : les Dialogues putanesques.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), 21 h. : Alain Aurenche ; 22 h. 30 : J.-L. Debatice. — Théâtre noir, 18 h. 30 : les Inentendus ; 20 h. 30 : Juin 40 ; 22 h. 15 : Archéologie. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : les Visages de Lilith ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : Idée fixe. — III, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Haute surveillance.
Marigny (225-20-74), 21 h. : l'Azalée.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles. — II, 20 h. 30 : Du côté de chez Colette ; 22 h. : Albert.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 30 : Un habit pour l'hiver.
Présent (203-02-55), amphi, 20 h. 30 : la Mémoire.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 21 h. : Blanchisserie Blanche.
Studio-Théâtre d'En-Face (238-16-78), 21 h. : Théâtre d'ombres chinoises.
Studio-Théâtre 14 (532-49-19), 20 h. 30 : les Serments indiscrets.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : 13 515 francs.
Théâtre-en-Rond (387-75-38), 20 h. 30 : le Dompteur, ou l'Anglais tel qu'on le mange.
Théâtre Saint-Médard (331-44-84), 20 h. 30 : Amour pour amour (dernière).
Théâtre de Sparte (628-58-28), 19 h. : le Diable et le Bon Dieu.
Théâtre 347 (526-29-08), 21 h. : la Poube.
Théâtre de l'Union (770-90-94), 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une chambre pour enfant sage.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les comédies musicales

La Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Utopopolis.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Phi-Phi.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : Viva Mexico.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. : Pinter and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana ; 23 h. 45 : Daniel Roux.
Blancs-Manteaux (887-16-78), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : les Belges.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Riou-Pouchain.
Cafessaïon (278-46-42), 21 h. 30 : Jacques Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
Le Connétable (277-41-40), 20 h. 45 : Lucie Dolène ; 21 h. 45 : J.-L. Masqueller, R. Tabra ; 22 h. 45 : B. Dimey.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Six points de suspension ; 23 h. 30 : J.-P. Rambal.
Cour des Miracles (548-85-60), 21 h. 30 : C. Pereira ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
Croq' Diamants (272-30-06), 20 h. 30 : R. Darvin et J.-N. Trasante ; 21 h. 45 : Star Walz ; 23 h. : Hiroshima Paradise.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : C. Chardon et G. Sagel ; Nono Zammit.
L'Ecume (542-71-16), 19 h. 15 : B. Toussaint ; 21 h. 30 : J.-P. Reginal ; 22 h. : P. Pellerin.
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : Jonathan Livingstone le goéland.
Le Fanal (233-91-17), 21 h. 15 : le Président.
Fer-Play (707-96-99), 22 h. : Alabama Blues ; 23 h. 15 : Beja-Flor.
La Forge (371-71-89), 20 h. : Off, le rire.
Le Marche-Pied (636-72-45), 20 h. : Y. Pecqueur, M. Bijeault ; 21 h. : Andante, J.-M. Gonzalez ; 22 h. : D. Paneral.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II, 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi ; 23 h. 45 : Si la concierge savait.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach, Bagatelle ; 21 h. 45 : J.-P. Huser.
Sélénite (354-53-14), I, 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. — II, 21 h. : Sornettes d'alarme.
Splendid (887-33-82), 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
Soupap (278-27-54), 21 h. 30 : Architruc, R. Pinget, A. Cazalas, O. Brunhes.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : P. et M. Jolivet ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde ; 21 h. 30 : J. Blot ; 22 h. 30 : Didier Kaminka.
Vieille-Grille (707-60-93), 20 h. 30 : Bussi ; 22 h. 30 : Une cocaïne allemande. — II, 20 h. 30 : B. de la Salle ; 22 h. 30 : J. Bourdon.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : J. Barthes ; 22 h. 30 : P. Demy. — II, 20 h. 45 : Cl. Pichon, M.-A. Berriat ; 23 h. 30 : Ada Mathus.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Compagnie A. Tahon.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : Jacques Douai.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : P. Font et P. Val.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 45 : J.-M. Caradec, M. Mason.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Charles Aznavour.
Palais des sports (828-40-90), 21 h. : Holiday on Ice.
Point-Virgule (278-67-03), 21 h. 45 : Jean-Pierre Huser.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Salle Confluence (387-67-38), 21 h. : Katiouchka.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Kapla.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

La danse

Palais des congrès (758-22-53), 20 h. 45 : l'Opéra de Pékin.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Arcor (Sous la terre, l'amandier).
Théâtre 13 (589-05-99), 21 h. : Compagnie Dora Feïlane.
Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : Crownest Trio.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Ballet A. Roux.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : R. Dash.
Unesco (577-16-10), 20 h. 45 : Alicia Alonso et le Ballet national de Cuba.

Les concerts

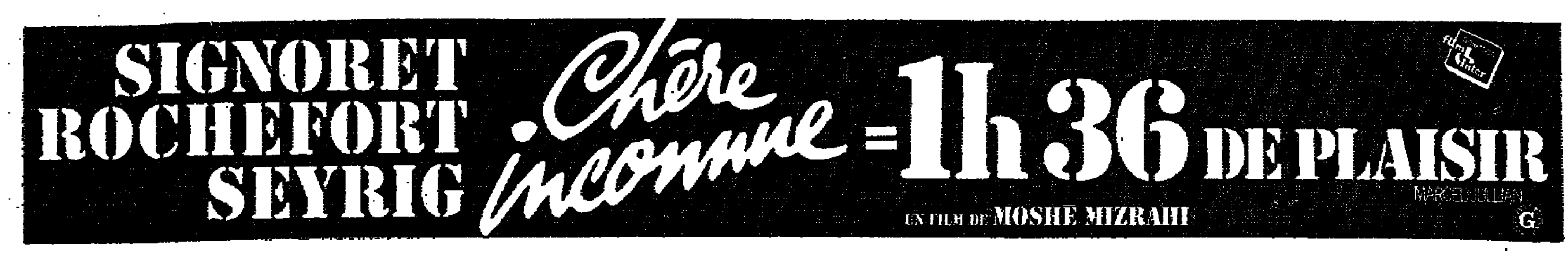
Lucernaire, 19 h. 30 : Katia Koleva (Chopin, Brahms, Vladiguerof).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : les Jeunes Compositeurs et Interprètes (Ligeti, Jolas).
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : P.-L. Aimard, M. Cerutti (Stockhausen, Chowning).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. J.-P. Marty ; Chœurs et Maîtrise de Radio-France (Poulenc).
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Trio de France, Sextuor Sartory (Brahms).
Unesco, 18 h. 15 : M. A. Villafruela, saxophone.
Ecole Gerson, 21 h. : Ensemble instrumental Gerson, dir. D. Bouture (Bach, Sibelius, Haydn).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 20 h. 45 : Chorale Colbert, sol. J. Taillon (Duruflé).
Eglise Saint-Hippolyte, 20 h. 30 : Duo Pujadas-Labrouve (Frescobaldi, Sor, Bach...).













SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. et 22 h., Films du tiers-monde (16 h. : Crates, d'A. Joskovicz ; 22 h. : la Mujer del Puerto, d'A. Boytler et R. Sevilla) ; 18 h., Le jeune cinéma allemand : Blondie's n° 1, de R. Van Ackeren ; 20 h., Sherlock Holmes au cinéma : Meurtre par décret, de B. Clark.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. et 17 h. 30, Cinéma muet (15 h. : les Espions, de F. Lang ; 17 h. 30 : Proud Flesh, de K. Vidor) ; 19 h. : Films d'animation de Jan Lenica ; 21 h., Cinéma irakien : le Fleuve, de F. Al Yasairi.

Les exclusivités

L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : Pagode, 7e (702-12-15).
ALIEN (A., v.o.) (*) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
APPARENCE FEMININE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
AU BOULOT JERRY (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.o./v.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'AVARE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
BLACK JACK (Ang., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-City, 8e (562-45-76).
CERTAINES NOUVELLES (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CHERE INCONNUE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25)
LA DANSE AVEC L'AVEUGLE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours impairs.
DES ESPIONS DANS LA VILLE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-24-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LA DEROBADE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
DON GIOVANNI (Fr.-it.) : Vendome, 2e (742-97-52). France-Elysées, 8e (723-71-11).
ELLE (A., v.o.) (*) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ENTOURLOUPE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Bretagne, 6e (222-57-97), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Magic Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71).
L'ETALON NOIR (A., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44), Mistral, 14e (539-52-43), Napoléon, 17e (380-41-46).
LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Pt-Show, 8e (225-67-29).
LA FEMME FLIC (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Seine, 5e (325-95-99).
FOG (A., v.o.) (*) : Le Seine, 5e (325-95-99). Elysées Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FOU DE MAI (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours pairs.
FRANCE MERE DES ARTS, DES ARMES ET DES LOIS (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33). H. sp.
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
GIMME SHELTER THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GUIGNOLO (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood, 9e (770-10-41) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
L'HONORABLE SOCIETE (Fr.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
I COMME ICARE (Fr.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Opéra Night, 2e (296-62-56).
IMAGES D'UN DOUX ETHNOCIDE (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90).
INFERNO (Fr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Magic Convention, 15e (828-20-32) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
INTERDITS (Fr.) : trois courts métrages : Scopitone ; la Confesse ; Milan bleu : Marais, 4e (278-47-86).
J'AI VOULU RIRE COMME LES AUTRES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
JUSTICE POUR TOUS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
KISS CONTRE LES FANTOMES (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
KWAIDAN (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47). H. sp.
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse, 14e (322-19-23) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (272-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
MANHATTAN (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
MAMITO (Ant.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
1941 (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).
MEME LES MOMES ONT DU VAGUE A L'AME (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
MOMENTS DE LA VIE D'UNE FEMME (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
MON ILE FARO (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LES MUPPETS (Ang., v.o.-v.f.) : Colisée, 8e ; v.f. : le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) en mat. h. sp.
NOCES DE SANG (Maroc, v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE PRE (it., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
PREMIER VOYAGE (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
PSYCHOSE PHASE III (A.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86).
QUADROPHENIA (Ang., v.o.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
RAS LE CŒUR (Fr.) (*) Cambronne, 15e (734-42-96).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
REGARDE ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée 8e (359-29-46), Lumière, 9e (246-49-07), Athéna, 12e (343-07-48), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Convention Saint-Charles 15e (579-33-00).
SACRES GENDARMES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

Les films nouveaux

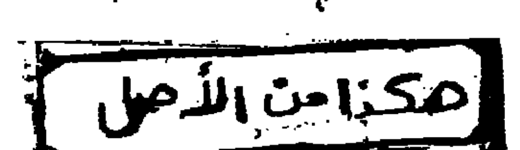
LE CAVALIER ELECTRIQUE, film américain de Sydney Pollack (v.o.) : Quintette, 5e, (354-35-40) ; Luxembourg, 6e, (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Le Berlitz, 2e, (742-60-33) ; Richelieu, 2e, (233-56-70) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse-Pathé, 14e, (322-19-23) ; Wepler, 1..., (387-50-70).
LE CIMETIERE DE LA MORALE, film japonais de K. Fukasaku (v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JE VAIS CRAQUER, film français de François Leterrier : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
UN COUPLE TRES PARTICULIER, film américain de Paul Aaron (v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (634-13-26) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'EPOPEE DU RAMAYANA, film français de J. Oger et M. Salvini : le Seine, 5e (325-95-99).
TOM HORN, film américain de William Wiard (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75).
LE VAINQUEUR, film américain de Steven Stern (v.o.) : le Paris, 8e, (359-53-99) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97). — Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e, (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).





SPECTACLES





SPECTACLES

SCUM (Ang., **, v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). V.f. : Capri, 2e (508-11-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62).

SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT EXPRESS (A.) : Marignan, 8e (359-92-82), Broadway, 16e (527-41-16). Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70), Quartier-Latin, 5e (326-84-65). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70).

SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

STAR TREK (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), V.f : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

LE TAMBOUR (All., **, v.o.) : Boul-Mich, 5e (354-48-29), Publicis Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

TERREUR SUR LA LIGNE (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Mercury, 8e (562-75-90), V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)

TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98), Elysées Pt Show, 8e (225-67-29).

UN AMOUR D'EMMERDEUSE (Fr.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C. Marbœuf, 8e (225-18-45), U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44), 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Murat, 16e (651-99-75).

YANKS (A., v. o) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Concorde, 8e (359-92-84). — V.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

WOYZECK (All., v.o.) : Forum cinéma 1er (297-53-74).

SPORTS

TENNIS

AVANT LES INTERNATIONAUX DE FRANCE

Le stade Roland-Garros rénové

Pour la deuxième fois de son histoire et à onze ans de distance, mais de fond en comble, le stade Roland-Garros fait peau neuve. Les nouvelles fondations que les représentants de la presse ont été conviés à visiter, mercredi 23 avril, sont à présent en bonne voie d'être achevées pour le 26 mai (lundi de Pentecôte), premier jour des Internationaux de France, qui se termineront le 8 juin. La principale attraction consistera dans l'inauguration du deuxième central de quatre mille cinq cents places, dit court n° 1, architecturé en rond comme une *plaza de toros* et situé à la place des bâtiments de l'ancien institut Marey. Les autres améliorations concernent les terrains qui longent, à l'arrière du stade, le boulevard d'Auteuil et qui, tous dotés de gradins, sont dénommés dorénavant courts nos 6, 7, 8, 9 (ancien mini-central A) et n° 10 (celui-ci encore en chantier encadré de gradins de ciment et sis à la place de l'ancien court couvert).

Nouveaux aménagements encore : circulation plus facile pour le public autour du central de quatorze mille cinq cents places, accès direct des joueurs aux terrains de compétition, nouveaux garages et création de navettes en direction de la porte d'Auteuil et de Paris.

Pour la compétition elle-même, les Internationaux de France 1980 ont provoqué un record d'engagements. Sur les cent vingt-huit concurrents du simple hommes, il n'y a pas moins que les quatre-vingt-seize meilleurs joueurs du classement officiel ATP, dont Borg, McEnroe, Connors, Vilas, Pecci... Chez les dames, soixante-quatre joueuses ont été retenues et Chris Evert-Lloyd, championne de France 1979, défendra son titre face à Evonne Goolagong et Billie-Jean King. Les prix se chiffrent à 400 000 dollars pour les hommes et à 250 000 dollars pour les dames.

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 22 mai et les qualifications (en trois sets et sur trois journées) seront disputées dès le lendemain.

Principale innovation qui est une révolution pour la petite histoire du tennis sur terre battue : le repos de dix minutes observé depuis le début du siècle entre le troisième et le quatrième set est supprimé. On estime, en effet, que les joueurs prennent assez de liberté avec les temps « morts » pour que cette mesure soit applicable dans toute sa légitimité.

Le dimanche 25 mai, veille de l'ouverture des compétitions, aura lieu une journée au profit de la recherche médicale avec sept heures d'exhibition non-stop entre les grandes raquettes.

LA JOURNÉE NATIONALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES

La première journée nationale du sport pour handicapés physiques, organisée par le comité régional de l'Ile-de-France de la Fédération française handisport, aura lieu dimanche 27 avril au centre Emile-Anthoine, 9, rue Jean-Rey, à Paris-15e.

AUTOMOBILISME

Après la rupture des accords entre Talbot et B.M.W.

Pas sérieux !

Pas sérieux ! Comment qualifier autrement la démarche sportive du constructeur français Talbot, qui a annoncé, mardi 23 avril, la rupture de ses accords techniques avec le constructeur allemand B.M.W. pour le développement d'un moteur turbo-compressé de formule 1 (le Monde du 25 avril). La décision a été prise après que Talbot, selon les termes de son communiqué, « a eu connaissance de l'intention de B.M.W. de ne plus lui accorder l'exclusivité de l'utilisation de ce moteur ».

Si la démarche sportive de Talbot ne fait pas sérieux, c'est que le constructeur français affirmait encore le 13 mars dernier avoir reçu de B.M.W. l'assurance de bénéficier de l'exclusivité de ce moteur de formule 1, appelé d'ailleurs le mois dernier à être vite rebaptisé Talbot après quelques retouches. Six semaines n'ont donc pas passé que tout est remis en question et le programme de Talbot tombé à l'eau, du moins tel qu'il avait été présenté.

En réalité, il semble bien que B.M.W. ne s'était pas formellement engagé auprès de Talbot. Le communiqué du constructeur allemand publié mercredi 23 avril tend, en tout cas, à le démontrer. B.M.W. y précise que le développement du moteur turbocompressé sera poursuivi et qu'il sera proposé aux écuries de formule 1 intéressées par son acquisition. Curieuse exclusivité !

C'est même le coup de pied de l'âne qui suit cette première précision. B.M.W. se plaît en effet à souligner qu'elle a déjà trouvé avec Brabham le partenaire ayant l'expérience indispensable dans les courses de formule 1. — F. J.

● *M. Marchais* a écrit au chef de l'Etat pour lui demander de se prononcer en faveur de la participation de la France aux Jeux olympiques. On lit, dans cette lettre publiée par *l'Humanité* du 25 avril : « *...L'intérêt de la France n'est pas de se couper de la communauté des nations, et notamment des nombreux pays indépendants et n'adhérant à aucun bloc qui seront présents à Moscou. Son intérêt n'est pas d'aller à l'encontre de la volonté déjà exprimée par de nombreux pays d'Europe occidentale de participer aux Jeux pour se soumettre aux exigences du président des Etats-Unis et aux décisions du chancelier d'Allemagne fédérale (...).*

» Au nom de l'intérêt supérieur de notre pays, je vous demande d'user de votre influence et de vos prérogatives pour que cessent les pressions politiques qui s'exercent sur le mouvement sportif et dans la situation créée de vous déclarer solennellement vous-même pour la participation de la France aux Jeux olympiques de 1980 à Moscou. »

CARNET

Décès

RENÉ PERCHET

— Nous apprenons la mort de **M. René PERCHET,** survenue à Paris, le 13 avril.
Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

[Né le 6 novembre 1898, à Héricourt (Haute-Saône), René Perchet est, de 1940 à 1947, directeur des services d'architecture au ministère de l'éducation nationale, puis jusqu'en 1963, directeur général de l'architecture au ministère des affaires culturelles. Il préside ensuite pendant deux ans la Caisse nationale des monuments historiques et des sites. De 1963 à 1973, il est membre du Conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur.]

— Robert et Gilles Adler,
Simone et Ulysse Sabatino,
Martine Villalba et ses enfants,
Et Renée Jeanne Mathieu,
ont la douleur de faire part de la disparition accidentelle de
André et Zette ADLER,
le 17 avril 1980.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Beaulieu-sur-Mer, le 21 avril 1980.

— Mme Albert Banon,
Le docteur André Banon,
M. et Mme Roger Guenoux et leur fils Charles,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Albert BANON,
survenu à Nice, le 18 avril 1980.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.
16, boulevard de Cessole,
06100 Nice.

— Mme Francis Cébron,
Mlle Simone Cébron,
Mme Germaine Cébron-Lecomte,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Francis CÉBRON,
chef d'orchestre,
survenu dans sa soixante-neuvième année, le 14 avril 1980, à Rouen.
Les obsèques ont eu lieu le 18 avril, dans l'intimité familiale, au columbarium de Rouen.

— Mme Pierre Delahaut,
Mme Georges Delahaut,
M. et Mme Jean-Pierre Lavoillotte et Blandine,
M. Jean Alain Delahaut,
Les familles Delahaut, Decamps, Doumergue,
ont le chagrin de faire part du décès de
M. Pierre DELAHAUT,
notaire,
ancien président
de la Chambre départementale
des notaires de Seine-et-Marne,
ancien vice-président
du Conseil régional des notaires
de la cour d'appel de Paris,
ancien vice-président
du Conseil supérieur du notariat,
survenu subitement le 20 avril 1980.
Les obsèques religieuses ont été célébrées en l'église Saint-Jacques de Guignes, le mercredi 23 avril.
51, rue de Troyes,
Guignes,
77390 Verneuil-l'Etang.

— Mme François Euzet,
Mlle Janine Euzet,
M. et Mme Pierre Euzet,
ont la douleur de faire part du décès de
M. François EUZET,
leur époux et père,
survenu, le 23 avril 1980, dans sa quatre-vingtième année.
Le service religieux sera célébré le lundi 28 avril, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs (91, boulevard du Montparnasse, à Paris-6e), suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse dans le caveau de famille.
2, place Charles-Dijeon,
94160 Saint-Mandé.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Miguel GUERRA de CEA,
le 23 avril 1980, à l'âge de soixante ans, en son domicile, 42, rue Brunel, Paris-17e.
De la part de :
Mme Miguel Guerra de Cea, son épouse,
Mlle Catherine Guerra de Cea, sa fille,
M. Manuel Guerra, son père,
Mme veuve Clément Tournîaire, sa belle-mère,
Mme veuve Gaston Thomson et ses enfants,
M. et Mme Jean Duprat et leurs enfants,
M. et Mme Manuel Guerra et leurs enfants,
ses frère, sœurs, beau-frère, belle-sœur, neveux et nièces,
Et de toute la famille.
L'inhumation aura lieu le samedi 26 avril 1980.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Pantin-Parisien, à 9 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
42, rue Brunel,
75017 Paris.

— Mme Edouard Kruger,
Mme Henri Guignard,
Mlle Christine Guignard,
MM. Etienne et Luc Guignard;
M. et Mme Jean Kruger, leurs enfants et petits-enfants,
Mme André Royer, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Marc Royer, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Thiollet, Dervieux, Boissière, B. Kruger, Roullet, Hime, L. Royer, Breaud, Bouc et Nissolle,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Edouard KRUGER,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle,
que Dieu a rappelé à Lui, le 15 avril 1980, dans sa quatre-vingt-dixième année.
La cérémonie religieuse protestante a eu lieu dans l'intimité familiale, le 17 avril, à Ecurat (17100 Saintes).
15, rue Descartes,
33000 Bordeaux.
« Si tu crois tu verras la gloire de Dieu. »
(Jn. XI 40.)

[Né le 14 juillet 1890, Edouard Kruger fut délégué à l'Assemblée financière algérienne, à ce titre membre du Conseil supérieur de l'Algérie, membre du Conseil économique et social, président de la Fédération du commerce des vins de l'Algérie, membre de l'I.V.C.C., attaché au bureau du C.N.V.S. Depuis 1929, il avait consacré une grande part de son activité à la Chambre de commerce et d'industrie d'Oran, dont il fut le dernier président français.]

— Mme Pierre Labourdette,
M. et Mme Jean-Pierre Labourdette Jérôme et Virjinie,
Le docteur et Mme Patrick Labourdette, Marie-Laëtitia,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre LABOURDETTE,
survenu le 23 avril 1980.
La cérémonie religieuse a eu lieu le vendredi 25 avril 1980, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou à Paris-7e, suivie de l'inhumation au Cimetière marin de Sète (Hérault).
135, rue de l'Université,
75007 Paris.

— Jacqueline et Fernand Reide,
Simone et Pierre Rivière,
ses enfants,
Pascal, Catherine et Sandrine,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 17 avril, de
Me Pierre LEHMANN,
avocat
à la cour d'appel de Paris.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 22 avril, au cimetière des Batignolles.
La famille ne reçoit pas.
Cet avis tient lieu de faire-part.
16 bis, boulevard Fleury,
91170 Viry-Châtillon.
2, avenue Colonel-Bonnet,
75016 Paris.

— La Garde, Nice, Carticasi (Corse).
M. et Mme Charles Orsini et leurs enfants Marie-Line et Isabelle,
M. et Mme Roger Tourteau,
M. et Mme Georges Martin,
M. et Mme Georges Olocco et leur enfant,
Les familles Orsini, Raffali, Don Simoni, Foissard, Brossard, Torre, Giamarchi, Sichap, Benkemoun, Renucci,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Padoue Antoinette ORSINI,
née Orsini,
leur mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, belle-mère, tante, cousine, parente et alliée,
survenu le 21 avril 1980, dans sa quatre-vingt-treizième année.
Le service religieux a été célébré en l'église de La Garde, le mercredi 23 avril, à 10 heures.
L'inhumation a eu lieu au Cimetière central de Toulon, dans le caveau de famille.

— Tunis, Paris.
Mme Achille Saada, née Yvonne Setbon,
M. et Mme Alain Saada,
M. Hubert Saada,
Mme Victor Saada et famille,
M. et Mme Moïse Saada et famille,
M. et Mme Jacques Saada et famille,
Les familles Saada, Uzan, Cohen, Hayat,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur très cher et regretté
Achille SAADA,
leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, parent et allié,
survenu le 24 avril 1980.
Les obsèques auront lieu le lundi 28 avril. Réunion porte principale du cimetière de Pantin-Parisien, à 9 h. 15.
La levée du corps aura lieu, à 8 h. 15, à l'hôpital Boucicaut, rue de la Convention, Paris-15e.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Messes anniversaires

— Pour le quatrième anniversaire du rappel à Dieu, de
Thérèse ACHE,
née Aubin,
une messe de requiem sera dite le samedi 26 avril, à 8 h. 30, en l'église Saint-François-Xavier.

— Une messe sera célébrée à la mémoire du
docteur Noemi GUEULLETTE,
née Gavril,
le mardi 29 avril, à 17 h. 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e.

— Pour le huitième anniversaire du décès de
Boris SIMON,
une messe sera dite en l'église Notre-Dame-de-Lorette, le 28 avril, à 18 h. 45.
Ceux qui l'ont aimé sont invités à s'y joindre au moins en pensée.

Communications diverses

— En raison du 1er mai, la séance de l'Académie des sciences d'outre-mer est reportée au vendredi 9 mai. Communications de M. Buu Kinh : « André Malraux et l'Extrême-Orient » et de M. Hugues-Jean de Dianoux : « La question de Timor-Oriental et celle de l'Afghanistan ». (15, rue La Pérouse, 75016 Paris.)

— Robert Laffont : « Journée du livre et de la lecture », le 28 avril, sur R.T.L. A cette occasion, la station invitera, tout au long de ses programmes, Robert Laffont et ses principaux collaborateurs à s'expliquer sur les activités d'une grande maison d'édition.

RADIO-TÉLÉVISION

FRANCE-INTER EN DIRECT DES REGIONS

Après ses « Régionales », France-Inter continuera son effort de décentralisation, pendant la première quinzaine de mai. Les 6 et 7 mai, José Artur sera à Lyon pour son émission de 23 heures (Roger Planchon monte au T.N.P. *Athalie* et *Don Juan*). Le 8 mai, à 20 heures, l'émission de Patrice Blanc-Francard, « Loup-garou », sera réalisée à Metz à l'occasion du Festival de la science-fiction.

Pour le Festival du livre, Jean-François Kahn et Jacques Chancel se rendront à Nice. Le premier le 10 mai, pour « Avec tambours et trompettes » à 10 h. 30 ; le second, les 13 et 14 mai. Une des deux « Radioscopie », à 17 heures, sera consacrée à M. René Monory, ministre de l'économie. Enfin, Eve Ruggieri ira dans le Sud-Ouest les 9 et 12 mai (émissions de 8 h. 45).

COPRODUCTION FRANCO-AMERICAINE SUR LES DERNIERS JOURS DE HITLER

M. Antoine de Clermont-Tonnerre, président-directeur général de la Société française de production, a annoncé, mercredi à Cannes, la signature d'un accord de coproduction avec la société américaine Time Life Television, pour la réalisation d'un film tiré d'un roman de James O'Donnell sur les derniers jours de Hitler, *le Bunker*. La S.F.P. contribuera pour 1 million de dollars (4,3 millions de francs), soit 25 %, au budget de cette série de trois heures, qui sera confiée au cinéaste de télévision américain George Schaefer.

Le film sera diffusé aux Etats-Unis par C.B.S., en 1981, et en France par Antenne 2 (qui entre pour une part dans la coproduction), à l'occasion d'un « Dossier de l'écran ».

LE P.S. ET LA C.F.D.T. CONTESTENT LES « NOUVELLES RADIOS EXPÉRIMENTALES »

Le parti socialiste dénonce dans un communiqué « *les nouvelles radios expérimentales que le gouvernement a décidé d'installer à Lille, à Laval et à Melun* », et dont la mise en place a été confiée à Radio-France. Le P.S. estime que, « *prise dans la perspective de l'élection présidentielle, et sans aucune concertation, cette décision a surtout pour but de détourner le besoin d'information régionale et locale au profit d'instances qui dépendent directement du pouvoir central* ».

De son côté, la C.F.D.T. Nord-Pas-de-Calais a déclaré que la création d'une radio régionale dans le nord de la France « *est contraire à la loi d'août 1974, qui attribue à FR3 des radios régionales* ». La C.F.D.T. considère qu'« *il y a de la place dans le Nord-Pas-de-Calais, à travers FR 3, pour une véritable radio régionale qui exprime les vrais problèmes* ».

TRIBUNES ET DEBATS

VENDREDI 25 AVRIL

— *Le général Piotr Grigorenko*, dissident soviétique, participe au « Téléphone sonne » de France-Inter, à 19 h. 10 et à l'émission « Apostrophes » d'A-2, à 21 h. 35.

SAMEDI 26 AVRIL

— *Le magazine « Vécu »* est consacré aux agriculteurs, sur France-Inter, à 12 heures.

— *M. André Frossard*, journaliste, est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 27 AVRIL

— *M. François Mitterrand*, premier secrétaire du P.S., participe à l'« Interview-événement » de R.T.L., à 13 h. 15.

— *M. Ythzak Shamir*, ministre israélien des affaires étrangères, est l'invité du « Club de la presse », d'Europe-1, à 19 heures.

PRESSE

LE GROUPE MATRA PREND UNE PARTICIPATION DANS « LES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE »

Le groupe Matra vient de prendre une participation dans le capital des *Dernières nouvelles d'Alsace*, quotidien strasbourgeois diffusé à 230 000 exemplaires et comportant douze éditions.

C'est au cours du conseil d'administration de la librairie Aristide Quillet, réuni jeudi 24 avril, que la famille Rocaut — détentrice de 42 % des actions de la librairie, laquelle contrôle 69 % de la société éditrice des *Dernières nouvelles* — a annoncé sa décision de céder la majorité de ses parts au groupe Matra, dont le P.-D.G. est M. Jean-Luc Lagardère.

Les Dernières Nouvelles d'Alsace emploient actuellement mille deux cent personnes, dont cent quarante-cinq journalistes, et son P.-D.G. est M. Jean-Jacques Kielholz. La cotation des actions de la librairie Aristide Quillet et de la société éditrice des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, suspendue le 22 avril, devait reprendre en Bourse de Nancy ce vendredi, a annoncé jeudi soir la chambre syndicale de la Compagnie des agents de change.

Rappelons que le groupe Matra participe également au capital de la société Europe-1 - Images et son et que M. Lagardère dirige cette station radiophonique.

A « la Voix du Nord »

M. DECOUT EXPLIQUE LA RAISON DE SON DÉPART

(De notre correspondant.)

Lille. — Au cours de l'assemblée générale des actionnaires de *la Voix du Nord*, qui s'est tenue à Lille le 23 avril, sous la présidence de M. René Decock, P.-D.G. de la société, M. Robert Decout, rédacteur en chef et éditorialiste du journal depuis vingt-sept ans, contraint d'abandonner ses fonctions (*le Monde* du 24 avril), a annoncé qu'il démissionnait du conseil d'administration dont il était membre. M. Decout a rappelé au cours de cette réunion la genèse du conflit qui depuis quatre mois l'oppose à la direction du journal. On a voulu, a-t-il déclaré en substance, m'imposer un nouvel organigramme de la rédaction comportant notamment trois nouveaux rédacteurs en chef adjoints sans même que je sois prévenu, sans qu'il y ait consultation du comité d'entreprise ni réunion du conseil d'administration.

Dans une lettre qu'il adresse à chacun des membres de la rédaction, il affirme : « *Au terme d'un litige avec le président du conseil d'administration, je pars à la fois contraint et libre. Libre pour avoir refusé l'arbitraire et l'injustice ; contraint puisque je suis congédié, mais persuadé aussi que personne n'est irremplaçable dans l'ordre de la hiérarchie.* » — G. S.

Vendredi 25 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 **L'île aux enfants.**
18 h 55 **C'est arrivé un jour.** Le tombeur de Brooklyn.
19 h 10 **Une minute pour les femmes.** Fumeurs invétérés : n'enfumez pas les autres.
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les inconnus de 19 h 45.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Au théâtre ce soir : Feu Toupinel.** D'Alexandre Bisson, mise en scène de J. Fabbri et P. Rondest, avec A. Alane, C. Aurel, G. Caillaud. *La veuve de Toupinel n'a pas oublié feu son mari et cela gâte son nouveau mariage.*
22 h 10 **Pleins Feux.** Magazine culturel de José Artur.
23 h **Journal et cinq jours en Bourse.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Médecins de nuit.** Les Margils (dernier épisode).
21 h 35 **Apostrophes.** De l'armée du tsar à l'armée rouge. Avec MM. P. Grigorenko (*Mémoires*), P. Broué (*Trotski*), M. Pasquelot (*Si loin pour mourir*).
22 h 55 **Journal.**
23 h 5 **Ciné-club (cycle Godard) : « France tour détour deux enfants ».** *Dernier rendez-vous avec Godard : un dîner chez Camille, Arnaud devant le petit écran, une rencontre dans un café. Des moments agaçants, d'autres fulgurants. Des mises en question.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.** Douze pour l'aventure ; Des livres pour nous ; Bricolopédie : l'avion.
18 h 55 **Tribune libre.** La C.F.T.C. (Confédération des travailleurs chrétiens).
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.** Le professeur Balthazar.
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **V 3 - Le nouveau vendredi.** La chute de Saigon. Avec MM. N'Guyen Cao Ky, ex-vice-président du Vietnam du Sud ; Tram Van Dong, ex-ministre de la défense ; Frank Snepp, de la C.I.A. ; Jean Lartéguy, écrivain et journaliste.
21 h 30 **L'imaginaire en campagnes.** N° 1. Cultiver son jardin. Réalisation J. Dewever. *Premier de quatre films confrontant des paysans français et les personnages imaginaires d'œuvres littéraires, en commençant par le* Candide *de Voltaire : fiction et réalité.*
22 h 25 **Journal.**
22 h 45 **Magazine : Thalassa.** Le bassin d'Arcachon.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Niodmak », de D. Blattlin.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les grandes étapes du peuplement de la Chine archaïque.
20 h., Emission médicale, en liaison avec TF 1 : Le poumon.
21 h. 30, Black and blue : To be or not to bop.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Nuits blêmes.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ; 19 h. 30, France et Musique.
20 h., Concert (cycles d'échanges franco-allemands) en direct de Stuttgart : « Chorals » (Bach-Schoenberg), « Concerto pour violon » (Berg), « Symphonie n° 3 en ré mineur avec orgue » opus 78 (Saint-Saëns), par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. H. Soudant, avec G. Kremer, violon, M. Schuster, orgue.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches : « Sonate n° 17 en ré mineur » (Beethoven) ; 23 h. 5, Vieilles cires : Cycle Ginette Neveu (Strauss, Ravel) ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle.

Samedi 26 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 **Emissions régionales.**
12 h 30 **Cultivons notre jardin.**
12 h 45 **Jeunes pratiques.**
13 h **Journal.**
13 h 30 **Le monde de l'accordéon.**
13 h 50 **Au plaisir du samedi.** Un nom en or (et à 14 h. 45, 15 h. 44, 17 h. 29, 17 h. 57) ; 14 h., Chapeau melon et bottes de cuir ; 14 h. 50, Plume d'élan ; 14 h. 54, Découvertes TF 1 ; 15 h. 10, Maya l'abeille ; 15 h. 34, Avec des idées, que savez-vous faire ? ; 15 h. 49, Ardéchois cœur fidèle ; 16 h. 49, Temps X ; 17 h. 33, Holmes et Yoyo.
18 h 10 **Trente millions d'amis.**
18 h 40 **Magazine auto-moto.**
19 h 10 **Six minutes pour vous défendre.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les inconnus de 19 h 45.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés. Numéro un : Dalida.** Avec Thierry Le Luron, Enrico Macias, Shake, Julio Iglesias et Charles Aznavour.
21 h 30 **Série : Columbo.** Meurtre parfait. Réalisation de J. Frawley, avec P. Falk, T. Van Devere, G. Skaff, M. Kogan, S. Bredhoff.
23 h **Télé-foot 1.** Championnat de France (extraits de Monaco-Marseille et Tours-Rennes). Coupe des vainqueurs de Coupe (extraits de Valence-Nantes).
0 h 10 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 **Journal des sourds et des malentendants.**
12 h **La vérité est au fond de la marmite.**
12 h 30 **Samedi et demi.**
13 h 35 **Monsieur Cinéma.**
14 h 25 **Les jeux du stade.** Football ; Rugby ; Handball (Championnat de France).
17 h 20 **Les moins d'vingt et les autres.**
18 h 10 **Chorus.** Spécial ZZ-Top.
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Aéroport.** Le dernier regard de l'aigle.
22 h 5 **Variétés : Suivez Lecoq.**
23 h **Documentaire : Les carnets de l'aventure.** Passage du Nord-Ouest.
23 h 30 **Journal.**
23 h 50 **Concert rock.** En différé d'Allemagne. Avec Ian Hunter, ZZ Top, Joan Armatrading.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.** Un regard s'arrête : lumières colorées ; Poèmes en images : la lune.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.** Le professeur Balthazar.
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **Le roman du samedi : Vêtir ceux qui sont nus.** D'après la pièce de L. Pirandello, réalisation L. Filippo d'Amico. Musique de R. Ortoloni. Avec M.-Ch. Barrault, F. Rey, A. Stephon, O. Antonutti. *Transposition à l'écran d'une des comédies les plus connues de Pirandello.*
22 h 10 **Journal.**
22 h 30 **Champ contre champ.** Panorama du cinéma français d'aujourd'hui.

FRANCE-CULTURE

8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Médecine générale, médecine d'aujourd'hui.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches... avec Bernard Lamarche-Vadel.
11 h. 2, La musique prend la parole : 1979-1980, « les Maîtres chanteurs ».
12 h. 5, Le pont des Arts.
14 h., Sons : Des Bretons en Irlande.
14 h. 5, Perspectives du vingtième siècle : Troisième journée : Jean-Etienne Marie.
17 h. 30, Pour mémoire : La matinée des autres (l'Evangile et la farine).
19 h. 30, La R.T.B. présente : « la Lettre brouillée » (ébauche d'un mythe).
20 h., « A la gloire d'Egoli ». Histoire d'une famille sud-africaine, par S. Frontès. Avec V. Feyder, F. Wagner, M. Thierry, etc., réal. C. Roland-Manuel.
22 h., Ad lib.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Terre natale : musique pour les travailleurs et étudiants étrangers (Irak).
7 h. 40, Concert promenade : œuvres de Suppe, Tchaïkovski, Lanner, Théodorakis, J. Strauss, W. Eisbrenner, R. Stolz et C. M. Ziehrer.
8 h. 30, Musiques chorales : « Offertorium D. 963 pour ténor, chœur et orchestre » et « Magnificat D 486 pour soli, chœur, orchestre et orgue », par l'Orchestre de chambre de Lausanne et l'Ensemble vocal de Lausanne, dir. M. Corboz, avec Ph. Corboz à l'orgue.
9 h., France-Musique à Venise (en direct de Venise) : Introduction de la journée par R. Koering et Ph. Caloni ; 10 h., Paris-Venise : « Les orgues de la Pieta et le souvenir du prêtre roux ».
11 h., Concert (en direct de la basilique San Marco) : Œuvres de Gabrieli, Merulo, Croce, Monteverdi, Donato, avec Organo e Quartetto d'Ottoni « Gabrieli », dir. Luigi Celeghin ; Otetto Polifonico Patavino, dir. Pasut.
12 h. 35, En direct de Venise : les bruits.
13 h., Paris-Venise : du Carpaccio à San Giorgio.
14 h., En direct de Venise : l'orage de Giorgione à l'Academia ; les grandes musiques de Venise (Liszt, Willaert, Cavalli, Wagner, Vivaldi, Albinoni) ; 15 h., La naissance de Venise : « Attila » (Verdi) ; 16 h., « La Serenissime ».
17 h., Concert (en direct du Palazzo Labia) : œuvres de M. Pesenti, F. Patavino, B. Tromboncino, M. Cara, Liszt, R. Cagneux, par l'Ensemble de Venise ; œuvres de Cavalli, A. Cesti, B. Boretti, F. Preschi et E. Zanettini, par le Piccola Symphonia di Venizia, dir. Sirio Piovesan.
19 h. 5, Venise-Paris : scènes de la vie vénitienne ; 20 h. 5, En direct de Venise : « Le vent sur San Michele », œuvres de Wagner et Stravinski.
21 h., Concert (en direct de l'église San Stefano) : « Concerto la Notte » (Vivaldi) ; « Symphonie en trois mouvements » (Stravinski) ; « Concerto per violino e orchestra, 1969 » (Maderna) ; « Canzona a 3 cori », arrangement Maderna (Gabriel), par Strumentisti del Teatro La Fenice, dir. G. Sinopoli ; 23 h. 5, La nuit d'un campo à l'autre : promenade avec le comte Zorzi ; 0 h. 5, Mourir à Venise.

Dimanche 27 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 **A Bible ouverte.**
9 h 30 **La source de vie.**
10 h **Présence protestante.**
10 h 30 **Le jour du Seigneur.**
11 h **Messe.** Célébrée en l'abbatiale de Saint-Martin-de-Boscherville. Prédicateur : Mgr Michel Saudreau.
12 h **La séquence du spectateur.**
12 h 30 **TF 1 - TF 1.**
13 h **Journal.**
13 h 20 **C'est pas sérieux.**
14 h 15 **Les rendez-vous du dimanche.** De Michel Drucker.
15 h 30 **Tiercé.**
15 h 40 **Le monde merveilleux de Walt Disney.** *Les espions volent haut* (première partie), avec D. Mc Gavin, S. Whitman, U. Van Patten et Don Carter.
16 h 30 **Sports première.** Badminton (championnat d'Europe) ; Jumping de Fontainebleau ; Festival du film sportif.
17 h 50 **Série : Commissaire Moulin.** *La surprise du chef*, réalisation de J. Trebouta, avec Y. Renier, C. Morin, G. Montagne.
19 h 25 **Les animaux du monde.** Magie des eaux dormantes.
20 h **Journal.**
20 h 30 **Cinéma : « les Grandes Gueules ».** Film français de R. Enrico (1965), avec Bourvil, L. Ventura, J.-C. Rolland, M. Dubois, R. Courtois, F. Vibert, N. Stephani, R. Jacquet, J. Hahn. (Rediffusion.) *Pour faire revivre une scierie de la forêt vosgienne, son propriétaire prend comme ouvriers des condamnés de droit commun en liberté conditionnelle. Ce qui provoque un conflit avec un autre patron de scierie et ses hommes.*
22 h 35 **Opéra : l'Empereur d'Atlantide.** Musique de V. Ullman, livret de P. Kien, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. K. Woodward, avec S. Nimsgern, A. Malta, T. Stratas, etc.
23 h 35 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h **Emissions pédagogiques.**
11 h 45 **On we go.**
12 h **Concert.** En liaison avec France-Musique. « Un Américain à Paris », « Rhapsody in blue », de Gershwin, par l'Orchestre Philharmonique de New-York, dir. L. Bernstein.
12 h 45 **Journal.**
13 h 20 **Série : Colorado.** Les bergers.
14 h 55 **Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.**
15 h 45 **Des animaux et des hommes.**
16 h 35 **Série : Un juge, un flic.** Une preuve de trop. Réal. D. de la Patellière (rediffusion).
17 h 40 **Majax : Passe-passe.**
18 h 15 **Dessine-moi un mouton.**
19 h **Stade 2.** Cyclisme ; automobile ; rugby ; haltérophilie ; football ; escrime.
20 h **Journal.**
20 h 35 **Feuilleton : La taupe.** De John Irving, d'après le livre de J. Le Carré. Avec A. Guiness, A. Knox, I. Bannen.
21 h 35 **Magazine : Voir.**
22 h 25 **Le petit théâtre d'Antenne 2.** « Lettres en souffrance », de F. Lacombrade.
23 h **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

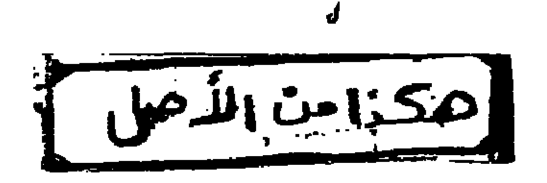
10 h **Emission de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.** Image d'Algérie.
10 h 30 **Mosaïque.** Reportage : les travailleurs frontaliers ; Variétés, avec John Ozila, Slimane Azem, cheikh Noureddine, le ballet des rois d'Aragon, Mario Rui et le groupe Menni.
16 h 30 **Prélude à l'après-midi.** *La Symphonie fantastique*, de Berlioz, par le Concertgebow d'Amsterdam, dir. G. Cantagrel.
17 h 40 **Jeu : Tous contre trois.** Le jardin des simples.
18 h 40 **Série : L'aventure.** Au pays des hommes, les aventuriers de la mer.
19 h 40 **Spécial DOM-TOM.**
20 h **Dessins animés.**
20 h 30 **Théâtre : Grand-peur et misère du III[e] Reich.** De B. Brecht, par la compagnie des Tréteaux du Midi, retransmis du Théâtre de la Plaine. Avec S. Sanders, F. Lalande, S. Meldegg, B. Murat. *Ecrite entre 1935 et 1939, cette pièce, qui est une critique virulente de l'Allemagne de l'époque, raconte en vingt-quatre scènes la vie quotidienne du peuple allemand sous le règne nazi. Lâcheté des uns, courage des autres...*
22 h 25 **Journal.**
22 h 35 **Cinéma de minuit : « l'Enfant de l'amour ».** Film français de Marcel L'Herbier (1930), avec E. Lynn, J. Catelain, J. Angelo, M. Glory, Marcelle Pradot, P. Juvenet, M. Simon, J. Mercanton (N.). *En 1910, une vedette de music-hall devient la maîtresse d'un avocat auquel elle cache l'existence de son fils naturel. Quinze ans plus tard, le fils, devenu journaliste, cherche à venger sa mère, avec laquelle l'amant vient de rompre, en ruinant la carrière politique de celui-ci. Premier film parlant de Marcel L'Herbier, tiré d'une pièce d'Henry Bataille. Sans échapper tout à fait au théâtre filmé, le réalisateur a réussi une traduction esthétique et de beaux morceaux de cinéma.*

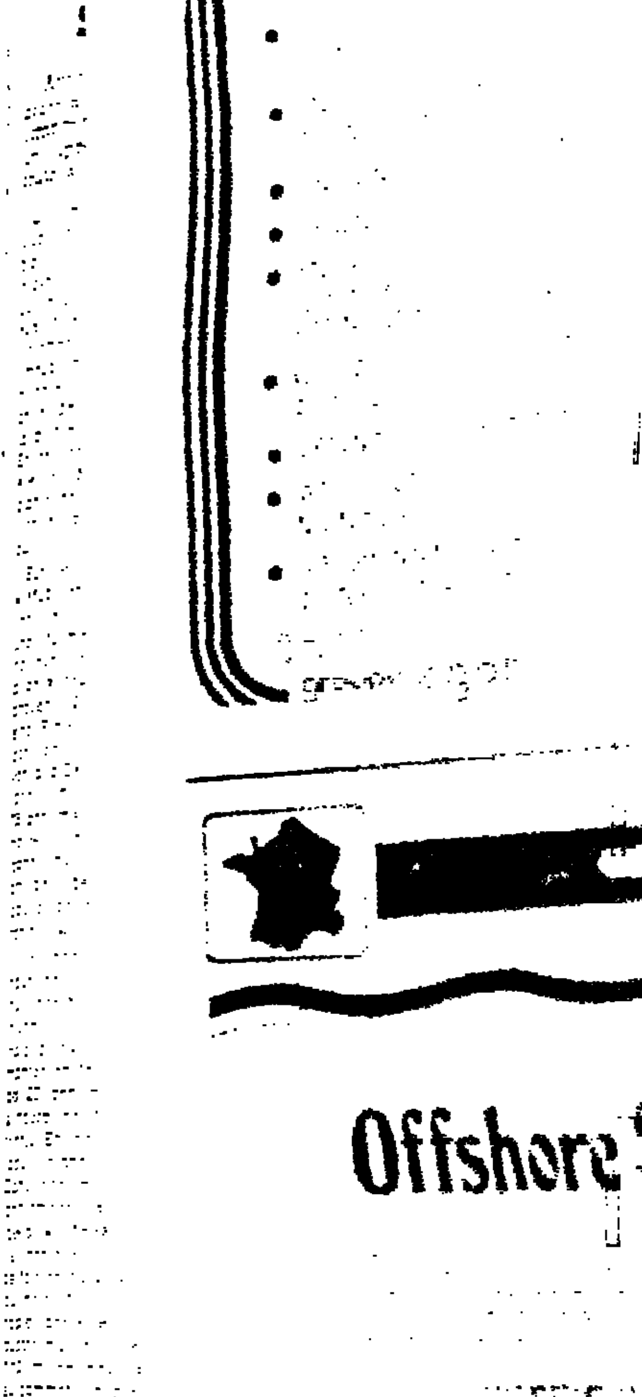
FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10 h., Messe à la cathédrale de Dijon.
11 h., Regards sur la musique : Busoni.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Disques rares... Darius Milhaud.
14 h., Sons : Des Bretons en Irlande.
14 h. 5, La Comédie-Française présente : « la Folle Rostarov », d'Y. Gasc, d'après Dostoïevski.
16 h. 5, Le lyriscope : « Béatrice et Benedict ».
17 h. 30, Rencontre avec... Jacques Rigaud et Mohammed Aziza.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Maurice Blanchard et des lecteurs inconnus.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique. « Elle est là », de N. Sarraute.
23 h., Musique de chambre : Récital d'orgue, par W. Hilleman.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques et légères.
7 h. 40, Les classiques favoris : Haydn.
9 h. 2, Les chants de l'âme : la Suède.
9 h. 30, Cantate.
10 h. 15, Les classiques favoris : Mozart, Bruckner.
11 h., Les petites oreilles (disques présentés par les enfants) : œuvres de Mahler, Monteverdi, Parmegiani et J.-S. Bach.
12 h., Le concert de midi (en simultané avec Antenne 2) : « Un Américain à Paris » et « Rhapsody in blue, pour piano et orchestre », de Gershwin, par l'Orchestre philharmonique, de New-York, dir. Léonard Bernstein.
13 h. 5, Tous en scène : Fred Astaire.
13 h. 30, Jeunes solistes : Sylvie Iris et Yoko Katayama, pianos (Stravinsky, Rachmaninov) ; 14 h. 15, Les après-midi de l'orchestre.
16 h., La tribune des critiques de disques : « Sonates » de Scarlatti.
18 h., France-Musique à Venise (en direct de la salle Apollinea de la Fenice).
23 h., Ouvert la nuit : la musique se livre ; 23 h. 30, Equivalences (émission ouverte aux interprètes ou compositeurs aveugles) : œuvres de Langlais, Franck, Tournemire ; 0 h. 5, Rites et traditions populaires.





INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

Sur la sellette

Après une longue éclipse, la sellette réapparait dans le décor d'aujourd'hui. La vogue des plantes vertes n'est pas étrangère à ce retour, car ce guéridon à hauts pieds est un support parfait pour mettre en valeur une fougère ou toute autre plante au port assez large.

La sellette est un meuble d'appoint élancé mais peu stable et dont il vaut mieux se passer s'il y a de jeunes enfants ou un chien turbulent à la maison. Mais sa gracilité lui permet, justement, de s'inclure à tout ameublement. Une sellette se placera devant une baie, ou entre deux fenêtres, pour que la plante ait assez de lumière. En revanche, dans une entrée, elle supportera une de ces plante en plastique si bien imitées et qui verdoient n'importe où.

Sur le catalogue spécial « Mobilier » des Trois-Suisses, une sellette en pin massif a une forme pyramidale. D'une hauteur de 90 centimètres, elle a deux tablettes carrées superposées (125 F). Dans les magasins Pier-Import, où sont réunis des objets et petits meubles venus d'Extrême-Orient, une sellette en bambou tigré, de 75 centimètres de haut, est proposée avec un plateau hexagonal ou carré. Ces sellettes ont de légères volutes de bambou disposées entre leurs montants (145 F).

Marianne Moreaud a choisi, pour sa boutique « la Maison du week-end », le charme rétro d'une légère sellette dont les trois pieds en bois tourné sont montés en faisceau. Une tablette de 20 centimètres de diamètre s'insère en haut de ces montants. En bois naturel ciré, ou laqué blanc, elle vaut 490 F. Dans son magasin de meubles contemporains « Maisons et idées », Anne Plassin expose l'élégante sellette d'Artelano qui se fait en bois laqué beige, brun ou noir (1 155 F). Partant d'un socle carré à croisillons, ses quatre montant s'élèvent jusqu'à 1,10 m de haut et supportent, au sommet, un plateau en glace claire.

Le décorateur-créateur de meubles Jean-Michel Wilmotte a imaginé deux versions modernes de la sellette. L'une a un piètement en acier brossé et une tablette carrée en pierre beige rosé avec une bande d'acier incrustée. L'autre est triangulaire, en frêne cérusé gris ou teinté noir, bordeaux ou blanc laiteux ; deux tablettes s'y superposent sur 80 centimètres de hauteur (1 585 F en frêne teinté, « Academy »).

D'une forme plus structurée que la sellette, la colonne apporte un élément décoratif à une pièce. Sur ce piédestal on posera un objet d'art, vu sous toutes ses faces, ou une lampe ; dans ce cas, la colonne sera disposée près d'un canapé ou dans un angle de la pièce où elle fera office de lampadaire.

Colonnes à facettes

Dans sa collection de meubles d'appoint, Michèle David a inclus une colonne en pin massif de 28 centimètres de diamètre et 90 centimètres de haut (Carpe diem, 600 F). Au Village suisse, les boutiques de mobilier contemporain « 7 fois 7 » proposent divers modèles de colonnes. En chêne cérusé, l'une d'elles est octogonale et montée sur un socle mouluré (2 380 F). De section carrée, une colonne en bois laqué imitant un marbre beige s'élève à 1 mètre de haut ; un modèle identique s'ouvre sur une face et peut servir de bar ou, pour mélomanes, de rangements de cassettes ou même contenir une mini-chaîne Hi-Fi. Un fût cylindrique, en bois laqué d'un rouge foncé, peut se combiner à deux colonnes plus petites qui s'y emboîtant partiellement.

Une autre composition de colonnades peut être réalisée avec les modèles présentés à « Maisons et idées ». Recouvertes de miroir en facettes, ces colonnes hexagonales se font en trois diamètres et trois hauteurs, de 60 à 120 centimètres. Elles valent 1 400 et 1 700 F et peuvent être installées isolément.

JANY AUJAME.

Pier-Import, Forum des Halles Maine-Montparnasse, 12, boulevard de la Madeleine, 122, rue de Rivoli à Paris ; Bordeaux ; Grenoble ; Lyon ; Marseille ; Montpellier ; Rouen ; Strasbourg. La Maison du week-end, 26, rue Vavin, 75006 Paris. Maisons et idées, 22 et 26, avenue Niel, 75017 Paris. Academy, 5, place de l'Odéon, 75006 Paris. Carpe diem, 77, rue de Rennes, 75006 Paris. 7 fois 7, Village suisse, 78, avenue de Suffren, 75015 Paris, ouvert tous les jours sauf mardi et mercredi.

L'IRLANDE A PARIS. — Jacqueline, Odette et Raymonde, toutes trois du Midi, ont eu le coup de foudre pour l'Irlande. Séduites par l'authenticité et la qualité de l'artisanat irlandais, elles viennent d'ouvrir, dans le Marais, une boutique où elles présentent un choix exclusif de tissus d'ameublement tissés à la main (tweed, alpaga, lin, à partir de 150 F le mètre) et de la verrerie soufflée. Un très beau vaisselier du dix-neuvième siècle et un canapé-lit à accotoirs inclinables « meublent » confortablement cette boutique de créations irlandaises.

★ « Maintenant, l'Irlande », 34, rue François-Miron, 75004 Paris.

EMBALLAGE POUR CONGÉLATION. — Un nouvel emballage pour congeler chez soi des aliments liquides fait son apparition. C'est une boîte parallélépipédique avec sachet intérieur étanche et transparent, solidaire d'une enveloppe cartonnée avec « fenêtre » et étiquette. Ces boîtes sont vendues mises à plat (donc faciles à stocker) par paquet de six. D'une contenance de 0,8 litre (correspondant à deux portions), elles servent à congeler des potages, purées, compotes, glaces, sauces ou jus de fruits.

★ Albal, 9 F environ le paquet de six boîtes. En vente dans les hypermarchés.

CANAPÉS DANS LE MARAIS. — Maté Lapierre et son frère Jean-Louis ont chacun une boutique dans le Marais et s'associent pour une opération « canapé » en famille. Maté, à l'enseigne Muscade, vend des canapés-lits à mécanisme classique avec coussins déhoussables. Une fois le modèle choisi, on va rendre visite au magasin Les Deux Portes, où Jean-Louis propose, pour le recouvrir, un large choix de tissus. Ceux-ci proviennent de grands éditeurs, mais sont vendus 50 % moins cher, car ils sont retirés des collections. Une banquette-lit nue coûte 2 320 F, plus 10 mètres de tissu valant entre 40 F et 50 F environ le mètre.

★ « Muscade », 21, rue du Petit-Musc ; « Les Deux Portes », 15, rue Beautreillis, 75004 Paris.

BAGAGES DE WEEK-END. — Pour s'échapper de la ville, le temps d'un week-end, Favo a créé la gamme « Rancho ». Ce sont des bagages légers en toile imperméable ton miel, avec garnitures en polyuréthane couleur châtaigne.

★ Favo, dans les grands magasins et maroquineries.

UNE LIBRAIRIE DE L'AMEUBLEMENT. — Deux publications professionnelles (la « Revue de l'ameublement » et le « Courrier du meuble ») viennent de créer une librairie spécialisée dans l'immeuble où sont installés leurs bureaux. Ouvert à tous, ce magasin comble une lacune dans le domaine des livres sur l'ameublement et la décoration. Près de trois cents titres y sont disponibles, allant des livres d'art sur les styles de mobilier aux ouvrages techniques sur l'ébénisterie ou la restauration des meubles. Ces livres sont vendus sur place ou par correspondance.

★ Librairie de l'ameublement et de la décoration, 23, rue Joubert, 75009 Paris, tél. 874-52-56. Tous les jours, sauf dimanche, de 9 heures à 18 h. 30.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 25 avril 1980 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret du 20 juin 1967 portant statuts particuliers des greffiers en chef et des secrétaires-greffiers des cours et tribunaux ;

● Relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi d'administrateur délégué du Centre national d'enseignement par correspondance et *arrêté* du 17 avril 1980 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à cet emploi.

UN ARRETE

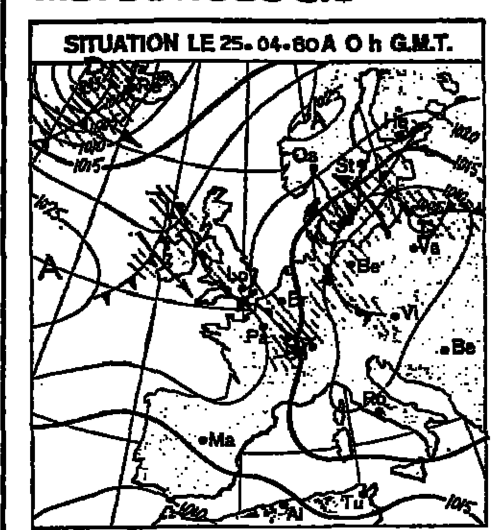
● Modifiant un précédent arrêté fixant la liste des emplois prévue par l'article D 15 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

**

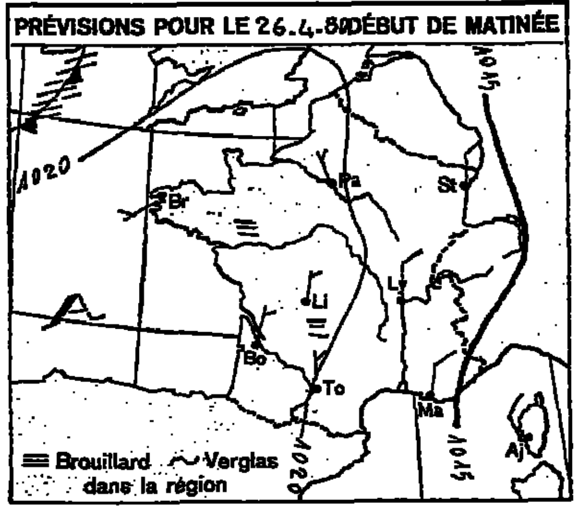
D'autre part, *le Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 25 avril publie des arrêtés portant attribution de médailles de l'enseignement technique et du diplôme d'honneur des porte-drapeau des associations d'anciens combattants et victimes de guerre.

MÉTÉOROLOGIE

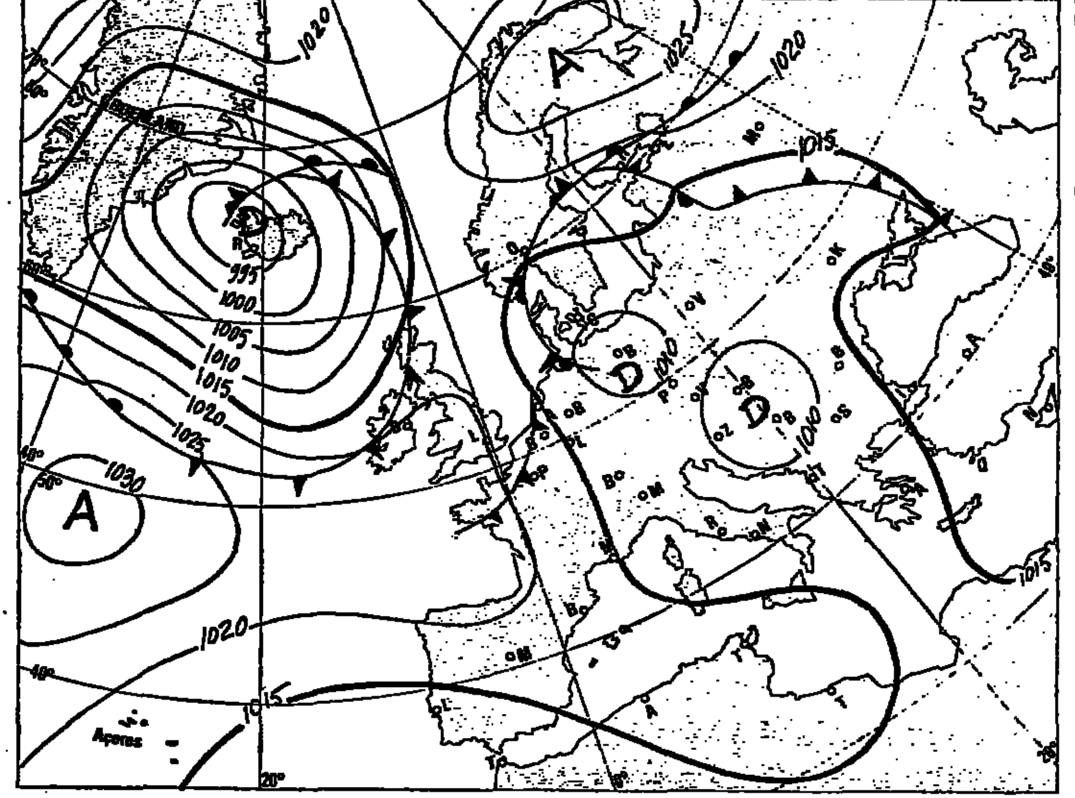
SITUATION LE 25-04-80 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 26-4-80 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 26 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas

Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds

Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 25 avril à 0 heure et le samedi 26 avril à 24 heures :

La dépression d'Europe centrale continuera à diriger sur notre pays des vents de nord-ouest ou de nord. Une perturbation, associée à cette dépression, donnait un peu de pluie ou de neige, vendredi matin, sur nos régions de l'Est et du Nord-Est ; elle s'affaiblira. Une autre perturbation, venant d'Irlande, atteindra la France samedi ; elle progressera lentement vers le sud, mais elle sera également peu active.

Samedi 26 avril, le temps sera généralement ensoleillé sur la moitié sud du pays, mais il y aura des brouillards, le matin, en Aquitaine, et les vents de nord resteront modérés dans la vallée du Rhône et les régions méditerranéennes, assez forts au large.

Sur la moitié nord de la France, le temps sera très nuageux le matin, avec quelques pluies intermittentes de la Bretagne à la frontière belge, brumeux et nuageux ailleurs. Au cours de la journée, des éclaircies se développeront. Les vents, de nord-ouest, seront faibles ou modérés. Les températures varieront peu.

Le vendredi 25 avril, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 018,5 millibars, soit 763,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 avril ; le second, le minimum de la nuit du 24 au 25) : Ajaccio, 15 et 9 degrés ; Biarritz, 14 et 5 ; Bordeaux, 14 et 2 ; Bourges, 10 et 6 ; Brest, 14 et 5 ; Caen, 14 et 7 ; Cherbourg, 13 et 7 ; Clermont-Ferrand, 10 et 5 ; Dijon, 10 et 6 ; Grenoble, 13 et 2 ; Lille, 10 et 6 ; Lyon, 11 et 4 ; Marseille, 15 et 8 ; Nancy, 9 et 5 ; Nantes, 15 et 5 ; Nice, 15 et 7 ; Paris Le Bourget, 11 et 5 ; Pau, 14 et 4 ; Perpignan, 16 et 9 ; Rennes, 14 et 7 ; Strasbourg, 11 et 3 ; Tours, 13 et 5 ; Toulouse, 14 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 6 degrés ; Amsterdam, 12 et 4 ; Athènes, 18 et 12 ; Berlin, 6 et 1 ; Bonn, 12 et 2 ; Bruxelles, 11 et 4 ; Le Caire, 22 et 14 ; îles Canaries, 20 et 14 ; Copenhague, 9 et 6 ; Genève, 10 et 5 ; Lisbonne, 24 et 13 ; Londres, 14 et 8 ; Madrid, 19 et 4 ; Moscou, 21 et 10 ; Nairobi, 27 et 15 ; New-York, 18 et 10 ; Palma-de-Majorque, 17 et 3 ; Rome, 26 et 9 ; Stockholm, 12 et 4 ; Téhéran, 26 et 18.

PROBABILITES POUR DIMANCHE

Une bande nuageuse et pluvieuse, qui sera le matin sur les côtes de la Manche, traversera le pays vers le sud-est, atteignant le soir le nord du Massif Central, le Jura et les Vosges. Elle n'épargnera que le quart Sud-Ouest, le sud des Alpes et les côtes méditerranéennes. A l'avant, temps brumeux avec des éclaircies plus belles sur la moitié sud. A l'arrière, temps plus frais, avec des averses et des vents modérés de nord-ouest.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



TIRAGE N° 17
DU 23 AVRIL 1980

3 — 10 — 12 — 14 — 31 — 42

NUMERO COMPLEMENTAIRE 43

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	12	813 179,30 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	34	143 502,20 F
5 BONS NUMEROS	2 700	5 421,10 F
4 BONS NUMEROS	142 741	102,50 F
3 BONS NUMEROS	2 549 124	8,20 F

PROCHAIN TIRAGE LE 30 AVRIL 1980

VALIDATION JUSQU'AU 29 AVRIL APRES-MIDI

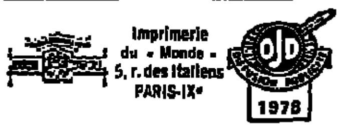
SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

FÊTE

BAL OCCITAN. — Organisée par la Coordination des associations occitanes de la région parisienne (5, rue d'Arras, 75005 Paris), une grande « fête occitane », suivie d'un bal folk, aura lieu samedi 26 avril, à 20 h. 30, à la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris-5e, avec la participation du chanteur Fulbert Cant et des groupes musicaux de toutes les régions occitanes (Gascogne, Limousin, Provence, Auvergne, Languedoc).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire n° 57 437.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 26 AVRIL

Exposition « Tricentenaire de la Comédie-Française », 10 h. 30, 58, rue de Richelieu, Mme Oswald.

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h., entrée du château, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel de Lassey », 15 h., 8, place du Palais-Bourbon, Mme Camus.

Exposition « Hommage à Monet », 10 h. 45, Grand Palais, dans le hall (Arcus).

« Notre-Dame de Paris : histoire, symbole, légende », 15 h., intérieur, pilier droit (Approche de l'art).

« De la rue d'Aboukir à la cour des Miracles à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle », 15 h. 15, 19, rue de Cléry, S. Barbier.

« Parties hautes de Notre-Dame », 15 h., à droite du parvis, M. Jaslet.

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 h., métro Abbesses, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Marais », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, D. Fleuniot.

« Le château de Vincennes et sa chapelle », 14 h. 10, porte face au donjon, I. Hauller.

« Saint-Julien-le-Pauvre, Notre-Dame et l'Université au douzième siècle », 15 h., 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« La Sainte-Chapelle », 15 h., porche de la Sainte-Chapelle, M. de La Roche.

« Les salles égyptiennes du Louvre », 15 h., métro Louvre, au kiosque (Lutèce-Visites).

« Musée de la préfecture de police », 15 h., métro Maubert, M. Leclerc (Paris inconnu).

« Le Second Empire chez la Castiglione », 15 h., 4, place Vendôme.

« Exposition Monet », 18 h., porte A, Grand Palais (Tourisme culturel).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 15 h., 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux-Paris).

« Exposition Monet », 11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition (Visages de Paris).

« Egypte antique », 15 h., métro Louvre (Visages de Paris).

DIMANCHE 27 AVRIL

« Salons du Conseil d'Etat », 10 h. 30, place du Palais-Royal, grille d'honneur, Mme Garnier Ahlberg.

« Galerie dorée de la Banque de France », 10 h. 30, place des Victoires, Mme Oswald.

« Le Faubourg Saint-Germain, l'hôtel de Fleury et les Tuileries », 15 h., 28, rue des Saints-Pères, Mme Lamy Lassalle.

« Hôtel de Sully et place des Vosges », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Vermeersch.

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h. et 16 h. 30, entrée du château, Mme Garnier Ahlberg (Caisse nationale des monuments historiques).

« Institut de France », 15 h., 23, quai Conti, Mme Camus.

« Bibliothèque municipale : le père du maréchal Berthier », 10 h. 30, 5, rue de l'Indépendance-Américaine, à Versailles, I. Balandre.

« Bougival sur la trace des peintres célèbres », 15 h., sortie gare Bougival-La Celle-Saint-Cloud (Approche de l'art).

« Le Marais », 15 h. 15, 5, rue des Hospitalières-Saint-Gervais, S. Barbier.

« L'île Saint-Louis », 15 h., métro Pont-Marie, M. Jaslet.

« L'Opéra », 13 h. 45, devant l'entrée, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Abbaye de Saint-Martin-des-Champs », 15 h., 292, rue Saint-Martin, A. Ferrand.

« Les quartiers Vendôme, Saint-Honoré », 15 h., 15, place Vendôme, D. Fleuniot.

« Salons du ministère des finances », 15 h., 93, rue de Rivoli, Mme Just (Hager).

« Civilisation de l'Islam, la mosquée de Paris », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (I. Hauller).

« Architecture et vitraux du treizième siècle », 15 h., entrée de la Sainte-Chapelle, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Le palais Soubise », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, M. de La Roche.

« La basilique de Saint-Denis », 15 h., Parvis de la basilique (Lutèce-Visites).

« Les jardins d'Auteuil », 15 h., métro Eglise d'Auteuil, M. Leclerc (Paris inconnu).

« La Salpêtrière et Manon Lescaut », 14 h. 45, 47, boulevard de l'Hôpital.

« Le cimetière de Picpus », 15 h. 30, 35, rue de Picpus (Tourisme culturel).

« Synagogues du quartier israélite de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Malher (Le Vieux Paris).

« Exposition Monet », 11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

SAMEDI 26 AVRIL

14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher (Club du Faubourg), A. Sernin : « Retour à la terre. Les genêts de l'Espinoise ».

14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, J. Habeyrin : « Que devons-nous craindre de l'avenir ? »

14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, Ph. Dehay : « Les jeunes et l'engagement politique ».

15 h., la Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor-Cousin, docteur P. Chauchard : « Sommeil, rêve et vigilance ».

15 h., Palais de la découverte, J. Danegre : « La télédétection, son évolution récente et dans un proche avenir ».

15 h. 30, 24, rue Rochechouart (Jeunes Amis de la science), P. Ginot, M. Douaset : « Comprendre l'énergie nucléaire ».

16 h., 19, rue Blanche, salle des ingénieurs, L. Guitard : « Cinquante ans après : la mort de Clemenceau ».

DIMANCHE 27 AVRIL

14 h. 30, 18, avenue de Suffren, salon d'Orsay, H. Rogers : « De l'enfer au ciel ; conférence en anglais », entrée libre.

16 h., 18, avenue de Suffren, H. Rogers : « De l'enfer au ciel », entrée libre.

17 h., 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, salle Chopin-Pleyel, S. Rousseau, J.-L. Mercé : « Venise : la lagune et les îles » (projection).

20 h. 30, bibliothèque, Centre Georges-Pompidou, petite salle, M. Tournier : « Autour des survivances et extrapolations des contes de la tradition orale » ; Diaporama : « Le Petit Poucet à la Défense ».





offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés ces deux dernières semaines :

- CHEF DE DEPARTEMENT COMMERCIAL réf. VM 408 AL
- INGENIEUR GENERAL DE PRODUCTION réf. VM 630 AM
- INGENIEUR CONSULTANT réf. VM EGO 480
- JEUNE INGÉNIEUR D'AFFAIRES réf. VM 8381 A
- INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL BIENS D'EQUIPEMENT réf. VM 4202 Q
- CHEF DU SERVICE ASSISTANCE CLIENTS réf. VM 4202 P
- JEUNE DIPLOME E.S.C. réf. VM 896 B
- ADJOINT AU DIRECTEUR DES VENTES réf. VM 8344 C
- RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE réf. VM 1369 A

Pour recevoir informations complémentaires, écrire en précisant la référence choisie à :

groupe egor 8 rue de Berri 75008 Paris

média-system

L'Office Municipal des Loisirs et de l'Enfance de NOISY-LE-GRAND recrute

UN DIRECTEUR PERMANENT

de centre de loisirs maternel, diplômé et confirmé.

UN(E) ÉDUCATEUR(TRICE)

de jeunes enfants diplômé (e) pour fonction de direction de centre de loisirs.

Envoyer candidature avec C.V. et prétentions à L'O.M.L.E. M. Philippe LOUVEAU, 1, allée de la Grotte, 93160 Noisy-le-Grand

---

EDITEUR TECHNIQUE associé à un centre de formation recherche

CADRE COMPTABLE

formation supérieure pour collaborer à la rédaction d'ouvrages d'enseignement et assurer des actions de formation initiale et continue.

Adresser C.V. + lettre + photo sous réf. 2689 à INTER P.A., BP 508 - 75066 PARIS cédex 02 qui transmettra.

---

propositions commerciales - capitaux



REPRESENTATION COMMERCIALE

"EFS", usine portugaise de cyclomoteurs cherche pour le marché français, distributeurs (importateurs) pour motorcycles de 50 cc de sa production.

Adresse pour contact :

E.F. Sucena et Filhos, Lda, Avelas de Caminho - ANADIA

PORTUGAL

Investisseur rech. à acquérir Immeuble 500.000 à 10.000.000 F. CFEI, BP 280 14008 Caen Ced.



emplois régionaux

Offshore System Technology

Single Buoy Moorings Inc. leader dans le domaine de la technique offshore, est à l'origine du système des plates-formes flottantes pour la production, le stockage et l'acheminement du pétrole. La société, en rapide expansion du fait de la demande internationale pour ses produits, offre des opportunités de carrières très attirantes dans un environnement professionnel hautement stimulant.

Ingénieur – Projeteur – Basé à Monaco

Il collaborera à la conception et au développement des éléments mécaniques de grande dimension et de haute fiabilité nécessaires aux terminaux offshore. Il sera capable de préparer des dessins de concept, des spécifications techniques et certains calculs de base. Les candidats devront être des projeteurs qualifiés, avec un diplôme d'ingénieur en construction mécanique, avoir une expérience d'environ 5 ans dans un Bureau d'Etudes de design, de préférence dans l'industrie lourde ou dans la construction offshore.

Réference A

Ingénieur Structures – Basé à Monaco

Il participera dans le cadre du département "Recherches et Développement" à l'étude des structures complexes et l'analyse de roulements de grande dimension utilisés dans la construction des systèmes offshore. Les candidats devront avoir un diplôme d'ingénieur avec une expérience minimum de 5 ans comme ingénieur structure dans l'industrie. Une expérience de chantier ou de recherches techniques serait appréciée.

Pour ces postes, une bonne connaissance de l'anglais est essentielle. Réference B

Ingénieur Géotechnique – Basé à Monaco

Un ingénieur géotechnique est recherché pour seconder et éventuellement devenir responsable de l'étude des fondations de notre vaste gamme de terminaux offshore.

Les candidats doivent avoir une connaissance spécialisée en mécanique des sols, de préférence dans l'environnement marin, et avoir travaillé quelques années depuis la fin de leurs études.

La connaissance du Fortran est nécessaire.

La pratique courante de l'anglais parlé et écrit est indispensable. Réference C

Architecte Naval – Basé à Monaco

Un ingénieur offshore ou un architecte naval est recherché pour consolider notre équipe d'ingénieurs qui développe et améliore les techniques d'installation pour notre vaste gamme de terminaux offshore.

Les candidats doivent être capables de résoudre des problèmes techniques inhabituels de façon pratique, concrète et quantitative. Les candidats doivent bien connaître l'hydrodynamique et le comportement des engins flottants. Ils doivent aussi avoir l'expérience de la conception et de l'analyse des structures.

La connaissance du Fortran est nécessaire.

La pratique courante de l'anglais parle et ecrit est indispensable. Réference D

La société offre des salaires en rapport avec l'importance qu'elle attache à la sélection de son personnel. Des avantages extra-sociaux intéressants et une perspective de carrière permanente sont inclus dans ce groupe international en plein développement.

Les interviews se tiendront à Paris/Londres/Amsterdam.

Veuillez envoyer des détails sur votre carrière, avant le 16 mai et joindre une photo à:

SBM OFFSHORE MOORING SYSTEMS

Chef du Personnel,
Single Buoy Moorings Inc.,
P.O. Box 157,
Principauté de Monaco.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux recrute un

CHARGÉ DE MISSION DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

MISSIONS :
— Aide au développement de l'attraction commerciale des différents milieux de la circonscription.
— Aide à l'adaptation des commerçants à l'évolution des méthodes de gestion et de commercialisation.

PROFIL :
— Formation Supérieure à caractère économique.
— Expérience quelques années entreprises privées.
— Connaissance commerce de détail et distribution.
— Imagination, disponibilité, très bon contact personnel.

Env. C.V. et prét. au Service du Personnel C.C.I.B., 12, place de la Bourse, 33076 BORDEAUX CEDEX.

BRETAGNE

DIRECTEUR D'ABATTOIR 100.000 F+

Pour assurer la transformation d'une production nouvelle et d'avenir, une Société récemment créée recherche son Directeur. Celui-ci sera chargé d'étudier et de contrôler la construction d'un abattoir, d'en assurer le fonctionnement et la gestion.

Qualités requises : réaliste, gestionnaire, sens des relations humaines, ayant une expérience dans la transformation du secteur viande (volaille). 35 ans. Disponible assez rapidement.

Envoyer C.V. + lettre manuscrite à Ag. HAVAS, B.P. 88, 56003 VANNES cedex ss. référence 4.865.

ASSOCIATION NATIONALE TOURISME SOCIAL (400 pers.) recherche

COMPTABLE PAIE

Responsable de l'ensemble des questions touchant prépar. paie informat. déclarat. sociales, comptabilisat., statistiques.
AGE : 30 ans environ.
BONNE FORMATION
Justifier expér. plusieurs années dans emploi similaire, faire preuve de méthode d'organisation, aptitude aux contacts, sens des initiatives et responsabilités.
POSTE à PARIS à pourvoir immédiatement.
Adr. C.V., photo, montant dernier salaire à : F.U.A.J., 6, rue Mesnil, 75116 Paris.

GROUPE DE PRESSE PARIS recrute pour son SERVICE DE NUIT SECRETARIAT de REDACTION et REVUES DE PRESSE QUOTIDIENNES

JOURNALISTE EXPÉRIMENTÉ

Formation universitaire, connaissant les problèmes politiques, économiques, sociaux et administratifs.
Horaire : 22 h. - 6 h. du matin.
Ecrire : SGP, 13, avenue de l'Opéra, PARIS-1er.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

296-15-01

formation profession.

CEPE recrute 24e promotion et prop. form. éco. 9 mois à ing., phys., stat. env. 30 a. empl. Ecr. 23 bis, r. Université, Paris-7e.

enseignem.

L'ANGLO EUROPEAN SCHOOL OF ENGLISH

qui célébrera son 10e anniversaire en 1980 est heureux d'annoncer des vacuités pour les étudiants désirant apprendre ou perfectionner leurs connaissances en anglais ou passer l'examen du Cambridge University.
Des cours à plein temps sont accessibles durant l'année au prix de 500 F par mois dans lequel est inclus le logement dans une famille.

Ecrire au directeur Anglo European School of English 96, Old Christchurch Road Bournemouth Dorset England pour ultérieures informations et une brochure.

cours et leçons

Prof. anglais, franc. Formation permanente, donne cours particuliers. Se déplace. 326-41-25, sr.

travail à domicile

Demande

Rech. frappe romans, manuscrits, essais ou thèses. Ecr. n° 6220, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09

demandes d'emploi

GRAPHOLOGUE

341-24-15, le matin.

Etudiante sérieuse ch. emploi début juillet - mi-août. Ecr. n° 6219, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09

Couple cinquantaine
H. ancien militaire, permis, vif, sérieux.
F. esprit initiative, sens du commerce, exercant empl. caiss., ch. pl. région climat agréable, gardien., remplacement, etc., pouvant échanger belle maison dans station de ski.
Ecr. : VEYRET, Montgenèvre, 05100 BRIANÇON

J.F. 22 ans, dynam., tr. bonne présent., dipl. tourisme + prép. maîtrise, bonne conn. marché et presse touristique, parfaitem. tril. angl., esp. Libre fin mai. Téléph. : 580-05-59, après 18 h.

PSYCHOLOGUE

26 ans, maîtrise et D.E.S.S. psycho- sociale et clinique, ayant expérience enquête qualitative de motivation et effectué stages de psychiatrie, cherche emploi correspondant avec intérêt particulier pour pathologie comportement lié à adaptation sociale. Dispon. immédiat. Propositions toutes régions, préfér. Sud-Est. Ecr. n° 6.213 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE FEMME 30 ans

LICENCE LETTRE

PRAT. PEDAGOGIQUE CONF. Plus expérience bureau. Etudierait toutes propositions. Agence intérim s'abstenir. Ecr. n° 6.210 « le Monde » Pub, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Collab. Talbot, vd Horizon S.X. Automat., juillet 79, gris métal., intér. velours, 7.000 km. Tél. burx : 562-70-20, poste 678. Domicile : 974-84-74.

divers

104 - 305 - 504 - 505

79-80, peu roulé, garanties. Auto Paris XV. 533-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris-15e.

locat.-autos

Le moins cher des Loueurs

104, R5, FIESTA, 305 505 et 604.

EXPRESS ASSISTANCE

504-01-50

motos

A vdre Yamaha DTMX, 2.500 km, mai 79, état neuf. Prix 5.000 F. Tél. après 19 h. 421-39-12.

caravanes

Part. vend Caravane Digue, 77, 4 places, 4,50 m. Tél. apr. 18 h. au 962-96-41

emplois internationaux

et départements d'Outre-Mer

INTERPRÈTES-STAGIAIRES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

cherche des interprètes-stagiaires connaissant

FRANÇAIS, RUSSE ET ANGLAIS

pour occuper des postes au Siège de l'Organisation à New-York

Les candidats doivent être de langue maternelle française ou avoir le français comme langue principale et avoir fait des études universitaires dans cette langue.

Outre une culture générale et un bon style en français, les candidats doivent avoir une connaissance approfondie du russe et de l'anglais et comprendre ces langues sans aucune difficulté à l'audition.

Le traitement des interprètes-stagiaires va de 14.300 dollars à 22.440 dollars brut par an plus prestations diverses, celui d'un interprète qualifié commençant à 23.910 dollars brut par an, plus prestations.

Les candidats sont priés d'adresser de toute urgence leur curriculum vitae au :

United Nations Secretariat Recruitment Service (Interpreters)
Room 3601 - Office of Personnel Services New-York, N.Y. 10017.

Seuls les candidats qualifiés seront priés de remplir la notice personnelle de l'ONU et seront convoqués à Paris pendant la semaine du 12 au 16 mai 1980.

Université de Natal
DEPARTEMENT DE FRANÇAIS, DURBAN

Il est fait appel aux candidatures de personnes qualif., sans considérat de sexe, de religion, de couleur ou d'orig. nationale, pour nomination au poste de

SENIOR LECTURER

(Chargé de cours de 1re classe)
Traitement : entre 11.400 et 15.600 Rands sud-afric. par an.

On attend prochain. l'annonce d'une augment. des traitements prenant effet au 1er avril 1980.

L'échelon de traitement de début dépendra des qualifications et, évent., de l'expér. du candidat retenu. En plus de cela une prime d'épargne ann. pour les vacances est payable, sous réserve des règlement. du Trésor.

On peut obt. des form. de cand., ainsi que des détails supplément. sur le poste et des renseign. sur la retraite, l'assist. médicale, l'assur. de groupe, les bourses pour le personnel, les systèmes de prêts et subventions pour le logem., les condit. de congé de longue durée et les frais de voyage pr la première nomination en s'adr. à : Registrar, University of Natal, King George V Aven., Durban, 4001, où les candidatures établies sur le formulaire réglement. devront parvenir au plus tard le 1er juin 1980, en mentionnant le no de référence Adv. D41/80.

ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE SUISSE

PROFESS. D'INFORMATIQUE TECHNIQUE

Mission : développer enseignem. rech. et activités de service ds le domaine des systèmes informatiques industriels : architecture matérielle et logicielle des systèmes en temps réel ; interfaces et procédures de dialogue entre processeurs et applications. langage en temps réel et orientés « applications ». Importante expér. industrielle. aptitudes pédagogiques confirmées et large ouverture d'esprit.
Les personnes intéressées à faire acte de candidature voudront demander le dossier de ce poste jusqu'au 30 juin 1980 à la Direction administrative de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, 33, av. de Cour, CH 1007 Lausanne.

UNIVERSITE de LAUSANNE
Suite à la démission du titulaire, l'Université (Faculté de Médecine) ouvre une inscription en vue de pourvoir à un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE DE PATHOLOGIE

Les candidats sont invités à faire parvenir leurs offres complètes (C.V. et liste de publications) jusqu'au 1er juin 1980, au Doyen de la Faculté de Médecine - 9, rue du Bugnon, CH-1011 Lausanne (Suisse)

L'immobilier

locations non meublées Demande

Paris

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. Tél. 283-57-02.

Région parisienne

PROPR. LOUEZ SOUS 24 H. VOS APPARTS SANS FRAIS.

261-53-88

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL

SEMAINE QUINZAINE ou MOIS FLATOTEL loue du STUDIO au 5 P. standing 43, rue Saint-Charles, 75015 Paris - Tél. 577-54-04

locations non meublées Offre

Paris

MATIGNON 3 P., 70 m2, neuf, confort, Tél. 2.700 F. - 296-84-24.

Région parisienne

CHELLES, beau pav. pl. centre mais calm, état impec., 6 Pces princ. + cuis., s. de b., s/s.-sol, jard., gar., conviendr. à profes. libérale, loyer : 3.500 francs. Téléphone 873-69-26 ou 873-67-32.

CELLE-ST-CLOUD

SOCIETES D'ASSURANCES loue directement dans immeuble neuf, 4, 5, 6 Pièces, duplex, avec terrasse et jardin. Téléphonez au : 227-18-38, entre 9 et 12 heures, samedi matin.

LIVRY-GARGAN
BEL APPARTEMENT F 5
entrée, dégagement, séjour, 4 chambres, cuisine, cellier, S. de B., w.-c., loggia, placards de rangement. TOUT CONFORT
Loyer mens. 2.600 charg. compr.

A.I.D. - 982-09-60

Immobilier (information)

TRANSACTIONS EN TUNISIE

Sté Immobilière Tunisienne ch. cont. av. pptaires (imm., terr., villas, etc., en Tunisie) pr ttes transactions immob. Pour plus amples rens., contacter M. Ali, Résid. d'Orsay, tél. 705-05-27. (Laisser message si absence.)

appartem. achat

RECH. appts 2 à 4 Pces, Paris, av. ou ss travx, préfé. rive gauche près facultés. Ecrire à : Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

L'AGENCE DU XVIe cherche : BEAUX APPARTS, préférence dans le 16e. — Tél. : 704-48-27.

SERGE KAYSER

cherche pour sa clientèle : MAISONS PARTICULIERES. Loft état indifférent. 329-66-60.

bureaux

SIEGE SOCIAL CONSTITUT. DE STES
ASPAC 281 18 16

MONTEZ VOTRE PROPRE

ENTREPRISE

Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les Démarches, Domiciliation de votre siège social ou Location Bureau Meublé av. Téléphone Télex Secrétariat. ORGAGESCO, 21 bd St-Martin, 75003 Paris - Tél. : 272-67-30.

fonds de commerce

A VENDRE
Salon de Coiffure Dame BANDOL, plein centre. Chiffre d'affaires intéressant. Cause départ.
Ecr. : Havas Toulon 56415

AUX-PORTES DE PARIS - A vdre Gd Garage-Parkg, tour béton armé, rampes s/5 pal. + 2 s/sol 340 places. Fonds et Murs. Bonne affaire. Cession parts : 1.200.000 F - RV au 985-48-24.

locaux indust.

SEVRES Local commercial 130 m2 + sous-sol, accès camionnette, immeuble récent, 4.000 F mensuel. OPADIM - 825-60-40

Boutiques

MAIRIE 14e - Boutique 44 m2 Libre en toutes propriétés. 235.000 F — 543-79-23

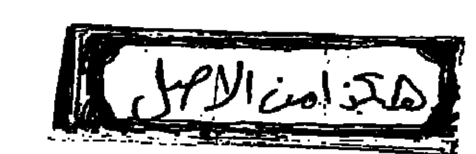
viagers

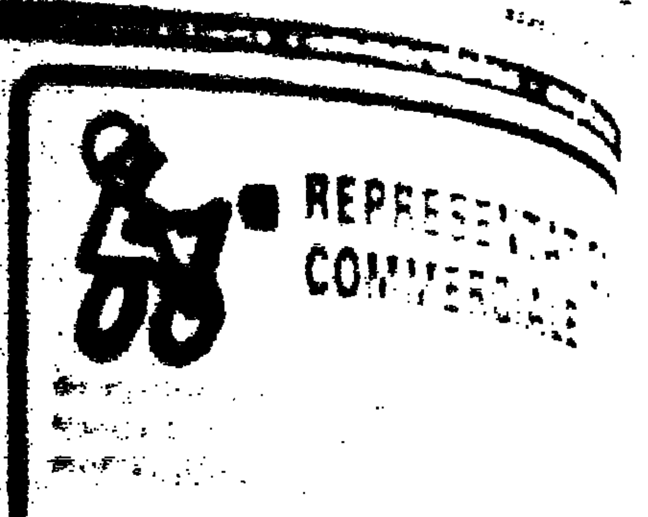
STE spécialiste VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garanties Etude gratuite, discrète

chalets

VOSGES PLEINE MONTAGNE
Châlet 60 m2 + terrain, 3 chbres, cuis. moderne aménagée, s. de bains, wc, sous-sol, garage, chauff. central mazout, eau de source, téléphone.
VUE IMPRENABLE
Prix 400.000 F avec mobilier.
Tél. 16 (1) 608-56-70 ou 16 (89) 47-51-89

هكذا من الأصل





L'immobilier

appartements vente

2e arrdt.

SENTIER, Part. vend studio, entièrem. rénové, tt équ., tél., petites charg., 2e étg., 105.000 F. Téléphone 233-11-92 ou 364-79-92.

3e arrdt.

MARAIS. Bon immeuble, 60 m2, occupé personne âgée, prix intéressant. - Téléphone : 272-33-25.

6e arrdt.

Mº MONTPARNASSE
Bon imm. pierre de taille. GD STUDIO, ENTREE, kitchen., bains, w.-c., ch. cent. Prix intéressant, balcon. 10, rue d'ODESSA, samedi, dimanche, lundi, 15 à 18 h.

48, RUE VAVIN
Séj. dble + chbre, cuis/bains. 585.000 F. Samedi 15 h. à 17 h.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND.
du STUDIO au 4 P., GARAGES. Sur place, 11 à 19 h. 550-21-26.

8e arrdt.

11, RUE D'ARTOIS
170 m2, duplex, impeccable, au 4e étage, sans ascenseur, bel immeuble, clair, soleil, 1.600.000. Sur place, vendredi, samedi, de 14 à 18 heures.

9e arrdt.

LUXUEUX 5 PIECES
+ service, 208 m2 environ. Prix 1.480.000 F. Téléphone 878-97-52.

12e arrdt.

Ledru-Rollin - Caractère : séjour + chbre, tt cft, mezzan., terrasse, refait à neuf. 233-25-82.

Part. vend, Nation, ancien, au 6e étg., 2 P., 50 m2, refait à neuf. — Prix : 240.000 francs. Téléphone 344-24-03 ou 343-80-68.

GARE DE LYON, imm. récent, beau 2 P., 48 m2 + balc., tout confort, 410.000 F. Tél. 344-43-87.

Mº NATION immeuble neuf sur jardin
Résidence ESTEREL, gd stand. SEJOUR + 2 CHAMBRES entrée, cuisine, bains, parking, loggia. Prix intéressant. 29, COURS ST-CHARLES (angle 150, boul. Diderot) Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

BASTILLE 12, passage du Chantier
Charme provincial
Beau STUDIO (2 fenêtres), cuis. séparée, 1er étage, soleil. 172.000 F. Samedi, 14 à 17 h.

13e arrdt.

GLACIERE, bel imm. Pierre : 3 PCES, cuis., bains, w.-c., au 1er étage : 380.000 F. - 543-79-23.

14e arrdt.

Porte Châtillon, sur Montrouge, 14, rue Radiguey, angle G.-Péri, 4e étage, 3 P., entr., cuis., bns, wc, 60 m2, libre, 265.000 F, mitoyen, 62 m2, occupé, 195.000 F. 528-13-57, ou sur place, de 16 à 18 h., samedi, dimanche et lundi.

15e arrdt.

BOUCICAUT RECENT + LIVING
3 CHBRES, 5e ét., 2 balcons sud-est. 930.000 F. Le 26 (14 h-18 h) : 102, rue de LOURMEL.

16e arrdt.

LA VILLA FOCH
côté soleil de l'avenue Foch : reste 1 seul duplex, 6 Pièces, environ 220 m2, entièrement rénové, décoré, meublé, panorama sur l'avenue Foch même, chambre de service. Visite sur R.-V., Téléphone : 580-86-73, tous les jours, sauf dimanche et lundi. REALISATION CARLTON.

VILLA MONTMORENCY
luxueux original duplex 200 m2, réception, atelier, 2/3 chb., jard. Prix élevé. 326-63-98, h. repas.

IDEAL PLACEMENT
PASSY
VOIE PIETONNIERE
STUDIOS, APPART. 2/3 PCES
OCCUPÉS
PRIX EXCEPTIONNELS.
Sur place, sam. 26, dim. 27, lundi 28, de 17 à 19 heures, au 35, rue de l'Annonciation.

IDEAL PLACEMENT
PASSY
VOIE PIETONNIERE
Imm. entièrement rénové, asc.-desc., 2 P. tt cft 34 m2. STUDIOS à aménager 22 m2.
PRIX EXCEPTIONNELS
Sur pl. samedi 26, dimanche 27, lundi 28 de 17 h. à 19 h., 35, rue de l'Annonciation.

PORTE D'AUTEUIL
BEL IMMEUBLE BOURGEOIS REZ-de-CH. ENSOLEILLE SUR JARDIN PRIVATIF
5 PIECES 143 M² cuisine, bains
A rénover + chbre de service
PRIX 1.245.000 F
VEND., SAMEDI, 13 à 17 h :
55, BD MURAT ou TEL. 723-96-05

MUETTE - CALME, VERDURE
4 P. confort, pierre de taille, 4e étage, asc. 870.000 F. 577-96-85 (après 20 h : 608-08-16)

17e arrdt.

24, rue Capitaine-Lagache, imm. angle, 52, r. Guy-Môquet, 3 Pièces, entrée, cuis., bains, w.-c., 55 m2, à rénover : 250.000 F. 224-02-86, ou sur place, de 13 à 15 h., samedi, dimanche et lundi.

9, RUE LEON-COGNIET, 3e, ascenseur, séjour, 3 chb., conft. Vendredi, samedi, de 13 à 18 h.

Part. vend beau 2 Pces, 43 m2, caract., à rénov., Mº Rome ou Villiers, rue tr. calme, 300.000 F à déb. Tél., soir au : 255-53-89.

17e Bel immeuble 1935 entièrement rénové
3 P. salle de bains, TT CFT, REFAIT A NEUF
moquette, 7e étage, ascenseur. Possible parking.
PROPRIETAIRE S/PLACE : 112 TER, RUE CARDINET VENDREDI, 16 h à 19 h.

77 Seine-et-Marne

FONTAINEBLEAU
12, rue du Coq-Gris, trois 2 Pièces, rénovés, prix intéressant. Sur place, le samedi de 10 à 18 heures, et dimanche de 14 à 18 heures, ou Téléphonez au : 422-42-03 et 422-95-29.

92 Hauts-de-Seine

VAUCRESSON, comptant ou viager, résid., gd stdg, 5 min. gare, 3-4 Pces, 130 m2, 2 bns, box et park., calme, verd. - 741-19-95.

Meudon - Bellevue, 130 m2, sur bois, séjour 50 m2, 3 ch., 1 ch. indép., 2 bains. Tél. : 626-29-42.

NEUILLY Verdure Soleil
Agréable RECPT. + 4 CHBRES, serv., garage. Matin : 567-47-47.

BOULOGNE
6 P. NEUF habitable 143 m2
Séjour 47 m2 + terrasse 84 m2, 4 chambres, cuisine 13 m2, 2 bains + douche, 3 w.-c., dressing, placards, cave, 2 parkings.
Visites sur rendez-vs : 500-72-00 9 h 30 à 13 h et 14 h à 17 h 30 SINVIM & Cie

NEUILLY
DS BEL IMM. PIER. TAILLE
GRAND 5 PIÈCES CONFT
VUE IMPRENABLE
AU 6e ETAGE, PLEIN SOLEIL
PRIX 1.245.000 F
Me voir vend., samedi, 14-18 h :
2, RUE DU CHATEAU ou TEL. 723-91-28

60 - Oise

Chantilly-Gouvieux
le parc des aigles
LANCEMENT 3e TRANCHE
■ 28 mn Paris-Nord
■ en forêt de Chantilly
■ 3 tennis piscine
■ proche golf et chevaux
APPARTEMENTS et MAISONS
LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS
sur place (4) 457.32.62
au siège 387.52.11

Province

HOULGATE, face plage, affaire exceptionnelle, appartement en état. · Téléphone : 770-79-87.

VACANCES ETE-HIVER (74) : CHAPELLE-D'ABONDANCE MORZINE - LES GETS MEGEVE - SAINT-GERVAIS THOLLON - LA CLUSAZ STUDIOS 4 PERSONNES, à partir de 145.000 F, crédit 80.000 F. — G.R.G., rue du Lac, CORZENT, 74200 Thonon. T. (50) 71-76-49.

CANCALE
VUE MER
direct sur le port de la Houle :
STUDIOS - 2 PIECES
duplex ensoleillés.
Téléphonez à partir de lundi : (99) 81-30-80.

domaines

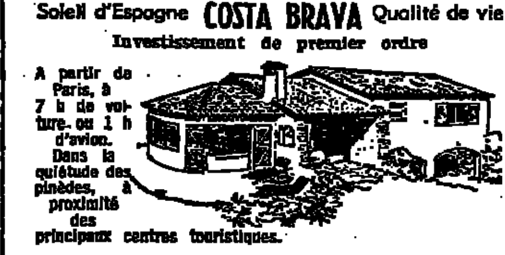
TOURAINE, domaine agricole, 500 ha, libre 400 ha terres, 100 ha bois, chasse. HOUDIARD, B.P. 83, 53005 LAVAL. Tél. (42) 56-61-60.

forêts

Part. vd 7 ha forêt de chênes en Bourgogne. Ecrire : HAVAS, 21000 Dijon, nº 01095.

constructions neuves

Soleil d'Espagne **COSTA BRAVA** Qualité de vie
Investissement de premier ordre



A partir de Paris, à 7 h de voiture ou 1 h d'avion. Dans la quiétude des pinèdes, à proximité des principaux centres touristiques.

VOTRE VILLA AU BORD DE LA MER
UN RÊVE RÉALISABLE
Bungalows dès **140.000 FF**
Excellentes possibilités de location = min. normal
VOTRE GARANTIE : nos 15 années d'expérience. Nos 850 clients en Europe. Notre position dominante sur le marché immobilier.
Profitez de nos visites hebdomadaires sur place, en avion ou en train, à des conditions très avantageuses.
Pour information, retournez le coupon ci-dessous à :
DECESA FRANCE
87, rue de La Tour, 75016 PARIS.
DELEGACION GRUPO INMOBILIAO AGA
M-27
Nom et prénom :
Adresse :
Tél. :
NP : Localité :

LUXE, ESPACE ET LUMIÈRE
au cœur de l'Ouest prestigieux
LE HAUT DOMAINE DE ROCQUENCOURT
C'est aussi votre 2 pièces *merveilleusement orienté. 52 à 59 m² de confort raffiné prêt à habiter avec cave et garage. Jardin privatif donnant sur de vastes espaces verts. A partir de 380.000 F. Livraison dès cet été.*
Renseignements et visite : *Bureau de vente ouvert tous les jours de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h, dimanches et jours fériés inclus, lundi de 14 h 30 à 19 h. Tél. 954.85.85.*
Réalisation Immobiliare France S.A.
olympe

VOIE PRIVÉE
74, r. du Commerce-15e, construction Pierre de Taille, reste neuf appartements. Duplex, Jardins. ERA : 562-46-39.

pavillons

Palaiseau-Le Pileu, pavillon de 1960, terrain 500 m2 : séjour, 2 chambres + 1 possible, conft moderne, garage sous-sol. Prix 450.000 F (facilités). — Visite, samedi et dimanche, 14 à 18 h., 19, rue de Vauhallan.

CACHAN
(COTEAU)
sur beau terrain 720 m2, pavillon 5 Pièces, refait à neuf, confort. Prix : 570.000 F. Téléphone : 665-79-99.

BRUNOY face forêt VILLA stand.,
gd living, cheminée, 4 chbres, sous-sol, gar., chbre serv. tt cft, 600 m2 terrain paysagé. 800.000 F - MICOT : 344-43-87.

CORBEIL-ESSONNE, spl. PAV. 6 P. contruct. traditionnelle 74, gar. 2 voitures. Séj. double. Gd terrain. Balc., terrasse. 730.000. LERMS au 355-58-88

terrains

LYONS-LA-FORET
bordure forêt, 500 m. centre village, terr. viab. 1.500 et +, 80 F le m2. Mme Moulin (4) 445-18-21.

GRIMAUD 1,2 ha
Terrain à bâtir boisé, viabilisé, 430.000 F. Téléphone : 272-33-25.

TERRAINS A BATIR
La Bastide St-Laurent-les-Bains Haute vallée de l'Allier. Ligne S.N.C.F. Paris-Clermont-Nîmes. Altit. : 1.024 m.

A VENDRE
Terrains à bâtir viabilisés entre 1.000 et 2.000 m2. Excellente exposition, vue imprenable. Pour tous renseignements : s'adresser à Me ADLOFF, not., à Villefort 48800 Téléph. : (16) 66 46-80-13

GROUPE NEGOFIA
rech. terrains toutes régions, ttes superficies pour création : DE LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix. 39, rue des Mathurins, Paris-8e. Téléphone : 266-57-22.

villas

PARTICULIER vend ou viager grande villa avec 2 logements + dépendance sur terrain arboré, 2 km. Valbonne. Ecrire : HAVAS, 930, ANTIBES 06600.

VESINET, Partic. vend villa : salon, S. à M., bur., 5 chbres, conft, jard. 1.300 m2, garage. Téléphone : (3) 952-45-55.

A. V., Erquy (22), villa, 500 m. plage, pr. hameau (commerc.), calme, séj., cuis. + chem., 4 ch. + gde loggia + chff., sanit., jard. clos + pet. ruine, 450.000. Me Guillaume : (96) 72-13-50.

RUEIL-MALMAISON
pr. gare, VILLA bien CONSTR. séj., 5 ch., bns, cft, gar., jdin 480 m2, 640.000 F. Exclusivité AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET. TEL. 976-05-90.

Sté recherche
GRANDES PROPRIETES EN PROVENCE OU EN CAMARGUE
Avec plusieurs bâtiments et grandes surfaces terrains. Faire offre : Société CATRY, sous référence 2051. 43, cours d'Estienne-d'Orves, 13001 Marseille. T. (91) 54-92-93.

COTES-DU-NORD
TREGASTEL (bord de mer) Part. vd villa 80 m2 sur terrain de 400 m2, R.-de-C. : garage, 1 chbre, S. à M., cuis., w.-c., dche ; étage : 3 chb. av. lavab. Prix : 400.000 francs. Téléphoner au : (40) 76-12-80.

ST-RÉMY-LES-CHEVREUSE
sur terrain 1.000 m2, mais. sur s.-sol, séj. 40 m2 + 6 P., tt cft. Prix 1.400.000 F. Tél. 907-51-95.

GIF-SUR-YVETTE
Sur 950 m2, terrain orienté Sud, maison sur s/sol, gd séj. 50 m2, 4 ch. Près Mº, écoles, C.E.S. Px : 950.000 F - Tél. 907-51-95.

LE CHESNAY Magnifique VILLA
dans parc privé, 325 m2 habit., sur terrain de 2.200 m2. Disponible juin 80. 2 M. 5 F. Tél. 763-24-87

FONTENAY-AUX-ROSES - Très belle Maison sur sous-sol, 2 étages (125 m2 chac.)
7 P. terrasse plain-pied, jard. arborisé 792 m2
Gar. 3 voit. Interphone + serv., confort. 1.600.000 F. - 577-96-85.

LE VESINET Limite 10 minutes RER
Sur 1.400 m2, belle VILLA 1930 très bon état, rez-de-chaussée + 1 étage, 230 m2 habitables + logement de service. 1.650.000 F - Sur place samedi, dimanche, 14 à 18 h : 12, av. Gounod, Croissy-s.-Seine

Part. vd b. VILLA agglomérat. VICHY, vue impren., 7 p., 2 s. bns, 2 wc, 2 gar. 800 m2 terr. Prix : 600.000 F - Ecr. : Havas, 63000 CLERMONT-FD, nº 45742.

AULNAY-SOUS-BOIS
A vendre pavillon 1971. Tr. bonne construct. 8 p., cuis., 2 s. bains, 3 wc, cab. toil. Gar. Grenier. Jardin de 500 m2. Conviendrait médecin ou labo. Tél. : 866-39-75, après 18 heures

maisons de campagne

Vends maison picarde à RUE (Somme), 6 Pces + C., gar., jard. s/420 m2, four à pain, prox. plages. Prix : 320.000 F. Téléphone : (16-77) 25-43-58.

Haute-Provence, maison village, 3 niveaux de 30 m2, 3 balcons. Prix 200.000 F à déb. Malécot P. Puimichel. — 04700 Oraison.

propriétés

Me Michel Alexandre, notaire à Honfleur (14) 92, rue Saint-Léonard. Tél. (31) 89-18-81
A VENDRE
entre Honfleur et Deauville, vue magnifique sur mer
TRES BEAU MANOIR
sur 1 ha 98 a. et très importantes dépendanc. sur 1 ha 57 a. Prix 3.000.000 F. (Pour rens. s'adress. à l'étude)

D. HOUDIARD, B.P. 83
53005 LAVAL
Tél. (43) 56-61-60

Rég. SAINT-CAST (22)
CHATEAU part. 18e. Très bon état, parc, terres, bois 22 ha. Prix modéré.

AUTRE PROPRIETE récente 8 pièces, parc 0 ha 50

Près DINARD
PROPRIETE lux. 2 ha front mer

Rég. LANNION
MAISON 7 P. conft, rivière truites, parc, site calme.

Rég. REDON
LOGIS 8 P., 5 ha, bois, étang. Ferme 24 hectares.

Rég. GUINGAMP
MAISON 8 P., 13 ha, bord étang

PONTCHATEAU (44)
Petit CHATEAU parc 2 ha 50
BONNES VILLAS : Paramé, Erquy, Paimpol, Locquirec

SUD-OUEST, Domaine 50 ha, grand cru Armagnac, plus élevage pur sang anglais, bâtiments, cheptel vif, mort. Prix 13 millions de francs. LABAU IMMOBILIER, TOULOUSE, 16, pl. du Salin. Tél. (61) 52-31-15.

95 Sarcelles Haut du Roy près d'un étang, ppté 7 ans, terrain 500 m2, habit. 230 m2 sur 2 niveaux + sous-sol avec logt fonction. Luxueus. aménagé, 950.000 F - Tél. : 990-00-99 ou 990-05-28 (bureau)

TOURAINE
BEAU MANOIR XVIe
Partie restaur. 1,60 ha.
Même rég. DEPENDANCES 17e de château à aménager. 1 ha poss. achat terres, bois 15 ha.
MAYENNE MOULIN, aménagé 2 familles conft., 2 ha bord fleuve sur 600 mètres.
HOUDIARD, B.P. 83, 53005 LAVAL. Tél. (43) 56-61-60.

LAMORLAYE
2 KM CHANTILLY
Superbe propriété, 73.000 m2 terrain, 120 m2 réception, 7 ch., 5 bains. Sous-sol total. Piscine chauffée. Exceptionnel. 1.800.000 F.
DEVIO, 2, place de la Gare CHANTILLY
Téléph. : 16 (4) 457-12-02

A 50 minutes de Paris par A-4 Région
FERTÉ-SOUS-JOUARRE
Particulier vend PROPRIETE de caractère sur 18.000 m2 de parc boisé clos, 2 étangs, grde habitation tout confort. Dépendances. Salle à manger d'été. PRIX JUSTIFIE. Téléphoner au 022-83-74 Agence s'abstenir.

RAMATUELLE L'ESCALET
Domaine privé bord de mer
VILLA AVEC PISCINE
255-04-51 ou 16 (94) 79-22-70

PÉRIGORD
MAISON DE MAITRE A PIGEONNIER
très authentique, cour fermée par porche, jolie vue, terrain 6.400 m2 env. E.E. Px 260.000 doc. s/dem. PROPINTER SA MAIS. DU PERIGORD BP 33, 24103 Bergerac. T. (53) 57-53-75.

HOUDAN près. MAISON 7 p., 225 m2, jardin aménagé 2.060 m2, chff. cent., mezzanine, terrasse, jardin d'hiver, gar., proche cçants, école, gare. Prix intéressant - 577-31-78.

BAS-QUERCY Exceptionnel cause départ
5mn de Montauban - Sur 4,33 ha Maison de caractère 8 p., chauff. central mazout, pigeonnier, parc, plan d'eau, dépendances, écurie 500 m2. (DIVERSES POSSIBILITES) PRIX 850.000 F.
AG. A.I.C. 8, place de la Libération, 82000 Montauban - Tél. (63) 03-35-99

60 KM. OUEST
Propriétaire vend MAGNIFIQUE FERMETTE en L, neuve. Séj. 50 m2, 3 chbr., 2 bains, cuisine, garge, sur 1.200 m2 pelouse. Valeur : 500.000 F, sacrifiée : 380.000 F, vue URGENCE. Téléphone : 487-86-86.

SUD LUBERON CUCURON
30 km d'AIX-EN-PROVENCE. Part. vend superbe mas rest., 2 ha, 4 chbres, 3 bains, cuis., s. à manger, gd séjour, etc., terrasse. PRIX : 1.480.000 F. Tél. 20 à 22 h. : (42) 28-94-68.

A vendre très belle affaire 20 KILOMETRES COGNAC 1 logis charentais (7 pces) tout confort, 1 maison charentaise (en retour d'équerre), gd séjour 45 m2, 5 chambres + locaux commerciaux comprenant magasin d'antiquités 100 m2 + niveau de 60 m2, magasin contigu 35 m2 avec loggia, appartement rustique avec mezzanine, séjour, cuisine, s. bains, 2 chambres. Le tout sur un terrain de 5.000 m2 pelouse, jardins d'ornement, potager et fruitier. Ecr. : nº 6217, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

GISORS (près) MAISON en équerre, gd séjour, cuisine, 2 chbres, bains, chauff. Garage. Jardin 800 m2. Parfait état. Prix 265.000 F. Cab. BLONDEAU-LEBLANC 2, faub. Cappeville, à Gisors Tél. 16 (32) 55-06-20

RÉGION ENGHIEN
Proximité Paris. A vendre très belle propriété sur 3.000 m2 de parc aménagé. Exposition sud, maison de style, entièrement rénovée et décorée, calme. Px : 2.200.000 F. T. : 563-93-18.

Cantal, 25 km Aurillac, alt. 700, pet. hameau, belle masion régionale, gd conft, parf. état. Rez-de-ch. sur caves, séj. 42 m2, chem., salon, 2 chbres, toil., cuis., 2 w.-c. 1er : 4 chbres, 2 bns, w.-c., terras. s/jard. Vastes dép., grange, gar., 400.000 F ou maison seule 250.000. S'adr. Me Y. Clary, 15700 PLEAUX ou tél. propriét. 16 (56) 08-83-50

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



l'agenda du Monde

Artisans

EUROCHAUFFAGE
Tél. : 357-31-68
Spécialiste du chauffage toutes énergies.
DEVIS GRATUIT
CRÉDIT TOTAL
entreprise agréée par l'Agence nationale d'econom. d'énergie. 104-106, rue Oberkampf, 75001 PARIS.

MENUISERIE-EBENISTERIE en tous genres, décoration, parquets, réparations, éléments de cuisine, cache-radiateurs, etc. TEL. : 898-06-31. 62, avenue de la Liberté, 94700 Maisons-Alfort.

Artisans exécution rapide maçonnerie, chauffage, plomberie, électricité, peinture, papier, moquette. Travail soigné, prix étudiés. Téléph. : 906-81-96 ou 586-06-79.

Artisan peintre papier peint, moquette, ravalement, travail soigné, libre de suite. TEL. : 414-83-90.

Astrologie

JANE DE GUESDE, astrologue clairvoyante, peu beaucoup pour vous. Sur rendez-vous, par correspondance. Rens. sur demande 41, r. Coquillière, 75001 PARIS. Téléph. : 236-82-59.

Bateaux

La Rochelle « Ketch » Beaufort 16, 1974, parfait état, 1re catégorie. TEL. : (1) 328-30-00.

Part. vend cabin cruiser Océan 37 (1970) constr. anglaise, coque plastique, intér. bois, 2 Perkins 135 CV, faible cons., vit. max. 10 nœuds, cab. avant 2 pers. + toil., gd carré av. lit 2 pers. + cabine arrière 2 personnes + toil., cuis. gaz, frigo 220 V. Très bon état, pavillon monégasque. Px 240.000 F. T. 16-93-30-42-67 ou Ecrire LHEBRARD - SMEG B.P. 367 MONACO.

Collectionneur

COLL. ach. tabl. anc. et XIXe ital. M. Leggio, hôt Commodore 246-72-82, 770-93-00 et 770-38-18.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

ARFEL PROMOTION BIJOUX Remise 25 à 40 % du 25 au 30-4 38, rue Penthièvre, 8e. 562-76-66.

Caravanes

CARAV. PLIANTE RANDGER 4 places, ann. 79, utilisée 1 mois. Tél. : 946-65-08 après 18 heures.

A VENDRE caravane DIGUE 4,90 mètres, G.L.S., année 1974. TEL. : 043-37-87.

Carrelages

DIRECT USINES GRAND CHOIX LES PLUS BEAUX
B O C A R E L
8, rue La Tour-d'Auvergne, Paris-9e, Métro CADET. Téléph. : 526-65-48 ou 526-13-36.

Cours

Le Cours TITE-LIVE à CHATOU (5 minutes R.E.R.) Inscriptions pour la RENTREE 1980, en seconde, première, terminales A, C. et D. Rattrapage MATHS PHYSIQUE tous niveaux le mercredi. T. 952-57-39, 361-47-55 14 à 20 h.

Pers. de langue maternelle *américaine* ayant l'expér. de l'enseignement, donn. cours anglais tous niveaux. Téléph. : 354-44-48.

Débarras

DÉBARRAS INTÉGRAL
Cave, grenier, appartement. Tous locaux. Tél 606-60-06.

DEMENAGEMENTS
FID 3, rue René-Boulanger. PARIS-10e. TELEPH. : 205-63-69. Toute la France par la route.

ALAIN GIRAUD ACHETE Antiquités-Brocantes. déplac. province, serv. débarras (recherche Henri II, Louis XIII.) Téléph. : 854-69-74 ou 834-60-50.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
importation directe à partir de 150 F le rouleau. ARNOUX, 40, r. d. Poissonniers 92200 Neuilly-sur-Seine. TEL. : 745-07-36.

Lin en 265 : 55 F. Shantung en 265 : 70 F. Pose par spécialiste - 757-16-13.

Hi-Fi

A vendre
Boules H.P. BLAUPUNKT nves, val. 400 F. Prix int. à débattre. Ecr. nº 6.215 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Livres

Vds Encyclopédie « Encyclopedia Universalis » neuve et complète (23 vol. + Atlas). Px : 3 000 F. Téléphoner 504-16-12 (le soir).

VENDS
ENCYCLOPÉDIE HACHETTE
12 vol. achetée moins d'un an. Valeur 3.200 F. Prix 2.500 F. Téléphoner : 045-49-29, apr. 18 h.

Mode

COSTUMES
GRANDES MARQUES à prix réduit
5, av. de Villiers, PARIS-17e.

Moquette

MOQUETTE MOINS CHER
dégriffée, laine et synthétique. Stock 50.000 m2. Téléphone 757-19-19.

Pour les jeunes

ANGLETERRE séjours linguistiques organisés par Associat. professeurs d'anglais. Voyage logement en famille, cours activités culturelles et sportives. 3 sem. juillet ou août : 1.995 F. U.S.A. : séjour en famille américaine, 3 sem. août : 3.380 F. APPRENDRE et VIVRE. TEL. : 350-60-71.

Peintures

A vendre : Aquarelle av. dessin à la plume, 1972, de P. Delvaux, 36 × 27. Renseignements téléph. Belgique (031) 40-67-96 apr. 19 h.

Philosophie

LE CENTRE GURDJIEFF OUSPENSKY EST OUVERT. Tél. : 436-61-69.

Psychologie

Psychotérapie, entretiens, conseils par psychologue. (Mº BLANCHE). Tél. 702-17-13.

Stages

Prem. cours d'Anglais (2e niv.) par SUGGESTOPEDAGOGIE. PARIS (5/30 mai) et MIAMI en juillet. CENTRE PERSONA : Téléph. 727-65-28 et (91) 37-17-04.

Faïences anglaises

Sec. choix. Prix INTERESSANT rayon d'épicerie anglaise. BRITISH, REJECT, SHOP, 2, r. F.-Ponsard, Paris-16e. 525-86-92.

Sérigraphies

SÉRIGRAPHIES ORIGINALES et INEDITES
SUR TEE-SHIRTS
LAUROLL
Impasse du Tir, 92240 MALAKOFF. Téléphone 735-21-92.

Tableaux

Achète TABLEAUX à restaurer, état indifférent. TEL. : 766-41-07.

STAGE INDIVIDUEL ET INTENSIF POUR CADRES près de Bonn.
Vous apprenez activement et seul (e).
Les connaissances antérieures, la durée du cours et la spécificité d'application sont prises en considération.
Pension complète (chambre individuelle tt conf.) et cours de langue : DM 1.200 par semaine.
Dr. Thomae-Schwartz. D-5485 Sinzig-Bad Bodendorf

SÉDUIRE, CONVAINCRE
FAIRE PASSER UN MESSAGE...
Acquérir l'aisance naturelle de la parole avec contrôle vidéo : stages de 2 jours destinés aux
CHEFS D'ENTREPRISE et CADRES DÉCIDEURS
RENSEIGNEZ-VOUS VITE au 522-65-00
Prochain cycle : 12 et 19 mai
chez ORPHI, 63, bd Malesherbes, 75008 (déductible du 1 % : formation continue)

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

CAMPING CLUB
Retenez pour 30 années votre place de caravaning pieds dans l'eau SOLENZARA (Corse)
60 places disponibles. Club privé. Réservations par ordre d'arrivée.
Ecrire Nº 45.323 M sur enveloppe à :
J.R.P., 39, rue de l'Arcade, PARIS-8e, qui transmettra.

BORD MER FINISTERE NORD Station familiale. Locations vacances. AGENCE QUEGUINER B.P. 17 29232 PLOUGUERNEAU.

MER SUD-FINISTERE Location mois et semaines 50 % réduction, mai, juin, sept. AGENCE L'OCEANE, 29115 GUILVINEC. Tél. : (98) 58-10-79.

GRASSE (près) vieux mas pleine nature, grand calme, 2 ch. cft. Juill., sept. T. 532-22-64 repas.

Bandol appart. standing 2 ét., petit immeuble résidence privée face mer, 4 p., terrasse, cuis. équipée avec loggia, lits 6 pers. Juillet : 5.000 F. Tél. : 734-82-07.

Vos vacances au soleil sur la plage, dans le golfe de Calvi, en Corse.
Venez bronzer, paressez sur le sable chaud : la plage est immense.
Plongez dans l'eau transparente à l'abri des pollutions.
Vivez sans voiture dans une ambiance de Club amicale et joyeuse.
Profitez pleinement des repas avec 40 hors-d'œuvre à volonté, des activités sportives et des soirées animées.
Venez, votre bungalow sur la plage, vous attend dans la pinède.
2 semaines, voyage avion tout compris, à partir de : 1.990 F départ Paris. 1.660 F départ Marseille.
Doc. grat. Club Olympique, 3, r. de l'Echelle, 75001 PARIS. Téléphone : 260-31-62. Licence Etat 435.

CANNES Croisette, studio luxe, 2 pers. Juill 3.500 F, 18-5/31-5 : 1.300 F. 660-41-36 ap. 19 h.+w.-e.

CAP CORSE
BASTIA
PLAINE ORIENTALE
A louer saison estivale : villas, appartem., studios, bungalows plage, intérieur, ttes situations. S'adr. SCOMAR, 20, av. Emile-Sari, Bastia. T. (16-95) 31-51-37.

LES ILES EN VOILIER
L'été en Corse, Grèce, Turquie sur voiliers 13 à 17 m., tr. gd confort, planche, ski, plongée. L'hiver aux Petites-Antilles.
HINA
28, r. des Trois-Frères-Barthélemy, 13006 Marseille (91) 94-10-23.

CORSE. SITUATION UNIQUE
en plein cœur de la pinède au bord même de la plage de sable fin.
LE CLUB DE L'HORIZON à CALVI vous offre : de splendides vacances au soleil, bungalows, logements en dur, animation, activités sportives, parkins.
Pens. complète, cuisine soignée Ouverture 1er juin - fermeture 14 sept. Périodes conseillées : 1er juin-13 juill., 17 août-14 sept.
Renseignements inscriptions CLUB DE L'HORIZON 5, r. Helder, Paris-9e - 247-13-41.

BRETAGNE-SUD
PRESQU'ILE DE RHUYS
Choix locations saisonnières près ports et plages. Liste sur demande.
Cabinet BENEAT-CHAUVEL, 56370 Sarzeau. Tél. (97) 41-81-81 56640 Pt-Navalo. T. (97) 41-22-00.

VILLA, piscine, poss. tennis, 6 pers. 1er au 15 juin : 2.800 F. 1er au 15 sept. : 3.200 F. VIDAL, 83700 LE TRAYAS.

ILE D'ELBE, loue très belle mais., 6/8 lits, du 1er au 25 juill. 8.000 F - Téléph. : 504-29-73.

EXCEPTIONNEL. A louer, pieds dans l'eau, bord du golfe du Morbihan, belle VILLA gd conf. A Carnac, appart. F 2, F 3, F 4, juillet - août - septembre. Proches plages. Ecri. nº 8.058 « le *Monde* » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

LA GRANDE-MOTTE
Particulier loue, près PORT, studio, terrasse, jardin, tt cft. JUIN, 1.600 F, poss. quinzaine et 2e quinzaine SEPT. 800 F. Tél. : 566-87-14 ou 322-82-12.

ACHETEZ A VIE VOTRE SEMAINE DE VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS
A TIGNES
particulier vend 1 studio 4 personnes (4e semaine de mars et 3 premières d'avril) de magnif. résid. avec pisc. et sauna au VAL-CLARET. Tél. : 973-57-85.

SEJOURS A LA FERME AU PIED DES PYRENEES
A partir Juillet. Pension compl. Tranquillité - Cadre agréable - Nombr. loisirs. Pierre Phelina, Escosse - 09100 PAMIERS.

EN CAMARGUE
10 km plage Saintes-Maries, loue sur domaine. Maison nve meubl. tt cft, 3 ch., séj. chem. 6/8 lits, s. de bns, cuis. équip. 2.000 F sem. Mai, Juin, Sept. 2 500 F Juillet, Août. Louis ROCCA, Mas ELAIR, 13 Les Saintes-Maries-de-la-Mer. Téléphone (90) 97-84-38.

Normandie, 130 km Paris, prox. forêt, maison rurale, cft, jdin, 4-5 personnes, juillet, août. TEL. : (33) 25-62-30.

PERIGORD campagne, fermette meublée à la semaine, mai-juin. TEL. : (53) 06-23-60.

A louer carav. 5 pl. compl. éq., camp. tranq., ombragé, pêche, prod. ferm., village 1 km, canton 7 km. Tél. : (16-58) 01-48-50.

ITALIE 90 KM FLORENCE loue belles demeures pleine camp. 600 m alt. T. 504-29-73.

ARTICLES DE PECHE Mer · Rivière AQUARIOPHILIE
PÊCHE ET LOISIRS
43, avenue du Général-Leclerc, 91610 Ballancourt-sur-Essonne. T. : 493-21-19 (Côté de la gare).

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

L'AMÉNAGEMENT DE LA LOIRE

Pour le parti socialiste, le rapport Chapon n'est qu'une opération électorale

De notre correspondant

Orléans. — Le programme d'aménagement de la Loire proposé par le rapport Chapon et que M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, doit présenter aux élus, lundi 28 avril, à Tours, a été vivement critiqué par le parti socialiste qui a tenu une journée d'études sur ce sujet à Briare (Loiret) jeudi 24 avril.

Une opération électorale plus qu'un document d'aménagement, pas de perspective économique, une discrétion anormale sur le programme électro-nucléaire, un financement insuffisant faisant une fois encore appel surtout aux collectivités locales : voilà ce que pensent les socialistes du rapport, même s'ils estiment « *solide* » le programme hydraulique proposé et trouvent « *le discours écologique assez bien tourné* ».

« *La véritable finalité du rapport n'est-elle pas de faire avaler la pastille nucléaire en l'enrobant de vert ?* » s'est demandé M. Jean Auroux, député et maire de Roanne. « *Il n'est pas question* a-t-il ajouté, *d'accepter ce principe : à nous les centrales, aux autres régions les emplois. Ces orientations nous inquiètent. Intégrer un tissu industriel adapté à l'environnement est possible, nous ne voulons pas un boulevard de béton. Nous sommes une région à part entière qui peut bénéficier de la solidarité nationale. La Loire semble avoir été mieux aimée par les rois que par la République.* »

Autre point, les socialistes ne sont pas d'accord avec l'interdiction de la navigation, sauf dans la basse Loire, prononcée par M. Chapon : « *Il y a pourtant des formes de tourisme populaire possible avec des circuits sur l'eau, qui ne devraient pas être plus dangereux que dans le vieux port de Marseille. M. Chapon manque visiblement d'informations* », ont-ils fait remarquer.

L'anathème jeté contre la navigation de plaisance au nom des risques encourus suscite également des remous chez les responsables du tourisme et les syndicats d'initiative, soucieux « d'accrocher » davantage les touristes dans le Val-de-Loire. On s'appuyait jusqu'ici sur les directives de l'administration, qui, justement, a multiplié ces dernières années les études sur le tourisme fluvial... La brutale marche en arrière du rapport Chapon n'est pas comprise par les riverains. En effet, la navigabilité du fleuve ne pourrait qu'être améliorée par la construction du barrage de Villerest et des autres ouvrages de régularisation.

RÉGIS GUYOTAT.

Selon M. Joël Le Theule

L'ÉPAVE DU « TANIO » POURRAIT ÊTRE COLMATÉE DANS TROIS SEMAINES

Les opérations de colmatage de l'épave du *Tanio* seront achevées dans trois semaines. C'est ce qu'a affirmé M. Joël Le Theule, ministre des transports, jeudi 24 avril, aux membres de la commission de la production de l'Assemblée nationale. Les plongeurs ont repéré dans la coque deux trous circulaires d'une quarantaine de centimètres de diamètre, autour desquels ils vont mettre en place des coffrages. Puis ils couleront une résine spéciale. Deux autres déchirures difficilement accessibles ont été décelées. Au total, ces brèches lâchent environ 5,5 tonnes de pétrole par jour.

M. Le Theule a confirmé que le choix entre les différentes techniques de pompage ainsi que celui des sociétés qui exécuteront les travaux, sera fixé mercredi prochain et que, en tout état de cause, l'épave serait traitée avant la fin du mois de septembre prochain.

Concernant la prévention des marées noires, le ministre a précisé que le programme d'équipement de cinq ans comprend l'achat de trois avions de surveillance Nord-262, la construction de quatre navires de 300 tonnes, de quatre de 900 tonnes, de deux autres de 1 800 tonnes et d'un chalutier à long rayon d'action.

Quant à la conférence régionale des quatorze pays maritimes d'Europe occidentale que compte convoquer le président de la République, elle aura lieu au cours de l'été. On y étudiera les règles de navigation dans la Manche — un nouveau système de séparation du trafic à Ouessant serait mis en place — les équipements de sécurité des navires et l'établissement de plans de navigation.

TRANSPORTS

Des Airbus sur mesure pour SAS

De notre envoyé spécial

Oslo. — **La compagnie scandinave SAS, qui défend les couleurs du Danemark, de la Norvège et de la Suède, a commencé d'exploiter ses deux premiers Airbus A-300-B2, notamment sur la ligne Paris - Copenhague - Oslo. Deux autres exemplaires équiperont sa flotte d'ici un an. Les huit autres avions gros porteurs qu'elle a en option lui seront livrés d'ici à 1984.**

Un avion fait sur mesure. « Airbus Industrie a su répondre à nos exigences précises », *conviennent les responsables de SAS. Ceux-ci ont obtenu que quelque quatre cents modifications soient apportées au modèle de base. Ainsi, l'Airbus de la compagnie scandinave a le fuselage de la version B2 et l'aile de la version B4.*

SAS a fait « *tailler* » *l'accès aux soutes de l'appareil de manière à y introduire les palettes qu'elle transporte sur ses Boeing-747 et ses DC-10. Un système entièrement automatisé permet de charger et de décharger le fret et les bagages en moins d'une demi-heure. La compagnie scandinave est, d'autre part, le premier acheteur d'Airbus à avoir exigé, pour le confort des passagers et de l'équipage, que la section* « *toilettes* » *soit éloignée de la zone* « *cuisine* ».

SAS est une des rares compagnies aériennes à avoir commandé des Airbus avec des moteurs Pratt et Whitney de préférence aux moteurs General Electric. La compagnie scandinave s'est rangée à ce choix compte tenu du fait qu'ils équipent déjà ses Boeing-747 Combi et que « leur coût d'entretien est plus bas ».

« Le choix d'Airbus a été précédé par l'un des processus d'évaluation les plus serrés de notre histoire », *indiquent les responsables de SAS. Bien qu'utilisateurs, pendant de nombreuses années, d'une flotte exclusivement américaine composée de DC-9, de DC-10 et de Boeing-747, ils affirment avoir* « constamment plaidé en faveur de la création d'une large industrie européenne ».

A cet égard, SAS a été la première compagnie aérienne non française à commander la Caravelle, la première également à la mettre en service commercial, il y a un peu plus de vingt ans. Ses dirigeants se gardent toutefois de présenter l'achat d'Airbus « simplement comme un acte de foi dans l'Europe ». *Les Scandinaves sont trop pragmatiques pour ne pas s'être laissé séduire par d'autres arguments, notamment ce qu'ils appellent* « la rentabilité supérieure de ce bon appareil qui arrive au bon moment ».

SAS compte, en effet, non seulement utiliser ses avions gros porteurs (deux cent quarante-deux sièges) sur son propre réseau, mais encore les mettre ultérieurement à la disposition de sa filiale charter Scanair. Aucune compagnie régulière ne peut plus ignorer la clientèle touristique, surtout si elle s'intéresse au marché de l'Europe du Nord. Des Airbus pour le soleil.

JACQUES DE BARRIN.

Le congrès des loueurs de véhicules utilitaires

« IL FAUT QUE LES ROUTIERS SOIENT DIRECTEMENT RESPONSABLES DE LEURS PROPRES AFFAIRES », estime M. Le Theule.

M. Joël Le Theule, ministre des transports, qui participait aux travaux du congrès national des loueurs, à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), le jeudi 24 avril, a évoqué la réforme de cette organisation professionelle.

Le ministre s'est déclaré prêt à travailler rapidement à la mise en place d'une nouvelle organisation de la profession qui pourrait, a-t-il dit, servir de guide et d'exemple. « *Le schéma qui me semble compatible avec vos soucis consisterait à créer, à la place d'un organisme réglementaire de fonctionnement rigide et procédant de lourdes élections, une association professionnelle qui pourrait être agréée par les pouvoirs publics en vue de mener à bien certaines missions d'intérêt général comme la réalisation d'études ou la participation à l'observation du marché.* »

Faisant part de sa volonté « *de faire évoluer les anciennes structures du transport routier vers plus de responsabilité directe des professionnels vis-à-vis de leurs propres affaires* », M. Le Theule a précisé que les textes relatifs à cette association professionnelle devraient être en place à l'automne 1980 pour être appliqués au 1er janvier 1981.

● *Le « Norway » remis officiellement à son propriétaire.* — L'ancien paquebot *France*, devenu le *Norway*, a été officiellement remis le 24 avril, à Bremerhaven, en Allemagne fédérale, à son nouveau propriétaire, l'armateur norvégien Knut Utstein Kloster. Lors de la cérémonie dans le port allemand, où le bateau a été transformé en trente-deux semaines, l'armateur s'est déclaré « *fier et heureux* » que l'ancien paquebot français puisse à nouveau naviguer. Le *Norway* quittera Bremerhaven le 29 avril pour gagner Oslo. — *(A.F.P.)*

● *Europe : libre circulation des cars de tourisme.* — La Communauté européenne et huit autres pays européens (Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Norvège, Portugal, Suède et Suisse) ont paraphé un accord destiné à libéraliser la circulation des cars de tourisme sur l'ensemble du territoire de l'Europe occidentale. Cet accord élimine les entraves existantes sous forme d'autorisations et d'autres mesures administratives et introduit une feuille de route unifiée à remplir par les transporteurs eux-mêmes. C'est le premier accord international de ce genre conclu par la Communauté européenne en tant que telle dans le domaine des transports. — *(A.F.P.)*

● *La hausse des tarifs de transport.* — Après la confirmation par le ministre des transports d'une hausse de 16 % en moyenne des tarifs du métro et des chemins de fer de la banlieue parisienne à partir du 1er juillet prochain, l'Union régionale parisienne des syndicats C.F.D.T. proteste contre cette mesure. « *Une nouvelle fois*, écrit-elle, *le pouvoir d'achat des travailleurs va se trouver amputé d'une part non négligeable. Ce sont les travailleurs les plus défavorisés qui vont subir de plein fouet cette décision.* »

Le syndicat indique qu'il « *mettra tout en œuvre* » pour s'opposer à cette mesure.

URBANISME

LA COMMISSION DES SITES APPROUVE LES PROJETS DE LOGEMENTS DES HALLES

La commission des sites de la Ville de Paris, présidée par M. Lucien Lanier, préfet de région, a donné, récemment, un avis favorable au projet d'immeuble de logements présenté par l'équipe de M. Michel Ducharme, aux Halles. Cet immeuble de logements cachera la centrale de climatisation construite rue Rambuteau, près de l'église Saint-Eustache (« le Monde » du 25 décembre 1979), là où devaient s'élever les bâtiments dessinés par le Taller de Arquitectura de Ricardo Bofill.

Le projet a été adopté par douze voix contre quatre, celles de M. Jack Lang, conseiller socialiste de Paris, M. Jean-Marie Benoist, philosophe, et des deux représentants des associations.

Les associations estiment que le projet ne respecte pas les remarques faites par la commission lors de l'examen du plan d'ensemble et empêchera une bonne liaison du quartier nord avec le jardin, à cause de plusieurs dénivellations malencontreuses.

D'autre part, M. Jack Lang a déclaré, après la réunion, que la commission venait « une fois de plus de se déshonorer » en approuvant un « projet médiocre destiné à remplacer le bel immeuble conçu par Ricardo Bofill qu'elle avait, en son temps, accepté avec enthousiasme ». Demandant que l'« irréparable soit évité », M. Lang fait appel à M. d'Ornano « pour épargner à Saint-Eustache un massacre ».

UNE DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Les tours de la Défense à la juste hauteur

Les tours construites en 1972 à la Défense ne respectaient pas le plan-masse de 1964. Devait-on les raser, ou du moins les raccourcir ? La polémique dura de longs mois après qu'on eut découvert, dans la perspective de l'Arc de triomphe, des silhouettes de béton plus hautes que leurs voisines.

Trois associations de défense et un habitant du quartier attaquèrent pour détournement de pouvoir le plan-masse de « régularisation » approuvé le 14 novembre 1972 par un arrêté de M. Olivier Guichard alors ministre de l'aménagement du territoire. Sept ans après, le tribunal administratif de Paris vient de rendre sa décision.

Il reconnaît que le plan-masse de 1972 a eu pour effet de « *régulariser les tours de bureaux illégalement édifiées* ». Mais le tribunal estime que ce plan apporte des modifications aux prévisions initiales qui sont « *d'une importance suffisante pour donner à elles seules une base légale à l'arrêté attaqué* ».

Le tribunal rejette donc la requête des associations (Protection des villes d'art, Ligue urbaine et rurale, Association des paysages et de l'esthétique de la France) et refuse d'annuler l'arrêté. S'il l'avait fait, il aurait d'ailleurs fallu en prendre un autre, pour régulariser la situation des tours construites depuis longtemps !

Trois tours sont concernées par l'incohérence administrative : la tour Fiat, autorisée le 25 juin 1971, qui dépasse de 90 mètres la hauteur initialement prévue ; celle du GAN (Groupe des assurances nationales), autorisée le 12 août 1971, trop haute de 68 mètres, et celle de la Société générale, dont le permis de construire a été délivré le 7 mai 1972.

La décision de densifier le programme de bureaux de la Défense (1,5 million de mètres carrés au lieu des 800 000 prévus aux départ) avait été prise en 1969 par M. Albin Chalandon, alors ministre de l'équipement, car on craignait que les lourds investissements publics engagés ne soient pas remboursés par un programme de construction trop raisonnable.

Il avait alors fallu bouleverser le plan-masse très symétrique et uniforme établi au départ. Les tours de même section culminaient toutes aux environs de 100 mètres (comme la tour Nobel), et un seul point plus haut était prévu au sommet de la colline. La nouvelle silhouette du quartier issue des décisions « techniques » de M. Chalandon est plus désordonnée, à la façon de Manhattan. Mais, depuis sept ans, les esprits se sont calmés.

M. Ch.

Des chantiers arrêtés dans l'ouest de la France pour emploi d'un ciment mal dosé

Les cimenteries d'Airvault (groupe des Ciments français), dans les Deux-Sèvres, ont connu, entre le 28 mars et le 1er avril, un incident de fabrication qui a abouti à la livraison d'environ 6 000 tonnes de ciments défectueux à des entreprises des départements de l'ouest de la France. Il s'agit d'une erreur de dosage de la chaux libre dans le ciment qui peut entraîner des gonflements du matériau dans certains ouvrages.

La direction des Ciments français (deuxième groupe cimentier avec 2 milliards de francs de chiffres d'affaires et 9,3 millions de tonnes de ciment) indique que ses clients livrés avec ce ciment ont été prévenus spontanément que « *des risques pourraient intervenir dans son utilisation* ».

Les responsables de ce groupe précisent que les assurances couvriront les dommages en aval causés par l'emploi de ce ciment : arrêt de chantiers pour contrôles, retard de travaux pour démolition, reconstruction de piliers ou de murs.

Pour l'instant, on en est au stade du repérage des ouvrages ou des immeubles où ce ciment a été utilisé. La Fédération nationale du bâtiment, saisie de cette affaire par ses chambres syndicales départementales, a lancé une enquête dans les départements de l'Ouest pour déterminer quelles sont les entreprises et les chantiers en cause, les quantités de ce ciment utilisées et l'estimation des dommages subis.

Un certain nombre de chantiers sont d'ores et déjà arrêtés et font l'objet de contrôles de la part des Chantiers français. C'est le cas d'une pile du pont lancé sur la Loire à Saumur, d'un parking en construction à Nantes, d'une clinique à Angers, d'un centre médical à Cholet, d'un immeuble de deux étages aux Sables-d'Olonne, des futurs ateliers d'extension de l'usine Honeywell Bull à Angers, dont le dallage venait d'être coulé.

Il est impossible d'évaluer actuellement le montant total des dommages qui auront été causés, d'autant que l'intervention nécessaire peut être très variable suivant l'élément de construction où a été employé ce ciment : la pile d'un pont vient d'être intégralement démolie et reconstruite, tandis que certains piliers d'ateliers pourront être consolidés, et que certains dallages devront être refaits...

P.T.T.

FRANCE-BELGIQUE : UTILISATION COMMUNE DES DISTRIBUTEURS DE BILLETS

M. Norbert Segard, secrétaire d'État aux P.T.T., et M. André Bandson, ministre des P.T.T. de Belgique, ont signé, le jeudi 17 avril, un accord permettant aux titulaires des cartes Postomat des chèques postaux de Belgique et de la carte C.C.P. 24-24 des chèques postaux français d'utiliser en commun, à partir du 1er juin prochain les distributeurs automatiques de billets mis en place par les administrations des deux pays.

Cet accord permettra à tous les Français se rendant en Belgique de retirer de l'argent du distributeur Postomat belge au moyen de leur carte C.C.P. 24-24. On compte actuellement un million de titulaires de cette carte. De même, les Belges qui se rendent en France, pourront utiliser la carte Postomat aux distributeurs C.C.P. 24-24 pour retirer les devises dont ils auront besoin.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	174 F	298 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	300 F	550 F	800 F	1 050 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	203 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE	250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

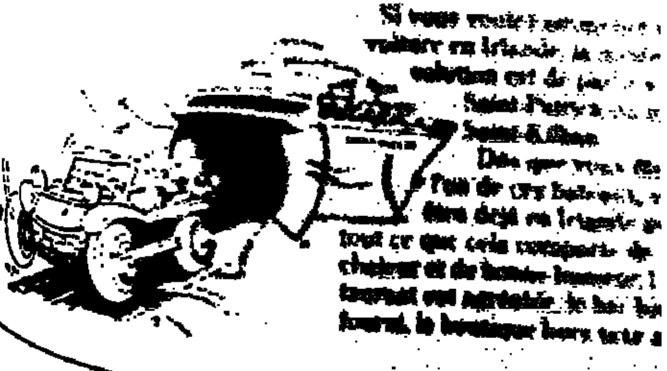
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.







هكذا من الأصل

Le Monde

régions

A PROPOS DE...

Une conséquence des aménagements de l'Allier

LES SAUMONS S'ARRÊTENT A VICHY

Saumons contre pédalos : la ville de Vichy vient de vivre quelques chaudes journées au cours desquelles les intérêts de la pêche et ceux du tourisme se sont directement affrontés.

Grâce à un pont-barrage édifié sur l'Allier, Vichy s'est aménagé un superbe plan d'eau qui, sillonné de voiliers et de pédalos, contribue à l'animation estivale de la station. Des échelles à poissons ont été installées pour que les migrateurs puissent franchir l'obstacle.

En outre il a été prévu que chaque année, du 13 au 30 avril, lors de la remontée des saumons qui se dirigent vers leurs frayères, lieux de reproduction situés dans le haut Allier, au-delà de Brioude, le barrage serait partiellement ouvert pour leur faciliter le passage.

Bloqués plusieurs semaines

Or cette année les saumons se sont présentés par milliers. Il y avait longtemps qu'on en n'avait pas vu autant. Déjà, l'administration et les pêcheurs se félicitaient, voyant dans cette affluence exceptionnelle l'un des premiers résultats du « plan saumon » adopté et financé (70 millions de francs en quatre ans) par les pouvoirs publics.

Malheureusement, les poissons sont restés bloqués pendant plusieurs semaines, car le plan d'eau de Vichy a été maintenu à son plus haut niveau. D'où une intervention indignée de l'Association nationale de protection des salmonidés auprès de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

La situation était d'autant plus délicate que le maire de Vichy, le docteur Jacques Lacarin (P.R.), est l'ancien président de l'Association de protection des saumons, que le député de l'Allier n'est autre que M. Gabriel Péronnet, ancien secrétaire d'Etat à l'environnement, et que l'actuel secrétaire d'Etat, M. François Delmas, devait présider, à Vichy même, les 21 et 22 avril, un colloque international des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le secrétaire d'Etat a finalement arbitré. Comme nous le rapporte notre correspondant Daniel Larcher, M. Delmas a décidé que le pont-barrage de Vichy serait modifié pour améliorer le passage des saumons. Les travaux, qui seront financés par le Conseil supérieur de la pêche et le ministère de l'environnement, devront être achevés avant le 31 mars 1981. Il a aussi promis que les extractions de graviers, qui, selon les pêcheurs, nuisent à la vie des poissons, seraient limitées conformément au plan d'aménagement de la Loire qui sera présenté aux élus le 28 avril prochain à Tours.

Les saumons et les pédalos pourront donc coexister pour le plus grand bien des pêcheurs et des touristes de Vichy.

Ile-de-France

UN BILAN DES « ZONES NATURELLES D'ÉQUILIBRE »

Contrat de confiance dans la plaine de Versailles

De notre correspondant

Versailles. — Les zones naturelles d'équilibre ont cinq ans. Créées par décret de M. Jacques Chirac, alors premier ministre, elles devaient freiner l'urbanisation en dehors des villes nouvelles de la région parisienne, et donc créer des trouées vertes entre les agglomérations. Cinq de ces zones ont vu officiellement le jour le 24 avril 1975 : la plaine de Versailles ; le Hurepoix ; les plateaux du sud ; le plateau de la Brie et la plaine de France.

Pour fêter ce cinquième anniversaire, M. François Delmas, secrétaire d'Etat à l'environnement, réunit les principales associations de défense concernées, le vendredi 25 avril à la préfecture de la région parisienne. Curieusement, les élus locaux seront absents de cette réunion. Leur contribution à la mise en application de cette politique d'aménagement est pourtant essentielle.

Prolongement naturel du parc de Versailles et des perspectives du château, la zone naturelle d'équilibre de la plaine de Versailles a été créée à une époque où il était permis de se demander si les promoteurs n'allaient pas finir par vendre du « clés en main » sous les fenêtres de Louis XIV. Formé de crêtes boisées convergeant vers le prestigieux palais, cette région constituait alors une cible de choix pour les lotisseurs et les zones d'aménagement concertées y fleurissaient comme coucous au printemps. Entre 1968 et 1975, le nombre des résidences principales y est passé de dix-neuf mille à près de vingt-huit mille. Dans les soixante-sept communes de la plaine de Versailles (dont sept ne sont incluses que pour leur partie boisée ou agricole), on poussa un « ouf » de soulagement en entendant promettre par le premier ministre la fin de l'urbanisation. Avec ses 60 % de terres agricoles et ses 6 % de bois, la plaine allait donc être sauvée. Cinq ans après, le bilan est mitigé.

« *Les directives dictées par Jacques Chirac nous ont paru bonnes et nous avons alors souscrit à cette politique. Mais elle a depuis été foulée aux pieds* », estime M. Emmanuel Froidevaux, président de l'Union des amis de la plaine de Versailles, qui regroupe quinze associations locales. Il explique : « *On a l'impression que, dans l'administration, tout le monde s'en moque et on peut même s'interroger sur la vigilance de bien des élus locaux.* » Les Amis de la plaine déplorent deux importants projets de lotissement de cinq cents maisons individuelles au Val Joyeux à Villepreux et de quatre cents maisons au parc de Noisy, à Noisy-le-Roi. Mais l'administration rétorque que ces deux projets figuraient déjà en 1975 dans les POS (plans d'occupation des sols) alors en cours d'élaboration.

La région transformée en « réserve d'Indiens » ?

Il en va tout autrement dans la ZAC qui prévoit cent vingt maisons à Saint-Nom-la-Bretèche (1) sur des terrains classés il y a peu de temps encore en zone agricole sur le S.D.A.U. (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) du Val de Gally. Les interventions sont venues d'assez haut pour contraindre l'administration locale, qui ne semble pas avoir trouvé beaucoup d'appuis parmi les élus locaux de Saint-Nom-la-Bretèche, dont le maire est M. Jacques Kosciusko-Morizet, ambassadeur de France. « *Cette ZAC ne sera sans doute pas catastrophique sur le plan esthétique, mais la dérogation prise en violation de la circulaire Chirac de 1977 ouvre la porte à tous les abus* », estiment les Amis de la plaine qui ont décidé de porter l'affaire devant le tribunal administratif de Versailles.

Sur place, les élus ont accueilli, il est vrai assez diversement, la création de cette zone d'équilibre. Certains ont redouté un gel de la région peu à peu transformée en « *réserve d'Indiens* ». Ainsi n'a-t-il été donné aucune suite à la proposition du ministère des affaires culturelles d'inscrire le Val de Gally à l'inventaire des sites : sept élus étant pour, sept contre et un sans avis. La direction départementale de l'équipement ne s'est pas privée, elle aussi, de mettre parfois des bâtons dans les roues. Elle a ainsi obtenu l'« *abandon provisoire* » d'une importante piste cyclable traversant la plaine d'est en ouest, le long de la R.N. 307, malgré l'octroi par le département et les communes de crédits importants.

Il reste que les élus estiment, en général, que le cœur de la plaine de Versailles a pu être sauvegardé. Les aides prévues par la circulaire Chirac pour faire oublier les « *cadeaux* » apportés par l'urbanisation se sont concrétisées par trois contrats régionaux : pour le Val de Gally, le· communes rurales du canton de Montfort-l'Amaury, le troisième devant faire de la Vaucouleur une rivière propre aux berges accueillantes. Des opérations plus locales sont projetées et des études réalisées pour la mise en valeur des villages, comme Maule. Bon nombre de ces projets seraient déjà sortis des cartons sans la lourdeur administrative et le flou dans lequel les zones naturelles d'équilibre ont été cantonnées.

La rencontre de ce vendredi permettra au gouvernement de prendre conscience des difficultés à surmonter pour que la circulaire Chirac prenne son plein effet.

DAMIEN RÉGIS.

(1) Les trois programmes seront réalisés par Breguet-Construction.

Rhône-Alpes

La S.N.C.F. justifie le transfert d'un de ses services à Lyon

Le transfert du service des approvisionnements de la S.N.C.F. de Paris à Lyon « *n'imposera aucune mutation d'office* » de personnels et « *n'aura pas d'incidence sur l'activité des entreprises auxquelles sont attribués les marchés de la S.N.C.F.* », affirme dans un communiqué M. Jacques Pélissier, président de la société nationale.

Cette opération, qui touchera six cents à six cent cinquante emplois, « *est actuellement engagée et ne sera pas différée* », ajoute le communiqué. La nouvelle installation se fera dans un immeuble précédemment occupé par les services d'E.D.F. et G.D.F. Une consultation est organisée afin de recueillir les souhaits de chaque agent, indique également le communiqué.

Cette mise au point intervient après les déclarations et les manifestations qui ont suivi l'annonce de cette mesure (*le Monde* du 18 avril).

Ce transfert a été étudié depuis 1976, précise encore la S.N.C.F., et décidé dans le cadre d'une politique de décentralisation et d'aménagement du territoire. Le site de Lyon a été choisi en raison de la qualité des relations avec Paris que permettra la mise en service du train à grande vitesse (T.G.V.) en octobre 1983.

M. Alain Griotteray, rapporteur général du budget du conseil régional d'Ile-de-France, vient, à ce propos, d'écrire à M. Joël Le Theule, ministre des transports. Il déclare notamment : « *Le gouvernement créerait un précédent heureux en incitant la DATAR à mieux prendre en compte l'avis des élus. Puisse cette dernière suggestion être entendue des hauts responsables de cette délégation, qui donne trop souvent l'impression d'agir comme si, de droit divin, ils détenaient le sens de l'intérêt général.* »

Le bureau du conseil régional d'Ile-de-France a lui aussi « élevé une nouvelle protestation » contre ce transfert. Il a estimé que l'assemblée régionale « *devrait être consultée avant de telles décisions qui, ajoutées les unes aux autres, engagent l'avenir de l'Ile-de-France* ».

Le Monde

économie

PRIX

L'indice de mars

« NI UNE SURPRISE NI UN PROBLÈME DE LIBÉRALISATION » déclare M. Raymond Barre

« Nous devons nous attendre pendant le premier semestre de cette année à de forts indices de prix », a déclaré M. Barre, jeudi 24 avril. Le premier ministre a souligné que la hausse de mars ne constituait pas une *« surprise »* et qu'elle était essentiellement imputable à la hausse des produits pétroliers et aux hausses du secteur horlogerie-bijouterie. *« La hausse des prix*, a encore expliqué le premier ministre, *aura été sur les trois premiers mois de l'année de 4,2 %. Elle n'aurait été que de 2,5 % si deux postes étaient restés stables, ceux de l'énergie et de l'horlogerie-bijouterie. Ils représentent 1,7 point d'indice. Ce n'est pas un problème de libéralisation des prix »*, a affirmé M. Barre.

Le premier ministre fait valoir que la hausse du prix des services avait été provoquée principalement *« par les relèvements unilatéraux des honoraires médicaux »*. *« Si d'autres perturbations extérieures ne se produisent pas*, a-t-il ajouté, *nous devrions enregistrer pendant le deuxième semestre une décélération des hausses de prix. »*

Selon M. Barre, *« la baisse du cours de l'or devra se répercuter dans les mois à venir sur l'indice des prix »*.

J'VOUS L'AVAIS DIT !

PRIX CATASTROPHIQUES

(*Dessin de PLANTU.*)

LA HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL EN MARS (%)

	EN 1 AN (mars 1980 comparé à mars 1979)	EN 6 MOIS (mars 1980 comparé à sept. 1979)	EN 3 MOIS (mars 1980 comparé à déc. 1979)	EN 1 MOIS (mars 1980 comparé à février 1980)
● ENSEMBLE	+ 13,7	+ 7	+ 4,2	+ 1,2
● ALIMENTATION	+ 9,3	+ 4,4	+ 2	+ 0,5
Produits à base de céréales	+ 10,5	+ 5,3	+ 2,2	+ 0,5
Viandes de boucherie	+ 8,1	+ 3,6	+ 2	+ 0,3
Porc et charcuterie	+ 13,2	+ 6	+ 3,2	+ 0,5
Volailles, lapins, gibiers, produits à base de viande	+ 10,7	+ 8,4	+ 2,4	+ 0,7
Produits de la pêche	+ 11,7	+ 6,8	+ 2,7	+ 0,9
Laits, fromages	+ 10,1	+ 4,4	+ 2,6	+ 1,2
Œufs	+ 8,8	+ 9,1	— 2,1	— 0,3
Corps gras et beurres	+ 3,7	+ 0,9	+ 3,1	+ 1,2
Légumes et fruits	+ 5,7	+ 1,6	— 0,5	— 0,7
Autres produits alimentaires	+ 10,3	+ 4,9	+ 1,7	+ 0,4
Boissons alcoolisées	+ 7,9	+ 3,8	+ 2,5	+ 0,9
Boissons non alcoolisées	+ 12,8	+ 4,7	+ 0,6	— 0,1
● PRODUITS MANUFACTURES	+ 17,2	+ 9,3	+ 5,8	+ 1,7
1) Habillement et textiles	+ 11,7	+ 6,5	+ 2,4	+ 1,1
dont :				
— Vêtements de dessus	+ 9,5	+ 5	+ 1,8	+ 1
— Autres vêtements et accessoires	+ 12,7	+ 7,2	+ 2,7	+ 1,2
— Articles chaussants	+ 14,5	+ 8,2	+ 2,9	+ 1,3
— Autres articles textiles	+ 11,4	+ 6,2	+ 2,9	+ 1,2
2) Autres produits manufacturés	+ 18,7	+ 10	+ 6,7	+ 1,8
— Meubles et tapis	+ 11,8	+ 6,1	+ 3,3	+ 1,2
— Appareils ménag. électr. et à gaz	+ 8,6	+ 4,5	+ 2,1	+ 0,7
— Autres articles d'équip. du ménage	+ 14,4	+ 7,3	+ 3,8	+ 1,1
— Savons de ménage, prod. détersifs et prod d'entretien	+ 14,8	+ 7,6	+ 3	+ 0,6
— Articles de toilette et de soins	+ 10,7	+ 5,5	+ 3,8	+ 0,9
— Véhicules	+ 13,5	+ 6,8	+ 3,7	+ 1,6
— Papeterie - librairie - journaux	+ 12,6	+ 6,9	+ 4	+ 1,8
— Photo, optique, électro-acoustique	+ 3,9	+ 2,2	+ 1,3	+ 0,6
— Autres articles de loisir	+ 9,3	+ 5,4	+ 2,9	+ 0,9
— Combustib., énergie	+ 31,2	+ 15,3	+ 12,6	+ 2,2
— Tabacs et produits manuf. divers	+ 31,8	+ 18,9	+ 11,1	+ 4,2
● SERVICES	+ 12,2	+ 5,8	+ 3,6	+ 1
Services relatifs au logement	+ 11,9	+ 6,4	+ 3,9	+ 0,4
dont :				
Loyers	(+ 11,2)	(+ 6)	(+ 3,5)	(=)
Soins person., soins de l'habillement (1)	+ 10,9	+ 4,2	+ 1,9	+ 0,7
Services de santé	+ 7,6	+ 3,1	+ 2,9	+ 1,6
Transports publics	+ 15,8	+ 5	+ 4,4	+ 1,8
Services d'utilisation de véhic. privés (2)	+ 15,6	+ 6,9	+ 4,3	+ 1,4
Hôtels, cafés, restaurants, cantines	+ 13,6	+ 6,9	+ 4,4	+ 1,2
Autres services (3)	+ 11	+ 4,7	+ 1,3	+ 0,2

(1) Le poste « soins personnels, soins de l'habillement » comprend notamment les dépenses de ressemelage, blanchissage, nettoyage, teinturerie, mais aussi les dépenses de coiffure.

(2) Réparations automobiles, parkings, stations-service, péages sur autoroutes, etc.

(3) Postes et télécommunications, frais d'enseignement (scolarité, mais aussi auto-écoles), spectacles, vacances, sports, camping, locations d'appareils, frais de réparation des appareils électro-acoustiques, tirage des films, redevance O.R.T.F., etc.

Tarif de nuit

Il y a presque foule sur les grands boulevards parisiens, jeudi 24 avril, à 22 h. 30. J'entre dans le bien nommé café « La Lune », à l'angle du boulevard Bonne-Nouvelle et de la rue Saint-Denis et je commande, au comptoir, un express. Le barman, un patibulaire Gaulois aux moustaches tombantes, annonce : « *2,90 F* ». Comme tout le monde, j'ai l'habitude de déguster mon petit noir à 1,60 F dans la journée et je n'ignore pas qu'après 22 heures les consommations sont majorées. Mais de combien ? 80 % !

Je ne proteste pas. Je demande un ticket. Le Gaulois me scrute, va à la caisse où trône le patron et revient effectivement avec un ticket au dos duquel il inscrit, soigneusement, au stylo à bille : « *Tarif de nuit, 22 h. 30.* »

Je demande alors que soit apposé le cachet de l'établissement. Jusque-là, tout s'était pratiquement passé en silence. A cet instant l'attitude change. Le patron écarte son barman : « *Laisse, je m'en occupe.* »

Lui : « *Tous nos tarifs sont affichés.* »

Je regarde autour de moi. Je ne vois qu'une pancarte : « *Le tarif de nuit est appliqué après 22 heures.* » C'est tout. Le patron déchire mon ticket en disant : « *On ne donne pas de ticket au comptoir.* » Puis, tout à trac : « *Vous êtes policier ? Montrez-moi votre carte.* »

Un silence. Je réponds simplement : « *Je vous ai demandé un ticket, avec le cachet de l'établissement.* » Nouveau silence. Lui : « *Vous demandez aussi un reçu aux fillettes d'à côté ?* »

J'abandonne. On n'a pas l'air de craindre grand-chose dans ce quartier... protégé. Deux minutes plus tard et 60 mètres plus loin, le café « La Violette », 5, boulevard Saint-Denis. L'express, au comptoir, est à 2,30 F, 60 centimes de moins, soit — 20 %, mais presque 45 % de plus que le jour.

Tout songeur, je me dirige vers la station de taxis qui fait le coin. Ce n'est décidément pas une soirée. Au mépris du règlement, le premier chauffeur de la file refuse ma course, car je ne vais pas dans sa direction. Je me suis vengé de mes déboires en passant sans dire mon nom devant la loge de ma concierge.

M. C.

ÉTRANGER

La Suède paralysée par une grève du service public

De notre correspondant

Stockholm. — Environ quatorze mille employés du service public suédois sont en grève depuis ce vendredi 25 avril. Douze mille sont l'objet d'un lock-out. Les trois syndicats des agents communaux, régionaux et nationaux, qui réclament en principe une augmentation de salaire de 12,5 %, ont rejeté, le jeudi 24 avril, les propositions de la commission de médiation. Celles-ci portent sur un relèvement d'un peu plus de 2 % des rémunérations, sans effet rétroactif à partir du 30 octobre 1979, date d'expiration des conventions collectives, comme le demandaient les organisations de travailleurs, et sur une majoration supplémentaire automatique de 1 % si l'inflation est supérieure à 2,3 % entre mars et octobre 1980.

Les employés qui ont cessé le travail occupent des postes-clés.

Ce mouvement de grève est considéré, par l'étendue de ses conséquences, comme le plus important depuis la « grande grève » de 1909. Beaucoup pensaient que les syndicats accepteraient, à la demande de la commission de médiation, de le repousser, comme c'est le cas généralement. Mais, cette année, l'attitude des employeurs dans les secteurs privé et public s'est durcie.

Pour faciliter les discussions, le gouvernement avait présenté, le mois dernier, une série de mesures qu'il se déclarait prêt à appliquer si le niveau des salaires *« restait en gros inchangé »* : blocage des prix et des loyers, baisse de l'impôt sur le revenu, versement obligatoire d'une partie des bénéfices des entreprises à un fonds d'investissement industriel. Selon les syndicats, ces mesures sont insuffisantes et arrivent trop tard puisque, entre novembre 1979 et mars 1980, la hausse des prix a été supérieure à 7 %. Les syndicats n'apprécient pas non plus le fait que le gouvernement intervienne de cette façon dans les négociations paritaires, qui sont le domaine traditionnel des partenaires sociaux.

Selon certaines informations, le ministère des finances estime que l'économie en déséquilibre ne peut pas supporter un relèvement des salaires supérieur à 2 %.

Les discussions entre les syndicats du secteur public, la fédération des conseils municipaux et régionaux et l'Etat-patron ne sont pas rompues, mais il est impossible de dire si cette grève sera longue. Dans le secteur privé, plusieurs entreprises pourraient fermer leurs portes, privant de travail sept cent cinquante mille ouvriers à partir du 2 mai, et pendant une semaine, si les négociations n'aboutissent pas d'ici là. La Suède serait alors paralysée.

ALAIN DEBOVE.

LE SMIC SERA RELEVÉ DE 2,2 % LE 1er MAI

Le salaire minimum de croissance (SMIC) sera majoré, à compter du 1er mai, de 2,2 %, en raison de la forte augmentation des prix en mars. Le SMIC est en effet automatiquement relevé, lorsque, par rapport à l'indice des prix de référence ayant servi à la précédente majoration, l'augmentation du coût de la vie dépasse 2 %.

Avec la hausse des prix de 1,2 % en mars, l'indice des prix atteint 242,1 ; soit une progression de 2,2 % par rapport à l'indice de référence (236,8). En conséquence le taux horaire du SMIC passera de 13,37 F à 13,66 F, soit 2 367,75 F pour cent soixante-treize heures un tiers par mois et 2 376,85 F par mois pour cent soixante-quatorze heures.

Quant au minimum garanti, qui sert de base au calcul de divers avantages en nature pour les salariés et de l'aide à la mobilité géographique il devra passer de 8,19 F à 8,37 F.

En un an, l'accroissement du salaire minimum brut, avant déduction des cotisations sociales, sera, en pouvoir d'achat, de 3,5 %. Mais il faut, pour apprécier l'évolution du niveau de vie des petits salariés, tenir compte de la majoration, l'été dernier, de 1 % des cotisations d'assurance-maladie, qui amenuise d'autant la progression du SMIC net et, en sens inverse, du relèvement des allocations familiales (+ 1,5 % en pouvoir d'achat). Au total, cela signifie une progression de pouvoir d'achat en un an pour les familles défavorisées dont le chef est encore payé au SMIC.

F.O. : faut-il poursuivre la libération ?

Evoquant la hausse, M. Bergeron (F.O.), a exprimé la crainte que le comité national des prix qui se réunit vendredi 25 avril ne décide de nouvelles hausses, notamment celles des charges locatives *« déjà considérables »*, de la réparation de l'appareillage ménager et des transports. Devant le bureau confédéral il a rappelé les réserves formulées par son organisation à l'égard de la politique de libération des prix.

Estimant que les contraintes du commerce international vont peser davantage, le secrétaire général se demande *« s'il faut persister dans la voie du maintient de la liberté totale des prix au stade du détail et de la libération des secteurs encore réglementés »*.

● *M. Jean-Pierre Dutet*, conseiller commercial, chef de service à la direction des relations économiques extérieures du ministère des finances, est nommé directeur général de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, aux termes d'un décret publié au *Journal officiel* du 24 avril. M. Dutet, conseiller au cabinet de M. Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances (avril 1973-mai 1974), garde les mêmes fonctions au secrétariat général de la présidence de la République de mai 1974 à août 1978. Directeur adjoint des relations économiques extérieures depuis septembre 1978, il est, depuis octobre 1978, chef de service.

AFFAIRES

C.d.F.-Chimie : de nouveau des bénéfices

Après avoir touché le creux de la vague en 1978 avec le plus lourd déficit de son histoire (262 millions de F), le groupe d'Etat C.d.F.-Chimie, filiale des Charbonnages de France et désormais numéro deux français de la chimie avec 10 milliards de francs de chiffre d'affaires, a effectué l'an dernier un rétablissement assez spectaculaire.

Alors que pour l'exercice précédent, sa marge brute consolidée avait tout juste atteint 10 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 6,8 milliards, elle s'est élevée en 1979 à 720 millions, dont 500 millions comptabilisés par le holding C.d.F.-Chimie S.A.

Les comptes du groupe sont, de ce fait sortis du « rouge », faisant apparaître un bénéfice net de 15 millions (65 millions pour le holding). Sans les très lourds frais financiers occasionnés par les emprunts contractés pour construire la plate-forme pétrochimique de Dunkerque, C.d.F.-Chimie aurait fait mieux encore. Le président, M. Jacques Petitmengin, a donc gagné son pari : il avait fixé en 1977 à deux ou trois ans la rentrée du groupe dans l'ère des profits. Appelé à de plus hautes fonctions aux Charbonnages de France (*le Monde* du 19 avril), il peut quitter son poste avec le sentiment du devoir accompli, même si la conjoncture a joué en sa faveur.

Doublement accompli même puisque, avec un an d'avance, M. Petitmengin est en plus parvenu à rééquilibrer les comptes de la filiale engrais Azote et produits chimiques (A.P.C.), jusque-là très fortement déficitaires. Il laisse à son successeur, M. Michel Therme, une entreprise, sinon guérie, du moins convalescente. Car tous les problèmes ne sont pas résolus. M. Therme va devoir maintenant s'efforcer de rentabiliser le vapocraqueur de Dunkerque en lui donnant sa taille finale. Il en coûtera 500 millions de francs pour construire la seconde tranche et doubler les installations.

Malgré son « cash flow » C.d.F.-Chimie ne peut supporter seul le poids de cet investissement. Pour ce faire, ses dirigeants ont engagé des pourparlers avec Petrochemical Industries Compagny, du Koweit, qui pourrait prendre, en cas d'accord, une participation de 49 % maximum dans le nouvel ensemble industriel que C.d.F.-Chimie se propose de constituer en regroupant les activités colles urée-formol de trois de ses filiales (Société toulousaine de synthèse, Chemische Werke Saarlothringen et Organichim rachetées à P.C.U.K.) pour en faire le numéro deux européen dans cette spécialité, derrière la firme allemande BASF. L'opération pourrait rapporter de 100 à 200 millions de francs d'argent frais, mais aussi un approvisionnement en ammoniac non négligeable vu la pénurie de gaz.

A plus long terme, C.d.F.-Chimie vise un marché plus considérable. Le groupe, a révélé son président, postule, en effet, pour la construction en Indonésie sous son « leadership » d'un immense complexe pétrochimique, comprenant un vapocraqueur de 300 000 tonnes d'éthylène, deux unités de polyéthylène (haute et basse densité) et une installation de chlorure de vinyle monomère, dont le coût est évalué à 1,7 milliard de dollars (7,3 milliards de francs). De tous les projets présentés, celui de C.d.F.-Chimie est le seul à ce jour à avoir été retenu. Le seul obstacle à sa réalisation est actuellement constitué par les réticences des bailleurs de fonds. Echaudés par l'expérience de Pertamina, les Indonésiens veulent que la construction de cette plate-forme soit financée par des capitaux privés, ce qui exclut toute garantie gouvernementale. Si cet obstacle était levé, C.d.F.-Chimie pourrait réaliser, ce qui serait pour lui l'« *affaire du siècle* ».

ANDRÉ DESSOT.

SACILOR A PERDU 1,37 MILLIARD DE FRANCS EN 1979

Le groupe sidérurgique lorrain Sacilor a perdu environ 1,37 milliard de francs en 1979, contre 1,01 en 1978. Cette aggravation apparente résulte de la prise en compte d'investissements exceptionnels liés aux fermetures d'installations décidées dans le cadre du plan de restructuration établi en 1978-1979.

D'autre part, pour la première fois, les charges correspondant aux dépenses que la société devra supporter dans les prochaines années au titre des conventions sociales de l'année 1977 et des exercices précédents ont été comptabilisées au titre des exercices où les engagements vis-à-vis du personnel ont pris une valeur certaine, et non pas, comme auparavant, au titre de l'exercice où elles étaient payées. En 1979, Sacilor a donc provisionné 279,6 millions de francs d'indemnités payables ultérieurement. Autre innovation, toutes ces charges exceptionnelles ne sont plus comptabilisées dans le compte d'exploitation, de sorte que le déficit de ce dernier revient de 1 148 millions de francs en 1978, à 793,9 millions de francs en diminution de 250 millions de francs, après 387 millions de francs d'amortissements.

En juin 1979, le président, M. Jacques Mayoux avait laissé entendre que le déficit d'exploitation pourrait être réduit de moitié. La mollesse de la conjoncture et les grèves survenues à l'usine de Fos en ont décidé autrement. L'objectif reste toujours le retour à l'équilibre en 1980.

A LA FOIRE DE PARIS

Le pari de la concertation vécue concrètement

Les professionnels qui louent et équipent coûteusement des stands à la Foire de Paris vont-ils apprécier la nouvelle initiative du comité d'organisation de la Foire ? Dans l'allée centrale, parmi les pavillons des services, se dressera, pour la première fois, cette année, un stand spécifique réservé aux associations parisiennes de consommateurs.

Les industriels s'étaient habitués à la présence parmi eux de l'Institut national de la consommation, organisme parapublic, et à ses distributions d'informations sur les droits des consommateurs. Le stand de l'I.N.C. est toujours présent, mais on peut imaginer que les associations qui assureront la permanence sur le stand (1) vont paraître quelque peu contestataires à ceux qui sont venus là pour vendre à tout prix, à tous prix.

Certes, en matière de défense des consommateurs, l'heure et le discours sont à la concertation, et ce stand a été offert aux associations par la Foire de Paris avec la bénédiction de la direction parisienne de la concurrence et de la consommation et du service de la répression des fraudes. Certes, l'Etat et la Ville de Paris ont subventionné cette action à hauteur respectivement de 60 000 F et de 25 000 F, tandis que l'Union régionale des organisations de consommateurs d'Ile-de-France apportait une contribution de 4 000 F. Cette manne était indispensable : la simple édification de ce « stand d'ascètes » a coûté 37 900 F... Et il faudra éditer tracts et brochures. Le 7 mai, une « Journée du consommateur » sera l'occasion de cinq forums et débats.

Il reste que l'intention avouée des associations est non seulement d'aboutir à une moralisation des pratiques souvent contestables auxquelles se livrent les vendeurs au cours de la Foire, mais aussi de sensibiliser les visiteurs aux problèmes de consommation : informations sur la qualité des produits, non-respect des engagements de modération des prix, clauses abusives des contrats, hausses exagérées des loyers, etc. Un registre des sujets abordés sera tenu dans ce stand.

De la concertation prônée dans les discours à la concertation vécue concrètement, c'est un pari que doivent gagner les organisateurs de la Foire et les associations qui se sont engagées dans cette aventure. — J. D.

(1) Association Force ouvrière consommateurs ; Association familiale catholique ; Association des nouveaux consommateurs ; Confédération générale du logement ; Consommateurs Ile-de-France ; Confédération syndicale du cadre de vie ; Fédération des familles de France ; Fédération nationale des coopératives de consommateurs ; Laboratoire coopératif pour l'information, la protection et la représentation des consommateurs ; Organisation générale des consommateurs ; Union fédérale des consommateurs ; Union féminine civique et sociale.

ÉTRANGER

ENDETTEMENT EXTÉRIEUR ET EXPANSION ÉCONOMIQUE

La Côte-d'Ivoire est le plus développé des douze États africains de la zone franc

De notre envoyé spécial

Abidjan. — « *Si nous sommes fortement endettés, c'est parce que la Côte-d'Ivoire est riche et que nul n'ignore qu'elle est en mesure de tenir ses engagements* », nous dit le président Felix Houphouët-Boigny au cours d'un récent entretien. Interrogé sur le climat de morosité qui semble se développer parmi certains Européens installés en Côte-d'Ivoire, le chef de l'Etat n'esquive pas la question de l'endettement extérieur. Il admet même : « *Nous avons commis des erreurs, notamment dans le domaine de l'industrie sucrière. Ainsi, il est aujourd'hui prouvé que sur six complexes agro-industriels, dont nous envisagions la réalisation, quatre ont fait l'objet de scandaleuses surfacturations de la part de nos partenaires — surfacturations qui dépassent 34 milliards de francs C.F.A.* (1). *Les experts n'ont pas été à la hauteur de la tâche qui leur était confiée... Nous remboursons dans de trop courts délais...* »

Phénomène général à travers le monde, l'endettement est particulièrement important en Côte-d'Ivoire où il est à l'origine d'une expansion économique spectaculaire. Comme celui de chaque pays, l'endettement ivoirien participe à l'équilibre du financement du commerce international et donc au maintien de la croissance économique globale. Comme à peu près partout à travers l'Afrique, l'épargne ne pouvant pas atteindre un niveau suffisant pour assurer un autofinancement rapide des investissements nécessaires, l'endettement a tendance à prendre des proportions importantes.

Depuis l'indépendance, le gouvernement ivoirien a cependant toujours eu une claire vision de l'objectif prioritaire que représentait la mobilisation du maximum de toutes les ressources pour le développement et l'essentiel de l'effort a été fourni par les Ivoiriens eux-mêmes. A cet égard, les plus récentes années sont les plus exemplaires et les budgets d'investissements des années 1976 et 1977, par exemple, ont été financés, à raison de plus de 70 % par l'épargne publique. En 1978, sur les 257 milliards du budget, 171 milliards, soit 68 %, ont été fournis par des ressources intérieures.

Une croissance soutenue

L'ensemble des investissements publics et privés ivoiriens s'élevait à 250 milliards de francs C.F.A. en 1976, à 405 milliards en 1977 et devait atteindre près de 500 milliards en 1978. C'est là une des explications de la croissance soutenue et régulière que connaît le pays depuis deux décennies. Or, indique un document interne au ministère ivoirien des finances, « *depuis qu'elle a accédé à l'indépendance, la Côte-d'Ivoire a toujours tenu ses engagements, elle ne l'aurait pas pu si les investissements réalisés n'avaient eu une rentabilité satisfaisante propre à dégager des surplus de recettes extérieures* ».

« *Le seuil de l'endettement normal*, nous dit un assistant technique français, *est fixé à 18 % du montant global des exportations. Or, la Côte-d'Ivoire pourrait prochainement atteindre, voire même dépasser, ce seuil... dans quelques années. De nombreux pays comme le Pérou ou le Mexique, la Pologne, le Brésil ou le Zaïre se sont engagés beaucoup plus loin sur cette voie...* » Selon cet expert qui connaît bien les questions économiques, « *c'est un besoin impérieux dans ce pays que celui de l'endettement. Il ne s'agit pas d'emprunter pour se nourrir ou pour engager des dépenses somptuaires, mais pour assurer la poursuite du décollage de l'économie. D'ailleurs, cet endettement est étroitement contrôlé et demeure dans des limites relativement strictes... Une minorité d'expatriés entretiennent des rumeurs faussement alarmistes autour de ce thème de l'endettement, mais cela relève souvent de la mauvaise foi... Ainsi les mêmes censeurs qui critiqueront le gouvernement ivoirien à propos de telle ou telle dépense d'infrastructure seront les premiers à le critiquer avec la même vigueur s'il décide le report de telle ou telle de ces dépenses...* »

Le chef de l'Etat ivoirien est, pour sa part, formel. Il nous dit : « *C'est de nous-mêmes que nous refusons l'argent que certains bailleurs de fonds nous proposent. Car nous ne voulons pas dépasser un certain volume d'engagements financiers.* » Et il précise : « *Bien que la totalité des crédits nécessaires à cette opération — soit 125 milliards de francs CFA — ait été mise à notre disposition, nous avons préféré surseoir momentanément à la réalisation de l'usine de pâte à papier, prévue dans le Sud-Ouest ivoirien, à San-Pedro. Il s'agit d'un report volontaire...* »

Une forte capacité d'emprunt

Après une forte croissance en 1977 et 1978, la progression de l'encours est restée de 23,80 % en 1979, mais celle des engagements a diminué de 5 %. Pour 1980 et les années suivantes, la Côte-d'Ivoire n'envisage pas de signer pour plus de 200 milliards de francs d'emprunts nouveaux.

En dépit d'une forte capacité d'emprunt, la Côte-d'Ivoire ne trouve plus, auprès des organismes de prêts spécialisés dans le développement, les capitaux dont elle a besoin. Elle recourt donc aux emprunts de type commercial (prêts bancaires consortiaux, prêts fournisseurs).

D'une façon générale, le volume de l'aide au développement, du type de celui auquel consent la Banque mondiale, n'a pas suivi l'évolution des prix et celle des besoins nouveaux des pays en développement. En conséquence, la structure de la dette ivoirienne s'est détériorée au cours des dernières années (augmentation des taux, réduction des durées d'amortissement). La Côte-d'Ivoire s'est cependant efforcée de réagir. Depuis 1979, elle n'accepte que des prêts de dix ans et plus. A compter de cette année, elle s'efforce d'exiger douze ans de durée d'amortissement.

Si l'on considère la structure de la dette extérieure ivoirienne par origine, on constate qu'en 1978, 16,5 % concernaient des organismes internationaux, 15 % des crédits gouvernementaux, 54 % des établissements financiers privés, 2 % des emprunts obligatoires et 12,5 % des crédits fournisseurs divers. Considérée sous l'angle purement monétaire, la dette extérieure se présentait ainsi (en 1978) : dollars, 50 %, francs français, 22 %, deutchemarks, 4 %, francs suisses, 13 %, divers, 11 %. Enfin, le ratio du service de la dette par rapport au total des exportations a évolué de 9,9 % en 1975 à 14,7 % en 1978.

Effets bénéfiques

Cependant, on peut mesurer les effets bénéfiques de l'endettement au fait que la Côte-d'Ivoire arrive au premier rang, dans presque tous les domaines, des douze Etats africains appartenant à la zone franc. C'est ainsi qu'un rapport du secrétaire du comité monétaire de la zone franc indique les chiffres suivants en ce qui concerne les grandes productions agricoles : premier rang pour la production de sucre (53 700 tonnes en 1978-1979), celle de cacao (310 000 t.), celle de café (275 000 t.), celle de bananes (142 500 tonnes), celle de paddy (505 000 t.) : troisième rang pour le coton-fibre (46 600 t.), après le Tchad et le Mali.

Dans le domaine du commerce extérieur, la Côte-d'Ivoire est le seul pays de la zone franc qui dépasse les 10 milliards de francs : 10 milliards 487 millions de francs d'exportation en 1978 et 10 milliards 450 millions de francs d'importations. L'excédent de la balance commerciale a été ramené de 1 milliard 993 millions de francs en 1977 à 37 millions de francs en 1978. La Côte-d'Ivoire a réalisé en 1978, dans le cadre de la seule zone franc, 30 % de ses exportations (40 % en 1975) et 42 % de ses importations (40 % en 1977). Premier fournisseur de la France avec 3 milliards 264 millions de francs en 1978, et son premier client avec 3 milliards 809 millions de francs en 1978, la Côte-d'Ivoire a enregistré en 1978, dans ses échanges avec la France, un déficit de 545 millions de francs, après un excédent de 553 millions de francs en 1977.

En ce qui concerne la masse budgétaire, la Côte-d'Ivoire arrive largement en tête avec 516 milliards 900 millions de francs en 1979, soit le double de celle du Gabon qui se situe au deuxième rang et 36,2 % de la masse budgétaire globale des pays de la zone en 1978.

Pour l'ensemble des concours publics extérieurs, la Côte-d'Ivoire se situe au premier rang avec 6 milliards 600 millions de francs pour la période 1971-1978 devant le Cameroun (5 milliards 500 millions), le Sénégal (4 milliards 800 millions) et le Niger (3 milliards 700 millions). Sur le plan des engagements du Fonds d'aide et de coopération (FAC), de l'origine à 1978, la Côte-d'Ivoire arrive au premier rang avec 537,6 millions de francs après le Cameroun et le Niger, mais devant le Sénégal. Enfin, en ce qui concerne la balance des paiements, celle de la Côte-d'Ivoire était en 1978 la seule balance excédentaire des pays africains de la zone franc (+ 13 milliards 800 millions de francs).

Mais plus que les chiffres en eux-mêmes, ce qui fait la fierté des dirigeants ivoiriens, c'est l'ampleur du chemin parcouru en vingt ans. Un haut fonctionnaire ivoirien nous indique à ce propos : « *En 1960, la Côte-d'Ivoire occupait la quatrième place parmi les producteurs mondiaux de cacao, et le Ghana, alors au premier rang, produisait le quart de la récolte mondiale. Aujourd'hui, la Côte-d'Ivoire s'est hissée au premier rang et a doublé sa production, alors que celle du Ghana a chuté de 50 %...* » Quant au chef de l'Etat ivoirien, il aime citer cet exemple : « *Au moment de la proclamation de l'indépendance, la Côte-d'Ivoire ne comptait pratiquement que deux usines, l'une, textile, à Bouaké, l'autre, de traitement des oléagineux, à Abidjan. Aujourd'hui, plus de cinq cents installations industrielles diverses sont dispersées à travers tout le pays...* » Et M. Houphouët-Boigny de fournir cette explication en souriant : « *Nous avons su d'autant plus aisément éviter de brandir la menace de la nationalisation que nous n'avions alors pratiquement rien à nationaliser...* »

PHILIPPE DECRAENE.

(1) 1 franc CFA = 0,02 franc.

MONNAIES

A la suite de l'opération américaine en Iran

L'OR MONTÉ DE 10 %

Après sa chute de la journée du jeudi 24 avril, provoquée par l'accentuation de la baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, le dollar est resté discuté, vendredi 26 avril, sur les marchés financiers internationaux. A Francfort, il a valu moins de 1,82 DM et, à Paris, 4,23 F environ. Sa baisse brutale a été, néanmoins, stoppée par les interventions des banques centrales et une petite remontée des taux d'intérêt sur le marché des eurodollars.

L'événement du jour a été la brutale accentuation de la reprise du cours de l'or. Déjà perceptible depuis deux jours, cette reprise s'est brusquement accélérée à l'annonce de l'incident irano-américain (voir en première page). En trois jours, le cours de l'once de 31,1 grammes est ainsi passé de 500 dollars à plus de 550 dollars (+ 10 %).

A la Bourse de Paris, la hausse de l'or s'est opérée dans le calme : elle a été de 5,85 % sur le lingot qui atteint 77 250 F et de 2 % sur le napoléon qui vaut 693,90 F.

SOCIAL

LA JOURNÉE NATIONALE D'ACTION DE LA C.G.T.

Les consignes cégétistes ont été mieux suivies dans le secteur public que dans le secteur privé

A première vue, la journée d'action interprofessionnelle de la C.G.T., marquée par des grèves et des manifestations dans toute la France le jeudi 24 avril, est loin d'avoir été un échec. « Coup de poing sur la table », selon les organisateurs, ou « grand-messe sans lendemain », comme on le murmure à la C.F.D.T. : les faits sont là : des centaines de milliers de travailleurs ont suivi les mots d'ordre de la centrale de la rue La Fayette. Toutefois, ces consignes ont été nettement mieux observées dans le secteur public et nationalisé que dans les entreprises privées.

Les manifestations, notamment celle de la capitale, ont d'ailleurs parfois bénéficié de l'appui des militants de la Fédération de l'éducation nationale et d'autres syndicats d'enseignants, ainsi que de l'impact de la grève de l'E.G.F. dans la région parisienne, le Nord et la Normandie, et de divers mouvements de mécontentement dans les P.T.T.

Les débrayages ont provoqué des perturbations aussi bien dans les transports parisiens que dans le trafic banlieusard de la S.N.C.F. ou dans la distribution du courrier.

A la R.A.T.P., on fait état de 10 % de grévistes et l'on indiquait, jeudi en fin de journée, que le trafic avait été assuré à 85 % dans le métro, à 80 % dans les autobus, et que le trafic avait été normal sur le R.E.R. Toutefois dans la matinée, des coupures de courant « sauvages » avaient paralysé à deux reprises la circulation des rames, mais tous les trains ont pu néanmoins gagner les stations.

A la S.N.C.F., on avance un taux de participation de 15 %. Mais en banlieue, il n'y a eu que trois trains sur quatre. Le trafic a été assuré à plus de 60 % à Paris-Saint-Lazare, à 50 % à Paris-Austerlitz, à 100 % à Paris-Lyon, à plus de 60 % à Montparnasse.

Aux P.T.T., le secrétariat d'Etat a enregistré 11 % de grévistes (10 % dans les postes et 12 % dans les télécommunications), chiffre au moins trois fois supérieur à celui de la journée revendicative du 7 mars, également organisée par la seule C.G.T. Cette organisation, qui avance le nombre de 50 % de grévistes, accuse cependant le ministère d'avoir *« falsifié ses chiffres comme jamais »*.

Dans la presse enfin, des débrayages de deux à six heures n'ont pas empêché la parution des journaux, à l'exception de *Sud-Ouest*, de *la Montagne*, du *Télégramme de Brest* et de *la Haute-Marne libérée*.

Dans la métallurgie, la C.G.T., qui avait annoncé des centaines de débrayages, variant de deux heures à quatre heures, s'est félicitée, dans la soirée, du succès de ses appels, alors que, pour le Groupement patronal des industries métallurgiques de la région parisienne, les arrêts de travail n'ont atteint que 10 % des effectifs, avec *« un manque d'enthousiasme de la part des salariés sollicités »*. Même réaction au C.N.P.F., qui affirme cependant que cette journée d'action *« n'aura abouti qu'à remettre en cause, une fois de plus, l'efficacité des services publics et à entraîner des gaspillages économiques »*.

En province, on signalait également des perturbations à la S.N.C.F., notamment à Lille, sur les lignes de banlieue, et dans le Limousin, où l'on a compté 40 % de grévistes parmi les cheminots. A Limoges, le trafic des grandes lignes a été perturbé. De nombreuses manifestations ont eu lieu, notamment à Marseille, Lille, Dunkerque, Lyon, Toulon, Bordeaux, Rouen, Nice, Brest et Montpellier.

M. KRASUCKI : une incitation à l'audace.

La journée du 24 avril a été *« une très grande journée de lutte »*, selon M. Henri Krasucki, secrétaire de la C.G.T. *« Il y a longtemps*, a-t-il dit, *que nous n'en avions pas connu de pareille, même en nous référant à d'autres journées de lutte organisées avec d'autres centrales. Cette journée est une incitation à l'audace. Elle permet aux organisations syndicales, et notamment à la C.G.T., d'envisager des actions plus fortes. »*

« Des milliers d'arrêts de travail d'un niveau élevé, souvent de vingt-quatre heures, ont été recensés, a-t-il poursuivi. *Ils ont été massivement suivis par les salariés, tant dans les grandes entreprises que dans les P.M.E. Des centaines de milliers de travailleurs, dont plus de cent mille à Paris, ont exprimé leur mécontentement dans les manifestations qui se sont déroulées. La puissance de ces manifestations et des grèves marque la volonté des travailleurs de porter un coup d'arrêt à la politique anti-sociale du pouvoir et du patronat. »*

M. Krasucki a ajouté que, malgré le *« scandaleux silence des moyens d'information »* au sujet de cette journée, le succès du 24 avril est de nature à renforcer *« le courant unitaire pour l'action dans les entreprises et à tous les échelons »*. Après le 24 avril, le 1er mai doit être, selon la C.G.T., *« une puissante journée de lutte qui se prépare dès maintenant dans les entreprises, plus particulièrement pour sauver le système de protection sociale »*.

Toujours au sujet du 1er Mai, M. Krasucki a précisé : *« Nous sommes pour l'unité dans l'action. Mais dans la situation actuelle que nous n'avons pas désirée, il n'était pas souhaitable de faire comme si de rien n'était, et de faire des choses qui soient un alibi pour masquer la réalité. »*

ÉNERGIE

Les prix des produits pétroliers sont relevés de 7 centimes par litre

Les prix des produits pétroliers sont relevés de 7 centimes par litre à compter du samedi 26 avril à 0 heure. Le prix du litre d'essence est donc porté de 3,14 à 3,21 francs, celui du supercarburant de 3,35 à 3,42 francs ; le litre de fuel domestique à Paris passe à 1,592 franc et celui du gazole à 2,40 francs. C'est la troisième hausse depuis le 1er janvier 1980. Depuis lors, le prix du super a augmenté de 4,6 %, celui de l'essence de 4,9 %, le prix du gazole de 8,1 % et celui du fuel domestique de 12,7 %.

Cette nouvelle hausse prend en compte la remontée du dollar. Le cours moyen retenu pour la devise américaine lors du précédent mouvement des prix était de 4,05 francs. Le principe étant respecté d'un réexamen du cours du dollar tous les deux mois, la forte montée de l'unité de paiement du commerce pétrolier (jusqu'à 4,55 francs), puis sa lente retombée ont amené les pouvoirs publics à retenir un cours moyen de 4,30 francs.

Si le dollar demeurait dans les deux mois qui viennent à son niveau actuel (4,22 francs), voire baissait, il pourrait s'ensuivre une légère baisse des prix des produits pétroliers à la fin de juin. A la condition toutefois que le prix du pétrole à la production ne bouge pas.

L'augmentation du 26 avril prend aussi en compte certaines hausses décidées par les pays producteurs depuis le précédent mouvement, le 22 février, et notamment les primes demandées par plusieurs pays du Golfe au nom de la sécurité des approvisionnements. Enfin, les 7 centimes par litre comprennent une très légère révision des frais de stockage et de transport.

Le gouvernement a finalement décidé d'appliquer un relèvement uniforme des prix, sans tenir compte des différences des prix français par rapport aux prix européens sur le fuel et le gazole. Depuis seize mois, les possesseurs d'automobiles et de camions à moteur Diesel — comme les particuliers qui se chauffent au fuel — ont été particulièrement atteints par le renchérissement des produits pétroliers. Depuis le début de la crise pétrolière, le prix du fuel domestique a augmenté de 78,9 %. Il est vrai que, dans le même temps, le coût des approvisionnements en pétrole brut de la France s'est enchéri de plus de 130 %.

Du fait des taxes, qui représentent encore plus de 57 % sur le supercarburant, la France se place parmi les pays d'Europe les plus chers pour le super, après le Portugal (3,90 francs) et le Danemark (3,50 francs).

LE JAPON ACCROIT SES ACHATS DE PÉTROLE AU KOWEÏT

Le Koweït va augmenter ses livraisons au Japon pour compenser la perte par celui-ci de ses approvisionnements iraniens. La compagnie japonaise Idemitsu vient d'indiquer qu'elle venait de signer pour un an un contrat portant sur 70 000 barils par jour, une autre société, Daibyo Oil, ayant obtenu 30 000 barils quotidiens du Koweït.

Si les prix réclamés par l'Emirat sont inférieurs aux 35 dollars demandés par l'Iran, ils n'en sont pas moins affectés d'une prime de *« sécurité des approvisionnements »* de 5,5 dollars.

Plusieurs pays producteurs de pétrole semblent pourtant soucieux de maintenir les prix du « brut » dans des limites raisonnables. *« L'Irak, tout en rejetant le principe du gel des prix du pétrole, s'oppose toutefois à l'idée d'une augmentation excessive de ces prix »*, vient de déclarer le ministre irakien du pétrole, M. Abdul Karim. D'autre part, M. Al Oteiba, ministre du pétrole des Emirats arabes unis, a précisé que *« le marché pétrolier ne supporterait pas une nouvelle hausse des prix du brut »* et que son pays *« n'approuvait donc aucune nouvelle augmentation du prix du pétrole »*. — (A.F.P., Reuter.)

LA FEN LANCE UN APPEL POUR UN 1er MAI UNITAIRE

La Fédération de l'éducation nationale (FEN), *« forte de la dynamique qu'entraînent les actions qu'elle a impulsées et décidées »*, a lancé jeudi 24 avril un appel à l'ensemble des organisations syndicales pour que soit rendue possible l'organisation d'un 1er Mai unitaire *« sans exclusive et sans préalable »*.

M. Henry, secrétaire général, a précisé que son organisation se refusait à prendre le parti de *« la division des forces syndicales »* et avait proposé aux autres organisations une rencontre pour rechercher les moyens d'aboutir à un *« 1er Mai de rassemblement »* qui pourrait avoir pour thème *« la défense des droits syndicaux en France et dans le monde »*.

La C.F.D.T., après avoir rappelé qu'elle était et demeure favorable à un 1er Mai unitaire et que les propositions de la C.G.T. ont empêché cette union, se déclare prête à tous contacts qui permettraient de recoller les morceaux. Les dirigeants cédétistes devaient demander vendredi des précisions à la FEN sur la rencontre qu'elle envisage.

Les mouvements tournants à E.D.F.

30 % DE PARTICIPATION selon la direction

En raison du mouvement spécifique engagé par les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de l'E.G.F., pour appuyer des revendications classiques et pour s'opposer à deux propositions de loi sur le droit de grève et les activités sociales, la baisse de production a été, jeudi 24 avril, d'environ 12 % pour l'ensemble de la France. Selon la direction d'E.D.F., 30 % des électriciens ont cessé le travail. Cette action a entraîné quelques coupures de courant, notamment dans le métro parisien.

Le mouvement de grèves tournantes, qui a touché jeudi la région parisienne, le Nord et la Normandie, concerne, ce vendredi 25 avril, les Pays de la Loire et l'Ouest. Il atteindra, le 28 avril, les régions Rhône-Alpes et la Méditerranée et, le 29, l'Est et le Sud-Ouest. Enfin, le 30 avril, la grève affectera l'ensemble du territoire et, ce jour, des coupures de courant sont à prévoir.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,2295	4,2405	— 140	— 115	— 285	— 245	— 555	— 445
$ can.	3,5845	3,5950	— 105	— 65	— 190	— 130	— 375	— 250
Yen (100)	1,7200	1,7265	— 10	+ 5	— 25	0	+ 20	+ 75
DM	2,3265	2,3385	+ 55	+ 75	+ 75	+ 155	+ 405	+ 490
Florin	2,1125	2,1225	+ 55	+ 75	+ 70	+ 100	+ 230	+ 300
F.B. (100)	14,4745	14,5620	— 725	— 585	—1270	—1005	—2280	—1720
F.S.	2,4940	2,5060	+ 130	+ 165	+ 245	+ 290	+ 730	+ 855
L. (1 000)	4,9645	4,9680	— 220	— 150	— 435	— 320	—1090	— 885
£	9,6160	9,6450	— 400	— 385	— 765	— 620	—1780	—1370

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 11/16	9 1/16	8 7/8	9 1/8	8 7/8	9 1/8	8 11/16	9 1/16
$ E.-U.	15 3/8	15 3/4	16 1/8	16 7/8	16 1/4	17	15 1/8	15 5/8
Florin	9 3/4	10 1/4	9 7/8	10 9/16	9 7/8	10 9/16	9 7/8	10 9/16
F.B. (100)	23 3/4	26 1/4	17 3/4	18 1/4	17	17 3/4	15 3/4	16 1/4
F.S.	1/2	1 1/2	6	6 3/8	6 1/8	6 1/2	6 1/2	6 7/8
L. (1 000)	12 3/4	15 1/4	15 1/4	16 3/4	16 1/4	17 3/4	16 3/4	18 1/4
£	16 3/4	17 1/2	16 7/8	17 5/8	16	16 3/4	15 1/4	16
Fr. franç.	12 5/8	12 7/8	12 9/16	12 13/16	12 11/16	12 15/16	13	13 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LES MARCHÉS

PARIS

LONDRES

BOURSE DE PARIS - 25 AVR

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

25 AVRIL

Marché assez résistant

Très vivement ressentie au London Stock Exchange, l'aggravation de la situation en Iran n'a, semble-t-il, pas trouvé vendredi beaucoup d'écho à la Bourse de Paris.

Les cours ont légèrement fléchi, mais dans l'ensemble, la tendance s'est révélée assez résistante, de sorte qu'à la clôture l'indicateur instantané accusait une modeste baisse de 0,5 % environ.

Quelques valeurs ont bien été affectées, mais leur nombre est demeuré réduit, une dizaine tout au plus, parmi lesquelles les pétroles figuraient en bonne place.

Les opérateurs n'ont pas non plus beaucoup réagi à la forte hausse des prix en mars. L'événement, il est vrai, était anticipé alors que l'« accident » des avions américains en Iran ne l'était pas et qu'il a eu pour effet de faire monter l'or en flèche.

La Bourse serait-elle blasée ? Beaucoup pensaient qu'elle attendait le discours retransmis par satellite que le président Carter devait prononcer à 14 h., heure française. Possible. Mais certains professionnels faisaient valoir qu'il n'y « avait rien ». Entendez par là que l'activité était faible. Et « avec rien, l'on ne fait rien », ajoutaient-ils, C.Q.F.D. A moins que les « gendarmes » ne soient intervenus.

En attendant, sur le marché de l'or, et malgré, là aussi, la maigreur des affaires (10,9 millions de francs de chiffre d'affaires, contre 15,15 millions), les cours n'en ont pas moins monté rapidement. Le lingot est ainsi passé de 72 980 F à 77 250 F (+ 5,8 %), ce qui a fait ressortir à 567,34 dollars (contre 536,30 dollars) le prix de l'once de métal à Paris. Hausse également du napoléon, qui a gagné 13,90 F à 693-90 F.

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 25/4 ...... 12 1/2 %

LONDRES

L'aggravation de la tension au Moyen-Orient provoque un très vif recul des cours et l'indice des industrielles baisse de 8,6 points à 426,2. Alourdissement des pétroles et des fonds d'État. Seules les mines montent à toute allure.

Or (ouverture) (dollars) 552 .. contre 515 79

VALEURS	CLOTURE 24/4	COURS 25/4
Beecham	117 ..	114 ...
British Petroleum	326 ...	318 ...
Courtaulds	67 ...	65 ...
*De Beers	8 58	9 15
Imperial Chemical	362 ..	356 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	357 ...	370 ...
Shell	332 ...	330 ...
Vickers	119 ..	119 ...
War Loan 3 1/2 %	31 7/8	29 5/8
*West Driefontein	69 1/2	75 1/4
*Western Holdings	66 1/2	69 1/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

POCLAIN. — Après quatre exercices fortement déficitaires, le groupe est rentré, en 1979, dans l'ère des profits. Son bénéfice net consolidé atteint 80,7 millions de francs (contre une perte de 13,4 millions en 1978). Pour 1980, année du cinquantième anniversaire de Poclain, le président P. Bataille espère bien que les résultats confirmeront ce redressement.

NOUVELLES GALERIES. — Les résultats consolidés pour 1979 (groupe Nouvelles Galeries intégrées, B.H.V., Uniprix) seraient de 27,4 millions de francs contre 55,6 millions. Cette baisse des profits est en majeure partie imputable à la baisse des résultats des Nouvelles Galeries (9,6 millions de francs contre 30,1 millions).

Dividendes globaux : Nouvelles Galeries, 3,75 F contre 5,625 F ; B.H.V., 10,50 F contre 9 F ; Uniprix, 6,75 F (inchangé).

SAGEM. — Bénéfice net pour 1979 : 32,37 millions de francs contre 26,42 millions de francs. Dividende global : 31,50 F contre 28,50 F.

ALSTHOM-ATLANTIQUE. — L'exercice 1979 se solde par une perte de 3 millions de francs contre un bénéfice net de 75,4 millions. Dividende global : 3,75 F contre 9 F.

THOMSON - C.S.F. - GÉNÉRALE RADIOLOGIE. — Les parités d'échanges retenues pour l'opération de fusion sont de 3 actions Thomson-C.S.F. pour 11 actions Générale Radiologie.

VEUVE CLICQUOT. — Dividende global pour 1979 : 22,50 F contre 9,15 F aux actions d'apport et 18,30 F aux autres actions pour l'exercice précédent.

NEW-YORK

Reprise

Stoppé dans son élan vingt-quatre heures plus tôt par des ventes bénéficiaires, Wall Street s'est bien ressaisi jeudi et à l'issue d'une séance modérément active, l'indice des industrielles enregistrait une hausse de 7,85 points à 797,09.

Phénomène plus significatif des meilleures dispositions du marché : sur 1 841 valeurs, 1 018 ont monté alors que 484 seulement ont baissé, 339 restant d'autre part inchangées.

Les transactions ont porté sur 35,79 millions de titres contre 42,62 millions.

La décision de plusieurs grandes banques de suivre l'exemple de la Chase Manhattan en abaissant leurs taux de base à 19 %, a stimulé les opérateurs. Cette détente progressive sur le front monétaire a quelque peu atténué les craintes d'une forte récession éprouvées autour du Big-Board.

VALEURS	COURS 23/4	COURS 24/4
Alcoa	56 1/4	57 ...
A.T.T.	51 7/8	51 7/8
Boeing	36 3/8	36 3/4
Chase Manhattan Bank	39 ...	39 1/2
Du Pont de Nemours	35 1/2	35 1/2
Eastman Kodak	48 3/4	48 7/8
Exxon	59 1/2	59 1/4
Ford	23 1/4	24 1/4
General Electric	46 1/4	46 5/8
General Foods	26 7/8	26 7/8
General Motors	41 ..	42 1/4
Goodyear	11 7/8	11 7/8
I.B.M.	53 1/2	52 5/8
I.T.T.	26 ...	26 1/4
Kennecott	26 3/4	27 7/8
Mobil Oil	73 1/8	78 7/8
Pfizer	38 1/4	39 1/2
Schlumberger	105 3/8	103 ...
Texaco	34 7/8	34 7/8
U.A.L. Inc.	15	14 1/4
Union Carbide	38 1/2	38 1/4
U.S. Steel	17 ...	16 5/8
Westinghouse	21 5/8	22 3/4
Xerox	51 5/8	52 5/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	23 avr.	24 avr.
Valeurs françaises ..	102,1	102,1
Valeurs étrangères ..	101,6	100,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

Indice général	104,1	97,4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	24/4	25/4
1 dollar (en yens)....	244 ..	245 80

BOURSE DE PARIS - 25 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	38 50	1 785	S.P.E.G.	282 ..	280 ..	Locabail immob.	323 ..	323 50	Immoinvest	158 ..	158 .
5 %	47 80	1 161	U.A.P.	562 ..	565 ..	Loca-Expansion	131 ..	133	Cie Lyon. Imm.	131 50	133
3 % amort. 45-54	71 .	1 623	Alsacien Banque	352 ..	353 .	Locafinancière	179	179	Immofice	112 10	112
[illegible]											

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
38 ..	De Beers	38 10	40 10	40 05	40 20
575 .	Deuts Bank.	581 .	582	582	579 .
245 .	Dome Mines	250	275	273 50	270 .
149 .	DuPontNem	149 50	152 90	153 .	149 90
200 ..	East Kodak.	204 50	201 70	202 50	201 7.
104 .	East Rand..	112 60	118	116 50	118 5.
92 ..	Ericsson	93	93	93 .	93 .
245 .	Exxon Corp..	249	240 70	242	240 70
94 .	Ford Motor	98 10	103	103	104 60
220 .	Free State..	228 60	235	232 50	231 .
194 ..	Gen. Electr..	199 .	198 50	198 50	195 ..
590 ..	Siemens A G	599 ..	598 .	598 .	588
34 ..	Sony	34	34 40	34 40	34 20
240 ..	Unilever ..	235	232 50	232	232 5.
53 ..	Union Corp	64 50	57 ..	56 80	56 ..
105 ..	U. Min. 1/10	109 90	110 10	111 50	112 ..
166 ..	Unit. Techn.	168 .	174 50	175	175
216 .	West Driet.	298	315	315 .	315
140 .	West Deep.	144 90	155 90	157 60	156 90
285 ..	West Hold..	289 80	301	297	300 90
215 ..	Xerox Corp.	220 ..	217 ..	217 40	216
2 50	Zambia Corp	2 60	2 60	2 66	2 64

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25.4	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	4 228	4 223	4 100	4 310
Allemagne (100 DM)	238 560	233 860	226 .	238
Belgique (100 F)	14 566	14 577	13 700	14 400
Pays-Bas (100 fl.)	211 270	211 330	205 ...	215
Danemark (100 krd)	74 500	74 540	71 ...	76
Norvège (100 k)	84 970	85 250	83 ...	88
Grande-Bretagne (£ 1)	9 594	9 580	9 350	9 850
Italie (1 000 lires)	4 960	4 977	4 750	5 100
Suisse (100 fr.)	248 800	249 820	243	255
Suède (100 krs)	98 790	99 050	95 500	102
Autriche (100 sch.)	32 672	32 670	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 011	5 992	5 750	6 150
Portugal (100 esc.)	8 530	8 560	8 300	9 300
Canada ($ can. 1)	3 577	3 595	3 470	3 700
Japon (100 yens)	1 739	1 728	1 630	1 780

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/4
Or fin (kilo en barre)	72750 ..	75000 ..
Or fin (en lingot)	72980	77250
Pièce française (20 fr.)	680	693 90
Pièce française (10 fr.)	398 10	400 .
Pièce suisse (20 fr.)	520 ..	537 ..
Union latine (20 fr.)	515	520 .
Souverain	580 10	589 50
Pièce de 20 dollars	2800 ..	2920 ..
Pièce de 10 dollars	1390 ..	1370 ..
Pièce de 5 dollars	... ..	845 ..
Pièce de 50 pesos	3110 ..	3232
Pièce de 10 florins	533 ..	549 90





Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

En raison de délais de fabrication écourtés par un arrêt de travail dans la journée d'action de la C.G.T., les premières éditions du « Monde » du vendredi 25 avril étaient entachées d'un certain nombre d'imperfections ou erreurs qui n'ont pu être rectifiées à temps. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser. Ainsi, l'article du docteur Ricardo Pablo Garay, malencontreusement intitulé « Ethnique médicale et camps de concentration », avait en réalité pour titre, bien évidemment, « Ethique médicale et camps de concentration ».

A B C D • F G H

LA CONFÉRENCE SYNDICALE MONDIALE DE BELGRADE

Les syndicats arabes ont maintenu leur décision de ne pas participer aux débats

La délégation de la CISA (Conférence internationale des syndicats arabes) a finalement décidé, le jeudi 24 avril, de ne pas participer aux travaux de la conférence syndicale mondiale sur le développement qui s'achève vendredi 25 avril à Belgrade. Malgré cet éclat, les syndicalistes réunis dans la capitale yougoslave ont évité le pire en refusant un débat qui eût dénaturé leur objectif, c'est-à-dire le « message d'encouragement, de coopération et d'unité », selon les mots de M. Mika Spiljak, qui présidait l'assemblée.

De notre envoyée spéciale

Belgrade. — La CISA, qui depuis l'ouverture des débats mardi n'avait pas paru dans la salle de réunions, n'a donc pas obtenu l'exclusion des syndicats tunisien et égyptien qu'elle avait réclamée la veille dans une déclaration lue en son nom à la tribune de la conférence.

Ce texte accusait les délégations des syndicats tunisien (U.G.T.T.) et égyptien (Egyptian Federation of Labor) d'être non pas les représentants des travailleurs mais ceux des gouvernements de leur pays. Les réquisitoires étaient particulièrement violents contre les délégués égyptiens, chargés d'inciter la CISA à défendre les accords de Camp David devant la conférence.

Lorsque, l'année dernière, furent lancées les invitations, nul n'ignorait les difficultés qu'allaient soulever les Arabes. Une première concession leur avait été faite en écartant la Histadrout israélienne, ce qui avait entraîné ou justifié l'absence de syndicats de la C.I.S.L. (Confédération internationale des syndicats libres), et en particulier les Américains, les T.U.C. britanniques et le D.G.B. allemand.

Les promoteurs de la réunion ne voulaient pas (1) accepter d'autres discriminations, qui risquaient d'aggraver les réserves déjà exprimées à la C.I.S.L. et ailleurs et de *« susciter des réactions »* de l'OUSA, qui regroupe les syndicats de tous les pays d'Afrique. Les organisateurs de la conférence escomptaient qu'un consensus se dégagerait sur place, mais l'un des leurs, l'U.G.T.A., ayant fait savoir qu'elle ne participerait pas sur place à la conférence, l'espoir était devenu bien mince.

Écarter ce qui sépare

De fait, les Arabes allaient appliquer en Yougoslavie une tactique qu'ils pratiquent dans toutes les tribunes internationales contre Israël et ses alliés et contre l'Egypte. Ouvrir le débat que réclamait la CISA et donner la parole au syndicat égyptien ou à d'autres eût été torpiller la conférence en détournant l'attention de son objectif premier. C'est ce que répondit la présidence de la conférence jeudi matin. Elle prenait acte *« avec regret »* de la décision des Arabes de ne pas participer à la conférence.

Le texte rappelle le concept fondamental de l'assemblée : écarter ce qui sépare et se concentrer sur ce qui est commun est indispensable à l'unité de l'action. Il affirme *« la pleine solidarité à la juste cause arabe contre l'impérialisme et la politique israélienne d'agression »* et rappelle que la plupart des organisations présentes se sont prononcées contre la violation des droits syndicaux en Tunisie (2) et contre les accords de Camp David, *« qui ne mènent pas à la solution juste et globale du conflit au Moyen-Orient, dont la cause palestinienne constitue l'essentiel »*.

M. Mika Spiljak, président de la conférence, avait grandement contribué à maintenir le cap. Il fut chaleureusement applaudi lorsqu'il invita l'assemblée à passer à l'ordre du jour. Informés de la déclaration présidentielle, les dirigeants de la CISA décidèrent définitivement de quitter Belgrade, bien que certains d'entre eux (les Palestiniens, dit-on) aient hésité à rejoindre la salle de conférences compte tenu de la position prise par M. Spiljak.

De son côté, la C.G.T. a publié une déclaration regrettant que la CISA *« n'ait pas eu la possibilité d'assister à la conférence »*. La C.G.T., dit-elle, a multiplié les initiatives pour permettre leur participation, sans succès.

JOANINE ROY.

(1) Ses promoteurs sont les syndicats yougoslaves C.S.Y., algérien (U.G.T.A.), italiens (C.G.I.L., C.I.S.L. et U.I.L.) et français (C.G.T. et C.F.D.T.).

(2) Les actuels dirigeants de l'U.G.T.T. sont ceux que le gouvernement tunisien a mis en place en 1977 après avoir emprisonné M. Habib Achour et plusieurs autres responsables, ce qui souleva de nombreuses protestations dans le monde. L'U.G.T.T., ainsi placée sous contrôle gouvernemental, fut exclue de la CISA. La même mesure a été prise d'autre part contre les syndicats égyptiens.

Le numéro du « Monde » daté 25 avril 1980 a été tiré à 575 074 exemplaires.

L'OFFENSIVE DE L'ARMÉE IRANIENNE S'ÉTEND AU KURDISTAN

Téhéran (A.F.P.). — L'offensive de grande envergure déclenchée par les forces de l'ordre iraniennes pour reprendre le contrôle du Kurdistan s'étend à travers la province, et les chefs politiques et religieux kurdes ont lancé des appels de détresse aux organisations internationales.

A Boukan, au nord (Azerbaïdjan-Occidental, à la limite du Kurdistan), à Saqqez et Sanandadj ainsi qu'à Pavem (Kermanchah, proche du Kurdistan), les forces de l'ordre, appuyées par l'artillerie lourde et l'aviation, sont intervenues jeudi encore avec tant de violence que les organisations kurdes ont lancé un « appel au Comité international de la Croix-Rouge et à la commission des droits de l'homme de l'ONU afin de porter secours aux Kurdes d'Iran ».

Dans son appel, le chef religieux Cheikh Ezzedine Hosseini dénonce le massacre d'une population innocente, de femmes, d'enfants et de vieillards par une armée « faible devant les peshmergas » (guerriers kurdes) et qui aligne ses « armes américaines ».

● *Le Conseil de sécurité de l'ONU* a critiqué jeudi la dernière incursion des forces israéliennes au Sud-Liban et adressé un blâme à l'Etat hébreu pour les actes d'hostilité commis contre les forces des Nations unies dans cette région.

Douze des quinze membres du Conseil ont approuvé la résolution. Les Etats-Unis, l'Union soviétique et la R.D.A., pour des raisons différentes, se sont abstenus.

Au Sénat

LE CAS DES CANDIDATURES INDÉPENDANTES A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

M. Henri Caillavet, sénateur du Lot-et-Garonne (Gauche démocratique), a protesté, vendredi 25 avril, devant le Sénat, contre une circulaire du ministère de l'intérieur relative aux formulaires de présentation des candidatures à l'élection présidentielle. Cette circulaire ordonne aux préfets de ne remettre ces formulaires qu'aux élus désireux de patronner un candidat (et non au candidat lui-même), et leur précise qu'aucun parrainage ne peut, à l'heure actuelle, être pris en considération. Pour M. Caillavet, une interprétation aussi restrictive de la loi aura pour effet de décourager les candidatures indépendantes et constitue *« une manifestation en faveur des candidats des grands partis »*.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, lui a répondu notamment en affirmant que les instructions auxquelles il se référait n'ont qu'un caractère *« conservatoire, le scrutin n'étant prévu que dans un an. » « Il appartient au Conseil constitutionnel,* a-t-il ajouté, *de veiller à la régularité de ce scrutin et notamment à la bonne mise en place des formulaires. Avis lui a été demandé sur ce point et c'est selon cet avis, une fois qu'il sera rendu, que nous organiserons la remise des formulaires. »*

M. Caillavet a repris : *« M. Jobert ayant déjà annoncé son intention d'être candidat : votre circulaire lui refuse le formulaire : devra-t-il faire un tour de France tel un orphelin pour voir les élus un à un ? »*

LA GRÈVE DES NETTOYEURS DU MÉTRO

Dans le conflit des nettoyeurs du métro, il semble qu'une nouvelle rencontre entre direction et syndicats se soit traduite par un malentendu. Vendredi 25 avril, dans la matinée, se tenait la réunion de la commission de conciliation prévue par la convention collective de la manutention ferroviaire et des travaux connexes en présence d'un représentant du ministère des transports. Il s'agissait donc de débattre des salaires des quelque dix mille employés de cette branche, où la C.G.T. a donné un ordre de grève depuis une semaine, et dont dépendent les nettoyeurs du métro.

Les représentants patronaux ont proposé une augmentation du salaire de base de 5 %, plus la création ou l'augmentation de diverses primes, ce qui globalement entraînerait une augmentation salariale de 9,25 % au 1er avril. Le salaire minimum net passerait ainsi de 2 311 F à 2 525 F.

Les syndicats C.G.T., C.F.D.T., C.G.C., C.F.T.C. et F.O. ont réservé leurs réponses pour quelques heures. Mais le responsable cégétiste, qui doit réunir « ses » grévistes dans l'après-midi, a jugé ces propositions « acceptables ». Celui de la C.F.D.T. a reconnu qu' « elles étaient en progrès et méritaient attention ». Seulement, la C.F.D.T. pensait, qu'aux propositions faites ce vendredi 25 avril, s'ajoutait la prime particulière au métro qui, lors d'une précédente rencontre, le lundi 21, avait été portée à 6 F par jour. Si cela était, le salaire minimum net des balayeurs du métro passerait à 2 621 F.

Dans l'esprit des représentants patronaux, il n'en est rien. La nouvelle prime proposée vendredi incluant celle de lundi. Le « progrès » entre lundi et vendredi ne serait dans ce cas que de 7 F par mois.

PLUSIEURS MILLIERS D'OUVRIERS DE THOMSON-C.S.F. ONT MANIFESTÉ A PARIS

Venus des diverses usines de la Thomson C.S.F., notamment de Gennevilliers, Malakoff, Sartrouville, Issy-les-Moulineaux, Vélizy, Rennes, Brest, Laval, Cholet, Thonon-les-Bains, plusieurs milliers de travailleurs ont manifesté, ce vendredi, vers midi, devant le siège de la société, 173, boulevard Haussmann, à Paris.

Depuis le 20 mars, la négociation est bloquée entre la direction du groupe et les deux syndicats, et aucune information n'est perceptible pour l'instant.

PIALAT, RESNAIS ET TAVERNIER AU FESTIVAL DE CANNES

Loulou, de Maurice Pialat, *Mon oncle d'Amérique*, d'Alain Resnais, et *une Semaine de vacances*, de Bertrand Tavernier, représenteront la France au prochain Festival international du film à Cannes.